

AVIS IMPORTANT

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE TRANSALTA CORPORATION PRÉVUE POUR LE 21 AVRIL 2020 AURA LIEU DE MANIÈRE VIRTUELLE UNIQUEMENT. VOUS NE POURREZ PAS Y ASSISTER EN PERSONNE.

La sécurité est une valeur fondamentale pour TransAlta Corporation (« TransAlta », « nous », « notre », « nos » ou la « Société »). Nous avons suivi de près l'écllosion du nouveau coronavirus (la « COVID-19 ») et prenons préventivement des mesures pour prioriser la santé et le bien-être de nos employés, de nos clients, de nos fournisseurs, de nos partenaires, de nos actionnaires, des collectivités et des autres parties prenantes, tout en assurant la prestation continue de nos services essentiels au Canada, aux États-Unis et en Australie. Nous sommes conscients que nous avons la responsabilité de contribuer à ralentir la propagation de cette maladie pandémique et à réduire son incidence sur nos parties prenantes et leur santé. Nous prenons cette responsabilité au sérieux.

Compte tenu de l'évolution rapide de l'urgence de santé publique que représente la COVID-19 à l'échelle mondiale et dans une volonté de nous prémunir contre les risques de cette maladie, nous tiendrons l'assemblée annuelle et extraordinaire des porteurs d'actions ordinaires (les « actionnaires ») prévue pour le mardi 21 avril 2020 à 10 h 30 (heure de Calgary) (l'« assemblée ») de manière virtuelle uniquement. Vous ne pourrez pas y assister en personne. Le choix de tenir une assemblée virtuelle uniquement est fait en réponse à la situation entourant la COVID-19 et vise à permettre à tous nos actionnaires de voter et à leur donner à tous la même chance de participer à l'assemblée, où qu'ils soient et quels que soient les obstacles, les circonstances ou les risques auxquels ils pourraient être confrontés en conséquence de la COVID-19. Nous n'avons connaissance d'aucune question qui pourrait être soumise à l'assemblée autre que celles qui sont énoncées dans les documents d'assemblée ci-joints.

Vous pouvez avoir accès à l'assemblée en vous connectant en ligne au <https://web.lumiagm.com/223766460>. Comme il est indiqué dans les documents d'assemblée ci-joints (qui sont également accessibles électroniquement, comme il est indiqué ci-après), les actionnaires inscrits ont le droit de participer à l'assemblée s'ils détiennent leurs actions ordinaires à la fermeture des bureaux le 5 mars 2020, date de clôture des registres. Les actionnaires inscrits qui souhaitent désigner comme fondé de pouvoir une autre personne que les fondés de pouvoir désignés par TransAlta peuvent le faire en inscrivant en caractères d'imprimerie le nom de la personne de leur choix dans l'espace prévu à cette fin dans le formulaire de procuration ci-joint. Les actionnaires non inscrits (véritables) qui veulent voter à l'assemblée devront se désigner comme fondé de pouvoir avant l'assemblée en inscrivant leur nom dans l'espace prévu à cette fin dans le formulaire d'instructions de vote fourni par leur intermédiaire, en général, une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou une autre institution. Dans tous les cas, les actionnaires doivent suivre rigoureusement les instructions énoncées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote approprié ET celles qui figurent ci-après sous la rubrique « Comment participer à l'assemblée ».

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment désignés (y compris les actionnaires véritables qui se sont dûment désignés comme fondés de pouvoir) qui participent à l'assemblée en ligne pourront, en temps réel, écouter ce qui s'y dit, poser des questions et voter, pourvu qu'ils soient connectés à Internet. Les invités, y compris les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés comme fondés de pouvoir, peuvent se connecter à l'assemblée de la manière indiquée ci-après. Les invités peuvent écouter l'assemblée, mais ne pourront s'y exprimer ou y voter. Les actionnaires ne pourront pas assister à l'assemblée en personne.

Comment participer à l'assemblée

Les actionnaires inscrits peuvent voter à l'assemblée en remplissant le bulletin de vote qui sera mis à leur disposition en ligne pendant l'assemblée, ainsi qu'il est expliqué plus en détail ci-après. L'actionnaire non inscrit (véritable) qui ne s'est pas dûment désigné comme fondé de pouvoir ne pourra pas voter ou s'exprimer à l'assemblée; il pourra cependant y participer en tant qu'invité. S'il en est ainsi, c'est que la Société et notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada (« Computershare ») ne tiennent pas de registre des actionnaires non inscrits, et qu'ils n'ont donc pas connaissance du nombre de titres que ceux-ci détiennent ou de leur droit de voter, à moins que ces actionnaires ne se désignent comme fondés de pouvoir.

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous voulez désigner un tiers comme fondé de pouvoir pour voter en votre nom à l'assemblée, vous devez le faire en inscrivant le nom de cette personne dans l'espace prévu à cette fin dans le formulaire de procuration qui vous a été envoyé et suivre les instructions qui y sont énoncées dans le délai prescrit. Les actionnaires inscrits qui veulent désigner comme fondé de pouvoir une autre personne que les fondés de pouvoir désignés par TransAlta doivent ÉGALEMENT inscrire cette personne au www.computershare.com/appoint (n° de référence de client – ZTMQ).

Si vous êtes un actionnaire non inscrit et que vous voulez voter à l'assemblée, vous devez d'abord vous désigner comme fondé de pouvoir en inscrivant votre nom dans l'espace prévu à cette fin dans le formulaire d'instructions de vote qui vous a été envoyé par votre intermédiaire et suivre les instructions applicables de ce dernier dans le délai prescrit ET vous inscrire comme fondé de pouvoir au www.computershare.com/appoint (n° de référence de client – ZTMQ). Une fois que vous serez inscrit, Computershare vous enverra un numéro de contrôle par courriel. **Veuillez communiquer avec votre intermédiaire dès que possible pour savoir quelles procédures supplémentaires vous devez suivre pour vous désigner ou désigner un tiers comme fondé de pouvoir (y compris pour savoir si vous devez obtenir un formulaire de procuration légal et valide distinct auprès de votre intermédiaire si vous êtes à l'extérieur du Canada).**

Dans tous les cas, toutes les procurations doivent être reçues et tous les fondés de pouvoir doivent être inscrits **avant 10 h 30 (heure de Calgary) le 17 avril 2020 ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, au moins 48 heures** (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) avant l'heure de la reprise de l'assemblée, pour participer et voter à l'assemblée.

L'assemblée aura lieu de manière virtuelle uniquement et vous pourrez y avoir accès en vous connectant en ligne au <https://web.lumiagm.com/223766460>. Nous vous recommandons de vous connecter au moins une heure avant le début de l'assemblée de l'une ou l'autre des manières suivantes :

- Cliquez sur « Joindre » puis saisissez votre numéro de contrôle (voir ci-après) et le mot de passe « TransAlta2020 » (sensible à la casse).
- Cliquez sur « Invité » et remplissez le formulaire en ligne.

Si vous êtes un actionnaire inscrit, votre numéro de contrôle est celui qui se trouve sur le formulaire de procuration ou dans l'avis par courriel que vous avez reçu. Si vous avez dûment désigné un fondé de pouvoir tiers, Computershare lui fournira un numéro de contrôle par courriel après la date limite du vote par procuration et après que le fondé de pouvoir aura été dûment désigné ET inscrit de la manière indiquée dans le présent avis. L'inscription de fondés de pouvoir tiers dont il est question ci-dessus est une étape supplémentaire à franchir pour que les fondés de pouvoir puissent assister et participer à l'assemblée. Le fondé de pouvoir qui n'a pas de numéro de contrôle ne pourra pas participer à l'assemblée, mais pourra l'écouter en tant qu'invité.

Si vous participez à l'assemblée en ligne, il est important que vous restiez connecté à Internet en tout temps pendant l'assemblée afin de vous exprimer dès que commence un vote. Il vous incombe d'assurer votre connexion pendant toute la durée de l'assemblée. Veuillez prévoir suffisamment de temps pour vous connecter à l'assemblée en ligne et suivre la procédure. Veuillez communiquer avec Computershare au 1-800-564-6253, si vous avez des questions à propos de votre faculté de participer ou de voter à l'assemblée.

Si vous ne souhaitez pas voter à l'assemblée, veuillez consulter les documents d'assemblée ci-joints (que vous pouvez également consulter électroniquement) pour obtenir des renseignements sur la manière de voter par procuration, de soumettre une procuration ou, dans le cas des actionnaires non-inscrits, de voter par l'entremise d'un intermédiaire. Le vote par procuration est la façon la plus facile de voter, car il permet à une autre personne de voter à votre place. Il est possible de voter par anticipation de l'une des manières indiquées dans votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote et dans les documents d'assemblée. **Le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote inclus dans les documents d'assemblée et qui sont accessibles électroniquement ne seront pas mis à jour pour tenir compte du changement du lieu de l'assemblée et peuvent continuer d'être utilisés pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée. Le présent avis constitue une modification des documents d'assemblée.**

L'un des points à l'ordre du jour soumis aux actionnaires aux fins de confirmation à l'assemblée de cette année est une modification et une mise à jour du règlement n° 1 modifié et mis à jour de la Société, dans lequel sont énoncées les règles générales régissant les activités commerciales et les affaires internes de la Société. Les modifications visent à moderniser nos pratiques de gouvernance et à les harmoniser davantage avec celles d'autres grandes sociétés ouvertes canadiennes régies par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA »). Malgré le fait que, sur le plan juridique, la modification apportée à un règlement intérieur entre normalement en vigueur dès son adoption par le conseil, notre conseil d'administration avait initialement adopté une pratique exemplaire de gouvernance selon laquelle les modifications ne pouvaient entrer en vigueur qu'au moment de leur confirmation par les actionnaires à l'assemblée. Toutefois, en raison de la pandémie mondiale de la COVID-19 et de la nécessité de tenir une assemblée virtuelle uniquement pour répondre aux risques que cette pandémie a suscités, notre conseil a approuvé l'adoption immédiate de la modification et de la mise à jour du règlement n° 1 modifié et mis à jour de la Société dans la mesure raisonnablement nécessaire pour permettre la tenue d'une assemblée virtuelle uniquement conformément à la LCSA. On trouvera un exposé des modifications dans les documents d'assemblée, que l'on peut consulter électroniquement. Les modifications apportées au règlement intérieur seront en vigueur uniquement pour l'assemblée de cette année, et elles cesseront d'être en vigueur si les actionnaires ne les confirment pas à l'assemblée, comme il est expliqué dans les documents d'assemblée.

Si vous soumettez un formulaire de procuration dûment signé ou si vous votez par téléphone ou par Internet, vous serez considéré comme faisant partie du quorum pour l'assemblée. Les actionnaires qui participent à l'assemblée et/ou qui y exercent leur droit de vote au moyen des services que nous mettons en place pour permettre la tenue d'une assemblée virtuelle seront réputés assister à l'assemblée à toutes fins, y compris aux fins du quorum.

Les votes et les procurations seront comptés, vérifiés et comptabilisés par notre agent des transferts, Computershare, conformément à la législation applicable et à nos règlements intérieurs. Les procurations seront transmises à la Société si elles contiennent des commentaires clairement adressés à TransAlta ou dans la mesure nécessaire afin de respecter les exigences réglementaires ou les règles de procédure. Les résultats des votes seront annoncés après l'assemblée conformément à nos procédures habituelles. Si vous avez suivi la procédure pour participer et voter à l'assemblée, votre vote à l'assemblée virtuelle aura pour effet de révoquer toute procuration soumise antérieurement.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements concernant l'assemblée ainsi que des exemplaires du présent avis et de tous nos documents d'assemblée (y compris les modifications apportées au règlement dont il est question ci-dessus) sur notre site Web au www.transalta.com/financial-and-annual-reports/management-proxy-circulars, sur notre site Web de notifications et d'accès au <http://envisionreports.com/ZTMQ2020> et sous notre profil sur le site de SEDAR au www.sedar.com et sur le site d'EDGAR au www.sec.gov.

Notre priorité absolue demeure le bien-être de nos employés, de nos clients, de nos fournisseurs, de nos partenaires, de nos actionnaires, des collectivités et des autres parties prenantes. Nous avons une pensée pour les personnes déjà touchées par la COVID-19 et exprimons notre gratitude envers les nombreuses personnes qui sont confrontées en première ligne à cette crise de santé publique.

Nous espérons que vous participerez à notre assemblée annuelle et extraordinaire virtuelle.

Le 16 mars 2020

Par ordre du conseil d'administration de TransAlta Corporation,
Le directeur général et secrétaire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Scott Jeffers



TransAlta Corporation

Avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires et
circulaire de sollicitation de procurations de la direction

Assemblée annuelle et extraordinaire du 21 avril 2020

ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE 2020

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE ET INVITATION AUX ACTIONNAIRES.....	4
AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES.....	6
INFORMATION GÉNÉRALE.....	9
À PROPOS DE NOTRE ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES.....	9
COMMENT VOTER.....	13
ACTIONNAIRES INSCRITS.....	13
ACTIONNAIRES VÉRITABLES.....	15
POINTS À L'ORDRE DU JOUR.....	17
1. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS.....	17
2. ÉTATS FINANCIERS.....	36
3. RECONDUCTION DU MANDAT DE L'AUDITEUR.....	37
4. VOTE CONSULTATIF SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION.....	38
5. MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT N ^o 1 MODIFIÉ ET MIS À JOUR.....	39
6. MODIFICATION ET MISE À JOUR DU RÈGLEMENT N ^o 2 RELATIF AU PRÉAVIS.....	41
7. MODIFICATIONS DU PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS AFIN D'AUGMENTER LE NOMBRE D'OPTIONS DISPONIBLES AUX FINS D'ÉMISSION.....	44
8. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR.....	45
GOVERNANCE.....	46
NOS PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE.....	46
NOTRE ENGAGEMENT EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE.....	47
MANDAT DU CONSEIL.....	49
CARACTÉRISTIQUES DU CONSEIL.....	53
EXPERTISE DU CONSEIL.....	58
EFFICACITÉ DU CONSEIL.....	60
INTERACTION AVEC LES ACTIONNAIRES.....	63
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE.....	64
RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT, DES FINANCES ET DES RISQUES ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ.....	66
RAPPORT DU COMITÉ DE LA GOUVERNANCE, DE LA SÉCURITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ.....	68
RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ.....	70
RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS.....	73
RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS.....	73
RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION.....	79
ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION.....	85
ANNEXE A.....	A-1
LISTE DE CONTRÔLE DE L'INFORMATION À FOURNIR CONCERNANT LA GOUVERNANCE – ANNEXE 58-101A1.....	A-1
ANNEXE B.....	B-1
LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE POUR LE CONSEIL.....	B-1

Le présent document contient de l'information importante pour les actionnaires. Votre participation est très importante. Veuillez prendre quelques minutes pour soumettre votre procuration ou votre formulaire d'instructions de vote dès aujourd'hui ou pour voter par téléphone ou par Internet selon les instructions données dans la procuration ou dans le formulaire d'instructions de vote.

REMARQUES CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

La présente circulaire (au sens attribué à ce terme dans les présentes) comprend de l'information prospective au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable et des énoncés prospectifs (*forward-looking statements*) au sens de la législation américaine en valeurs mobilières applicable, y compris la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis (collectivement, les « énoncés prospectifs »).

Tous les énoncés prospectifs reposent sur nos opinions ainsi que sur des hypothèses fondées sur l'information disponible au moment où elles ont été formulées et sur l'expérience de la direction et sa perception des tendances passées, de la conjoncture actuelle, des résultats et des faits nouveaux prévus ainsi que sur d'autres facteurs jugés appropriés dans les circonstances. Ces énoncés prospectifs ne présentent pas des faits, mais seulement des prédictions et peuvent généralement être reconnus par l'emploi d'énoncés comprenant des termes tels que « pouvoir », « devoir », « pourrait », « croire », « s'attendre à », « estimer », « projeter », « avoir l'intention de », « planifier », « prévoir », « éventuel », « permettre », « continuer de » ou d'autres termes comparables et à l'emploi du futur ou du mode conditionnel. De tels énoncés ne sont pas des garanties concernant notre rendement, nos résultats ou les événements futurs et sont soumis à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui pourraient amener notre rendement, nos résultats ou les événements réels à différer sensiblement de ceux qui sont présentés dans les énoncés prospectifs.

Plus particulièrement, la présente circulaire contient des énoncés prospectifs ayant trait, notamment, aux avantages attendus de l'investissement de 750 millions de dollars de Brookfield et du partenariat stratégique avec celle-ci (au sens attribué à ce terme ci-après), y compris la clôture d'une deuxième tranche de 400 millions de dollars aux termes de laquelle des actions privilégiées échangeables doivent être émises à Brookfield en 2020 et le remboursement de capital aux actionnaires au moyen de rachats d'actions et de versements de dividendes; les plans stratégiques de la Société, dont les conversions du charbon au gaz et le rééquipement de l'unité 5 de la centrale de Sundance pour la transformer en une unité à cycle combiné hautement efficace; les cibles de réduction de la dette de la Société, y compris le remboursement des billets à moyen terme non garantis à 5,0 % d'un capital de 400 millions de dollars arrivant à échéance en novembre 2020; l'élection des candidats proposés aux postes d'administrateur; les pratiques de la Société concernant la diversité en milieu de travail, notamment l'engagement de la Société selon lequel, d'ici 2030, elle comptera une représentation féminine de 50 % au sein du conseil et de 40 % dans tous les postes; les objectifs environnementaux de la Société, y compris l'atteinte, d'ici 2030, d'objectifs de réduction de 95 % des émissions de SO₂ et de 50 % des émissions de NOx produites par les centrales alimentées au charbon de TransAlta par rapport aux niveaux de 2005, ainsi qu'une réduction, à l'échelle de la Société, de 60 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 2015; la nomination de M. Dielwart au poste de président du conseil; les objectifs stratégiques de la Société et l'attente selon laquelle l'exécution de la stratégie de la Société permettra de réaliser de la valeur pour les actionnaires; l'optimisation et la diversification de nos actifs existants et l'expansion continue de notre portefeuille global au Canada, aux États-Unis et en Australie; des investissements dans diverses technologies propres et renouvelables; notre plan d'investissement dans l'énergie propre, y compris la réalisation des conversions du charbon au gaz au moyen d'investissements allant de 800 millions de dollars à 1 milliard de dollars pour notamment réorienter et repositionner notre parc de centrales alimentées au charbon, grossir notre secteur des énergies renouvelables, accroître notre présence sur le marché américain de l'énergie renouvelable où la demande est censée augmenter, et étendre nos activités de production sur place et de cogénération; et notre philosophie ainsi que nos pratiques en matière de rémunération de la haute direction, dont le recours aux incitatifs à long terme tels que les options sur actions.

Les principales hypothèses et les principaux facteurs qui ont servi à élaborer les énoncés prospectifs figurant dans les présentes, qui pourraient se révéler inexacts, comprennent, sans limitation, les hypothèses énoncées dans les présentes ainsi que dans le rapport de gestion et dans la notice annuelle de la Société datée du 3 mars 2020. Les énoncés prospectifs ne sont pas des garanties du rendement, des événements, des actions ou des résultats futurs et sont par nature soumis à des risques, à des incertitudes, à des hypothèses et à d'autres facteurs importants qui pourraient amener nos plans, notre rendement, nos résultats et notre situation réels à différer sensiblement des énoncés prospectifs. Parmi les facteurs qui peuvent avoir des effets défavorables sur les éléments exprimés ou suggérés dans les énoncés prospectifs contenus dans la présente circulaire, on compte entre autres, sans limitation, les risques concernant : les fluctuations de la demande, des prix du marché et de la disponibilité des approvisionnements en combustible nécessaires à la production d'électricité; la variation de la demande d'électricité et de puissance et notre capacité de conclure des contrats pour notre production d'électricité à des prix qui procureront les rendements escomptés, et de remplacer les contrats qui viennent à échéance; des modifications sont apportées aux cadres législatifs, réglementaires et politiques actuels et prévus dans les territoires où nous exerçons des activités; les exigences environnementales et les changements qui y sont apportés ou les responsabilités en découlant; les risques liés à notre capacité de clore la tranche restante de 400 millions de dollars de l'investissement de Brookfield; l'existence de différends ou de poursuites juridiques, réglementaires ou contractuels ou l'éventualité que naissent de tels différends

ou que soient intentées de telles poursuites; l'issue d'enquêtes, de différends et de poursuites, y compris en ce qui concerne l'investissement de Brookfield; l'évolution de la conjoncture économique, y compris la fluctuation des taux d'intérêt; les risques opérationnels liés à nos centrales, y compris les interruptions non planifiées des centrales et notre capacité à les remettre en service le plus rapidement possible; les pannes de matériel et/ou notre capacité à réparer et à entretenir notre matériel, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, ou à le réparer ou à l'entretenir dans les meilleurs délais et aux meilleurs coûts; les interruptions du transport et de la distribution de l'électricité; les répercussions des conditions météorologiques et d'autres risques liés aux changements climatiques; les augmentations imprévues dans la structure des coûts; l'incapacité d'avoir accès aux combustibles nécessaires à l'exploitation des centrales, y compris le gaz naturel, le soleil, l'eau ou le vent; l'incapacité de répondre aux attentes financières; les catastrophes naturelles et anthropiques qui entraînent notamment des ruptures de barrages ou de digues; la menace de terrorisme et de cyberattaques au pays; la gestion du risque lié aux produits de base; les risques liés au négoce de l'énergie; le risque lié au secteur d'activité et la concurrence au sein de ce secteur; la nécessité d'interagir avec des groupes de parties prenantes et des tiers ou de s'en remettre à ceux-ci; les fluctuations du change et les risques politiques à l'étranger; le besoin et la disponibilité de financement supplémentaire et notre capacité à obtenir un tel financement ou à en obtenir à des taux concurrentiels; la subordination structurelle des titres; le risque de crédit de contrepartie; des changements touchant les conditions de crédit et de marché; des changements dans notre relation avec TransAlta Renewables Inc. ou dans notre propriété de celle-ci; les risques associés aux stratégies de croissance, aux projets de développement et aux acquisitions, y compris les risques liés aux dépenses d'investissement, aux permis et licences, à la main-d'œuvre et à l'ingénierie ainsi qu'à la mise en œuvre et à l'intégration; l'augmentation des coûts ou le report des échéances de construction ou de mise en service des pipelines reliés aux unités converties; des changements dans les attentes quant au versement futur de dividendes, y compris par TransAlta Renewables Inc.; l'insuffisance ou l'indisponibilité des garanties d'assurance; les répercussions d'un abaissement de note sur nos activités de commercialisation de l'énergie et sur nos coûts de financement; notre provision pour impôts sur le bénéfice; l'issue des enquêtes et des litiges; la dépendance envers le personnel clé; les questions de relations de travail; et les projets de développement et les acquisitions.

Les lecteurs sont priés d'examiner ces facteurs attentivement dans leur évaluation des énoncés prospectifs et sont avisés de ne pas se fier outre mesure à ceux-ci, car ils reflètent les attentes de la Société uniquement à la date des présentes. Les énoncés prospectifs compris dans le présent document ne sont formulés qu'à la date de celui-ci. Sauf dans la mesure où les lois applicables l'exigent, nous déclinons toute obligation de les mettre à jour publiquement à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou de tout autre facteur. Compte tenu de ces risques, de ces incertitudes et de ces hypothèses, les énoncés prospectifs pourraient avoir une portée différente ou survenir à un autre moment que ce que nous avons indiqué, ou pourraient ne pas se produire. Nous ne pouvons garantir que la performance, les résultats ou les événements projetés se matérialiseront.

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

La Société évalue son rendement et celui de ses unités opérationnelles à l'aide de diverses mesures. Certaines des mesures financières contenues dans la présente circulaire, y compris le bénéfice ajusté/comparable avant intérêt, impôt et amortissement (BAIIA), les fonds provenant des activités d'exploitation (les « FPAE ») et les flux de trésorerie disponibles (« FTD ») ne sont pas des mesures standard définies par les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entités. Ces mesures n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et ne devraient pas être prises hors contexte ni être considérées comme des mesures remplaçant celles qui ont été préparées conformément aux IFRS. Les mesures non conformes aux IFRS sont présentées pour permettre à la direction et aux investisseurs de bien comprendre notre situation financière et nos programmes de rémunération des membres de la haute direction. Pour obtenir de plus amples renseignements sur d'autres mesures financières non conformes aux IFRS que nous utilisons, voir la rubrique « Mesures conformes aux IFRS et non conformes aux IFRS additionnelles » figurant dans notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, déposé auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, au www.sedar.com, et auprès de la SEC, au www.sec.gov.



LETTRE ET INVITATION AUX ACTIONNAIRES

Le 9 mars 2020

Chers actionnaires,

Au nom du conseil d'administration et de la direction de TransAlta Corporation (la « Société »), nous sommes heureux de vous inviter à assister à notre assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2020 (l'« assemblée »), qui aura lieu le mardi 21 avril 2020 à 10 h 30 (heure locale), dans la salle Palomino (A-D) du BMO Centre (Stampede Park), situé au 20 Roundup Way SE, à Calgary, en Alberta. À l'assemblée, vous aurez l'occasion de vous renseigner sur notre performance en 2019 et sur les plans de la direction pour l'avenir. En outre, vous aurez l'occasion de rencontrer notre conseil d'administration et notre équipe de direction et de poser des questions à la suite de la présentation.

En 2019, la Société a fait d'énormes progrès dans sa transition vers la production d'une énergie entièrement propre d'ici 2025, notamment grâce à un partenariat stratégique avec Brookfield qui comprenait une injection de capitaux de 750 millions de dollars. La clôture de la première tranche de 350 millions de dollars sous forme de débentures échangeables a eu lieu en 2019 et la clôture d'une deuxième tranche de 400 millions de dollars sous forme d'actions privilégiées échangeables devrait avoir lieu en 2020. Cette opération a déjà procuré à la Société et à ses parties intéressées d'importants avantages, dont les suivants :

- accélération du remboursement de capital aux actionnaires grâce à une augmentation de 6,25 % (déclarée le 16 janvier 2020) du dividende sur les actions actionnaires et au rachat de plus de 7 millions d'actions ordinaires dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités effectuée par la Société depuis la clôture de la tranche initiale de l'investissement de Brookfield le 1^{er} mai 2019, pour un coût totalisant 68 millions de dollars;
- apport de liquidités pour la progression des conversions du charbon au gaz, notamment grâce à l'acquisition de deux turbines à gaz Siemens de classe F de 230 MW et du matériel connexe aux fins du rééquipement de l'unité 5 de la centrale de Sundance pour la transformer en unité à cycle combiné hautement efficace, et, parallèlement, réduction du risque commercial auquel la Société est exposée en Alberta grâce à la prise en charge d'un contrat d'achat d'électricité à long terme non conditionnel à la production d'unités connexe;
- soutien à l'atteinte des cibles de réduction de la dette de la Société, notamment par la facilitation du remboursement des billets à moyen terme non garantis à 5,0 % d'un capital de 400 millions de dollars arrivant à échéance en novembre 2020;
- rehaussement de la composition du conseil d'administration grâce à l'ajout de deux candidats de Brookfield, soit MM. Harry Goldgut et Richard Legault, qui possèdent une excellente compréhension des marchés de l'électricité et une expérience éprouvée dans des postes de direction au sein d'autres producteurs d'électricité indépendants.

Vous trouverez ci-joint l'avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction. Celle-ci renferme des détails sur les questions devant être soumises à l'assemblée et fournit des renseignements sur notre programme de rémunération des membres de la haute direction ainsi que sur nos solides pratiques de gouvernance. Veuillez prendre le temps de lire la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et de voter sur les questions à l'ordre du jour de l'assemblée. Votre vote et votre participation sont très importants. En 2019, 182 931 519 voix ont été exprimées en personne ou par l'entremise d'un fondé de pouvoir à l'assemblée annuelle des actionnaires, soit 64,27 % des actions ordinaires admissibles, ce qui, à notre grande satisfaction, était l'un des plus hauts taux de participation des actionnaires de toute l'histoire de la Société. Nous encourageons les actionnaires à participer en aussi grand nombre à l'assemblée de cette année.

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'assemblée, vous pouvez voter par téléphone, par Internet ou remplir et retourner le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joints. Pour obtenir plus de détails, veuillez vous reporter à la section « *Comment voter* » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction. L'assemblée sera également diffusée en direct sur le Web au www.transalta.com/powering-investors/events-and-presentations. Nous vous invitons à visiter notre site Web avant l'assemblée afin de prendre connaissance de renseignements importants concernant la Société.

Nous espérons vous compter parmi nous à l'assemblée et, d'ici là, nous vous prions d'agréer nos plus sincères salutations.



Gordon D. Giffin
Président du conseil



Dawn L. Farrell
Présidente et chef de la direction

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires (« assemblée ») de TransAlta Corporation (« Société ») aura lieu le mardi 21 avril 2020 à 10 h 30 (heure de Calgary) dans la salle Palomino (A-D) du BMO Centre, situé au 20 Roundup Way S.E., à Calgary, en Alberta, pour :

1. élire chacun des 12 candidats aux postes d'administrateur proposés par la Société pour le prochain exercice (voir la rubrique « Points à l'ordre du jour – Élection des administrateurs » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe);
2. recevoir les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport de l'auditeur s'y rapportant (voir la rubrique « Points à l'ordre du jour – États financiers » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe);
3. renouveler le mandat du cabinet Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeur de la Société, pour le prochain exercice et autoriser le conseil d'administration de la Société à établir sa rémunération (voir la rubrique « Points à l'ordre du jour – Reconduction du mandat de l'auditeur » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe);
4. examiner une résolution consultative non contraignante acceptant l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction, comme elle est décrite à compter de la page 38 de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe (voir la rubrique « Points à l'ordre du jour – Vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction);
5. examiner et, s'il est jugé opportun, adopter, avec ou sans modification, une résolution ordinaire, dont le texte intégral figure à la page 41 de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe, ratifiant, confirmant et approuvant la modification et la mise à jour du règlement n° 1 modifié et mis à jour de la Société, dans lequel sont énoncées les règles générales qui régissent les activités commerciales et les affaires internes de la Société (voir la rubrique « Points à l'ordre du jour – Modifications au règlement n° 1 modifié et mis à jour » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe);
6. examiner et, s'il est jugé opportun, adopter, avec ou sans modification, une résolution ordinaire, dont le texte intégral figure à la page 43 de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe, ratifiant, confirmant et approuvant la modification et la mise à jour du règlement n° 2 relatif au préavis de la Société, dans lequel sont énoncées les exigences relatives au préavis pour la mise en candidature des administrateurs (voir la rubrique « Points à l'ordre du jour – Modification et mise à jour du règlement n° 2 relatif au préavis » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe);
7. examiner et, s'il est jugé opportun, adopter, avec ou sans modification, une résolution ordinaire, dont le texte intégral figure à la page 45 de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe, ratifiant, confirmant et approuvant les modifications au plan d'options sur actions de la Société afin d'augmenter le nombre d'actions disponibles aux fins d'émission aux termes d'options attribuées en vertu du plan d'options sur actions (voir la rubrique « Points à l'ordre du jour – Modification du plan d'options sur actions afin d'augmenter le nombre d'actions disponibles aux fins d'émission » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe);
8. traiter de toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

La circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 9 mars 2020 et le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote sont joints au présent avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire. Vous êtes prié d'étudier attentivement toute l'information que contient la circulaire de sollicitation de procurations de la direction avant de voter.

Le conseil d'administration vous recommande à l'unanimité de voter POUR TOUS les candidats proposés par TransAlta aux postes d'administrateur et les autres points à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle et extraordinaire.

Le 9 mars 2020

Par ordre du conseil d'administration de TransAlta Corporation
Le directeur général et secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Jeffers', with a long horizontal stroke extending to the right.

Scott Jeffers
Calgary (Alberta)

Seuls les porteurs de nos actions ordinaires (les « actionnaires ») inscrits à la fermeture des bureaux le 5 mars 2020, soit la date de référence fixée pour l'assemblée, ont le droit de recevoir l'avis de convocation, d'être présents et de voter à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Le formulaire de procuration signé et daté doit parvenir à l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de la Société, Société de fiducie Computershare du Canada, à l'attention du service des procurations, 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, avant 10 h 30 (heure de Calgary) le 17 avril 2020 ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant l'heure fixée pour la reprise de l'assemblée. Les actionnaires inscrits qui ne peuvent assister à l'assemblée en personne peuvent exercer leur droit de vote de l'une des manières décrites dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et dans le formulaire de procuration ci-joints. Pour voter, les actionnaires non inscrits doivent respecter la marche à suivre indiquée dans le formulaire d'instructions de vote ou tout autre formulaire de procuration que leur fournissent leurs intermédiaires.

Avis important concernant les documents de sollicitation de procurations et les procédures de notification et d'accès

La Société a choisi de recourir aux dispositions sur les procédures de notification et d'accès prévues dans la *Norme canadienne 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti* (au Québec, le *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti*) (le « Règlement 54-101 ») et la *Norme canadienne 51-102 sur les obligations d'information continue* (au Québec, le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*) (le « Règlement 51-102 ») (les « procédures de notification et d'accès ») en ce qui a trait à la distribution des documents relatifs à l'assemblée aux actionnaires inscrits et aux actionnaires véritables. Les procédures de notification et d'accès permettent à la Société d'afficher des versions électroniques de ses documents ayant trait aux procurations sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et sur son site Web au www.transalta.com/financial-and-annual-reports/management-proxy-circulars, plutôt que d'envoyer par la poste des copies imprimées aux actionnaires inscrits et aux actionnaires véritables.

Aux termes des procédures de notification et d'accès, au lieu de recevoir des copies imprimées des documents relatifs à l'assemblée, les actionnaires inscrits et les actionnaires véritables reçoivent un avis conforme aux procédures de notification et d'accès renfermant des détails sur la date, le lieu et le but de l'assemblée, ainsi que des renseignements sur la marche à suivre pour obtenir une version électronique des documents relatifs à l'assemblée.

Les documents relatifs à l'assemblée seront affichés au <http://envisionreports.com/ZTMQ2020> vers le 13 mars 2020. Ils seront également affichés sur le site Web de la Société au www.transalta.com/financial-and-annual-reports/management-proxy-circulars et sous son profil sur SEDAR au www.sedar.com vers le 13 mars 2020. Le recours à ce moyen de livraison est plus respectueux de l'environnement puisqu'il aidera à réduire l'utilisation de papier et il permettra à la Société de réduire ses coûts d'impression et d'envoi par la poste. Il aidera également à accélérer la réception des documents relatifs à l'assemblée par nos actionnaires. Nous prions les actionnaires de passer en revue les documents relatifs à l'assemblée avant la tenue du vote.

Si vous préférez recevoir une copie imprimée des documents relatifs à l'assemblée, sans frais, ou si vous avez des questions concernant les procédures de notification et d'accès, vous pouvez communiquer avec notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada, sans frais au 1-866-962-0498.

Les actionnaires véritables peuvent demander une copie imprimée en ligne au www.proxyvote.com ou par téléphone, sans frais, au 1-877-907-7643 en fournissant le numéro de contrôle figurant sur le formulaire d'instructions de vote et en suivant les instructions indiquées.

Les demandes de copies imprimées devraient être faites le plus tôt possible et elles doivent être reçues au plus tard le 3 avril 2020, afin de laisser suffisamment de temps aux actionnaires pour recevoir et examiner les documents relatifs à l'assemblée et renvoyer le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote avant la date limite pour le dépôt des procurations.

Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée sont priés de remplir, de dater et de signer le formulaire de procuration (ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas) ci-joint et de le retourner, dans l'enveloppe ci-jointe, à la Société de fiducie Computershare du Canada, à l'attention du service des procurations, 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, afin que celle-ci le reçoive au plus tard à 10 h 30 (heure de Calgary) le 17 avril 2020 ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, au moins 48 heures (à l'exception des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant l'heure fixée pour la reprise de l'assemblée.

INFORMATION GÉNÉRALE

La présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction (la « circulaire ») est datée du 9 mars 2020 et est distribuée aux porteurs de nos actions ordinaires (les « actionnaires ») en lien avec la sollicitation, par la direction de TransAlta Corporation (« TransAlta », la « Société », « nous », « notre » et « nos ») et le conseil d'administration de la Société (le « conseil ») et pour leur compte, de procurations devant être exercées à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société (l'« assemblée »), qui doit se tenir à 10 h 30 (heure de Calgary) le 21 avril 2020, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

La présente circulaire vous a été fournie parce qu'à la fermeture des bureaux le 5 mars 2020, soit la date de référence fixée aux fins de l'assemblée, vous étiez propriétaire d'actions ordinaires de TransAlta. À titre d'actionnaire, vous avez le droit d'assister à l'assemblée et d'y exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires de TransAlta en personne ou par l'entremise d'un fondé de pouvoir, comme il est décrit plus en détail à la rubrique « Comment voter » ci-après.

La sollicitation des procurations se fera principalement par la poste, mais des administrateurs, des dirigeants, des employés, des consultants ou des mandataires de la Société et de ses filiales pourraient également en solliciter par téléphone, par télécopieur, par courrier électronique, en personne, par Internet, de vive voix ou par d'autres moyens de communication électroniques, sans recevoir pour ce faire de rémunération supplémentaire.

TransAlta pourrait avoir recours au service QuickVote^{MC} de Broadridge pour aider les actionnaires véritables à exercer par téléphone les droits de vote rattachés à leurs actions ordinaires.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires concernant nos activités dans notre notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que dans nos états financiers consolidés audités et le rapport de gestion s'y rapportant pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Il est possible d'obtenir des exemplaires de ces documents et de nos autres documents destinés au public sur notre site Web, au www.transalta.com, sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), au www.sedar.com, et sur le système électronique de collecte de données, d'analyse et de recherche (*Electronic Data Gathering, Analysis and Retrieval*) (« EDGAR »), au www.sec.gov.

À moins d'indication contraire, l'information figurant dans la présente circulaire est donnée en date du 9 mars 2020, et toutes les sommes en dollars sont libellées en dollars canadiens.

À PROPOS DE NOTRE ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES

QUI PEUT VOTER À L'ASSEMBLÉE

Si vous déteniez des actions ordinaires à la fermeture des bureaux le 5 mars 2020 (la « date de référence »), vous avez le droit d'assister à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report et d'y exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires. Une action ordinaire de TransAlta représente un vote.

À la fermeture des bureaux le 5 mars 2020, nous comptons 277 075 741 actions ordinaires émises et en circulation. Nos actions ordinaires sont négociées sous le symbole « TA » à la Bourse de Toronto (la « TSX ») et sous le symbole « TAC » à la Bourse de New York (la « NYSE »).

Pour que nous puissions délibérer sur les points soumis à l'assemblée, au moins deux personnes détenant ou représentant par procuration au moins 25 % des actions ordinaires en circulation donnant droit de vote à l'assemblée doivent être présentes.

À la fermeture des bureaux le 5 mars 2020, nous comptons également 10 175 380 actions privilégiées de série A, 1 824 620 actions privilégiées de série B, 11 000 000 d'actions privilégiées de série C, 9 000 000 d'actions privilégiées de série E et 6 600 000 actions privilégiées de série G émises et en circulation. Nos actions privilégiées sont négociées à la TSX sous les symboles TA.PR.D, TA.PR.E, TA.PR.F, TA.PR.H et TA.PR.J, respectivement. Les porteurs de nos actions privilégiées n'ont pas le droit de recevoir l'avis de convocation à cette assemblée, ni d'y assister, ni d'y voter.

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

À la connaissance de nos administrateurs et de nos dirigeants, le texte qui suit indique les seules personnes, entreprises ou sociétés qui, directement ou indirectement, sont propriétaires inscrits ou véritables d'au moins 10 % des actions ordinaires émises et en circulation ou exercent une emprise sur un tel pourcentage de ces titres :

Nom du porteur	Type de propriété	Nombre de titres comportant droit de vote détenus	Pourcentage des titres comportant droit de vote en circulation détenus
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.	Directe / indirecte	40 620 865 actions ordinaires ¹⁾	14,51 %

¹⁾ Information en date du 31 décembre 2019, fondée sur la plus récente Annexe 13G/A déposée par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. le 14 février 2020.

ENVOI PAR LA POSTE ET DISPONIBILITÉ DE LA CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS ET DU RAPPORT ANNUEL

La Société a choisi de recourir aux dispositions sur les procédures de notification et d'accès prévues dans la *Norme canadienne 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti* (au Québec, le *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti*) (le « Règlement 54-101 ») et la Norme canadienne 51-102 sur les obligations d'information continue (au Québec, le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*) (le « Règlement 51-102 ») (les « procédures de notification et d'accès ») en ce qui a trait à la distribution aux actionnaires inscrits et aux actionnaires véritables des documents relatifs à l'assemblée. Les procédures de notification et d'accès permettent à la Société d'afficher des versions électroniques de ses documents liés aux procurations sur SEDAR et sur son site Web au www.transalta.com/financial-and-annual-reports/management-proxy-circulars, plutôt que d'envoyer par la poste des copies imprimées aux actionnaires inscrits et aux actionnaires véritables. Aux termes des procédures de notification et d'accès, au lieu de recevoir des copies imprimées des documents relatifs à l'assemblée, les actionnaires inscrits et les actionnaires véritables reçoivent un avis conforme aux procédures de notification et d'accès renfermant des détails sur la date, le lieu et le but de l'assemblée, ainsi que des renseignements sur la marche à suivre pour obtenir une version électronique des documents relatifs à l'assemblée.

Les documents relatifs à l'assemblée seront affichés au <http://envisionreports.com/ZTMQ2020> vers le 13 mars 2020. Ils seront également affichés sur le site Web de la Société au www.transalta.com/financial-and-annual-reports/management-proxy-circulars et sous son profil sur SEDAR au www.sedar.com vers le 13 mars 2020. Le recours à ce moyen de livraison est plus respectueux de l'environnement puisqu'il aidera à réduire l'utilisation de papier et il permettra à la Société de réduire ses coûts d'impression et d'envoi par la poste. Il aidera également à accélérer la réception des documents relatifs à l'assemblée par nos actionnaires. Les actionnaires sont priés de passer en revue les documents relatifs à l'assemblée avant de voter.

Si vous préférez recevoir une copie imprimée des documents relatifs à l'assemblée, sans frais, ou si vous avez des questions concernant les procédures de notification et d'accès, vous pouvez communiquer avec notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada, sans frais, au 1-866-962-0498. Les demandes de copies imprimées devraient être faites le plus tôt possible et elles doivent être reçues au plus tard le 3 avril 2020, afin de laisser suffisamment de temps aux actionnaires pour recevoir et examiner les documents relatifs à l'assemblée et renvoyer le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote avant la date limite pour le dépôt des procurations. Les actionnaires véritables peuvent demander une copie imprimée en ligne au www.proxyvote.com ou par téléphone, sans frais, au 1-877-907-7643 en fournissant le numéro de contrôle figurant sur le formulaire d'instructions de vote et en suivant les instructions indiquées.

Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée sont priés de remplir, de dater et de signer le formulaire de procuration (ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas) ci-joint et de le retourner, dans l'enveloppe ci-jointe, à la Société de fiducie Computershare du Canada, à l'attention du service des procurations, 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, afin que celle-ci le reçoive au plus tard à 10 h 30 (heure de Calgary) le 17 avril 2020

ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, au moins 48 heures (à l'exception des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant l'heure fixée pour la reprise de l'assemblée.

En outre, notre rapport annuel est envoyé par la poste aux actionnaires inscrits, sauf à ceux qui ont demandé de ne pas le recevoir, et aux actionnaires véritables qui en ont demandé un exemplaire. Si vous êtes un actionnaire inscrit et que (i) vous ne souhaitez pas recevoir notre rapport annuel l'an prochain; ou (ii) vous souhaitez recevoir nos rapports intermédiaires, veuillez remplir et retourner le formulaire de l'actionnaire inscrit inclus dans le présent envoi. Si vous êtes un actionnaire véritable et avez retourné le formulaire de l'an dernier en demandant un exemplaire de notre rapport annuel et de nos rapports intermédiaires, vous avez reçu des exemplaires de ce ou de ces documents. On vous demandera encore cette année si vous souhaitez recevoir ou non ces documents pour 2020. Si vous souhaitez recevoir ces documents, veuillez remplir et retourner le formulaire de l'actionnaire véritable inclus dans le présent envoi.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires concernant nos activités dans notre notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que dans nos états financiers consolidés audités et le rapport de gestion s'y rapportant pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Il est possible d'obtenir des exemplaires de ces documents et de nos autres documents destinés au public sur notre site Web, au www.transalta.com, sur SEDAR, au www.sedar.com, et sur EDGAR, au www.sec.gov.

Si vous préférez recevoir, sans frais, une copie imprimée de nos documents, veuillez adresser votre demande comme suit :

Société de fiducie Computershare du Canada
Téléphone : 1 866-962-0498

Les actionnaires véritables peuvent demander une copie imprimée en ligne au www.proxyvote.com ou par téléphone, sans frais, au 1-877-907-7643 en indiquant le numéro de contrôle figurant sur leur formulaire d'instructions de vote et en suivant les instructions fournies.

COMMUNICATION AVEC LE CONSEIL

Notre conseil valorise un dialogue ouvert et accueille favorablement les avis de nos actionnaires. En 2017, notre conseil a approuvé une politique en matière d'interaction avec les actionnaires qui vise à encourager les actionnaires à exprimer leurs points de vue sur la stratégie, la gouvernance et d'autres sujets directement au conseil et à faciliter ces interventions. Notre conseil invite aussi les actionnaires à participer à nos assemblées annuelles des actionnaires. On trouvera à partir de la page 63 sous la rubrique « Gouvernance – Interaction avec les actionnaires » une analyse détaillée de notre politique et de nos pratiques en matière d'interaction avec les actionnaires. À l'assemblée, le président du conseil ainsi que notre présidente et chef de la direction seront disponibles pour répondre aux questions des actionnaires. Entre les assemblées, la Société a recours à un processus ouvert et transparent permettant aux actionnaires de communiquer avec le conseil, notamment avec les présidents des comités du conseil, par l'intermédiaire du bureau du secrétaire de la Société ou en utilisant l'adresse courriel figurant ci-après.

Les actionnaires peuvent communiquer directement avec le conseil ou l'un des membres du conseil en envoyant leur correspondance au conseil d'administration par la poste ou par courriel aux adresses suivantes, en précisant qu'il s'agit d'un envoi ou d'un message « Confidentiel – Interaction du conseil avec les actionnaires » :

Le secrétaire
TransAlta Corporation
110 – 12th Avenue SW
Box 1900, Station « M »
Calgary (Alberta) T2P 2M1

ou :

corporate_secretary@transalta.com

SIGNALEMENT DES IRRÉGULARITÉS

Le conseil, dans le cadre de la surveillance exercée par le comité d'audit, des finances et des risques (le « CAFR »), a mis en place plusieurs options permettant aux employés, aux entrepreneurs, aux actionnaires, aux fournisseurs et aux autres parties prenantes de signaler des irrégularités d'ordre comptable, des manquements à l'éthique ou toute autre question qu'ils souhaitent porter à l'attention du conseil. Vous pouvez communiquer avec le CAFR de l'une des manières suivantes :

Page Web (portail interne) au www.transalta.com/ethics-helpline;

Message vocal anonyme et confidentiel laissé dans la boîte vocale de la Ligne d'assistance en matière d'éthique de TransAlta au 1-855-374-3801 (États-Unis/Canada) et au 1-800-339276 (Australie);

Lettre adressée au :

Audit interne
TransAlta Corporation
110 – 12th Avenue SW
Box 1900, Station « M »
Calgary (Alberta) T2P 2M1

ou

Président du CAFR
Objet « 003 »
TransAlta Corporation
110 – 12th Avenue SW
Box 1900, Station « M »
Calgary (Alberta) T2P 2M1

On trouvera de plus amples renseignements sur la politique de dénonciation à partir de la page 47, sous la rubrique « Gouvernance – Notre engagement en matière d'éthique – Procédures de dénonciation ».

PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES

La *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») permet aux actionnaires admissibles de présenter des propositions d'actionnaires aux fins d'examen aux assemblées annuelles. Le 23 décembre 2020 est la date limite à laquelle la Société doit avoir reçu les propositions d'actionnaires à inclure dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction relative à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2021. Toutes les propositions doivent être envoyées par courrier recommandé à l'adresse suivante :

TransAlta Corporation
Attention: Corporate Secretary
110 – 12th Avenue SW
Box 1900, Station « M »
Calgary (Alberta) T2P 2M1

COMMENT VOTER

ACTIONNAIRES INSCRITS

Vous êtes un actionnaire inscrit si vous détenez vos actions ordinaires de TransAlta en votre nom et si vous avez un certificat d'actions. En tant qu'actionnaire inscrit, vous pouvez :

Option 1. Assister à l'assemblée et voter en personne

Si vous souhaitez assister à l'assemblée et y voter en personne, ne remplissez pas et ne retournez pas le formulaire de procuration (la « procuration »). À votre arrivée à l'assemblée, inscrivez-vous auprès de notre agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada.

Vous êtes invité à assister à l'assemblée même si vous avez déjà soumis vos instructions de vote. Cependant, vous ne pourrez pas voter une autre fois à l'assemblée, à moins que vous ne révoquiez votre procuration. Veuillez vous reporter à la rubrique « Changer votre vote » de la circulaire.

Des questions?

Communiquez avec notre agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada, au 1-800-564-6253

Option 2. Nommer un fondé de pouvoir

Utilisez la procuration pour nommer un fondé de pouvoir. En nommant un fondé de pouvoir, vous donnez à quelqu'un d'autre le pouvoir d'assister à l'assemblée et d'y voter en votre nom.

Veillez noter que vous pouvez nommer qui vous voulez à titre de fondé de pouvoir. Cette personne ne doit pas nécessairement être un actionnaire de TransAlta ou les représentants de TransAlta nommés dans la procuration. Pour nommer quelqu'un d'autre à titre de fondé de pouvoir, veuillez biffer les noms imprimés sur la procuration et indiquer le nom de la personne que vous souhaitez désigner comme votre fondé de pouvoir dans l'espace prévu à cette fin. Veuillez indiquer la façon dont vous voulez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés à l'égard de chaque point à l'ordre du jour. À l'assemblée, votre fondé de pouvoir doit exercer les droits de vote conformément à vos instructions. Veuillez vous assurer que la personne que vous nommez en a connaissance et qu'elle assiste à l'assemblée. Si votre fondé de pouvoir n'assiste pas à l'assemblée, les droits de vote rattachés à vos actions ne seront pas exercés. Votre fondé de pouvoir sera tenu de s'inscrire auprès de notre agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada, à son arrivée à l'assemblée.

Si vous retournez votre procuration signée sans avoir nommé qui que ce soit pour être votre fondé de pouvoir, Gordon D. Giffin, président du conseil, et Dawn L. Farrell, présidente et chef de la direction de TransAlta, ont accepté d'agir en tant que vos fondés de pouvoir pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions ou pour s'abstenir de le faire à l'assemblée conformément à vos instructions.

Si vous décidez de nommer Gordon D. Giffin et Dawn L. Farrell à titre de fondés de pouvoir, mais n'indiquez pas la façon dont vous voulez qu'ils exercent vos droits de vote, ils exerceront vos droits de vote comme suit :

- **POUR l'élection de chacun des 12 candidats proposés par TransAlta aux postes d'administrateur;**
- **POUR la reconduction du mandat d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeur et l'autorisation donnée au conseil de fixer sa rémunération;**
- **POUR le vote consultatif non contraignant sur notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction;**
- **POUR la modification et la mise à jour du règlement n° 1 modifié et mis à jour;**
- **POUR la modification et la mise à jour du règlement n° 2;**

- **POUR les modifications au plan d'options sur actions afin d'augmenter le nombre d'actions disponibles aux fins d'émission aux termes de ce plan.**

À l'occasion de tout scrutin, les droits de vote rattachés aux actions ordinaires représentées par les procurations désignant les fondés de pouvoir nommés par la direction dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote seront exercés pour ou contre chacune des questions indiquées dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire ou feront l'objet d'une abstention à l'égard de ces questions, dans chaque cas, conformément aux instructions données par chaque actionnaire, et si l'actionnaire précise un choix quant à un point à l'ordre du jour, les droits de vote rattachés à ces actions ordinaires seront exercés en conformité avec ce choix. La procuration confère un pouvoir discrétionnaire au fondé de pouvoir qui y est nommé à l'égard de toute modification pouvant être apportée aux questions figurant dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire et de toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

Option 3. Voter par procuration

Utilisez la procuration pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Si vous ne prévoyez pas assister à l'assemblée ou y être représenté par un fondé de pouvoir, vous pouvez voter de l'une des façons suivantes :

Par la poste	<ul style="list-style-type: none"> • remplissez, datez et signez la procuration conformément aux directives données dans celle-ci; • retournez la procuration remplie dans l'enveloppe fournie à cette fin à la Société de fiducie Computershare du Canada, à l'attention du service des procurations, 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 3Y1.
Par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • composez le 1-866-732-8683 à partir d'un téléphone à clavier et suivez les instructions vocales; • reportez-vous à la procuration qui vous a été envoyée pour connaître votre numéro de contrôle à 13 caractères, lequel est situé dans le coin inférieur gauche au verso de la procuration; • communiquez vos instructions de vote en utilisant le clavier du téléphone.
Par Internet	<ul style="list-style-type: none"> • accédez au site Web www.proxyvote.com et suivez les instructions; • reportez-vous à la procuration qui vous a été envoyée pour connaître votre numéro de contrôle à 13 caractères, lequel est situé dans le coin inférieur gauche au verso de la procuration; • communiquez vos instructions de vote électroniquement par Internet.

Veillez noter que si vous votez par téléphone, vous ne pouvez nommer à titre de fondé de pouvoir aucune autre personne que les administrateurs et les dirigeants dont le nom est indiqué sur votre formulaire de procuration.

Veillez noter que votre procuration et vos instructions de vote doivent être reçues avant **10 h 30 (heure de Calgary) le 17 avril 2020** ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, au moins 48 heures (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) avant l'heure fixée pour la reprise de l'assemblée. Nous nous réservons le droit d'accepter les procurations déposées en retard et, avec ou sans préavis, de renoncer à appliquer l'heure limite du dépôt des procurations, mais ne sommes nullement tenus d'accepter ou de rejeter quelque procuration que ce soit.

Changer votre vote

Vous pouvez changer un vote que vous avez exercé par procuration si ce changement parvient à destination avant **10 h 30 (heure de Calgary) le 17 avril 2020** ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, au plus tard 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant l'heure de la reprise de l'assemblée, de l'une des manières suivantes :

- en soumettant une nouvelle procuration qui porte une date postérieure à celle de la procuration soumise précédemment et en l'envoyant par la poste à la Société de fiducie Computershare du Canada, à l'attention du service des procurations, 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 3Y1;
- en votant une nouvelle fois par téléphone ou par Internet;
- de toute autre manière permise par la législation applicable.

Vous pouvez révoquer de l'une des manières suivantes un vote que vous avez exercé par procuration :

- vous soumettez par la poste un avis de révocation qui porte votre signature ou la signature de votre mandataire ou, si l'actionnaire est une société, le sceau de la société ou la signature d'un de ses dirigeants ou d'un mandataire dûment autorisé de celle-ci, à la Société de fiducie Computershare du Canada, à l'attention du service des procurations, 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 3Y1. Votre avis de révocation doit parvenir à destination avant 10 h 30 (heure de Calgary) le 17 avril 2020 ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, au moins 48 heures (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) avant l'heure de la reprise de l'assemblée;
- vous donnez un avis de révocation écrit qui porte votre signature ou celle de votre mandataire au président de l'assemblée avant le début de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

ACTIONNAIRES VÉRITABLES

Vous êtes un actionnaire véritable (un « actionnaire véritable ») si vos actions sont immatriculées au nom d'un intermédiaire et que votre certificat est détenu auprès d'une banque, d'une société de fiducie, d'un courtier en valeurs, d'un fiduciaire ou d'une autre institution (chacun, un « intermédiaire »). Les actions ordinaires de TransAlta dont un actionnaire véritable est propriétaire véritable sont immatriculées : (i) soit au nom d'un intermédiaire par l'entremise duquel l'actionnaire véritable détient les actions ordinaires de TransAlta (les intermédiaires sont notamment des banques, des sociétés de fiducie, des courtiers en valeurs mobilières et des fiduciaires ou des administrateurs de REER, de FERR et de REEE autogérés ou de régimes similaires); (ii) soit au nom d'une chambre de compensation (comme Services de dépôt et de compensation CDS inc.) dont l'intermédiaire est un adhérent.

Des questions?

Communiquez avec notre agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada, au 1-800-564-6253

La Société a distribué des copies de l'avis conforme aux procédures de notification et d'accès aux intermédiaires et aux chambres de compensation afin qu'elles soient distribuées aux actionnaires véritables. La Société paiera pour qu'un intermédiaire remette l'avis conforme aux procédures de notification et d'accès (et, sur demande, des copies imprimées des documents relatifs à l'assemblée) aux propriétaires véritables opposés.

Si vous êtes un actionnaire véritable, votre trousse contient un formulaire d'instructions de vote. Les actionnaires véritables doivent suivre attentivement les directives données sur le formulaire d'instructions de vote en utilisant l'une des manières indiquées pour exercer les droits de vote rattachés à leurs actions ordinaires de TransAlta. Le formulaire d'instructions de vote est similaire à un formulaire de procuration, mais il ne peut que donner des instructions à l'actionnaire inscrit sur la manière d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

À titre d'actionnaire véritable, vous pouvez :

Option 1. Voter par l'entremise de votre intermédiaire

Si vous souhaitez exercer vos droits de vote par l'entremise de votre intermédiaire, vous devez suivre les instructions indiquées sur le formulaire de procuration ou d'instructions de vote fourni par votre intermédiaire. Votre intermédiaire doit vous demander des instructions de vote avant l'assemblée. Veuillez communiquer avec lui si vous n'avez pas reçu de formulaire d'instructions de vote. Vous pourriez sinon recevoir de sa part une procuration préautorisée indiquant le nombre d'actions ordinaires dont les droits de vote doivent être exercés; veuillez alors remplir, signer, dater et retourner cette procuration selon les directives qui y sont données.

Option 2. Voter en personne ou par fondé de pouvoir

Nous ne connaissons pas le nom de nos actionnaires non inscrits ni le nombre de titres qu'ils détiennent. Cela signifie que vous ne pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires en personne à l'assemblée que si vous vous êtes préalablement nommé fondé de pouvoir à l'égard de vos actions ordinaires. Si vous souhaitez exercer vos droits de vote en personne à l'assemblée, vous devez vous nommer fondé de pouvoir en inscrivant votre nom dans l'espace prévu sur le formulaire de procuration ou d'instructions de vote fourni par votre intermédiaire; ne remplissez pas la partie relative au vote sur le formulaire de procuration ou d'instructions de vote puisque votre vote sera recueilli à l'assemblée. Retournez la procuration ou le formulaire d'instructions de vote à votre intermédiaire dans l'enveloppe fournie à cette fin. Vous pouvez aussi nommer une autre personne comme fondé de pouvoir à l'égard de vos actions

ordinaires en inscrivant son nom en caractère d'imprimerie dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire de procuration ou d'instructions de vote fourni par votre intermédiaire et en remettant le formulaire conformément aux directives qui y sont données. Votre vote ou celui de votre fondé de pouvoir sera recueilli et comptabilisé à l'assemblée. À l'assemblée, votre fondé de pouvoir doit exercer les droits de vote rattachés à vos actions conformément à vos instructions. Veuillez vous assurer que la personne que vous nommez en a connaissance et qu'elle assiste à l'assemblée. Si votre fondé de pouvoir n'assiste pas à l'assemblée, les droits de vote rattachés à vos actions ne seront pas exercés. La procuration ou le formulaire d'instructions de vote confère un pouvoir discrétionnaire au fondé de pouvoir qui y est nommé à l'égard de toute modification pouvant être apportée aux questions figurant dans l'avis de convocation à l'assemblée et de toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Votre fondé de pouvoir ou vous-même devez vous enregistrer auprès d'un représentant de la Société de fiducie Computershare du Canada avant l'assemblée.

Veillez noter que si vous êtes un actionnaire véritable des États-Unis et que vous souhaitez assister à l'assemblée et y exercer les droits de vote rattachés à vos actions en personne, vous devez suivre les directives données au verso de votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote pour obtenir une procuration réglementaire. Lorsque vous aurez reçu votre procuration réglementaire, vous devrez la soumettre à la Société ou à son agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada, avant la date de dépôt des procurations pour pouvoir exercer les droits de vote rattachés à vos actions en personne.

Option 3. Voter par téléphone ou par Internet

Si vous souhaitez voter par téléphone ou par Internet, veuillez suivre les directives de vote par téléphone ou par Internet indiquées sur le formulaire de procuration ou d'instructions de vote que vous remet votre intermédiaire.

TransAlta pourrait avoir recours au service QuickVote^{MC} de Broadridge pour aider les actionnaires véritables à exercer par téléphone les droits de vote rattachés à leurs actions ordinaires.

Date limite pour voter

Que les actionnaires véritables votent par la poste, par téléphone ou par Internet, leur formulaire de procuration (ou d'instructions de vote) doit être reçu par notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada, ou par la Société ou ses mandataires, **au plus tard à 10 h 30 (heure de Calgary) le 17 avril 2020** ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant l'heure fixée pour la reprise de l'assemblée. Vous devez remettre vos instructions de vote à votre intermédiaire suffisamment à l'avance pour lui permettre de transmettre ces renseignements à notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada, ou à la Société ou ses mandataires, avant la date limite pour le dépôt des procurations. Le président de l'assemblée peut, à son gré et sans préavis, renoncer à appliquer l'heure limite pour le dépôt des procurations ou prolonger le délai prévu pour ce faire.

Nous nous réservons le droit d'accepter les procurations déposées en retard et, avec ou sans préavis, de renoncer à appliquer l'heure limite du dépôt des procurations, mais ne sommes nullement tenus d'accepter ou de rejeter quelque procuration (ou formulaire d'instructions de vote) que ce soit.

Changer votre vote

Si vous avez exercé vos droits de vote par l'entremise de votre intermédiaire et que vous désirez modifier ou révoquer votre vote, veuillez communiquer avec votre intermédiaire pour discuter de la possibilité d'un tel changement et de la procédure à suivre. Le changement ou la révocation des instructions de vote par un actionnaire véritable peut prendre plusieurs jours; par conséquent, l'intermédiaire ou la société de service à laquelle celui-ci fait appel doit effectuer le changement ou la révocation dans un délai suffisant avant la date limite indiquée sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote pour garantir que le changement ou la révocation sera pris en compte à l'assemblée.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Il y a sept points à l'ordre du jour de l'assemblée :

1. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Les statuts de fusion (les « statuts de fusion ») de TransAlta fixent respectivement à 3 et à 19 le nombre d'administrateurs minimal et maximal de la Société. Chaque année, notre conseil se penche sur le nombre d'administrateurs requis. Le conseil a déterminé que pour assurer une prise de décision efficace, pourvoir les comités du conseil et répondre aux exigences liées à la planification de la relève, le nombre d'administrateurs devait être d'entre 9 et 14.

En 2018, l'ambassadeur Giffin a informé le conseil de son intention de quitter son poste d'administrateur en 2020. Le 16 janvier 2020, la Société a annoncé que le mandat d'administrateur de l'ambassadeur Giffin prendrait fin à l'assemblée et que le conseil avait nommé M. John Dielwart pour lui succéder au poste de président du conseil et que cette nomination prendrait effet immédiatement après l'assemblée, sous réserve que M. Dielwart soit réélu administrateur de la Société à l'assemblée. M. Dielwart est un chef d'entreprise stratégique qui a démontré sa capacité à augmenter la valeur pour les actionnaires de sociétés ouvertes. La Société et le conseil souhaitent exprimer leur reconnaissance à l'ambassadeur Giffin pour ses contributions importantes à la Société pendant son mandat.

Candidats

Chacun des candidats aux postes d'administrateur a fait part de sa volonté d'assumer ce rôle. Chaque candidat proposé est « indépendant » au sens attribué à ce terme dans la *Norme canadienne 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (au Québec, le « Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance ») (le « Règlement 58-101 »), à l'exception de Dawn Farrell, notre présidente et chef de la direction.

Chaque administrateur élu remplira ses fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que son successeur soit élu ou nommé. Nos administrateurs sont élus individuellement tous les ans, par un vote à la majorité des voix. La description de notre politique de vote à la majorité des voix figure sous la rubrique « – Notre politique en matière de vote à la majorité des voix » ci-après. Nous sommes d'avis que la composition de notre conseil doit assurer un équilibre entre des membres possédant l'expérience et les aptitudes nécessaires pour veiller à ce que nos activités et nos stratégies soient menées à bonne fin et des membres possédant les compétences techniques, sectorielles, opérationnelles, financières, commerciales et autres pour maximiser un processus efficace de prise de décisions. Nous employons une grille indiquant les compétences et l'expérience combinées de nos candidats aux postes d'administrateur, laquelle figure sous la rubrique « - Grille de compétences » à la page 34 de la présente circulaire. Nous nous appliquons aussi à maintenir une diversité d'expériences et de perspectives au sein de notre conseil, compte tenu de notre grille de compétences et de notre politique concernant la diversité du conseil et des effectifs. La description de notre politique concernant la diversité du conseil et des effectifs figure sous la rubrique « Gouvernance – Caractéristiques du conseil – Diversité » à la page 55 de la présente circulaire.

Les candidats proposés à l'élection qui aura lieu à l'assemblée annuelle en 2020 sont :

- | | |
|-----------------------|-------------------------|
| (i) Rona H. Ambrose | (vii) Richard Legault |
| (ii) John P. Dielwart | (viii) Yakout Mansour |
| (iii) Dawn L. Farrell | (ix) Georgia R. Nelson |
| (iv) Robert C. Flexon | (x) Beverley F. Park |
| (v) Alan J. Fohrer | (xi) Bryan D. Pinney |
| (vi) Harry Goldgut | (xii) Sandra R. Sharman |

Votez dès aujourd'hui POUR les candidats proposés par TransAlta aux postes d'administrateur sur la procuration. Le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR les 12 candidats aux postes d'administrateur. Sauf instructions contraires, les personnes désignées dans la procuration ont l'intention de voter POUR chacun des 12 candidats indiqués ci-dessus.

Les notices biographiques de nos candidats à l'élection aux postes d'administrateur figurent sous la rubrique qui suit.

RONA H. AMBROSE¹⁾



Âge : 50 ans
Alberta, Canada
Administratrice depuis 2017

Indépendante

Quatre principales
compétences :

- Affaires gouvernementales
- Droit et réglementation
- Technologie /
Télécommunications
- Environnement /
Changements climatiques

Administratrice de sociétés. L'honorable Rona Ambrose est une leader d'envergure nationale qui a été chef de l'opposition officielle à la Chambre des communes du Canada et chef du Parti conservateur du Canada. À titre de membre clé du Cabinet fédéral pendant une dizaine d'années, elle a exercé les fonctions de ministre dans neuf ministères du gouvernement du Canada. Elle a entre autres occupé les postes de vice-présidente du Conseil du trésor pendant plusieurs années et de présidente du comité du Cabinet sur la sécurité publique, la justice et les questions autochtones. En tant qu'ancienne ministre de l'Environnement responsable du régime réglementaire sur les gaz à effet de serre en place dans plusieurs secteurs industriels, elle comprend les défis auxquels le secteur des énergies fossiles fait face.

M^{me} Ambrose a été responsable de l'élaboration de plusieurs politiques fédérales liées notamment aux stratégies industrielles en matière d'achats militaires, aux innovations en matière de santé et aux améliorations apportées aux lois en matière d'agressions sexuelles. M^{me} Ambrose est reconnue comme une ardente défenseuse des droits des femmes au Canada et dans le monde et a été à la tête du mouvement mondial ayant mené à la création de la « Journée internationale de la fille » aux Nations Unies. Elle a également été responsable de veiller à ce que les femmes autochtones au Canada obtiennent finalement des droits matrimoniaux égaux. Elle s'est battue avec succès pour la création d'un programme canadien destiné à amener en sécurité au Canada, à titre de réfugiées, des femmes et des filles Yazidi qui ont été des esclaves sexuelles de l'EI.

M^{me} Ambrose siège en outre au conseil consultatif de l'Institut canadien des affaires mondiales et est administratrice de la Société financière Manuvie, de Coril Holdings Ltd. et d'Andlauer Healthcare Group. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Victoria et d'une maîtrise ès arts de l'Université de l'Alberta. Elle est également titulaire d'un diplôme du Harvard Kennedy School of Government Senior Leaders Program.

M^{me} Ambrose possède une solide expérience de leadership acquise dans un vaste éventail de postes aux échelons les plus élevés du gouvernement canadien. Sa grande expérience de la politique publique et ses compétences manifestes pour amener des gens ayant des points de vue différents à s'entendre renforcent notre conseil et la Société. Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR la réélection de M^{me} Ambrose au poste d'administratrice.

Membre du conseil/de comités	Présence	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2019
Conseil d'administration	Régulière Extraordinaire ²⁾	5 sur 5 9 sur 11 ³⁾	91,7 % 166 000 \$
Comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable		4 sur 4	
Comité des ressources humaines		4 sur 4	

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ⁴⁾	Exigence en matière d'actionnariat ⁵⁾
2019	7 897	23 776	31 673	286 324 \$	En voie de s'y conformer
2018	1 844	14 214	16 058	105 822 \$	
2017	1 844	2 706	4 550	34 443 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités	
Société	Comité
Société financière Manuvie	Audit; gouvernance et candidatures
Andlauer Healthcare Group	Audit; rémunération, mises en candidature et gouvernance

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes
Aucune

Résultats du vote antérieur : résultats du vote de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2019			
Votes pour	Pourcentage	Abstention de vote	Pourcentage
165 878 152	95,41 %	7 979 310	4,59 %

JOHN P. DELWART¹⁾



Âge : 67 ans
Alberta, Canada
Administrateur depuis 2014

Indépendant

Quatre principales
compétences :

- Génie et technique
- Droit et réglementation
- Environnement / Changements climatiques
- Fusions et acquisitions / Changements organisationnels

Administrateur de sociétés. M. Dielwart est président du comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable du conseil. Le conseil l'a nommé comme successeur du président du conseil, et sa nomination entrera en vigueur immédiatement après l'assemblée, sous réserve qu'il soit réélu comme administrateur de la Société à l'assemblée.

M. Dielwart était auparavant chef de la direction d'ARC Resources Ltd., propriétaire et exploitante d'avoirs pétroliers et gaziers dans l'Ouest canadien. Il en a supervisé la croissance depuis son démarrage en 1996 jusqu'à ce qu'elle atteigne une capitalisation totale d'environ 10 milliards de dollars au moment de son départ à la retraite. Après avoir pris sa retraite d'ARC Resources Ltd. le 1^{er} janvier 2013, M. Dielwart s'est joint à nouveau à ARC Financial Corp. (« ARC Financial ») en qualité de vice-président du conseil. ARC Financial est le principal gestionnaire canadien de capital-investissement axé sur l'énergie. M. Dielwart est membre des comités des investissements et de la gouvernance d'ARC Financial et représente actuellement ARC Financial au conseil de Modern Resources Ltd. et d'Aspenleaf Energy Limited.

Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences avec distinction (génie civil) de l'Université de Calgary. Il est membre de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (APEGA) et a déjà été président du conseil d'administration de l'Association canadienne des producteurs pétroliers (l'« ACPP »). En 2015, M. Dielwart a été admis au Calgary Business Hall of Fame et il a reçu en 2018 le prix *Canadian Lifetime Achievement* du Oil and Gas Council. M. Dielwart est un administrateur et ancien coprésident du Child Advocacy Centre de la région métropolitaine de Calgary. M. Dielwart est devenu administrateur de Crescent Point Energy Corp. en date du 7 mars 2019.

Le conseil estime que M. Dielwart est un administrateur indépendant et diligent qui apporte à la Société une riche expérience en gestion, en finances et en entrepreneuriat ainsi qu'une excellente connaissance des marchés des produits de base, notamment ceux du pétrole et du gaz, dans lesquels nous exerçons des activités. Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR la réélection de M. Dielwart au poste d'administrateur.

Membre du conseil/de comités ⁶⁾		Présence	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2019
Conseil d'administration	Régulière	5 sur 5		
	Extraordinaire ²⁾	10 sur 11		
Comité d'audit, des finances et des risques		2 sur 2	96,3 %	182 500 \$
Comité de la performance des investissements		5 sur 5		
Comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable (président)		4 sur 4		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ⁴⁾	Exigence en matière d'actionariat ⁵⁾
2019	0	120 210	120 210	1 086 698 \$	
2018	0	99 614	99 614	656 456 \$	Atteinte
2017	0	75 001	75 001	567 758 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités	
Société	Comité
ARC Resources Ltd.	Sécurité, réserves et excellence opérationnelle (président); risques
Denbury Resources Inc.	Président du conseil; réserves et SSE; rémunération; risques
Crescent Point Energy Corp.	Réserves; environnement, santé et sécurité (président)

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes	
Aucune	

Résultats du vote antérieur : résultats du vote de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2019			
Votes pour	Pourcentage	Abstention de vote	Pourcentage
170 414 085	98,02 %	3 443 377	1,98 %

DAWN L. FARRELL¹⁾



Âge : 60 ans
Alberta, Canada
Administratrice depuis 2012

Non indépendante

Quatre principales
compétences :

- Gestion des risques
- Énergie électrique
- Opérations internationales
- Fusions et acquisitions / Changements organisationnels

Présidente et chef de la direction de TransAlta Corporation. M^{me} Farrell est devenue présidente et chef de la direction de TransAlta Corporation le 2 janvier 2012. Avant sa nomination, elle a agi à titre de chef de l'exploitation de 2009 à 2011.

M^{me} Farrell compte plus de 34 ans d'expérience dans l'industrie de l'électricité, où elle a occupé des fonctions au sein de TransAlta et de BC Hydro. Elle a été vice-présidente à la direction, Activités commerciales et développement; vice-présidente à la direction, Expansion d'entreprise; vice-présidente à la direction, Projets de production indépendante d'électricité; et vice-présidente, Commercialisation des produits énergétiques et développement de la production indépendante d'électricité au sein de TransAlta Corporation. De 2003 à 2006, M^{me} Farrell a agi à titre de vice-présidente à la direction, Production chez BC Hydro. De 2006 à 2007, elle y a occupé le poste de vice-présidente à la direction, Ingénierie, relations avec les peuples autochtones et production.

M^{me} Farrell siège au conseil d'administration de The Chemours Company, société de produits chimiques inscrite à la cote de la NYSE, et de l'Alberta Business Council. Elle a déjà siégé au conseil d'administration du Conference Board du Canada, du Conseil canadien des affaires, du Stampede de Calgary, du Mount Royal College, du Fording Coal Income Fund, du New Relationship Trust Fund, de la Mount Royal College Foundation et de Vision Quest Windelectric.

M^{me} Farrell est titulaire d'un baccalauréat en commerce, avec une majeure en finances, et d'une maîtrise en économie de l'Université de Calgary. Elle a aussi suivi le programme intitulé *Advanced Management Program* de l'Université Harvard.

En tant que présidente et chef de la direction de la Société, M^{me} Farrell est responsable de la gérance générale de TransAlta, notamment d'assurer le leadership stratégique de la Société. Elle s'avère une solide leader capable de transformer TransAlta en une société d'énergies propres de premier plan au Canada. Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR la réélection de M^{me} Farrell au poste d'administratrice.

Membre du conseil/de comités		Présence	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2019
Conseil d'administration	Régulière Extraordinaire ²⁾	5 sur 5 11 sur 11	100 %	s.o.

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires ⁷⁾	Unités d'actions ⁸⁾	Total	Valeur marchande ⁴⁾	Exigence en matière d'actionariat ⁹⁾
2019	192 081	703 226	895 307	8 093 575 \$	
2018	142 081	659 932	802 014	5 285 272 \$	Atteinte
2017	135 264	647 739	783 003	5 927 335 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités	
Société	Comité
The Chemours Company	Rémunération; mises en candidature et gouvernance

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes
Aucune

Résultats du vote antérieur : résultats du vote de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2019			
Votes pour	Pourcentage	Abstention de vote	Pourcentage
171 019 370	98,37 %	2 838 092	1,63 %

ROBERT C. FLEXON



Âge : 61 ans
Texas, États-Unis
Administrateur depuis 2019

Indépendant

Quatre compétences principales :

- Comptabilité, finances et fiscalité
- Énergie électrique
- Gestion des risques
- Fusions et acquisitions / Changements organisationnels

Administrateur de sociétés. Robert C. Flexon a été président et chef de la direction de Dynegy Inc. de 2011 à la date à laquelle celle-ci a été acquise par Vistra Energy Corp., soit en avril 2018. Dynegy Inc. était un producteur d'électricité indépendant exploitant des centrales électriques; l'entreprise était inscrite à la cote de la NYSE. Auparavant, M. Flexon a également été chef des finances de UGI Corporation et de NRG Energy. En 2009, il a été président et chef de la direction de la filiale américaine de Foster Wheeler, puis a été chef de la direction de Foster Wheeler, société d'ingénierie, entrepreneur en construction et fournisseur d'équipement électrique d'envergure mondiale. M. Flexon a également occupé des postes de haute direction chez NRG Energy, Inc. et des postes clés en finances et en comptabilité chez Hercules, Inc. et à Atlantic Richfield Company. M. Flexon siège au conseil d'administration de Capstone Turbine Corporation et de Charah Solutions, Inc.

M. Flexon est titulaire d'un baccalauréat en sciences comptables de la Villanova University. Il siège au conseil de Genesys Works-Houston, organisme qui transforme la vie d'élèves du secondaire défavorisés grâce à des expériences de travail significatives.

Les vastes réalisations de M. Flexon en matière de leadership, son expertise des marchés financiers et son expérience au sein de grands producteurs d'électricité indépendants en font un atout précieux pour le conseil. Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR la réélection de M. Flexon au conseil.

Membre du conseil/de comités ¹⁰⁾		Présence	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2019
Conseil d'administration	Régulière	3 sur 3	100 %	163 002 \$ ¹¹⁾
	Extraordinaire ²⁾	4 sur 4		
Comité d'audit, des finances et des risques		5 sur 5		
Comité de la performance des investissements (président)		5 sur 5		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ⁴⁾	Exigence en matière d'actionariat ⁵⁾
2019	0	8 236	8 236	74 453 \$	En voie de s'y conformer ¹³⁾
2018	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
2017	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités	
Société	Comité
Capstone Turbine Corporation	Comité d'audit et comité de la rémunération
Charah Solutions, Inc.	Comité d'audit et comité de la rémunération

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes
Aucune

Résultats du vote antérieur : résultats du vote de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2019			
Votes pour	Pourcentage	Abstention de vote	Pourcentage
171 178 303	98,46 %	2 674 851	1,54 %

ALAN J. FOHRER



Âge : 69 ans
Californie, États-Unis
Administrateur depuis 2013

Indépendant

Quatre principales
compétences :

- Comptabilité, finances et fiscalité
- Génie et technique
- Énergie électrique / Services publics
- Opérations internationales

Administrateur de sociétés. M. Fohrer est l'ancien président du conseil et chef de la direction de la Southern California Edison Company (« SCE »), filiale d'Edison International (« Edison ») et l'une des plus grandes sociétés de services publics d'électricité des États-Unis. Il a été élu chef de la direction en 2002 et président du conseil en 2007. En 2000, M. Fohrer a été élu président et chef de la direction d'Edison Mission Energy (« EME »), filiale d'Edison qui possède et exploite des installations électriques indépendantes. Au cours de son mandat au sein d'EME, M. Fohrer a restructuré certains projets internationaux, accroissant ainsi la valeur des actifs vendus au cours des années subséquentes. M. Fohrer a également été vice-président directeur et chef des finances d'Edison et de SCE de 1995 à 1999. Il a pris sa retraite en décembre 2010, après 37 ans de service au sein d'Edison.

M. Fohrer siège actuellement au conseil de PNM Resources, Inc., société de portefeuille ouverte dans le secteur de l'énergie, et de Blue Shield of California, société d'assurance-maladie à but non lucratif. Il est aussi membre du Viterbi School of Engineering Board of Councilors de la University of Southern California et président de la California Science Centre Foundation.

M. Fohrer a siégé au conseil d'administration de l'Institute of Nuclear Power Operations, de la California Chamber of Commerce, de Duratek, Inc., d'Osmore Utilities Services, Inc., de MWH, Inc. et de Synagro, société fermée de gestion des déchets.

M. Fohrer est titulaire d'une maîtrise en génie civil de la University of Southern California ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires de la California State University, toutes deux situées à Los Angeles.

M. Fohrer apporte à la Société et au conseil son expérience en comptabilité et en finances, de même que ses connaissances du secteur de la production d'énergie, que ce soit sur les marchés réglementés ou déréglementés. Il a également exercé un leadership efficace à titre de président du comité d'audit et des risques jusqu'au 19 avril 2018. Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR la réélection de M. Fohrer au poste d'administrateur.

Membre du conseil/de comités		Présence	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2019
Conseil d'administration	Régulière Extraordinaire ²⁾	4 sur 5 11 sur 11		
Comité spécial ¹²⁾		6 sur 6	90,90 %	278 227 \$ ¹¹⁾
Comité d'audit, des finances et des risques		6 sur 7		
Comité des ressources humaines		3 sur 4		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ⁴⁾	Exigence en matière d'actionariat ⁵⁾
2019	6 398	95 053	101 451	917 117 \$	
2018	6 398	81 076	87 474	576 453 \$	Atteinte
2017	6 398	64 625	71 023	537 644 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités	
Société	Comité
PNM Resources, Inc.	Audit et éthique (président); mises en candidature et gouvernance

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes
Aucune

Résultats du vote antérieur : résultats du vote de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2019			
Votes pour	Pourcentage	Abstention de vote	Pourcentage
155 216 169	89,28 %	18 641 263	10,72 %

HARRY GOLDGUT¹⁾



Âge : 64 ans
Ontario, Canada
Administrateur depuis 2019

Indépendant¹³⁾

Quatre principales
compétences :

- Droit et réglementation
- Fusions et acquisitions / Changements organisationnels
- Affaires gouvernementales
- Énergie électrique / Services publics

Vice-président du conseil de Brookfield Asset Management Inc. M. Goldgut est vice-président du conseil de Brookfield Renewable Group et de Brookfield Infrastructure Group et fournit des conseils stratégiques relativement à la société d'investissement à capital variable d'infrastructure de Brookfield. M. Goldgut est également l'un des deux candidats aux postes d'administrateur proposés par Brookfield conformément à la convention d'investissement (au sens attribué à ce terme ci-après) intervenue entre TransAlta et un membre du même groupe que Brookfield dont il est question à la rubrique « *Gouvernance – Caractéristiques du conseil – Indépendance des administrateurs* » ci-après.

M. Goldgut a été chef de la direction ou cochef de la direction et président du conseil de Brookfield Renewable Power Inc. de 2000 à 2008 et, jusqu'en 2015, a été président du conseil du groupe Power and Utilities de Brookfield. De 2015 à 2018, il a occupé le poste de président du conseil membre de la direction des groupes Infrastructure et Power de Brookfield. M. Goldgut est entré au service de Brookfield en 1997 et il a dirigé l'expansion des activités de Brookfield dans le secteur de l'énergie renouvelable et des services publics. Il a été chargé au premier chef des initiatives stratégiques, des acquisitions et des relations avec les hauts responsables des autorités de réglementation, et il a chapeauté l'acquisition de la majorité des actifs d'énergie renouvelable de Brookfield. Il a également joué un rôle dans la restructuration du secteur de l'électricité en Ontario à titre de membre de plusieurs comités gouvernementaux, notamment le Comité d'établissement des règles du marché de l'électricité, le comité consultatif du ministre de l'Énergie, le Groupe d'étude de l'Ontario sur l'énergie propre, la Table ronde de consultation de la Commission de l'énergie de l'Ontario et la table ronde sur le renouvellement du marché du chef de la direction de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE »).

M. Goldgut siège également aux conseils d'administration des entités suivantes : Terraform Power, Inc., propriétaire et exploitant d'un portefeuille d'énergie renouvelable en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest, où il occupe le poste de président du comité des mises en candidature et de la gouvernance; Isagen S.A. ESP, troisième société de production d'énergie en importance de la Colombie; et la Princess Margaret Cancer Foundation. M. Goldgut est titulaire d'un baccalauréat en droit de la Osgoode Hall Law School de l'Université York.

M. Goldgut apporte à la Société et au conseil sa vaste expérience des affaires réglementaires et gouvernementales ainsi que de l'acquisition et de l'exploitation d'actifs d'énergie renouvelable. L'expérience acquise par M. Goldgut dans l'acquisition et le développement de l'important portefeuille mondial d'actifs d'énergie renouvelable et de services publics de Brookfield font de lui un atout considérable pour le conseil. Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR la réélection de M. Goldgut au conseil.

Membre du conseil/de comités ¹⁴⁾		Présence	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2019
Conseil d'administration	Régulière	3 sur 3	100 %	109 011 \$ ¹⁵⁾
	Extraordinaire ²⁾	4 sur 4		
Comité de la performance des investissements		5 sur 5		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ⁴⁾	Exigence en matière d'actionariat
2019	12 289 ¹⁵⁾	0	12 289	111 097 \$	En voie de s'y conformer ¹⁶⁾

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités	
Société	Comité
Terraform Power, Inc.	Mises en candidature et gouvernance (président)

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes	
Société	Administrateur
Terraform Power, Inc.	Richard Legault

Résultats du vote antérieur : résultats du vote de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2019			
Votes pour	Pourcentage	Abstention de vote	Pourcentage
171 078 139	98,40 %	2 779 323	1,60 %

RICHARD LEGAULT¹⁾



Âge : 60 ans
 Québec, Canada
 Administrateur depuis 2019

Indépendant¹³⁾

Quatre compétences principales :

- Comptabilité, finances et fiscalité
- Énergie électrique / Services publics
- Opérations internationales
- Fusions et acquisitions / Changements organisationnels

Vice-président du conseil, Brookfield Asset Management. M. Legault est vice-président du conseil de Brookfield Renewable Group. M. Legault est également l'un des deux candidats aux postes d'administrateur proposés par Brookfield conformément à la convention d'investissement intervenue entre TransAlta et un membre du même groupe que Brookfield dont il est question à la rubrique « *Gouvernance – Caractéristiques du conseil – Indépendance des administrateurs* » ci-après.

Avant d'occuper ses fonctions actuelles, M. Legault a été chef de la direction de Brookfield Renewable Partners de 1999 à août 2015, période au cours de laquelle il a joué un rôle de premier plan dans le développement des activités d'énergie renouvelable de Brookfield à l'échelle mondiale, contribuant à faire de celle-ci l'un des plus importants portefeuilles négociés en bourse spécialisés en énergie renouvelable du monde. De 2015 à 2018, il a été président du conseil et membre de la direction de Brookfield Renewable Group. M. Legault a occupé le poste de chef des finances de Brookfield Asset Management de 2000 à 2001. Auparavant, il a occupé plusieurs postes de direction dans les secteurs de l'exploitation, des finances et du développement d'entreprise dans le cadre des activités liées aux produits forestiers de Brookfield. Au service de Brookfield pendant plus de 31 ans, M. Legault est connu pour son rôle actif dans le développement de l'entreprise d'énergie renouvelable de Brookfield, qui est bien établie en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Europe.

M. Legault siège également au conseil d'administration de Terraform Power Inc., propriétaire et exploitant d'un portefeuille d'énergie renouvelable en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest, et de Westinghouse Corporation, l'une des plus importantes sociétés de technologie et de services nucléaires du monde, et est président du comité de gestion des risques de cette société.

M. Legault est titulaire d'un baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec à Hull, et il est membre des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA, CA).

M. Legault apporte à la Société et au conseil une expérience considérable en direction, en finances, en énergie / services publics et en changements organisationnels. Grâce à ses précieuses connaissances dans le secteur de l'énergie renouvelable et à son rôle au sein de Brookfield, notre actionnaire de longue date, M. Legault représente un précieux renfort pour notre conseil. Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR la réélection de M. Legault au poste d'administrateur.

Membre du conseil/de comités ¹⁷⁾		Présence	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2019
Conseil d'administration	Régulière	3 sur 3		
	Extraordinaire ²⁾	3 sur 4	91,7 %	109 011 \$ ¹⁵⁾
Comité de la performance des investissements		5 sur 5		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ⁴⁾	Exigence en matière d'actionariat
2019	12 289 ¹⁵⁾	0	12 289	111 097 \$	En voie de s'y conformer ¹⁶⁾

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités	
Société	Comité
Terraform Power, Inc.	-

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes	
Société	Administrateur
Terraform Power, Inc.	Harry Goldgut

Résultats du vote antérieur : résultats du vote de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2019			
Votes pour	Pourcentage	Abstention de vote	Pourcentage
171 010 448	98,36 %	2 847 014	1,64 %

YAKOUT MANSOUR



Âge : 72 ans
Californie, États-Unis
Administrateur depuis 2011

Indépendant

Quatre principales
compétences :

- Génie et technique
- RH / Rémunération
- Énergie électrique
- Environnement / Changements climatiques

Administrateur de sociétés. M. Mansour compte plus de 40 ans d'expérience tant comme ingénieur à la retraite que comme membre de la haute direction dans le secteur des services publics d'électricité au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Il a quitté son poste de président et chef de la direction de la California Independent System Operator Corporation (la « CAISO ») en 2011, poste qu'il occupait depuis 2005. La CAISO est chargée d'exploiter et de contrôler 80 % du réseau électrique californien, de concevoir et d'exploiter le marché de l'électricité en Californie et d'effectuer des règlements totalisant plus de 8 milliards de dollars par année. Sous la direction de M. Mansour, la structure du marché californien a été entièrement revue et la CAISO a établi le marché et la base technique pour mettre en place des normes parmi les plus rigoureuses du monde en matière de portefeuille d'énergie renouvelable. Auparavant, M. Mansour a occupé divers postes de haute direction auprès de BC Hydro et de la British Columbia Transmission Corporation, où il était chargé de l'exploitation, de la gestion d'actifs et des affaires entre services publics du réseau d'électricité. En 2009, M. Mansour a été nommé vice-président du comité consultatif sur l'électricité du ministère de l'Énergie américain.

Ingénieur à la retraite et Fellow de l'Institute of Electrical and Electronics Engineers, M. Mansour est l'auteur et le coauteur de nombreuses publications. Il est reconnu internationalement dans le domaine du génie énergétique et a reçu de nombreux prix importants pour son apport au secteur. M. Mansour est titulaire d'un baccalauréat en génie électrique de l'Université d'Alexandrie (Alexandrie, Égypte) ainsi que d'une maîtrise en sciences de l'Université de Calgary (Calgary, Alberta).

M. Mansour apporte à la Société et au conseil des décennies d'expérience sur des marchés concurrentiels en production, en transport et en produits énergétiques, dans un contexte de marchés réglementés et déréglementés. Son expertise technique et opérationnelle fournit une importante diversité de pensées et de perspectives au conseil. Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR la réélection de M. Mansour au poste d'administrateur.

Membre du conseil/de comités ¹⁸⁾		Présence ¹⁰⁾	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2019
Conseil d'administration	Régulière Extraordinaire ²⁾	5 sur 5 10 sur 11		
Comité des ressources humaines		2 sur 2	92,3 %	232 229 \$ ¹¹⁾
Comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable		4 sur 4		
Comité de la performance des investissements		4 sur 5		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice

Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ⁴⁾	Exigence en matière d'actionariat ⁵⁾
2019	5 231	100 616	105 847	956 857 \$	
2018	5 231	86 526	91 757	604 678 \$	Atteinte
2017	5 231	69 953	75 184	569 143 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités

Aucun

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes

Aucune

Résultats du vote antérieur : résultats du vote de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2019

Votes pour	Pourcentage	Abstention de vote	Pourcentage
171 083 506	98,40 %	2 773 956	1,60 %

GEORGIA R. NELSON



Âge : 70 ans
Washington, États-Unis
Administratrice depuis 2014

Indépendante

Quatre principales
compétences :

- Génie et technique
- RH / Rémunération
- Énergie électrique
- Environnement / Changements climatiques

Présidente et chef de la direction de PTI Resources, LLC. Au sein de TransAlta, M^{me} Nelson est présidente du comité des ressources humaines du conseil. Elle a été présidente et chef de la direction de PTI Resources, LLC, cabinet de services-conseils indépendant, de 2005 à 2019. M^{me} Nelson a eu une carrière de 35 ans dans le secteur de la production d'électricité, où elle a occupé divers postes de haute direction pour Edison International et ses filiales de 1971 à 2005. Elle a été présidente de Midwest Generation Edison Mission Energy (« EME »), producteur d'électricité indépendant, de 1999 jusqu'à sa retraite en 2005, ainsi que directrice générale d'EME Americas de 2002 à 2005. M^{me} Nelson a une grande expérience des activités dans le secteur de l'électricité et de l'énergie renouvelable, des négociations commerciales internationales, des questions de politique environnementale et des ressources humaines.

M^{me} Nelson est actuellement administratrice de Cummins Inc., de Ball Corporation et de Sims Metal Management Ltd. Elle a été administratrice de la société fermée CH2MHILL Corporation jusqu'en décembre 2017 et a été administratrice de Nicor, Inc. M^{me} Nelson a été membre du comité exécutif du National Coal Council de 2000 à 2015 et a été présidente de son conseil de 2006 à 2008. Elle siège au comité consultatif du Center for Executive Women de l'Université Northwestern. M^{me} Nelson a été nommée au palmarès Directorship 100 de la National Association of Corporate Directors (la « NACO ») en 2012 et est Fellow du conseil de cette association. M^{me} Nelson est titulaire d'un baccalauréat en sciences de l'Université Pepperdine et d'une maîtrise en administration des affaires de la University of Southern California. M^{me} Nelson apporte à la Société et au conseil des connaissances spécialisées du secteur de l'énergie, du secteur de la production indépendante d'électricité, du secteur houiller et du secteur minier, de même qu'en gestion des ressources humaines, en rémunération, en génie et en technique. En tant que présidente du comité des ressources humaines du conseil, M^{me} Nelson dirige le comité dans le cadre de prises de décisions efficaces. Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR la réélection de M^{me} Nelson au poste d'administratrice.

Membre du conseil/de comités		Présence	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2019
Conseil d'administration	Régulière Extraordinaire ²⁾	5 sur 5 11 sur 11		
Comité des ressources humaines (présidente)		4 sur 4	100 %	267 399 \$ ¹¹⁾
Comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable		4 sur 4		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ⁴⁾	Exigence en matière d'actionariat ⁵⁾
2019	5 000	92 309	97 309	879 673 \$	
2018	5 000	78 387	83 387	549 520 \$	Atteinte
2017	0	61 997	61 997	469 317 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités	
Société	Comité
Ball Corporation	Ressources humaines; mises en candidature / gouvernance
Cummins, Inc.	Audit; rémunération, gouvernance et mises en candidature
Sims Metal Management Ltd.	Risques; rémunération et audit

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes
Aucune

Résultats du vote antérieur : résultats du vote de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2019			
Votes pour	Pourcentage	Abstention de vote	Pourcentage
165 635 298	95,27 %	8 222 164	4,73 %

BEVERLEE F. PARK¹⁾



Âge : 58 ans
Colombie-Britannique, Canada
Administratrice depuis 2015

Indépendante

Quatre principales
compétences :

- Comptabilité, finances et fiscalité
- RH / Rémunération
- Environnement / Changements climatiques
- Fusions et acquisitions / Changements organisationnels

Administratrice de sociétés. M^{me} Park est présidente du comité d'audit, des finances et des risques du conseil en date du 19 avril 2018. Elle est aussi administratrice de SSR Mining Inc. (inscrite à la cote de la TSX et du NASDAQ), société minière ouverte axée sur l'exploitation, le développement, l'exploration et l'acquisition de projets de métaux précieux. M^{me} Park était auparavant membre du conseil de Teekay LNG Partners, d'InTransit BC et de BC Transmission Corp et présidait le comité d'audit de ces sociétés. Au cours de sa carrière, M^{me} Park a siégé au conseil d'administration d'un grand nombre d'organismes sans but lucratif, y compris le conseil d'administration de l'Université de Colombie-Britannique. M^{me} Park a été membre de la haute direction de TimberWest Forest Corp. jusqu'au moment de son départ à la retraite, en 2013. Au sein de TimberWest, elle a occupé plusieurs postes, dont ceux de chef de la direction par intérim, de chef de l'exploitation, de présidente de la division immobilière et de vice-présidente directrice et chef des finances. Avant de se joindre à TimberWest, M^{me} Park travaillait au sein de BC Hydro et de KPMG.

M^{me} Park est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université McGill et d'une maîtrise en administration des affaires du programme de cadres de direction de l'Université Simon Fraser et est Fellow des Chartered Professional Accountants de la Colombie-Britannique (FCPA/FPA). M^{me} Park apporte à la Société 35 ans d'expérience dans un éventail de secteurs. Sa vaste expérience dans l'accroissement de valeur pour les actionnaires ainsi que ses solides compétences financières en font un précieux atout pour le conseil. Par conséquent, le conseil recommande de voter POUR la réélection de M^{me} Park au poste d'administratrice.

Membre du conseil/de comités ¹⁹⁾		Présence ¹¹⁾	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2019
Conseil d'administration	Régulière	5 sur 5		
	Extraordinaire ²⁾²⁰⁾	9 sur 11		
Comité spécial ¹²⁾		6 sur 6		
Comité d'audit, des finances et des risques (présidente)		7 sur 7	93,9 %	246 500 \$
Comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable		1 sur 1		
Comité des ressources humaines		3 sur 3		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice

Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ⁴⁾	Exigence en matière d'actionnariat ⁵⁾
2019	18 739	79 182	97 921	885 206 \$	
2018	18 739	68 518	87 257	575 023 \$	Atteinte
2017	18 739	44 602	63 341	479 491 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités

Société	Comité
SSR Mining Inc.	Audit (présidente); gouvernance et mises en candidature; rémunération

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes

Aucune

Résultats du vote antérieur : résultats du vote de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2019

Votes pour	Pourcentage	Abstention de vote	Pourcentage
149 886 624	86,21 %	23 970 838	13,79 %

BRYAN D. PINNEY¹⁾



Âge : 67 ans
Alberta, Canada
Administrateur depuis 2018

Indépendant

Quatre principales
compétences :

- Comptabilité, finances et fiscalité
- RH / Rémunération
- Gestion des risques
- Fusions et acquisitions / Changements organisationnels

Administrateur de sociétés. À l'heure actuelle, M. Pinney est administrateur principal de North American Construction Group Ltd. Il est également administrateur de Persta Resources Inc., société pétrolière et gazière cotée en bourse de Hong Kong, et de Sundial Growers Inc., société inscrite à la cote du NASDAQ. M. Pinney est en outre le président sortant du conseil des gouverneurs de l'Université Mount Royal et a auparavant siégé au conseil de plusieurs organismes sans but lucratif. De plus, il est administrateur d'une société fermée. M. Pinney est Fellow de l'Institut des comptables agréés, évaluateur d'entreprises agréé et diplômé de l'Ivey Business School de l'Université Western Ontario, où il a obtenu un diplôme en administration des affaires. Il est également diplômé de l'Institut des administrateurs de sociétés du Canada.

M. Pinney possède plus de 30 ans d'expérience auprès de nombreuses sociétés canadiennes parmi les plus grandes, surtout dans les secteurs de l'énergie et des ressources et de la construction. M. Pinney a été associé de Deloitte LLP entre 2002 et 2015. Il a été associé directeur du bureau de Calgary de Deloitte LLP de 2002 à 2007, associé directeur national en audit et assurance de 2007 à 2011 et enfin, vice-président jusqu'en juin 2015. M. Pinney a été membre du conseil d'administration de Deloitte LLP et président du comité des finances et de l'audit. Avant de se joindre à Deloitte LLP, il était associé auprès d'Andersen LLP, où il a agi à titre d'associé directeur du bureau de Calgary de 1991 à mai 2002.

Grâce à ses vastes réalisations en matière de leadership, à ses compétences financières, à sa connaissance des questions relatives à la réglementation et à la conformité et à son large éventail d'expériences dans le secteur, M. Pinney apporte une importante contribution au conseil. Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR la réélection de M. Pinney au poste d'administrateur.

Membre du conseil/de comités		Présence	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2019
Conseil d'administration	Régulière Extraordinaire ²⁾	5 sur 5 11 sur 11	100 %	169 000 \$
Comité des ressources humaines		4 sur 4		
Comité d'audit, des finances et des risques		7 sur 7		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ⁴⁾	Exigence en matière d'actionariat ⁵⁾
2019	20 427	34 855	55 282	499 749 \$	
2018	10 173	15 988	26 161	172 041 \$	Atteinte
2017	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités	
Société	Comité/conseil
North American Construction Group Ltd.	Administrateur principal; comité d'audit (président); ressources humaines et rémunération
Persta Resources Inc.	Comité d'audit (président); ressources humaines et rémunération
Sundial Growers Inc.	Comité d'audit et des risques (président); Ressources humaines et activités

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes	
Aucune	

Résultats du vote antérieur : résultats du vote de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2019			
Votes pour	Pourcentage	Abstention de vote	Pourcentage
171 205 639	98,47 %	2 651 823	1,53 %

SANDRA R. SHARMAN¹⁾



Nouvelle candidate au conseil

Âge : 57 ans
Ontario, Canada

Indépendante²¹⁾

Quatre principales
compétences :

- RH / Rémunération
- Fusions et acquisitions / Changements organisationnels
- Droit et réglementation
- Gestion des risques

Première vice-présidente à la direction et chef de groupe, Personnel, culture et marque, Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « CIBC »). M^{me} Sharman dirige les secteurs Ressources humaines, Communications, Marketing et Immobilier d'entreprise à la CIBC, prêtant son concours au déploiement de la stratégie d'entreprise consistant à transformer la CIBC en une banque animée par une raison d'être et favorisant la mise en œuvre d'une culture de calibre mondial.

M^{me} Sharman et son équipe sont chargées d'élaborer et de mettre en place la stratégie globale du capital humain, qui vise à remettre en question la pensée traditionnelle, à trouver des solutions d'affaires et à façonner la culture de la banque. Ses principaux domaines de responsabilités comprennent également la transformation du milieu de travail, la rémunération et les avantages sociaux, les relations avec les employés, les politiques et la gouvernance, la gestion des compétences, le marketing et l'immobilier d'entreprise, notamment le nouveau siège social mondial de la Banque à CIBC Square et tous les aspects des communications internes et externes et des affaires publiques, y compris les relations et les décisions gouvernementales.

M^{me} Sharman est une leader d'unité d'exploitation chevronnée et compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des services financiers et des ressources humaines au Canada et aux États-Unis. Elle a joué un rôle majeur dans le déploiement d'une culture d'inclusion et de collaboration à la CIBC, s'employant à libérer le plein potentiel des membres du personnel.

M^{me} Sharman a pris en charge la direction des Ressources humaines de la CIBC en 2014, fonctions auxquelles se sont ajoutées les communications et les affaires publiques en 2017. Depuis, elle a ajouté à ses champs de compétences la raison d'être, la marque, le marketing et, plus récemment, l'immobilier d'entreprise. M^{me} Sharman est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université Dalhousie.

Son expérience dans la haute direction d'entreprises et ses réalisations en tant que dirigeante dans un contexte commercial international et complexe en font un élément précieux pour notre conseil. Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR l'élection de M^{me} Sharman au poste d'administratrice.

Membre du conseil/de comités	Présence	Pourcentage	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2019
------------------------------	----------	-------------	------------------	---

Nouvelle candidate au conseil

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice

Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande	Exigence en matière d'actionariat
----------	--------------------	----------------------------	-------	------------------	-----------------------------------

Aucun – Nouvelle candidate au conseil

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités

Société	Comité
Aucune	-

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes

Aucune

Résultats du vote antérieur : résultats du vote de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2019

Votes pour	Pourcentage	Abstention de vote	Pourcentage
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Notes :

- 1) Résidents canadiens.
- 2) Les réunions extraordinaires se tiennent de façon ponctuelle, souvent par téléphone et suivant un court préavis, et n'offrent que des possibilités limitées de s'assurer que l'ensemble des administrateurs pourront y participer.
- 3) M^{me} Ambrose n'a pas été en mesure d'assister à deux réunions extraordinaires par téléconférence, mais le président du conseil et la chef de la direction l'ont rencontrée avant ces réunions pour lui permettre de donner son avis sur les questions à l'étude.
- 4) La valeur marchande de 2017 est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de 20 jours de bourse précédant le 31 décembre 2017, inclusivement, de 7,57 \$; la valeur marchande de 2018 est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de 20 jours de bourse précédant le 31 décembre 2018, inclusivement, de 6,59 \$ et la valeur marchande de 2019 est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de 20 jours de bourse précédant le 31 décembre 2019, inclusivement, de 9,04 \$.
- 5) En date du 31 décembre 2019, l'exigence minimale en matière d'actionariat sur cinq ans applicable aux administrateurs indépendants correspond au triple de la provision sur honoraires annuels des administrateurs (480 000 \$) et du président du conseil (990 000 \$), les nouveaux administrateurs devant remplir cette exigence dans les délais prescrits après leur entrée au conseil. En ce qui concerne les administrateurs qui reçoivent leur rémunération en dollars américains, cette exigence en matière d'actionariat est également en dollars américains. Voir la rubrique « *Rémunération – Rapport sur la rémunération des administrateurs – Exigences en matière d'actionariat des administrateurs* ».
- 6) M. Dielwart a été membre du comité d'audit, des finances et des risques jusqu'au 14 mai 2019 et a été nommé membre du comité de la performance des investissements en date du 14 mai 2019.
- 7) Au 31 décembre 2019, M^{me} Farrell était également propriétaire de 15 000 actions ordinaires de TransAlta Renewables Inc., filiale ouverte de la Société.
- 8) Les unités d'actions de M^{me} Farrell sont composées d'actions admissibles aux fins de la politique d'actionariat des membres de la haute direction, qui consistent en des actions ordinaires, des unités d'actions incessibles (les « UAI ») et des unités d'actions différées des dirigeants (les « UADD ») (comme il est décrit à la rubrique « *Analyse de la rémunération – Notre programme de rémunération variable* »). Au 31 décembre 2019, elle détenait 283 598 UAI et 419 628 UADD. De plus, au 31 décembre 2019, M^{me} Farrell détenait 623 917 unités d'actions fondées sur la performance (les « UAP ») et 1 384 106 options pouvant être exercées en vue d'acquérir des actions ordinaires. Voir la rubrique « *Analyse de la rémunération – Exigences en matière d'actionariat des administrateurs* ».
- 9) M^{me} Farrell est assujettie aux exigences de la politique d'actionariat des membres de la haute direction aux termes de laquelle elle est tenue d'être propriétaire et de conserver un nombre d'actions représentant cinq fois son salaire de base; elle a atteint cette exigence. Voir la rubrique « *Analyse de la rémunération – Exigences en matière d'actionariat des administrateurs* ».
- 10) M. Flexon est membre du conseil depuis le 26 avril 2019 et a été nommé président du comité de la performance des investissements en date du 14 mai 2019.
- 11) La rémunération à verser à MM. Flexon, Fohrer et Mansour ainsi qu'à M^{me} Nelson est convertie en dollars américains en utilisant le taux de change du 13^e jour du dernier mois de chaque trimestre de rémunération. Les sommes figurant dans ce tableau sont en dollars canadiens et tiennent compte des sommes réelles payées au moyen du taux de change le 13^e jour du dernier mois de chaque trimestre de rémunération.
- 12) Le comité spécial a été établi aux fins de l'examen de l'investissement de 750 millions de dollars de Brookfield et de solutions de rechange et a aussi été chargé, séparément, d'interagir avec les actionnaires dans le cadre du programme d'interaction avec les actionnaires de la Société afin, notamment, d'évaluer le bien-fondé de certaines recommandations et propositions. L'ambassadeur Gordon Giffin, qui ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat à l'assemblée, était également membre du comité spécial. Voir la rubrique « *Gouvernance – Mandat du conseil – Planification stratégique* » ci-après.
- 13) MM. Goldgut et Legault sont des candidats de Brookfield (au sens attribué à ce terme ci-après) conformément à la convention d'investissement (au sens attribué à ce terme ci-après). Ils sont indépendants au sens du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*, mais ils ne satisfont pas aux autres critères d'indépendance que doivent respecter les membres de comités d'audit aux termes du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, car un membre du même groupe que Brookfield reçoit des honoraires de gestion annuels de 1 500 000 \$ parce qu'il délègue deux représentants au comité d'exploitation des actifs hydroélectriques. Voir la rubrique « *Gouvernance – Caractéristiques du conseil – Indépendance des administrateurs* » ci-après. Ni M. Goldgut ni M. Legault ne siègent au comité d'audit, des finances et des risques.
- 14) M. Goldgut est membre du conseil depuis le 26 avril 2019 et a été nommé au comité de la performance des investissements en date du 14 mai 2019.
- 15) MM. Goldgut et Legault ont tous deux choisi de recevoir 100 % de leur rémunération d'administrateur sous forme d'actions ordinaires et ont demandé à la Société d'immatriculer au nom d'une entité membre du même groupe que Brookfield. MM. Goldgut et Legault renoncent expressément à la propriété véritable de ces actions ordinaires, dans la mesure où ils sont réputés être les propriétaires véritables de ces actions. Au total, 24 579 actions ordinaires ont été immatriculées au nom d'un membre du même groupe que Brookfield en date du 31 décembre 2019 conformément aux instructions de MM. Goldgut et Legault.
- 16) MM. Goldgut et Legault sont dispensés de l'obligation de satisfaire directement à l'exigence en matière d'actionariat tant qu'ils agissent comme candidats de Brookfield au conseil et tant que Brookfield respecte ses obligations aux termes de la convention d'investissement.
- 17) M. Legault est membre du conseil depuis le 26 avril 2019 et a été nommé au comité de la performance des investissements en date du 14 mai 2019.
- 18) M. Mansour a été membre du comité des ressources humaines jusqu'au 14 mai 2019 et a été nommé au comité de la performance des investissements en date du 14 mai 2019.
- 19) M^{me} Park est la présidente du comité d'audit, des finances et des risques. Elle a été nommée au comité des ressources humaines en date du 14 mai 2019. M^{me} Park a été membre du CGSDD jusqu'au 14 mai 2019.
- 20) Les deux réunions extraordinaires du conseil auxquelles M^{me} Park n'a pas pu assister en 2019 concernaient le compte rendu au conseil des questions touchant le comité spécial. Étant donné que M^{me} Park est membre du comité spécial, sa présence à ces réunions n'était pas requise.

21) M^{me} Sharman est indépendante au sens du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*, mais ne satisfait pas aux autres critères d'indépendance que doivent respecter les membres de comités d'audit aux termes du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, car la Société verse une rémunération à la CIBC dans le cours normal des activités pour la prestation, par la CIBC à la Société, de services bancaires et de services financiers. Voir la rubrique « *Gouvernance – Caractéristiques du conseil – Indépendance des administrateurs* » ci-après.

Le conseil estime que la nomination des 12 candidats au conseil est dans l'intérêt de la Société et recommande à l'unanimité de voter POUR chacun des candidats à un poste d'administrateur. Votez dès aujourd'hui POUR les candidats proposés par TransAlta aux postes d'administrateur sur la procuration. Sauf instructions contraires, les personnes désignées dans la procuration ont l'intention de voter POUR l'élection de chacun de ces candidats aux postes d'administrateur.

Notre politique en matière de vote à la majorité des voix

La politique en matière de vote à la majorité des voix de la Société, qui est incluse dans les lignes directrices générales en matière de gouvernance pour le conseil, prévoit que, lors d'une élection non contestée d'administrateurs à une assemblée annuelle des actionnaires, les voix exprimées en faveur de l'élection d'un candidat au poste d'administrateur doivent représenter la majorité du total des voix exprimées à l'assemblée. Dans le cas contraire, l'administrateur concerné doit soumettre sa démission à l'examen du reste du conseil dans les plus brefs délais. En l'absence de circonstances atténuantes, il est prévu que le conseil acceptera la démission dans un délai conforme aux intérêts de la Société et, dans tous les cas, dans les 90 jours suivant la date de l'assemblée des actionnaires pertinente. Le conseil annoncera sa décision sans délai dans un communiqué, qui exposera les motifs détaillés de celle-ci dans l'éventualité où le conseil décide de refuser la démission, et il en informera également la TSX. Voir l'annexe B de la présente circulaire pour obtenir d'autres renseignements concernant notre politique en matière de vote à la majorité.

Comités du conseil et composition des comités en date du 31 décembre 2019 :

	Comités			
	Audit, finances et risques (« CAFR »)	Gouvernance, sécurité et développement durable (« CGSDD »)	Ressources humaines (« CRH »)	Performance des investissements (« CPI »)
<i>Administrateurs indépendants</i>				
Rona H. Ambrose		√	√	
John P. Dielwart		Président		√
Robert C. Flexon	Δ	√		Président
Alan J. Fohrer		√	√	
Harry Goldgut				√
Gordon D. Giffin (président du conseil) ¹⁾				
Richard Legault				√
Yakout Mansour		√		√
Georgia R. Nelson		√	Présidente	
Beverlee F. Park	Δ	Présidente	√	
Bryan D. Pinney	Δ	√	√	
<i>Administratrice faisant partie de la direction – Non indépendante</i>				
Dawn L. Farrell ²⁾				

√ - Membre

Δ - Expert financier désigné du comité d'audit

Notes :

- 1) L'ambassadeur Giffin est président du conseil et il assiste aux réunions des comités, mais il n'est membre d'aucun comité. Il quittera le conseil immédiatement après l'assemblée.
- 2) M^{me} Farrell est la présidente et chef de la direction de TransAlta et, à ce titre, elle n'est membre d'aucun comité.

Présence des administrateurs aux réunions en 2019

On s'attend à ce que les administrateurs soient présents à toutes les réunions régulières et extraordinaires du conseil et de ses comités prévues au calendrier. Le taux de présence globale de tous les administrateurs en 2019 est de 96 %. Le taux de présence de chacun des administrateurs est indiqué dans le tableau suivant et dans leur notice biographique, sous la rubrique « – Points à l'ordre du jour – Élection des administrateurs – Information concernant les candidats aux postes d'administrateur ».

Nom	Réunions du conseil		Réunions des comités					Présence globale	
	Régulières (5)	Extraordinaires ¹⁾ (11)	spécial (6)	CAFR (7)	CGSDD (4)	CRH (4)	CPI (5)		
Ambrose	5 de 5	9 de 11 ²⁾		-	4 de 4	4 de 4		22 de 24	91,7 %
Dielwart ³⁾	5 de 5	10 de 11		2 de 2	4 de 4	-	5 de 5	26 de 27	96,3 %
Faithfull ⁴⁾	1 de 1	9 de 9		1 de 1	1 de 1	-		12 de 12	100 %
Farrell ⁵⁾	5 de 5	11 de 11		-	-	-		16 de 16	100 %
Flexon ⁶⁾	3 de 3	4 de 4		5 de 5			5 de 5	17 de 17	100 %
Fohrer	4 de 5	11 de 11	6 de 6	6 de 7	-	3 de 4		30 de 33	90,9 %
Giffin ⁷⁾	5 de 5	11 de 11	5 de 6	-	-	-		21 de 22	95,4 %
Goldgut ⁸⁾	3 de 3	4 de 4		-	-	-	5 de 5	12 de 12	100 %
Legault ⁹⁾	3 de 3	3 de 4					5 de 5	11 de 12	91,7 %
Mansour ¹⁰⁾	5 de 5	10 de 11		-	4 de 4	1 de 1	4 de 5	24 de 26	92,3 %
Nelson	5 de 5	11 de 11		-	4 de 4	4 de 4		24 de 24	100 %
Park ¹¹⁾	5 de 5	9 de 11 ¹²⁾	6 de 6	7 de 7	2 de 2	3 de 3		32 de 34	94,1 %
Pinney	5 de 5	11 de 11		7 de 7		4 de 4		27 de 27	100 %
Total	54 de 55	113 de 120	17 de 18	28 de 29	19 de 19	19 de 19	24 de 25	274 de 285	96 %

Notes :

- 1) Les réunions extraordinaires se tiennent de façon ponctuelle, souvent par téléphone et suivant un court préavis, et n'offrent que des possibilités limitées de s'assurer que l'ensemble des administrateurs pourront y participer.
- 2) M^{me} Ambrose n'a pas été en mesure d'assister à deux réunions extraordinaires du conseil par téléconférence, mais le président du conseil et la chef de la direction l'ont rencontrée avant ces réunions pour lui permettre de donner son avis sur les questions à l'étude.
- 3) M. Dielwart a été membre du CAFR jusqu'au 14 mai 2019 et a été nommé membre du CPI en date du 14 mai 2019.
- 4) M. Timothy Faithfull a quitté le conseil le 26 avril 2019.
- 5) M^{me} Farrell n'est membre d'aucun comité permanent du conseil, mais assiste aux réunions des comités (à l'exclusion des parties des réunions qui se tiennent à huis clos). Étant donné qu'elle n'est pas membre des comités, sa présence n'est pas consignée.
- 6) M. Flexon est membre du conseil depuis le 26 avril 2019 et membre du CAFR depuis le 14 mai 2019; il a été nommé président du CPI le 14 mai 2019.
- 7) L'ambassadeur Giffin n'est membre d'aucun comité permanent du conseil; cependant, en tant que président du conseil, il a assisté aux réunions des comités. L'ambassadeur Giffin était également président du comité spécial constitué en 2019.
- 8) M. Goldgut est membre du CPI depuis le 14 mai 2019.
- 9) M. Legault est membre du CPI depuis le 14 mai 2019.
- 10) M. Mansour a cessé d'être membre du CRH le 14 mai 2019 et a été nommé membre du CPI en date du 14 mai 2019.
- 11) M^{me} Park a cessé d'être membre du CGSDD le 14 mai 2019 et a été nommée membre du CRH depuis en date du 14 mai 2019.
- 12) L'objectif des deux réunions extraordinaires du conseil auxquelles M^{me} Park n'a pu assister en 2019 concernaient le compte rendu au conseil des questions touchant le comité spécial. Étant donné que M^{me} Park est membre du comité spécial, sa présence à ces réunions n'était pas requise.

Appartenance commune à d'autres conseils d'administration

Le tableau suivant indique quels administrateurs siègent ensemble aux mêmes conseils et comités d'un autre émetteur assujéti. Le conseil n'a pas adopté de lignes directrices limitant le nombre d'appartenances communes à d'autres conseils d'administration. Il y a « appartenance commune à d'autres conseils d'administration » lorsque deux administrateurs de TransAlta ou plus siègent ensemble au conseil d'administration d'une autre société ouverte. Conformément aux lignes directrices générales en matière de gouvernance pour le conseil (voir l'annexe B), l'appartenance commune à d'autres conseils d'administration est prise en compte au moment d'examiner la candidature de personnes susceptibles de réunir les conditions requises pour siéger au conseil, ainsi qu'à l'occasion de l'évaluation annuelle de l'indépendance, de l'apport et de la performance de chaque administrateur au conseil, afin de s'assurer qu'elle ne porte pas atteinte à l'indépendance ou à l'efficacité de nos administrateurs. Le conseil a déterminé que l'appartenance commune à d'autres conseils n'a pas d'incidence défavorable sur l'indépendance et sur l'efficacité de ces administrateurs au conseil de la Société. Les membres de notre comité de la rémunération et notre présidente et chef de la direction ne siègent pas ensemble au sein d'autres conseils.

Société	Administrateur	Appartenance aux comités
Terraform Power, Inc.	Richard Legault Harry Goldgut	Aucun Comité des candidatures et de la gouvernance (président)

Durée des mandats au sein du conseil

Afin de soutenir le renouvellement continu des compétences, de l'expertise et des qualités personnelles, le conseil procède à une évaluation annuelle approfondie du conseil, des comités et de chaque administrateur. Chaque année, le conseil examine la taille et la composition du conseil et de chacun de ses comités et veille à planifier la relève afin de s'assurer que le conseil est doté de l'éventail de compétences et d'expérience dont il a besoin pour fonctionner. Le conseil s'assure que le degré pertinent d'expérience et de connaissance institutionnelle est en équilibre avec ces nouvelles perspectives, qui sont souvent présentées par de nouveaux administrateurs.

La durée moyenne du mandat de nos candidats aux postes d'administrateur est de moins de cinq ans.

Le conseil a examiné la possibilité d'adopter des limites à la durée du mandat de ses administrateurs. Toutefois, il est d'avis qu'il s'agit d'une façon arbitraire de mettre fin aux fonctions d'un administrateur et qu'en obligeant des administrateurs chevronnés à quitter le conseil uniquement au motif de leurs états de service, on risque de priver la Société de compétences précieuses nécessaires pour maximiser l'efficacité de son processus décisionnel. Selon nous, les administrateurs devraient plutôt faire l'objet chaque année d'une évaluation approfondie de leur capacité à continuer d'apporter une contribution utile au conseil.

Selon la politique concernant les départs de TransAlta énoncée dans les lignes directrices générales en matière de gouvernance pour le conseil (voir l'annexe B), le conseil a établi à 75 ans l'âge de la retraite pour les administrateurs; toutefois, le conseil peut, à sa discrétion, prolonger le mandat d'un administrateur au-delà de l'âge de 75 ans s'il décide que la Société et le conseil bénéficieraient de l'apport, des compétences et de l'expérience de cet administrateur.

La Société a adopté une politique selon laquelle les administrateurs doivent prendre leur retraite à 75 ans.

Bien que les politiques de la Société en matière de départ à la retraite devraient favoriser le renouvellement du conseil, la Société est d'avis que le principal mécanisme pour assurer la solidité et l'efficacité du conseil est un processus d'évaluation annuelle approfondie de la capacité de chaque administrateur à continuer d'apporter une contribution utile au conseil. Chaque année, le CGSDD examine la taille et la composition du conseil et planifie les besoins en matière de relève afin de s'assurer que le conseil est doté des compétences et de l'expérience dont il a besoin pour fonctionner, tout en tenant compte de la nécessité de maintenir le niveau voulu d'expérience et de connaissances au conseil.

En 2018, l'ambassadeur Giffin a fait part au conseil de son intention de quitter ses fonctions d'administrateur et de président du conseil en 2020. La Société a annoncé ce projet de départ le 25 janvier 2019. Le 16 janvier 2020, le conseil a annoncé la nomination de M. John Dielwart comme successeur au poste de président du conseil, avec prise d'effet immédiate suivant l'assemblée, sous réserve de la réélection de M. Dielwart au poste d'administrateur de la Société à l'assemblée.

Interdictions d'opérations et faillites

Sauf indication contraire ci-après, aucun candidat à un poste d'administrateur n'est, à la date de la présente circulaire, ni n'a été au cours des 10 années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'un autre émetteur qui, pendant que la personne exerçait cette fonction : (i) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières applicable pendant plus de 30 jours consécutifs; (ii) a, après la cessation des fonctions de l'administrateur ou du membre de la haute direction, fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières applicable pendant plus de 30 jours consécutifs en raison d'un événement survenu pendant qu'il exerçait cette fonction; ou (iii) a, dans l'année suivant la cessation de ses fonctions, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec ses créanciers ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses actifs.

De juin 2011 à avril 2018, année où Dynegy Inc. a été acquise par Vistra Energy Corp., M. Flexon a été président et chef de la direction ainsi qu'administrateur de Dynegy Inc., producteur d'électricité qui est propriétaire et exploitant de centrales électriques aux États-Unis. Certaines filiales de Dynegy ont déclaré faillite en novembre 2011 aux termes du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis. M. Flexon a également siégé au conseil d'administration de Westmoreland Coal Company, société qui a déclaré faillite le 8 octobre 2018 aux termes du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis. M. Flexon a démissionné du conseil de Westmoreland Coal Company en date du 15 mars 2019.

Grille de compétences

Nous tenons une grille de compétences dans laquelle chaque administrateur indique s'il a de l'expertise et des antécédents professionnels dans les domaines que nous estimons essentiels pour TransAlta, compte tenu de nos stratégies, de nos plans, de nos activités d'exploitation et de nos parties prenantes. Le conseil utilise la grille de compétences dans son processus de planification de la relève pour la recherche, la sélection et la désignation de candidats aux postes d'administrateur ainsi que dans le cadre de l'évaluation des aptitudes, des expériences et des qualifications nécessaires pour maximiser l'efficacité du processus décisionnel du conseil et de ses comités. Compte tenu de l'étendue de l'expérience et des compétences de chacun des administrateurs, le tableau ci-après présente uniquement les quatre principales compétences que possède chaque candidat à un poste d'administrateur selon l'évaluation du conseil et l'autoévaluation des administrateurs. Le conseil est d'avis que les candidats à des postes d'administrateur possèdent un éventail d'aptitudes et la combinaison appropriée de compétences dont le conseil a besoin pour s'acquitter efficacement de son mandat et surveiller l'exécution des stratégies de la Société.

Nom	H/F	Lieu de résidence (Province / État)					Nombre d'années au conseil			Âge			Quatre principales compétences pertinentes ¹⁾										
		Colombie-Britannique	Alberta	Ontario	Québec	États-Unis	0 à 5	6 à 10	11+	59 ans et moins	60 à 69 ans	70 ans+	Comptabilité, finances et fiscalité	Génie et technique	Affaires gouvernementales	Droit et réglementation	RH / Rémunération	Gestion des risques	Énergie électrique / Services publics	Technologie / Télécommunications	Opérations internationales	Environnement / Changements climatiques	Fusions et acquisitions / Changements organisationnels
Ambrose	F		•				•			•				•	•				•			•	
Dielwart	H		•					•			•		•		•							•	•
Farrell	F		•					•			•						•	•			•		•
Flexon	H					•	•				•	•					•	•					•
Fohrer	H					•		•			•	•	•					•			•		
Goldgut	H			•			•				•			•	•			•					•
Legault	H				•		•				•	•						•			•		•
Mansour	H					•		•				•			•			•				•	
Nelson	F					•		•				•	•					•				•	
Park	F	•					•			•		•			•							•	•
Pinney	H		•				•				•				•		•						•
Sharman	F			•			•			•				•	•	•							•

Note :

1) Les compétences indiquées dans la colonne des principales compétences pertinentes sont définies comme suit :

- Comptabilité, finances et fiscalité – Compréhension de la comptabilité et de l'information financières et des finances, et bonne connaissance des contrôles financiers internes/comptables et des IFRS.
- Génie et technique – Connaissance des principes de génie et application d'une expertise et de compétences techniques.
- Affaires gouvernementales – Compréhension des affaires gouvernementales, de la diplomatie et de l'action des pouvoirs publics, à l'échelle internationale, fédérale ou provinciale.
- Droit et réglementation – Compréhension des principes de droit et des rouages des systèmes réglementaires.
- RH / Rémunération – Compréhension de la rémunération des membres de la haute direction, de la gestion et du maintien en poste des talents et de la planification de la relève.
- Gestion des risques – Compréhension du contrôle interne et de l'évaluation des risques et de l'information en matière de risques.
- Énergie électrique / Services publics – Connaissance des activités dans le secteur de l'électricité, des services publics et de l'énergie renouvelable, y compris les mesures visant à favoriser l'amélioration continue et l'adoption de normes opérationnelles de première qualité.
- Technologie / Télécommunications – Connaissance des nouvelles technologies utiles, y compris dans le domaine de l'information et des télécommunications, et connaissance des télécommunications ou du contenu, y compris le contexte stratégique, la concurrence et les enjeux commerciaux auxquels ces secteurs sont confrontés.
- Opérations internationales – Connaissance des principales activités internationales et de l'élaboration d'une stratégie mondiale.
- Environnement / Changements climatiques – Connaissance des pratiques en matière de responsabilité de l'entreprise et des éléments constitutifs des pratiques de développement durable, y compris en matière de changements climatiques.
- Fusions et acquisitions / Changements organisationnels – Aptitude à superviser des changements organisationnels importants et/ou à gérer une fusion ou une acquisition d'importance.

En plus des quatre principales compétences de chaque administrateur indiquées ci-dessus, chaque candidat à un poste d'administrateur remplit son obligation de posséder les caractéristiques suivantes :

- **Surveillance stratégique** – Capacité de soutenir les activités commerciales et les affaires internes de la Société au moyen d'une gérance et d'une surveillance stratégiques, notamment en collaborant à l'établissement de politiques et de normes clés pour la Société (y compris des politiques d'évaluation et de gestion de ses risques) et au moyen de l'examen et de l'approbation des plans stratégiques de la Société.
- **Expertise** – Vaste expérience professionnelle et réalisations importantes à titre de haut dirigeant d'une entreprise, d'une administration publique ou d'un organisme à but non lucratif qui a un rapport avec la Société, son secteur d'activité, sa situation financière et son profil de risque.
- **Capacité d'influencer** – Bonnes aptitudes en matière d'écoute, de communication et de motivation pour pouvoir participer activement aux discussions et aux délibérations du conseil.
- **Intégrité** – Qualités personnelles, notamment intégrité et la crédibilité.
- **Engagement** – Capacité de consacrer le temps, les efforts et l'énergie nécessaires pour bien s'acquitter de ses fonctions d'administrateur de la Société.

Le tableau ci-après présente l'expérience et les antécédents professionnels que chaque candidat à un poste d'administrateur doit posséder en plus des quatre principales compétences. Le tableau vise à faire ressortir la manière dont chaque candidat a acquis les compétences susmentionnées.

Expérience et antécédents professionnels

Expérience à titre de haut dirigeant	Ambrose	Dielwart	Farrell	Flexon	Fohrer	Goldgūt	Legault	Mansour	Nelson	Park	Pinney	Sharman
Expérience à titre de chef de la direction d'une importante société multinationale complexe		•	•	•	•	•	•	•				
Expérience à titre de chef des finances ou de membre de la haute direction d'une importante société multinationale complexe		•	•	•	•		•	•	•	•	•	•
Expérience à titre d'entrepreneur ou de propriétaire d'une entreprise prospère		•							•			
Expérience à titre de conseiller professionnel (p. ex. avocat ou expert-comptable)				•		•	•				•	
Expérience à titre de haut fonctionnaire	•					•						

Le CGSDD pourrait également tenir compte d'autres facteurs qu'il juge pertinents relativement à certains candidats à des postes d'administrateur, au conseil dans son ensemble et à ses comités, tels que les avantages découlant de la promotion de la diversité (y compris la diversité des genres), comme il est indiqué sous la rubrique « Gouvernance – Caractéristiques du conseil – Diversité » à la page 55.

2. ÉTATS FINANCIERS

Nous publierons avant l'assemblée les états financiers consolidés audités de 2019 de la Société, y compris le rapport de l'auditeur et le rapport de gestion connexes pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Vous pourrez aussi vous en procurer des exemplaires à l'assemblée. En outre, le rapport annuel, les états financiers annuels consolidés audités et le rapport de gestion de 2019 en français ou en anglais sont accessibles sur notre site Web, au www.transalta.com/powering-investors/financial-and-annual-reports, sous notre profil sur SEDAR, au www.sedar.com, et sur EDGAR, au www.sec.gov.

3. RECONDUCTION DU MANDAT DE L'AUDITEUR

À l'assemblée, vous serez invité à reconduire le mandat d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. en tant qu'auditeur, qui se poursuivra jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, moyennant une rémunération devant être fixée par le conseil. Des représentants d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. seront présents à l'assemblée pour répondre à vos questions. Le cabinet Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. est l'auditeur externe de la Société depuis 1947.

Honoraires versés à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Pour les exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. et les sociétés membres du même groupe que ce cabinet ont reçu des honoraires respectifs de 4 171 813 \$ et de 4 174 070 \$, comme il est décrit ci-après :

Ernst & Young s.r.l./ S.E.N.C.R.L.		
Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Honoraires d'audit ¹⁾	2 475 985 \$	2 652 152 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ¹⁾²⁾	1 356 412	1 407 163
Honoraires pour services fiscaux	339 415	104 255
Autres honoraires	-	10 500
Total	4 171 813 \$	4 174 070 \$

Notes :

- 1) Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la classification des honoraires des périodes considérées.
- 2) Les honoraires pour services liés à l'audit comprennent des honoraires facturés à TransAlta Renewables Inc.

Aucun autre cabinet d'audit n'a fourni de services d'audit en 2019 ou en 2018.

La nature de chacune des catégories d'honoraires est décrite ci-après.

Honoraires d'audit

Les honoraires d'audit sont versés pour les services professionnels fournis dans le cadre de l'audit et de l'examen de nos états financiers ou pour des services fournis dans le cadre de dépôts prévus par la loi et la réglementation et pour la remise de lettres d'accord présumé relativement à des documents liés aux valeurs mobilières.

Honoraires pour services liés à l'audit

Les honoraires pour services liés à l'audit sont versés pour la certification et les services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen de nos états financiers et qui ne sont pas inclus dans les « *Honoraires d'audit* ». En 2019, nous avons inclus les honoraires facturés à TransAlta Renewables Inc., filiale contrôlée par TransAlta dont les résultats sont consolidés avec ceux de TransAlta.

Honoraires pour services fiscaux

Les honoraires pour services fiscaux comprennent les honoraires pour les services d'examen des déclarations de revenus, l'aide relative aux questions portant sur les audits fiscaux et la planification fiscale.

Autres honoraires

Les autres honoraires sont versés pour les produits et services fournis par l'auditeur de la Société qui ne tombent pas sous les catégories « *Honoraires d'audit* », « *Honoraires pour services liés à l'audit* » ou « *Honoraires pour services fiscaux* ». Sont inclus les honoraires ayant trait aux services de formation fournis par l'auditeur.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Le CAFR a examiné la prestation de services non liés à l'audit afin de déterminer si elle compromettrait l'indépendance de l'auditeur. En mai 2002, le CAFR a adopté une politique interdisant à TransAlta de retenir les services de l'auditeur pour des catégories « interdites » de services non liés à l'audit et prévoyant l'approbation préalable du CAFR d'autres catégories de services non liés à l'audit autorisés, ces catégories étant déterminées aux termes de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act*. Cette politique prévoit également que le président du CAFR peut approuver des services non liés à l'audit autorisés pendant le trimestre et en faire rapport au CAFR au moment de sa prochaine réunion prévue au calendrier.

Le conseil estime que la reconduction du mandat d'Ernst & Young à titre d'auditeur de la Société et l'autorisation donnée au conseil de fixer la rémunération de l'auditeur sont dans l'intérêt de la Société, et il recommande à l'unanimité de voter POUR cette résolution. Sauf instructions contraires, les personnes désignées dans la procuration ont l'intention de voter POUR la reconduction du mandat d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeur de la Société et l'autorisation donnée au conseil de fixer la rémunération de l'auditeur. Votez dès aujourd'hui POUR la reconduction du mandat d'Ernst & Young à titre d'auditeur de la Société sur la procuration.

4. VOTE CONSULTATIF SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

À l'assemblée, vous serez invité à examiner et à approuver, à titre consultatif et de façon non contraignante, une résolution portant sur notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction, comme il est indiqué dans la présente circulaire. Une analyse détaillée de notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction suit dans l'Analyse de la rémunération, à partir de la page 85, laquelle comprend également l'explication de notre stratégie de rémunération, les objectifs des divers éléments de nos programmes de rémunération, la façon dont la performance est évaluée et les décisions en matière de rémunération sont prises, ainsi que la façon dont nos politiques et nos pratiques en matière de rémunération sont conçues pour aligner la rémunération sur la performance et les stratégies de notre Société. Au cours des deux dernières années, le CRH et le conseil ont examiné attentivement notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction, qu'ils continuent d'améliorer, afin d'en assurer l'harmonisation avec la performance de la Société, nos objectifs stratégiques et les principes de la rémunération fondée sur la performance. Nous continuons d'améliorer notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction conformément à ces principes, dont les détails sont présentés dans la lettre aux actionnaires et notre analyse de la rémunération à partir de la page 80 de la présente circulaire.

En tant qu'actionnaire, vous avez la possibilité, à titre consultatif et de façon non contraignante, de voter « Pour » ou « Contre » notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction en examinant la résolution qui suit et en l'approuvant si elle est jugée souhaitable :

« **IL EST RÉSOLU QUE**, à titre consultatif et de façon non contraignante, et sans que soient restreints le rôle et les responsabilités du conseil d'administration, les actionnaires acceptent l'approche en matière de rémunération des membres de la haute direction présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société datée du 9 mars 2020 remise pour l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2020 de la Société. »

Étant donné que votre vote est consultatif, il ne liera pas le conseil. Toutefois, le conseil et, plus particulièrement, le CRH, tiendront compte de l'issue du vote dans le cadre de leur examen continu de la rémunération des membres de la haute direction. La Société prévoit tenir annuellement un vote consultatif sur notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction.

Le conseil recommande à l'unanimité de voter POUR notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction. Sauf instructions contraires, les personnes désignées dans la procuration ont l'intention de voter POUR l'approbation de la résolution consultative sur la rémunération des membres de la haute direction. Votez dès aujourd'hui POUR l'approbation de la résolution consultative sur notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction sur la procuration.

5. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT N° 1 MODIFIÉ ET MIS À JOUR

À une réunion tenue le 3 mars 2020, dans le cadre de l'examen périodique de ses pratiques en matière de gouvernance, le conseil a approuvé certaines modifications apportées au règlement n° 1 modifié et mis à jour de la Société (les « modifications au règlement général »), à savoir le règlement qui énonce les règles générales régissant les activités commerciales et les affaires internes de la Société. Les modifications apportées au règlement n° 1 modifié et mis à jour, qui entreront en vigueur comme modification et mise à jour du règlement n° 1 modifié et mis à jour, visent à moderniser nos pratiques actuelles de gouvernance et à harmoniser davantage nos politiques et procédures en matière de gouvernance avec celles de grandes sociétés ouvertes canadiennes régies par la LCSA. Les modifications au règlement général portent sur diverses questions de procédure relatives à la tenue des assemblées des actionnaires, destinées notamment à faciliter la tenue d'assemblées par voie électronique d'une manière qui soit conforme aux dispositions de la LCSA, à permettre le versement électronique des dividendes et à préciser le pouvoir du président du conseil de tenir des assemblées des actionnaires. Pour de plus amples renseignements sur les changements clés proposés dans le cadre des modifications au règlement général, voir la rubrique « – Nature des modifications » ci-après.

Les modifications au règlement général doivent entrer en vigueur immédiatement après que les actionnaires auront confirmé la résolution relative aux modifications au règlement général (au sens attribué à ce terme ci-après). Conformément à la LCSA, le conseil peut, par résolution, modifier tout règlement de la Société, sous réserve de l'obligation pour le conseil de présenter aux actionnaires, à l'occasion de l'assemblée, les modifications au règlement général, aux fins de confirmation par voie de résolution ordinaire. Si les modifications au règlement général sont confirmées à l'assemblée, elles entreront en vigueur et produiront leurs effets. Toutefois, si elles ne sont pas confirmées par le vote à la majorité des voix exprimées par les actionnaires, elles n'entreront pas en vigueur avec prise d'effet à la date de l'assemblée, et le règlement n° 1 modifié et mis à jour actuel de la Société demeurera en vigueur, sans que les modifications au règlement général y soient apportées, et continuera de produire ses effets.

Le texte intégral du règlement n° 1 modifié et mis à jour tenant compte des modifications au règlement général peut être consulté sous notre profil sur SEDAR, au www.sedar.com, et sous notre profil sur EDGAR, au www.sec.gov.

Contexte

Le règlement n° 1 modifié et mis à jour a été confirmé pour la dernière fois à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 29 avril 2014. Le règlement n° 1 modifié et mis à jour énonce les règles générales applicables aux activités commerciales et aux affaires internes de la Société, y compris le cadre régissant la signature de documents pour le compte de la Société, les pouvoirs d'emprunt du conseil, les questions de procédure relatives à la tenue des réunions du conseil et des assemblées des actionnaires, la nomination des dirigeants, l'organisation des activités et des exploitations de la Société en divisions et en unités, la rémunération des administrateurs et des dirigeants, le versement de dividendes et les communications entre la Société et les actionnaires.

Motifs des modifications

Dans le cadre de son examen et de son évaluation continus des pratiques de gouvernance de la Société, après en avoir ainsi déterminé, le CGSDD a recommandé au conseil d'apporter des modifications au règlement n° 1 modifié et mis à jour de la Société afin, notamment : (i) de tenir compte des tendances établies en matière de gouvernance parmi les sociétés ouvertes régies par la LCSA; (ii) de tenir compte de l'évolution législative ayant trait à la tenue d'assemblées et à l'exercice des droits de vote par voie électronique ainsi que de l'importance de favoriser cette façon de procéder; (iii) de tenir compte des modifications apportées à la loi régissant la Société, la LCSA, dont l'entrée en vigueur est actuellement attendue au cours de 2020 ou de 2021; et (iv) d'apporter certaines modifications mineures devenues nécessaires, dans tous les cas, depuis la dernière version du règlement n° 1 modifié et mis à jour approuvée par les actionnaires.

Nature des modifications

Le texte qui suit est un résumé des modifications importantes apportées au règlement n° 1 modifié et mis à jour à la suite de l'adoption, par le conseil, des modifications au règlement général, à condition que la résolution relative aux modifications au règlement général soit confirmée par les actionnaires à l'assemblée :

- ajout d'une mention indiquant l'obligation que l'assemblée annuelle des actionnaires se tienne au plus tard six mois après la fin de l'exercice précédent de la Société, conformément aux exigences de la TSX;
- ajout d'une mention stipulant qu'une assemblée des actionnaires ne peut avoir lieu à l'extérieur du Canada que si les statuts de la Société l'autorisent expressément ou si les actionnaires habiles à voter à l'assemblée y consentent;
- ajout d'une disposition autorisant la tenue des assemblées des actionnaires par voie électronique, sous réserve des dispositions de la LCSA et du consentement des administrateurs, à condition que la Société prévoie le vote électronique à ces assemblées conformément à la LCSA et aux règlements administratifs de la Société;
- ajout d'une mention précisant que, pour la délibération des questions, le quorum à une assemblée des actionnaires est uniquement requis à l'ouverture de cette assemblée et non pendant toute sa durée, conformément aux dispositions de la LCSA;
- ajout d'une mention autorisant le président d'une assemblée des actionnaires à ajourner cette assemblée et à en changer le lieu, la date et l'heure, conformément à la législation applicable et aux règles relatives aux assemblées des actionnaires;
- ajout d'une disposition précisant le processus et le mécanisme de nomination des fondés de pouvoir et la représentation des actionnaires aux assemblées;
- ajout d'une disposition autorisant le conseil à prévoir l'heure limite, au plus tard 48 heures avant une assemblée des actionnaires, à laquelle les procurations doivent être parvenues à la Société afin d'être prises en compte à l'assemblée en question, conformément aux pratiques habituelles de la Société;
- ajout d'une disposition indiquant les modalités de versement des dividendes par la Société, notamment celles destinées à faciliter le versement électronique des dividendes;
- ajout d'une mention précisant la taille du comité d'audit du conseil et les exigences particulières concernant chacun des membres de ce comité, conformément aux exigences applicables aux sociétés ouvertes régies par la LCSA aux termes des lois sur les sociétés et de la législation en valeurs mobilières applicables;
- mise à jour des dispositions concernant la responsabilité et les droits à indemnisation des administrateurs et des dirigeants conformément à la LCSA et aux pratiques usuelles du marché;
- ajout d'une mention précisant le mode de notification et de renonciation aux avis relativement aux réunions du conseil et aux assemblées des actionnaires, et ajout de dispositions concernant le traitement des avis retournés et le caractère contraignant des avis pour les successeurs et les héritiers des actionnaires;
- apport de diverses autres modifications mineures, notamment de nature administrative.

Le sommaire ci-dessus des modifications au règlement général est donné entièrement sous réserve du texte intégral des modifications au règlement général que l'on peut consulter sous notre profil sur SEDAR, au www.sedar.com, et sous notre profil sur EDGAR, au www.sec.gov. En cas d'incompatibilité entre les dispositions de celui-ci et le sommaire ci-dessus, les dispositions des modifications au règlement général figurant sur SEDAR prévaudront.

Proposition de résolution relative aux modifications au règlement général

À l'assemblée, les actionnaires seront invités à examiner et, s'ils le jugent opportun, à adopter une résolution ordinaire confirmant les modifications au règlement général (la « résolution relative aux modifications au règlement général »). La résolution relative aux modifications au règlement général n'entrera en vigueur que si elle est adoptée à la majorité (c.-à-d. 50 % plus une) des voix exprimées par les actionnaires qui assistent à l'assemblée en personne ou qui y sont représentés par un fondé de pouvoir. La résolution relative aux modifications au règlement général, telle qu'elle figure ci-après, est sujette aux modifications ou ajouts pouvant être approuvés à l'assemblée :

« IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. les modifications au règlement n° 1 modifié et mis à jour de la Société (dans sa version modifiée et mise à jour) qui sont décrites pour l'essentiel dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société datée du 9 mars 2020 sont par les présentes confirmées sans modification;
2. le conseil d'administration de TransAlta peut annuler la présente résolution avant qu'il n'y soit donné suite, sans autre approbation des actionnaires de TransAlta;
3. tout administrateur ou tout dirigeant de la Société reçoit par les présentes l'autorisation et l'instruction de signer et de remettre pour la Société, en son nom et pour son compte, l'ensemble des certificats, des actes, des conventions, des documents et des avis et de prendre toutes les autres mesures et dispositions qui, de l'avis de cette personne, sont nécessaires ou souhaitables afin de donner effet à la présente résolution. »

Recommandation du conseil

Le conseil estime que les modifications au règlement général sont dans l'intérêt de la Société et il recommande à l'unanimité de voter POUR la confirmation de la résolution relative aux modifications au règlement général. Sauf instructions contraires, les personnes désignées dans la procuration ont l'intention de voter POUR l'approbation de la résolution relative aux modifications au règlement général. Votez dès aujourd'hui POUR la confirmation de la résolution relative aux modifications au règlement général sur la procuration.

6. MODIFICATION ET MISE À JOUR DU RÈGLEMENT N° 2 RELATIF AU PRÉAVIS

À une réunion tenue le 3 mars 2020, dans le cadre de l'examen périodique de ses pratiques en matière de gouvernance, le conseil a approuvé la modification et la mise à jour du règlement n° 2 relatif au préavis de la Société (le « règlement n° 2 modifié et mis à jour »), à savoir le règlement qui énonce les exigences en matière de préavis pour la mise en candidature d'administrateurs par des actionnaires. Les modifications apportées au règlement n° 2 modifié et mis à jour visent à moderniser nos exigences en matière de préavis afin de les rendre conformes aux pratiques exemplaires reconnues en matière de préavis publiées par la TSX et aux lignes directrices en la matière fournies par Institutional Shareholders Services, Inc. (« ISS ») et Glass Lewis & Co. (« Glass Lewis »). Pour de plus amples renseignements sur les modifications clés qu'il est proposé d'apporter au règlement n° 2 modifié et mis à jour, voir la rubrique « — Nature des modifications » ci-après.

Le règlement n° 2 modifié et mis à jour entrera en vigueur immédiatement après que les actionnaires auront confirmé la résolution relative à la modification du règlement n° 2 (au sens attribué à ce terme ci-après). Conformément à la LCSA, le conseil peut, par résolution, modifier tout règlement administratif de la Société, sous réserve de l'obligation pour le conseil de soumettre le règlement n° 2 modifié et mis à jour aux actionnaires à l'assemblée aux fins de confirmation par voie de résolution ordinaire. Si le règlement n° 2 modifié et mis à jour est confirmé à l'assemblée, il entrera en vigueur et produira ses effets. Toutefois, si le règlement n° 2 modifié et mis à jour n'est pas confirmé à la majorité des voix exprimées par les actionnaires, il n'entrera pas en vigueur à la date de l'assemblée et le règlement n° 2 relatif au préavis actuel de la Société demeurera en vigueur, sans que les modifications proposées y soient apportées, et continuera de produire ses effets.

Le texte intégral du règlement n° 2 modifié et mis à jour peut être consulté sous notre profil sur SEDAR, au www.sedar.com, et sous notre profil sur EDGAR, au www.sec.gov. En cas d'incompatibilité entre les dispositions de celui-ci et le sommaire ci-dessus, les dispositions du règlement n° 2 modifié et mis à jour figurant sur SEDAR prévaudront.

Contexte

Le règlement n° 2 relatif au préavis a été adopté par les actionnaires initialement à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 29 avril 2014. Le règlement vise à fournir aux actionnaires, aux administrateurs et à la direction de la Société des indications sur la procédure de mise en candidature des administrateurs afin de veiller à ce que la Société et nos actionnaires reçoivent un préavis et disposent de renseignements suffisants sur les candidats aux postes d'administrateur. Le règlement n° 2 relatif au préavis fixe un délai aux actionnaires de la Société pour la

proposition de candidats aux postes d'administrateur avant toute assemblée annuelle ou extraordinaire des actionnaires et indique les renseignements que l'actionnaire doit inclure dans l'avis remis à la Société pour qu'il constitue un avis écrit valable.

Motifs des modifications

Dans le cadre de son examen et de son évaluation continue des pratiques de gouvernance de la Société, après en avoir ainsi déterminé, le CGSDD a recommandé au conseil d'apporter des modifications au règlement n° 2 relatif au préavis de la Société afin, notamment : (i) de tenir compte de l'évolution des politiques et des lignes directrices de la TSX et des agences de conseil en vote en matière d'exigences relatives aux préavis; et (ii) de tenir compte par ailleurs de l'évolution des normes de saine gouvernance, dans tous les cas, depuis la version initiale du règlement n° 2 relatif au préavis adopté par les actionnaires en 2014.

Les exigences relatives aux préavis sont une pratique répandue parmi les sociétés ouvertes canadiennes et, par le passé, les agences de conseil en vote ISS et Glass Lewis ont appuyé l'adoption de telles exigences offrant aux actionnaires un cadre raisonnable pour la proposition de candidats aux postes d'administrateur. Ces agences de conseil en vote ont également appuyé l'adoption d'exigences raisonnables obligeant les actionnaires proposant une candidature à fournir de l'information sur les capitaux propres qu'ils détiennent, sur leur situation financière et sur leur situation sur le plan des droits de vote, ainsi que des renseignements sur les compétences, l'expérience et l'indépendance des candidats qu'ils proposent.

Depuis l'adoption initiale du règlement n° 2 relatif au préavis de la Société, les exigences relatives aux préavis ont évolué, en particulier en réponse à la jurisprudence sur cette question, au même titre que les politiques de la TSX et que les lignes directrices en matière de vote d'ISS et de Glass Lewis. Par conséquent, le conseil a adopté le règlement n° 2 modifié et mis à jour afin de rendre ce règlement conforme aux pratiques exemplaires en matière de préavis, compte tenu de l'évolution de ces normes. L'objet principal du règlement n° 2 modifié et mis à jour consiste (1) à empêcher les courses aux procurations furtives, (2) à donner à nos actionnaires suffisamment de temps et de renseignements sur les candidats aux postes d'administrateur pour leur permettre de prendre des décisions éclairées au moment du vote et (3) à permettre aux actionnaires de proposer des candidats aux postes d'administrateur dans un délai raisonnable. Le règlement n° 2 modifié et mis à jour n'a pas comme objectif d'empêcher les actionnaires de proposer des candidats aux postes d'administrateur ni de nuire autrement aux intérêts de ceux-ci. Ce règlement administratif ne cherche pas non plus à obliger les actionnaires proposant une candidature à communiquer davantage de renseignements que ceux qui devraient figurer dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Société ou dans une circulaire de sollicitation de procurations de dissident ou qui sont par ailleurs exigés par la loi ou la réglementation.

Le règlement n° 2 relatif au préavis modifié et mis à jour est conforme aux pratiques acceptables et constitue une application raisonnable des exigences relatives aux préavis énoncées par la TSX, par ISS et par Glass Lewis.

Nature des modifications

Le texte qui suit est un résumé des modifications importantes apportées au règlement n° 2 relatif au préavis à la suite de l'adoption du règlement n° 2 modifié et mis à jour par le conseil, sous réserve de la confirmation de la résolution relative à la modification du règlement n° 2 (au sens attribué à ce terme ci-après) par les actionnaires à l'assemblée :

- suppression de la mention interdisant à un actionnaire proposant une candidature de remettre un avis avant un nombre de jours déterminé précédant la date de l'assemblée des actionnaires en question;
- suppression de la mention indiquant que l'ajournement ou le report de l'assemblée des actionnaires n'a pas pour effet de réinitialiser le délai de remise des avis conformément aux dispositions relatives aux préavis;
- ajout d'une mention prévoyant un délai d'avis différent pour les assemblées annuelles ou extraordinaires des actionnaires convoquées aux fins de l'élection d'administrateurs lorsque les « procédures de notification et d'accès » sont utilisées pour la remise de documents de procuration, compte tenu de la prolongation des délais d'avis et de transmission imposés aux émetteurs par la législation en valeurs mobilières applicable lorsque les documents sont remis aux actionnaires suivant les procédures de notification et d'accès;
- ajout d'une mention prévoyant l'obligation pour l'actionnaire proposant une candidature de fournir dans l'avis les renseignements suivants à l'égard de chaque personne dont la candidature est proposée, conformément aux

obligations d'information imposées à la Société par les lois sur les sociétés et la législation en valeurs mobilières applicables : (i) les antécédents professionnels des cinq dernières années; (ii) le pays de résidence; et (iii) des renseignements détaillés sur l'ensemble des ententes ou des liens directs ou indirects existant entre le candidat et tout actionnaire proposant une candidature ou toute autre personne ou entité relativement à la mise en candidature du candidat proposé à l'élection au poste d'administrateur;

- ajout d'une mention prévoyant l'obligation, pour l'actionnaire proposant une candidature qui donne l'avis, d'inclure dans cet avis les renseignements suivants, conformément aux obligations d'information imposées à la Société ou aux actionnaires dissidents par les lois sur les sociétés et la législation en valeurs mobilières applicables : (i) la catégorie ou la série et le nombre d'actions de la Société ou de l'une de ses filiales dont l'actionnaire proposant une candidature est directement ou indirectement propriétaire ou sur lesquelles il exerce directement ou indirectement une emprise à la date de référence fixée pour l'assemblée et à la date de l'avis; (ii) tous les détails concernant les procurations ou les ententes conférant à l'actionnaire proposant une candidature le droit de proposer des candidats aux postes de membre du conseil; et (iii) les intérêts de l'actionnaire proposant une candidature dans toute entente dont l'objet ou l'effet est de modifier l'intérêt financier de l'actionnaire dans un titre de la Société ou son risque financier dans la Société;
- ajout d'une mention prévoyant l'obligation pour l'actionnaire proposant une candidature de mettre à jour et de compléter, s'il y a lieu, tout avis qu'il remet à la Société, de sorte que les renseignements fournis ou devant être fournis dans cet avis soient véridiques et exacts à la date de référence fixée pour l'assemblée des actionnaires;
- apport de modifications mineures et de précisions à plusieurs dispositions.

Le sommaire ci-dessus des différences entre le règlement n° 2 relatif au préavis existant et le règlement n° 2 modifié et mis à jour est donné entièrement sous réserve du texte intégral du règlement n° 2 modifié et mis à jour, lequel peut être consulté sous notre profil sur SEDAR, au www.sedar.com, et sous notre profil sur EDGAR, au www.sec.gov. En cas d'incompatibilité entre les dispositions de celui-ci et le sommaire ci-dessus, les dispositions du règlement n° 2 modifié et mis à jour figurant sur SEDAR prévaudront.

Résolution relative à la modification du règlement n° 2 proposée

À l'assemblée, les actionnaires seront invités à examiner et, s'ils le jugent opportun, à adopter une résolution ordinaire confirmant le règlement n° 2 modifié et mis à jour (la « résolution relative à la modification du règlement n° 2 »). La résolution relative à la modification du règlement n° 2 n'entrera en vigueur que si elle est adoptée à la majorité (c.-à-d. 50 % plus une) des voix exprimées par les actionnaires qui assistent à l'assemblée en personne ou qui y sont représentés par un fondé de pouvoir. La résolution relative à la modification du règlement n° 2, telle qu'elle figure ci-après, est sujette aux modifications ou ajouts pouvant être approuvés à l'assemblée :

« IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. le règlement n° 2 modifié et mis à jour de la Société, dans sa version décrite pour l'essentiel dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société datée du 9 mars 2020, est par les présentes confirmé sans modification;
2. le conseil d'administration de TransAlta peut annuler la présente résolution avant qu'il n'y soit donné suite, sans autre approbation des actionnaires de TransAlta;
3. tout administrateur ou tout dirigeant de la Société reçoit par les présentes l'autorisation et l'instruction de signer et de remettre pour la Société, en son nom et pour son compte, l'ensemble des certificats, des actes, des conventions, des documents et des avis et de prendre toutes les autres mesures et dispositions qui, de l'avis de cette personne, sont nécessaires ou souhaitables afin de donner effet à la présente résolution. »

Recommandation du conseil

Le conseil estime que le règlement n° 2 modifié et mis à jour est dans l'intérêt de la Société et il recommande à l'unanimité de voter POUR la confirmation de la résolution relative à la modification du règlement n° 2. Sauf instructions contraires, les personnes désignées dans la procuration ont l'intention de voter POUR la confirmation de la résolution relative à la modification du règlement n° 2. Votez dès aujourd'hui POUR la confirmation de la résolution relative à la modification du règlement n° 2 sur la procuration.

7. MODIFICATIONS AU PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS AFIN D'AUGMENTER LE NOMBRE D'OPTIONS DISPONIBLES AUX FINS D'ÉMISSION

Le 3 mars 2020, le conseil a approuvé une augmentation du nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission dans le cadre du plan d'options sur actions de la Société (le « plan d'options ») pour le faire passer à 16 500 000, sous réserve de l'approbation de la TSX et de celle des actionnaires. Nous avons augmenté cette réserve à 13 000 000 d'actions pour la dernière fois en 2011 et souhaitons augmenter de 3 500 000 le nombre d'actions ordinaires disponibles dans le cadre du plan d'options afin de continuer de disposer de suffisamment d'actions pour attribuer des options aux participants admissibles (l'« attribution d'options ») dans le cadre du programme global de rémunération de la Société. Aux termes du sous-alinéa 613i)(v) du Guide à l'intention des sociétés de la TSX et des dispositions du plan d'options, l'augmentation de la réserve d'actions requiert l'approbation des actionnaires. Un sommaire des principales modalités du plan d'options figure à la page 94 et le texte intégral du plan d'options, dans sa version modifiée, peut être consulté sous notre profil sur SEDAR à www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov.

Le conseil considère que les options sur actions constituent un élément essentiel du programme de rémunération de la haute direction de TransAlta, notamment parce que les options sur actions constituent une rémunération à long terme et « à risque » qui fait en sorte que les intérêts des membres de la haute direction concordent avec ceux des actionnaires en créant de la valeur à long terme pour les actionnaires, de concert avec les autres pratiques de rémunération incitative à court et à long terme de la Société. Comme la Société continue de mettre en œuvre les divers piliers de sa stratégie de transformation visant à devenir une société d'énergie propre de premier plan d'ici 2025, le conseil estime qu'il demeure particulièrement important à l'heure actuelle de recruter des employés qualifiés et de les maintenir en poste. La Société considère que l'attribution d'options sur actions dans le cadre du plan d'options est un atout précieux lorsqu'il s'agit d'attirer du personnel compétent et chevronné.

Les pratiques de la Société en matière de rémunération, y compris le taux d'épuisement, ne devraient pas être modifiées par l'augmentation de l'attribution d'options, dont il est question ci-après sous la rubrique « *Analyse de la rémunération – Décisions en matière de rémunération en 2019* ».

Le tableau suivant indique le nombre d'actions disponibles dans le cadre du plan d'options en date du 2 mars 2020 avant et après l'augmentation proposée. Si l'attribution d'options n'est pas approuvée, le plan d'options sera maintenu et les options actuellement émises et en circulation ne seront pas touchées.

	Actions ordinaires devant être émises à l'exercice des options actuellement émises et en circulation (a)	Actions ordinaires émises antérieurement à l'exercice d'options (b)	Nombre total d'actions ordinaires disponibles aux fins d'émission à l'exercice d'option (c)	Options disponibles aux fins d'attribution future en fonction des actions ordinaires disponibles aux fins d'émission = (c) – (a) + (b)
Actuellement approuvées	4 009 756	7 757 101	13 000 000	1 233 143
Pourcentage des actions ordinaires en circulation (non dilué)	1,45 %	2,8 %	4,69 %	0,45 %
Augmentation proposée	4 009 756	7 757 101	16 500 000	4 733 143
Pourcentage des actions ordinaires en circulation (non dilué)	1,45 %	2,8 %	5,96 %	1,71 %

Le nombre d'actions réservées aux fins d'émission sur le capital autorisé dans le cadre du plan d'options représente environ 6,0 % (y compris environ 7,76 millions d'actions antérieurement émises à l'exercice d'options) de la totalité des actions émises et en circulation. L'augmentation différentielle de 3 500 000 actions aux fins d'émission à l'exercice d'options par suite de l'attribution d'options représente environ 1,24 % de l'ensemble des actions émises et en circulation, ce qui, selon la Société, n'est pas excessif.

Au cours des trois derniers exercices, le taux d'épuisement annuel s'est établi en moyenne à environ 0,31 %, comme il est indiqué dans le tableau ci-après. Le taux d'épuisement au cours d'un exercice donné correspond au résultat de la division du nombre d'options attribuées par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice en question.

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Nombre d'options attribuées au cours de l'exercice	1 243 744	691 481	760 239
Nombre d'actions en circulation	282 753 360	286 928 917	288 000 000
Taux d'épuisement	0,44 %	0,24 %	0,26 %

La TSX a approuvé l'augmentation sous réserve que certaines conditions soient respectées, notamment que la résolution relative à l'attribution d'options (dont il est question ci-après) soit approuvée à la majorité d'au moins 50 % plus une des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés par fondé de pouvoir à l'assemblée.

Résolution proposée relativement à l'attribution d'options

À l'assemblée, les actionnaires seront invités à examiner et, s'ils le jugent opportun, à adopter une résolution ordinaire approuvant l'attribution d'options (la « résolution relative à l'attribution d'options »). Pour entrer en vigueur, la résolution relative à l'attribution d'options doit être adoptée à la majorité (c.-à-d. 50 % plus une) des voix exprimées par les actionnaires qui assistent à l'assemblée en personne ou qui y sont représentés par fondé de pouvoir. La résolution relative à l'attribution d'options, dont le texte figure ci-après, est sujette aux modifications ou ajouts pouvant être approuvés à l'assemblée.

« IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. un nombre additionnel de 3 500 000 actions ordinaires du capital de TransAlta est par les présentes réservé aux fins d'émission dans le cadre du plan d'options (pour un nombre total maximal de 16 500 000 actions ordinaires réservé aux fins d'émission dans le cadre du plan d'options), tel qu'il est décrit pour l'essentiel dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société datée du 8 mars 2020 et l'émission des 3 500 000 actions ordinaires additionnelles dans le cadre du plan d'options ainsi que la modification de ce plan requise pour tenir compte de cette augmentation sont par les présentes autorisées et approuvées;
2. le conseil d'administration de TransAlta peut annuler la présente résolution avant qu'il n'y soit donné suite, sans autre approbation des actionnaires de TransAlta;
3. tout administrateur ou tout dirigeant de la Société reçoit par les présentes l'autorisation et l'instruction de signer et de remettre pour la Société, en son nom et pour son compte, l'ensemble des certificats, des actes, des conventions, des documents et des avis et de prendre toutes les autres mesures et dispositions qui, de l'avis de cette personne, sont nécessaires ou souhaitables afin de donner effet à la présente résolution. »

Recommandation du conseil

Le conseil estime que la résolution relative à l'attribution d'options est dans l'intérêt de la Société et il recommande à l'unanimité de voter POUR la résolution relative à l'attribution d'options. Sauf instructions contraires, les personnes désignées dans la procuration ont l'intention de voter POUR l'approbation de l'attribution d'options aux termes de la résolution relative à l'attribution d'options. Votez dès aujourd'hui POUR l'approbation de la résolution relative à l'attribution d'options sur la procuration.

8. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

En date de la présente circulaire de sollicitation de procurations, le conseil et la direction n'ont connaissance d'aucune autre question qui pourrait être soumise à l'assemblée. En cas de modification des questions ou d'ajout de points à

l'ordre du jour à l'assemblée, votre fondé de pouvoir peut exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires à l'égard de ces questions selon son bon jugement.

Une fois que les points à l'ordre du jour de l'assemblée auront été traités, nous inviterons les actionnaires ou les fondés de pouvoir présents à l'assemblée à nous faire part de leurs questions et de leurs commentaires.

GOUVERNANCE

Nous croyons que des pratiques de gouvernance responsables et transparentes nous offrent un cadre pour prendre des décisions opportunes et efficaces et servent de fondement à notre engagement envers vous et les autres parties prenantes afin de représenter vos intérêts et ceux des autres parties prenantes avec intégrité et honnêteté et conformément à l'éthique.

La présente rubrique énonce les pratiques en matière de gouvernance de TransAlta et fournit des renseignements concernant notre conseil et ses comités.

NOS PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Les titres de TransAlta sont inscrits à la cote de la TSX sous le symbole « TA » et à celle de la NYSE sous le symbole « TAC », et la Société est assujettie à la réglementation, aux règles et aux normes en matière de gouvernance applicables de ces deux bourses. Nos pratiques en matière de gouvernance respectent les exigences de la TSX et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières dans ce domaine, y compris :

- le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*;
- le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*;
- l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance*;
- le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*.

À titre d'« émetteur privé étranger », au sens de *foreign private issuer* en vertu des lois sur les valeurs mobilières américaines, il nous est généralement permis de nous conformer aux exigences canadiennes en matière de gouvernance. Aux termes des règles en matière de gouvernance de la NYSE, nous sommes toutefois tenus de divulguer toutes les divergences importantes entre nos pratiques en matière de gouvernance et celles qui sont suivies par les émetteurs nationaux américains, lesquelles sont reproduites à l'annexe A de la présente circulaire, sous la rubrique « Bourse de New York – Divergences importantes dans les pratiques de gouvernance », et sur notre site Web, au www.transalta.com/investor-centre/governance. En outre, nos pratiques en matière de gouvernance sont conformes aux exigences applicables adoptées en vertu des règles de la SEC prises en application de la loi Sarbanes-Oxley et englobent également des pratiques exemplaires, y compris certaines recommandations de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance.

Les éléments clés des pratiques en matière de gouvernance de TransAlta sont :

- s'assurer que les employés, la direction et le conseil sont résolus à respecter une conduite éthique et à faire preuve d'intégrité et d'honnêteté;
- établir des politiques et des normes clés encadrant l'exercice de nos activités;
- élire des administrateurs, à l'exclusion de notre chef de la direction, qui sont indépendants;
- avoir un conseil diversifié composé de personnes qualifiées dotées d'un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'expériences, notamment les compétences principales énoncées dans notre grille de compétences afin de maximiser l'efficacité du conseil et de ses comités et la surveillance de l'exécution de nos stratégies;
- maximiser l'efficacité du conseil, de ses comités et de chacun des administrateurs au moyen d'évaluations annuelles de nos administrateurs et de leur formation continue;
- faciliter et favoriser un dialogue ouvert entre la direction et le conseil et les actionnaires et les parties prenantes de la collectivité.

NOTRE ENGAGEMENT EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE

Codes de conduite

L'un de nos actifs les plus chers est notre réputation. Notre solide engagement en matière d'éthique constitue un élément fondamental de notre gouvernance. Nous avons adopté les codes de conduite suivants pour guider nos décisions d'affaires et nos activités commerciales quotidiennes :

- le code de conduite commerciale à l'intention des administrateurs, qui s'applique à nos administrateurs;
- le code de conduite de la Société, qui s'applique à tous les employés, dirigeants et consultants de TransAlta et de ses filiales;
- le code de déontologie financière, qui s'applique à tous les employés de la fonction financière de la Société;
- le code de conduite sur les opérations visant les produits énergétiques, qui s'applique à tous nos employés qui s'occupent de la commercialisation de produits énergétiques;
- le code de conduite des fournisseurs, qui s'applique aux fournisseurs de la Société.

Nos codes de conduite énoncent nos normes et attentes à l'égard de nos employés, dirigeants, administrateurs, consultants et fournisseurs en ce qui a trait à la protection et au bon usage de nos actifs. Les codes énoncent aussi des lignes directrices en ce qui a trait à la protection de nos actifs, aux conflits d'intérêts, au respect en milieu de travail, à la responsabilité sociale, à la protection des renseignements personnels, au respect des lois, aux opérations d'initiés, à l'environnement, à la santé et à la sécurité et à notre engagement envers une conduite éthique et honnête. Le code de conduite commerciale à l'intention des administrateurs et le code de conduite de la Société dépassent la portée des lois, règles et règlements qui régissent notre entreprise au sein des territoires où nous exerçons nos activités; ils énoncent les pratiques commerciales fondées sur des principes que tous les administrateurs, employés et consultants doivent suivre. Le code de conduite de la Société doit être approuvé chaque année, et cette approbation est communiquée au conseil.

Dans le cadre de l'examen et de l'évaluation continus, par le CGSDD, des pratiques de gouvernance de la Société et dans le cadre de notre engagement à appliquer une bonne gouvernance, à la recommandation du CGSDD, la Société a, le 25 février 2019, adopté un code de conduite des fournisseurs qui oblige les fournisseurs de biens et de services de la Société (ainsi que leurs employés et leurs sous-traitants) à respecter les valeurs de cette dernière, notamment en matière de santé et de sécurité, d'éthique commerciale et de leadership environnemental. Les fournisseurs peuvent signaler leurs préoccupations d'ordre éthique ou juridique liées au code de conduite des fournisseurs au moyen de la Ligne d'assistance en matière d'éthique de TransAlta. Toutes les préoccupations soulevées demeureront confidentielles dans la mesure appropriée et permise par la loi. Les renseignements ne seront communiqués que si cela est nécessaire pour résoudre complètement et équitablement le problème. On peut joindre la Ligne d'assistance en matière d'éthique au 1-855-374-3801 (Canada/États-Unis) et au 1-800-399-9276 (Australie) ou par Internet au www.transalta.com/ethics-helpline. On peut consulter le texte intégral de notre code de conduite des fournisseurs sur SEDAR, au www.sedar.com, et sur EDGAR, au www.sec.gov, ainsi que sur notre site Web, au www.transalta.com/about-us/governance.

Par ailleurs, dans le cadre de l'examen et de l'évaluation continus par le CGSDD des pratiques de gouvernance de la Société et dans le cadre de notre engagement à appliquer une bonne gouvernance, à la recommandation du CGSDD, le conseil a, le 25 février 2019, modifié et mis à jour le code de conduite des administrateurs pour y inclure des directives et des principes supplémentaires régissant l'exécution des obligations des administrateurs et pour favoriser une culture d'honnêteté, d'intégrité et de reddition de comptes conforme aux principes applicables adoptés dans le code de conduite de la Société. Le texte intégral de notre code de conduite des administrateurs modifié peut être consulté sous notre profil sur SEDAR, au www.sedar.com, et sur EDGAR, au www.sec.gov, ainsi que sur notre site Web au www.transalta.com/about-us/governance/directors-code-conduct.

Notre code de déontologie financière énonce les obligations qui incombent à nos employés de la fonction financière de fournir de l'information financière exacte, complète, objective et pertinente, tandis que notre code de conduite sur les opérations visant les produits énergétiques met l'accent sur la prévention et la détection des violations des lois et des règlements qui s'appliquent à nos activités liées aux produits énergétiques et à la commercialisation.

Des exemplaires de nos codes de conduite commerciale à l'intention des administrateurs, des dirigeants, des employés, des fournisseurs, des employés de la direction commerciale et des employés de la direction financière sont accessibles sur notre site Web, au www.transalta.com/investor-centre/governance.

Gestion des conflits d'intérêts

Chez TransAlta, nous faisons la promotion d'une culture d'intégrité et d'éthique commerciale en exigeant que les employés, les dirigeants et les administrateurs mènent leurs affaires personnelles et commerciales de façon qu'il n'y ait pas de conflit ni d'apparence de conflit entre leurs intérêts privés ou personnels et les intérêts de la Société. Nos politiques prévoient que chaque administrateur et chaque membre de la haute direction sont tenus de respecter les exigences de la LCSA en matière de communication de tout intérêt dans un contrat ou une opération d'importance, en cours ou projeté. L'administrateur qui déclare avoir un intérêt important ne sera pas autorisé à voter sur une question s'y rapportant si celle-ci est soumise à un vote du conseil. En outre, aux termes du code de conduite commerciale à l'intention des administrateurs, les administrateurs sont plus généralement tenus d'éviter toute activité qui pourrait compromettre ou sembler compromettre l'exercice de leurs fonctions et responsabilités ou leur objectivité et l'application d'une appréciation commerciale saine et éthique dans l'exercice de leurs fonctions. Les administrateurs confrontés à des conflits d'intérêts réels ou potentiels, y compris ceux pouvant survenir en raison des intérêts ou des relations d'un administrateur (ou d'un membre de sa famille) à l'extérieur de la Société peuvent être priés de se récuser à l'égard des délibérations concernant l'affaire.

Opérations d'initiés

La Société s'est dotée d'une politique en matière d'opérations d'initiés (la « politique en matière d'opérations d'initiés ») et de lignes directrices en matière de signalement qui imposent des restrictions aux initiés et aux personnes qui ont un lien particulier avec TransAlta à l'égard de la négociation des actions de TransAlta et des autres titres de la Société. Notre politique respecte les exigences des bourses à la cote desquelles nos actions sont inscrites et celles des lois applicables aux sociétés et comprend les mesures suivantes :

- imposer des périodes d'interdiction totale des opérations trimestrielles et annuelles pendant que les résultats financiers sont en cours de préparation et n'ont pas encore été présentés publiquement. Ces périodes d'interdiction totale s'appliquent à tous les employés engagés dans la préparation de nos résultats financiers et à tous les dirigeants et administrateurs, entrent en vigueur le premier jour suivant la fin d'un trimestre ou d'un exercice et se terminent à la fermeture des marchés le deuxième jour de négociation suivant la diffusion des communiqués ou la présentation de nos résultats financiers;
- publier et communiquer les dates des périodes d'interdiction totale des opérations prévues et envoyer chaque mois à tous les initiés assujettis un rappel de leurs obligations;
- mettre en place des périodes d'interdiction totale des opérations spéciales lorsque des employés, pour des raisons d'affaires, peuvent être en possession d'information non publique importante;
- obliger tous les initiés assujettis à demander une autorisation préalable avant de conclure des opérations sur titres.

Procédures de dénonciation

Nos procédures de dénonciation nous aident à préserver nos valeurs intrinsèques et notre culture d'éthique commerciale. Nos procédures ne s'appliquent pas uniquement aux processus comptables, d'audit et financiers; elles permettent aussi aux employés, aux sous-traitants, aux actionnaires et aux autres parties prenantes de signaler tout manquement d'ordre éthique, tout manquement à la législation ou aux politiques de la Société ou toute autre question potentiellement importante dont ils souhaitent faire part au conseil par l'intermédiaire du CAFR. Toutes les demandes peuvent être transmises directement au président du CAFR en assortissant la demande de la mention « objet 003 ». Les demandes peuvent aussi être transmises de façon anonyme ou confidentielle au moyen de notre numéro sans frais ou de notre Ligne d'assistance en matière d'éthique au www.transalta.com/ethics-helpline. Le président du CAFR est informé de toutes les allégations relatives à des questions de comptabilité, de contrôle interne comptable, d'audit ou de finances. Les plaintes font l'objet d'une enquête du comité chargé des enquêtes en matière d'éthique de la Société, sous la supervision du CAFR, et le CAFR reçoit un rapport à chaque réunion trimestrielle du comité sur les conclusions relatives aux plaintes importantes ou liées à la comptabilité ou à la présentation de l'information financière ou à des violations alléguées des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Si les conclusions sont urgentes, elles feront l'objet d'un rapport immédiat au président du CAFR.

MANDAT DU CONSEIL

Les lignes directrices générales en matière de gouvernance

Notre conseil est chargé de la gérance de la Société, de la surveillance de l'exécution des stratégies de la Société et de l'établissement de nos principales politiques et normes, notamment les politiques visant l'évaluation et la gestion de nos risques. Le conseil a adopté des lignes directrices générales en matière de gouvernance à l'intention du conseil pour fournir un cadre de conduite commerciale et pour nous aider à nous acquitter de nos responsabilités. Ces lignes directrices comprennent un aperçu du rôle du conseil en matière de gouvernance, un énoncé des principes et politiques clés applicables au conseil et à ses comités ainsi qu'un mandat décrivant les responsabilités premières et les principaux objectifs et devoirs du conseil. Nous estimons que ces pratiques profitent à toutes les parties prenantes et qu'elles constituent les assises de notre succès à long terme. Ces lignes directrices sont revues annuellement par le CGSDD et le conseil pour s'assurer qu'elles reflètent les normes en matière de gouvernance les plus appropriées pour la Société. Nos lignes directrices peuvent être consultées à l'annexe B de la présente circulaire et sur notre site Web, au www.transalta.com/investor-centre/governance.

Relations du conseil avec la direction

Conformément aux lignes directrices générales en matière de gouvernance, le conseil a délégué à la chef de la direction et aux membres de la haute direction la responsabilité de la gestion quotidienne des activités commerciales et des affaires internes de la Société. Néanmoins, le conseil joue un rôle actif et engagé dans ses rapports avec la haute direction et la surveillance des stratégies, des risques, de la gouvernance et des affaires internes de la Société. En plus des questions qui doivent, conformément aux lois applicables et à nos règlements administratifs, être approuvées par le conseil, le conseil a délégué à la direction le pouvoir d'approuver les dépenses dans des limites précises. Le conseil demeure responsable des questions d'importance comme les changements importants touchant la stratégie ou les opérations importantes, la planification de la relève de la chef de la direction, la gouvernance et la structure organisationnelle, les acquisitions et désinvestissements importants, les dépenses en immobilisations importantes, les opérations de financement par emprunt et par actions et l'approbation des politiques environnementales.

Mandat du président du conseil

Le conseil a adopté un mandat pour le président du conseil, énonçant les responsabilités et les obligations de ce dernier. Le président du conseil doit être indépendant au sens des lois sur les sociétés et de la législation en valeurs mobilières applicables. Il incombe au président du conseil de diriger le conseil et de s'assurer que le conseil régit les activités commerciales et les affaires internes de la Société. Pour diriger le conseil dans l'accomplissement de ses obligations, le président du conseil s'assure que le conseil dispose de renseignements suffisants pour prendre des décisions d'affaires, établit la fréquence des réunions du conseil, coordonne, de concert avec la chef de la direction, le chef de l'exploitation, le chef des services juridiques et des affaires réglementaires et externes et le secrétaire, l'ordre du jour des réunions du conseil et des assemblées des actionnaires, et travaille en étroite collaboration avec le président de chaque comité pour établir les ordres du jour de chaque réunion du comité et s'assurer que chacune des fonctions des comités est accomplie efficacement. En plus de son rôle de leader du conseil, le président du conseil est un lien essentiel entre le conseil et la chef de la direction pour assurer que ce dernier est au courant des préoccupations soulevées par le conseil et que celui-ci reçoit rapidement des renseignements concernant les stratégies, les plans et les questions de rendement de la direction. Le mandat du président du conseil peut être consulté sur notre site Web, au www.transalta.com/investor-centre/governance.

Règles des comités et descriptions de poste des présidents de comité

Le conseil a délégué plusieurs responsabilités à quatre comités permanents qui font régulièrement rapport au conseil plénier et lui font des recommandations, s'il y a lieu : (i) le comité d'audit, des finances et des risques; (ii) le comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable; (iii) le comité des ressources humaines; et (iv) le comité de la performance des investissements. Le président de chaque comité, guidé par les règles du comité, est responsable de l'organisation du comité et de l'accomplissement de son mandat, et travaille en étroite collaboration avec le président du conseil pour s'assurer que les fonctions du comité sont accomplies efficacement. Les règles des comités ainsi que la description de poste du président de chaque comité peuvent être consultées sur notre site Web, au www.transalta.com/investor-centre/governance.

Veillez consulter le rapport de chaque comité dans la présente circulaire pour obtenir un aperçu des fonctions et des activités principales de chacun d'eux au cours de 2019.

Description du poste de chef de la direction

Nous avons aussi une description du poste de la chef de la direction, qui est revue une fois l'an par la chef de la direction et le CRH, puis approuvée par le conseil. Cette description est accessible sur notre site Web, au www.transalta.com/investor-centre/governance.

Le conseil est d'avis que les responsabilités décrites dans nos lignes directrices en matière de gouvernance à l'intention du conseil, les règles de chacun des comités, y compris les responsabilités des présidents de comité et le mandat du président du conseil, donnent suffisamment de détails au sujet des rôles et responsabilités du conseil, du président du conseil, de chacun des présidents de comité, de chaque comité et de chaque administrateur.

Planification stratégique

Le conseil assure aussi la supervision de notre stratégie et de notre processus de planification stratégique et collabore étroitement avec la direction en plus de contrôler et de surveiller de près sa performance dans l'exécution de notre stratégie et l'atteinte des objectifs de notre plan stratégique.

Le conseil tient une fois par année une séance de planification stratégique avec la direction au cours de laquelle il revoit, analyse et approuve le plan stratégique de la Société et les progrès accomplis dans la réalisation de ce plan. Le conseil revoit et analyse régulièrement nos stratégies et les solutions de rechange potentielles, suit de près les besoins et la situation en constante évolution de la Société et les environnements dans lesquels elle exerce ses activités, en présence ou non de la haute direction, tout en bénéficiant des conseils de consultants et de conseillers financiers externes, s'il y a lieu. Le conseil tient également périodiquement des réunions à huis clos en l'absence de la chef de la direction ou d'autres membres de la direction afin d'évaluer et de tester le plan stratégique et les priorités de la Société ainsi que leurs solutions de rechange, et d'en discuter, dans le but d'assurer la pertinence et l'exécution du plan stratégique de la Société et de maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le conseil examine et met à jour son plan stratégique une fois par année au cours d'une session de planification stratégique qui s'étend sur plusieurs jours. Dans le cadre de cette séance, la direction fournit une évaluation portant sur l'environnement concurrentiel, les occasions de croissance, le cadre réglementaire et la répartition du capital afin de cerner les occasions et les risques relatifs à notre stratégie commerciale. Au cours de la session de planification stratégique de 2019, on a notamment examiné l'accélération des conversions des centrales alimentées au charbon de la Société en centrales alimentées au gaz naturel, le positionnement du parc de centrales de la Société en tant que producteur à faible coût sur le marché axé uniquement sur l'énergie en Alberta, le prolongement considérable de la durée de vie des actifs thermiques de l'Alberta et l'augmentation considérable des flux de trésorerie s'y rapportant, y compris par le rééquipement de certaines des unités alimentées au charbon pour les transformer en unités alimentées au gaz naturel à cycle combiné hautement efficaces au moyen du remplacement des brûleurs de charbon existants par des brûleurs de gaz naturel, et on a établi une politique en matière de dividendes consistant à remettre entre 10 % et 15 % des fonds provenant des activités d'exploitation déconsolidés aux porteurs d'actions ordinaires.

En 2019 la Société a conclu une convention d'investissement (la « convention d'investissement ») avec Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc., entité membre du même groupe que Brookfield Renewable Partners L.P. et que Brookfield Asset Management, Inc. (collectivement, « Brookfield »), aux termes de laquelle Brookfield a accepté de faire un investissement de 750 millions de dollars dans la Société (l'« Investissement de Brookfield ») au moyen de l'achat de titres échangeables, qui seront convertibles à une date future en une participation maximale de 49 % dans les titres de capitaux propres d'une entité établie pour détenir les actifs hydroélectriques albertains de la Société, selon une valeur établie en fonction d'un multiple du BAIIA ajusté futur de ces actifs hydroélectriques. Le 1^{er} mai 2019, Brookfield a investi la tranche initiale de 350 millions de dollars dans la Société en échange de débentures subordonnées non garanties à 7 %. La deuxième tranche de l'investissement de Brookfield, dont la clôture devrait avoir lieu en octobre 2020, consiste pour Brookfield à investir le solde de 400 millions de dollars dans la Société en échange d'une nouvelle série d'actions privilégiées de premier rang, rachetables au gré de l'émetteur ou du porteur, sous réserve de certaines conditions. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'investissement de Brookfield dans le rapport de gestion et la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, qui sont accessibles sous notre profil SEDAR au www.sedar.com.

Dans le cadre de son examen et de son évaluation de l'investissement de Brookfield, le conseil a constitué officiellement un comité spécial d'administrateurs indépendants composé de l'ambassadeur Giffin, de M. Fohrer et de M^{me} Park et chargé d'étudier, d'examiner et d'évaluer l'investissement de Brookfield. Ce comité spécial a été chargé, séparément, d'interagir avec les actionnaires dans le cadre du programme en matière d'interaction avec les actionnaires de la Société afin notamment d'évaluer le bien-fondé de certaines recommandations et propositions.

L'Investissement de Brookfield a permis à TransAlta de faire progresser sa stratégie de transition vers la production d'énergie propre exclusivement d'ici 2025 au moyen de l'accélération de nos conversions rentables du charbon au gaz, de la reconnaissance, dès maintenant, de la valeur future de nos actifs hydroélectriques albertains et de l'amélioration de notre capacité de croissance et du remboursement de capital aux actionnaires. Depuis l'Investissement de Brookfield, la Société a déjà réalisé une valeur pour les actionnaires en déployant 68 millions de dollars en rachats d'actions et en augmentant le dividende de plus de 6 %. L'Investissement de Brookfield a également fourni le capital nécessaire pour négocier et conclure rapidement une opération avec Kineticor Holdings Limited Partnership #2 visant l'acquisition de deux turbines à gaz Siemens de classe F de 230 MW et le matériel connexe en contrepartie de 84 millions de dollars, dans le cadre de la stratégie de croissance de l'énergie renouvelable de la Société. La Société redéployera ces actifs à l'emplacement de la centrale Sundance dans le cadre de sa stratégie visant à rééquiper l'unité 5 de cette centrale pour la transformer en unité à cycle combiné hautement efficace en intégrant ces turbines à gaz dans la turbine à vapeur existante de l'unité 5 en question. En outre, cette opération permet de raccourcir de trois à six mois la période de conception et de construction de l'unité à cycle combiné rééquipée, ce qui devrait se traduire par une dépense d'investissement réduite d'environ 230 millions de dollars affectée à la stratégie applicable aux unités à cycle combiné de la Société. De plus, par suite de l'opération, la Société prendra en charge, à partir de la fin de 2023, des contrats d'achat d'électricité à long terme non conditionnels à la production d'unités conclus avec Shell Energy North America (Canada), ce qui réduit considérablement le risque commercial auquel sera exposée TransAlta après 2020 grâce à l'obtention de contrats d'achat d'électricité à long terme visant entre 210 MW et 420 MW. L'opération portant sur l'acquisition des deux turbines à gaz, ainsi que les rachats d'actions et l'augmentation du dividende, ont pu être réalisés surtout grâce au capital découlant de l'Investissement de Brookfield. La Société a déjà commencé à redéployer efficacement l'Investissement de Brookfield pour accélérer sa transformation en chef de file des sociétés de production d'énergie à faible coût et à faibles émissions.

Environnement, responsabilité sociale et gouvernance

Le CGSDD aide le conseil à assumer ses responsabilités de supervision quant à la formulation et à la mise en œuvre des politiques, des normes et des pratiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement ainsi qu'aux risques connexes. Le conseil prend la sécurité des employés et des sous-traitants de la Société très au sérieux et, chaque trimestre, le CGSDD examine la performance de la Société en matière de sécurité.

La Société est reconnue par CDP Worldwide (auparavant Climate Disclosure Project) comme un chef de file dans le secteur en ce qui a trait à la gestion des changements climatiques. Au cours des cinq dernières années, aux termes du nouveau système de pointage cumulé CDP, CDP a accordé à la Société la note B, ce qui nous place dans le peloton de tête du secteur de l'énergie. En décembre 2017, Comptables professionnels agréés du Canada (CPA) a désigné notre rapport sur les changements climatiques comme étant « exceptionnel ». En 2015, la Société a obtenu une note parfaite pour la présentation d'information sur la gestion et la performance relative aux changements climatiques et a été inscrite au Disclosure Leadership Index du Canada (les 20 sociétés de tête au Canada). Le CGSDD examine chaque année les lignes directrices et les pratiques de la Société liées à la protection de l'environnement, y compris les mesures d'atténuation de la pollution et des changements climatiques, et fait des recommandations à cet égard.

Nous avons adopté depuis longtemps des pratiques de premier plan en matière de développement durable, notamment en intégrant volontairement depuis 2015 notre rapport sur le développement durable dans notre rapport annuel et en harmonisant nos objectifs ESG avec les objectifs de développement durable des Nations Unies. Le 16 janvier 2020, les éléments clés des cibles ESG pour 2020 approuvées par la Société ont été annoncés et consistent notamment à faire ce qui suit :

- continuer de mettre l'accent sur la sécurité des opérations et des pratiques favorisant le développement durable, notamment en réduisant au minimum les incidents environnementaux et en réalisant d'importants travaux de remise en état;

- atteindre, d'ici 2030, des objectifs de réduction de 95 % des émissions de dioxyde de carbone et de 50 % des émissions d'oxyde d'azote produites par les centrales alimentées au charbon de TransAlta par rapport aux niveaux de 2005 ainsi que des objectifs de réduction, à l'échelle de la Société, de 60 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 2015;
- entreprendre des initiatives qui amélioreront la performance environnementale de la Société, notamment la conversion des centrales alimentées au charbon en centrales alimentées au gaz et la création de nouveaux projets d'énergie renouvelable qui soutiennent les objectifs de développement durable des clients afin de fournir de l'électricité à des prix abordables et de réduire les émissions de carbone à long terme;
- favoriser un accès équitable à tous les niveaux du système d'éducation par les jeunes et les Autochtones en leur offrant un soutien financier et des possibilités d'emploi;
- renforcer notre engagement en faveur de la diversité en milieu de travail et adopter un objectif visant, d'ici 2030, une représentation féminine de 50 % au sein du conseil et une diversité de genre se traduisant par une représentation féminine d'au moins 40 % dans tous les postes;
- maintenir notre engagement à présenter de l'information ESG très rigoureuse.

Les détails complets des cibles ESG approuvées sont affichés sur le site www.transalta.com/sustainability. De plus amples renseignements concernant ces cibles ESG et la performance ESG de la Société sont également inclus dans le rapport intégré annuel de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Gestion des risques

Le conseil est chargé de superviser les stratégies de la Société en matière de repérage, de gestion et d'atténuation des risques, ainsi que le processus d'évaluation des risques, y compris :

- s'assurer que nous détectons nos principaux risques et que nous les évaluons une fois l'an en tenant compte de notre tolérance au risque et des changements pouvant survenir dans nos activités ou notre marché;
- contrôler nos programmes de gestion des risques par l'intermédiaire du travail des comités, qui font rapport au conseil;
- s'assurer que la direction a mis en place des systèmes adéquats de repérage, d'atténuation et de gestion des risques auxquels la Société est exposée et que les risques résiduels demeurent dans les limites de notre tolérance au risque.

Nous avons adopté un cadre de gestion des risques d'entreprise complet qui évalue les risques associés à chacune de nos principales entreprises. Ce processus prévoit l'analyse des risques existants et potentiels dans des catégories définies et tient compte des facteurs qui atténuent nos risques.

Le CAFR est chargé de superviser les processus et les politiques clés de la Société en matière de repérage, d'évaluation et de gestion des principaux risques auxquels la Société est exposée et, une fois l'an (ou plus fréquemment au besoin), il examine les risques avec la direction et fait rapport au conseil. Le CAFR reçoit également des mises à jour de l'évaluation de nos principaux risques commerciaux faite par la direction à chaque réunion trimestrielle prévue au calendrier. Il incombe au CRH de revoir les risques de la Société associés à la rémunération et d'effectuer une évaluation annuelle de ces risques ou des évaluations plus fréquentes, au besoin. Le CGSDD a la responsabilité générale des pratiques de sécurité de la Société et de ses politiques et pratiques en matière de santé et de sécurité environnementales, et examine chaque année avec la direction les politiques et les risques connexes auxquels la Société est exposée. Le CAFR, le CRH et le CGSDD font chacun rapport au conseil à la suite de leurs réunions respectives.

Tous les ans, en coordination avec la direction, le conseil dresse aussi un portrait complet des risques de la Société. En 2019, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a guidé le conseil dans un processus de gestion des risques visant à repérer et à évaluer les principaux risques auxquels la Société fait face. Les principaux risques ont été évalués au cours de cette séance selon une perspective de trois ans qui prenait en compte divers scénarios et évaluait à la fois la probabilité de chaque scénario et son impact sur la Société. Pour chaque risque repéré, la Société a désigné un membre de la haute direction chargé d'en surveiller et d'en atténuer l'impact.

Contrôles internes

Le conseil, par l'intermédiaire du CAFR, obtient une confirmation de la part de la direction, des auditeurs internes et des auditeurs indépendants que nos systèmes de contrôles internes fonctionnent efficacement. Le conseil a également

délégué au CAFR la responsabilité de revoir nos états financiers trimestriels et annuels et, au besoin, d'en recommander l'approbation au conseil. De plus, le CAFR est chargé de la supervision de notre fonction d'audit interne, et notre auditeur interne principal rencontre régulièrement le président du CAFR sans la présence de la direction.

Réunion sans la présence de la direction ou des administrateurs non indépendants

L'ordre du jour de chacune des réunions ordinaires du conseil et des comités prévoit régulièrement du temps pour la tenue, par les administrateurs indépendants, d'une réunion à huis clos à laquelle les administrateurs non indépendants et les membres de la direction n'assistent pas. En 2019, les membres du conseil indépendants ont tenu des réunions à huis clos après chaque réunion du conseil. Chacun des comités permanents du conseil a également tenu des réunions à huis clos. En 2019, le conseil a tenu 16 (seize) réunions à huis clos, le CAFR, sept (7), le CRH, quatre (4), le CPI, une (1) et le CGSDD, quatre (4).

Planification de la relève

Il incombe au conseil de nommer notre chef de la direction et les autres membres de la haute direction. Le conseil est d'avis que la gestion des talents et la planification de la relève sont essentielles au succès continu de la Société. Le CRH aide le conseil à examiner la relève de la haute direction, y compris celle de la présidente et chef de la direction. Le CRH appuie le conseil lors de l'examen et de l'élaboration des plans de relève de la présidente et chef de la direction et d'autres membres de la haute direction, y compris en examinant la structure organisationnelle ainsi que les politiques et procédures de la Société relatives à l'embauche, à la planification de la relève et à la rémunération. En ce qui concerne le poste de chef de la direction, le CRH établit et passe en revue le plan de relève pour le poste de chef de la direction chaque année en fonction de divers scénarios, notamment des scénarios de remplacement d'urgence. Le CRH travaille en étroite collaboration avec la chef de la direction et le conseil plénier pour élaborer, superviser et évaluer les plans de relève de la Société, notamment examiner régulièrement la réserve de talents au sein de la Société, choisir des possibilités de perfectionnement des dirigeants et évaluer la performance et les progrès. La planification de la relève demeurera un élément important pour le conseil et le CRH à l'avenir. En 2019, le CRH a supervisé l'évaluation des compétences et de l'expertise de M. John Kousinioris et de M. Todd Stack et a recommandé qu'ils soient nommés aux postes de chef de l'exploitation et de chef des finances, respectivement. La promotion de deux candidats internes à des postes importants de la Société témoigne de la qualité des occasions de développement interne offertes aux hauts dirigeants très compétents au sein de la Société.

Notre processus de planification de la relève consiste à déterminer les employés prometteurs qui pourraient être prêts à assumer le rôle se trouvant à l'échelon supérieur au leur dans 10, 5 et 3 ans. Cette analyse comprend l'examen des compétences, de la gestion du talent et des besoins de perfectionnement. Au besoin, les services de conseillers indépendants peuvent être retenus pour aider le CRH à déterminer les compétences à développer ou la compatibilité de ces employés avec de telles fonctions. Les employés qui présentent un grand potentiel auront aussi l'occasion de faire des présentations devant le conseil pour acquérir de l'expérience en la matière. Il incombe au CRH de veiller à ce que nous disposions de programmes appropriés pour traiter la question de la planification de la relève et du maintien en fonction des employés et pour superviser le risque associé au capital humain.

CARACTÉRISTIQUES DU CONSEIL

Indépendance des administrateurs

L'indépendance de nos administrateurs est évaluée et déterminée chaque année par le conseil sur recommandation du CGSDD. Le CGSDD a adopté la définition du terme « indépendance » prévue dans le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* et dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*. Le critère d'indépendance est également conforme aux règles applicables de la SEC, de la NYSE et de la loi Sarbanes-Oxley. Il est aussi utilisé pour évaluer l'indépendance d'un nouvel administrateur nommé au conseil ou d'un candidat à l'élection au conseil.

Un administrateur est indépendant s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec TransAlta. Le conseil estime qu'une relation est importante si elle peut raisonnablement nuire à l'indépendance du jugement d'un administrateur, sans égard à tout autre lien qu'il peut avoir. L'information requise pour établir ce constat est recueillie au moyen de l'examen des notices biographiques, de discussions avec les administrateurs et de questionnaires remplis par les administrateurs chaque année ou avant leur nomination. Pour déterminer si l'administrateur est indépendant, le conseil étudie et analyse l'existence, l'importance et l'incidence des relations entre la Société et chacun de nos administrateurs, soit directement, soit par l'entremise d'un membre de la famille, soit à titre de partenaire, d'actionnaire ou de membre de la direction d'une autre entité qui a un lien avec la Société, et détermine dans chacun des cas si la relation nuit de façon importante, ou est raisonnablement susceptible d'être perçue comme nuisant de façon importante, à la capacité de l'administrateur d'agir en toute indépendance de la direction.

Nous ne versons à nos administrateurs indépendants que la provision sur honoraires et les frais de déplacement raisonnables et, dans la mesure applicable, des jetons de présence. Le conseil a conclu positivement qu'aucun des candidats aux postes d'administrateur (à l'exception de M^{me} Dawn L. Farrell, notre présidente et chef de la direction) n'a, directement ou indirectement, de relation importante avec TransAlta raisonnablement susceptible d'entraver l'exercice d'un jugement indépendant. M^{me} Dawn L. Farrell, présidente et chef de la direction de la Société et administratrice de la Société, n'est pas indépendante en raison de son rôle de membre de la haute direction de la Société.

MM. Goldgut et Legault sont des dirigeants d'entités membres du même groupe que Brookfield, laquelle touche des honoraires du fait qu'elle a délégué deux représentants au comité d'exploitation des actifs hydroélectriques de la Société, qui est chargé d'optimiser l'exploitation des actifs hydroélectriques albertains de la Société et d'en maximiser la valeur. Brookfield a également accepté d'investir 750 millions de dollars dans la Société conformément à l'Investissement de Brookfield. Le CGSDD du conseil a examiné cette relation et a établi qu'elle ne nuit pas à l'exercice du jugement indépendant de MM. Goldgut ou Legault dans leurs fonctions de membres du conseil. Par conséquent, MM. Goldgut et Legault sont indépendants au sens du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* et aux termes des normes en matière de gouvernance de la NYSE. Toutefois, étant donné que Brookfield touche des honoraires de gestion annuels de 1 500 000 \$ en échange de ses fonctions au comité d'exploitation des actifs hydroélectriques, MM. Goldgut et Legault ne satisfont pas aux autres critères d'indépendance prescrits par le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* et ne peuvent donc pas siéger au CAFR. En plus de siéger au conseil, MM. Goldgut et Legault sont membres du comité de la performance des investissements de la Société.

M^{me} Sharman est membre de la haute direction de la CIBC, grande banque canadienne. Dans le cours normal des affaires, la Société a recours aux services bancaires et financiers de la CIBC, qui agit notamment en tant que membre d'un syndicat d'institutions financières qui a consenti une facilité de crédit à la Société. En contrepartie de la prestation de ces services, la CIBC reçoit des honoraires de la Société et de certains membres du même groupe qu'elle. Les honoraires que la Société et les membres du même groupe qu'elle ont versé à la CIBC au cours des trois derniers exercices ont été de beaucoup inférieurs à 2 % des produits bruts consolidés de la CIBC. La Société croit savoir que la CIBC prendra des mesures pour s'assurer que M^{me} Sharman ne soit pas mise au courant ou ne dispose pas de renseignements concernant TransAlta dans l'exercice de son pouvoir décisionnel au sein de la CIBC. Pareillement, M^{me} Sharman se récuserait des discussions du conseil portant sur des questions concernant la CIBC et ne voterait pas sur ces questions. Néanmoins, en raison des honoraires payables à la CIBC, M^{me} Sharman ne satisfait pas aux critères d'indépendance établis par le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, de sorte qu'elle ne pourrait pas siéger au CAFR de la Société.

Indépendance du président du conseil

Le président du conseil, l'ambassadeur Gordon D. Giffin, est un administrateur indépendant. Il n'a jamais agi à titre de membre de la haute direction de la Société et le conseil a conclu qu'il était indépendant. Le conseil a adopté des lignes directrices, sous réserve de son pouvoir discrétionnaire, qui prévoient que le président du conseil doit être nommé par le conseil et est responsable de l'ensemble du processus compris dans le travail du conseil ainsi que du développement et du rendement efficace du conseil.

En 2018, l'ambassadeur Giffin a informé le conseil de son intention de quitter le conseil et son poste de président du conseil en 2020. Le conseil a par conséquent entrepris un processus rigoureux qu'il a poursuivi tout au long de 2019 afin de choisir parmi ses membres un nouveau président du conseil, y compris en consultant individuellement tous les administrateurs, afin d'assurer une transition harmonieuse au poste de président du conseil. Le 16 janvier 2020, le conseil d'administration a nommé M. John Dielwart comme prochain titulaire de la présidence du conseil, à condition qu'il soit élu en tant qu'administrateur de la Société à l'assemblée. M. Dielwart est un administrateur indépendant. Il n'a jamais été membre de la haute direction de la Société et le conseil a conclu qu'il était indépendant.

Diversité

Chez TransAlta, la diversité est un principe soutenu tant par notre conseil que par notre haute direction. En 2015, le conseil a adopté une politique concernant la diversité du conseil et des effectifs qui reconnaît qu'un ensemble diversifié de compétences, d'expérience et de genres au sein du conseil et dans les postes de haute direction, de même qu'au sein de notre personnel, accentue les avantages concurrentiels de notre Société. Notre politique concernant la diversité du conseil et des effectifs, que l'on peut consulter au www.transalta.com/about-us/governance/board-and-workforce-diversity, vise précisément à promouvoir la diversité au sein du conseil et à tous les échelons de la Société, notamment en ce qui concerne les femmes, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les personnes issues des minorités visibles (à savoir les personnes non caucasiennes autres que les membres des peuples autochtones). Notre conseil demeure résolu à maintenir et à augmenter la représentation des femmes au sein du conseil au fur et à mesure que des postes sont à pourvoir, en tenant compte de notre grille de compétences ainsi que des compétences, de l'expérience et des connaissances désirées à ce moment-là pour répondre aux besoins du conseil à ce chapitre.

Les candidats proposés aux postes d'administrateurs comptent cinq femmes (41,66 %) et sept hommes (58,33 %). En ce qui concerne les postes de haute direction, quatre d'entre eux sont occupés par des femmes (50 %) et quatre, par des hommes (50 %). Les femmes représentent environ 20 % du total de nos effectifs. TransAlta demeure résolue à promouvoir la diversité, comme en témoigne le nombre de femmes qui siègent à son conseil ou qui occupent des postes de haute direction, y compris notre présidente et chef de la direction. Au 31 décembre 2019, le conseil et la haute direction de la Société et de ses filiales importantes comptent une personne issue des minorités visibles, aucun membre des peuples autochtones et aucune personne handicapée (collectivement, les « groupes désignés»). Bien que la Société se soit spécifiquement donné l'objectif de promouvoir la diversité à l'échelle de la Société à l'égard de personnes qui déclarent appartenir à un groupe désigné, la Société et ses filiales importantes n'ont pas adopté de chiffre ou de pourcentage cible quant aux trois groupes désignés. Plutôt que de fixer des cibles pour le conseil et la haute direction, la Société applique sa politique concernant la diversité du conseil et des effectifs de manière à promouvoir les possibilités d'emploi et d'avancement pour les personnes appartenant à un groupe désigné à la grandeur de l'entreprise, et non seulement aux échelons les plus élevés de sa hiérarchie. La Société est d'avis qu'il s'agit là d'une approche plus significative et durable de l'amélioration de la diversité et de l'inclusion au sein de ses effectifs, car avec le temps, des employés qui déclarent appartenir à un groupe désigné devraient se voir promus à des postes plus élevés dans l'échelle hiérarchique, y compris à des postes de direction.

Le 21 janvier 2020, nous avons annoncé que nous avons été inclus dans l'indice de l'égalité des sexes de Bloomberg de 2020, parmi 325 entreprises ayant leur siège dans 42 pays et régions. Cet indice suit la performance financière de sociétés ouvertes déterminées à soutenir l'égalité des sexes grâce à l'élaboration de politiques, à la représentation et à la transparence. Les entreprises incluses dans l'indice sont évaluées selon 75 critères, répartis entre les cinq piliers suivants : (i) leadership féminin et vivier de talents; (ii) salaire égal et parité salariale entre les sexes; (iii) culture inclusive; (iv) politiques sur le harcèlement sexuel; et (v) marque pro-femmes. En février 2017, notre présidente et chef de la direction a été nommée au Conseil canado-américain pour l'avancement des femmes entrepreneures et chefs d'entreprise. Ce conseil a pour objectif de promouvoir la croissance des entreprises appartenant à des femmes et à contribuer davantage à la croissance économique globale et à la compétitivité du Canada et des États-Unis.

En 2020, la Société a aussi annoncé qu'elle adoptait des objectifs en matière de genre, parmi les meilleurs du secteur, pour le conseil et la Société dans son ensemble. Le 16 janvier 2020, le conseil a approuvé l'objectif, pour 2030, de 50 % d'administratrices et d'au moins 40 % de femmes parmi tous les employés. Bien que la Société n'ait pas fixé d'objectif propre aux membres de la haute direction, l'objectif de 40 % pour l'ensemble des effectifs devrait continuer d'entraîner une bonne représentation des femmes dans la haute direction. Le conseil considère que ces objectifs en matière de genre traduisent l'engagement de la Société envers la diversité et l'inclusion et qu'ils devraient bénéficier à la Société non seulement en élargissant le bassin d'employés et de cadres supérieurs qualifiés, mais aussi en intégrant des perspectives différentes et d'autres façons de penser qui favorisent l'innovation et la mise en œuvre réussie de notre stratégie.

La Société a adopté des objectifs en matière de genre selon lesquels, d'ici 2030, 50 % de son conseil et 40 % de ses effectifs seront des femmes.

Au niveau de la direction, dans le cadre de notre processus de perfectionnement, TransAlta s'est engagée à donner aux employés issus de milieux divers des occasions d'emploi internes leur permettant de progresser au sein de notre entreprise et nous permettant d'enrichir notre vivier d'employés talentueux qui assureront la relève. Dans le cadre des pratiques en matière d'emploi de la Société, nous nous efforçons d'intégrer la diversité des genres dans le processus de

relève de la haute direction ainsi que dans les listes de candidats aux postes de haute direction, comme en fait preuve l'embauche de deux femmes accomplies en 2018. Pour surveiller notre progrès dans l'avancement des femmes et bâtir un vivier fertile de talents féminins, nous veillons aussi à :

- nous assurer que toute liste de candidats potentiels au conseil comprenne au moins 50 % de femmes;
- tenir une liste uniquement de candidates hautement qualifiées pour des postes d'administratrice;
- repérer les meilleurs talents et élaborer des plans de développement pour les femmes à fort potentiel;
- assurer l'équité salariale entre les hommes et les femmes (à plusieurs reprises au cours des cinq dernières années, nous avons ajusté de manière proactive les salaires à l'échelle de la Société pour mieux harmoniser les salaires des femmes et des hommes qui occupent des rôles similaires);
- chercher activement à pourvoir par des femmes les postes clés au sein de la Société;
- surveiller le nombre de femmes occupant des postes de direction et le nombre de femmes qui sont des leaders en devenir;
- mettre les talents féminins en contact avec les cadres supérieurs pour accélérer le développement et l'avancement des femmes à fort potentiel.

De plus, l'avancement des femmes au sein de la Société et les préjugés sexistes subconscients potentiels sont des questions sur lesquelles le CRH s'est penché tout particulièrement.

Au 31 décembre 2019, les femmes comptaient pour environ 20 % de l'ensemble des effectifs, dont le tableau qui suit présente le détail.

	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage total au sein de la strate		Pourcentage total de l'ensemble des employés	
				Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Conseil d'administration	8	4	12	66,66 %	33,33 %	0,52 %	0,26 %
Chef et haute direction	4	4	8	50,00 %	50,00 %	0,26 %	0,26 %
Vice-présidents principaux	2	0	2	100 %	0 %	0,13 %	0,00 %
Directeurs généraux	15	4	19	78,94 %	21,05 %	0,97 %	0,26 %
Directeurs	67	21	88	76,14 %	23,86 %	4,33 %	1,36 %
Superviseurs	116	45	161	72,05 %	27,95 %	7,49 %	2,91 %
Personnel	1 034	231	1 265	81,74 %	18,26 %	66,75 %	14,91 %
Total	1 246	309	1 555	-	-	80,44 %	19,95 %

La Société ne compte qu'une « filiale importante » (au sens attribué à ce terme dans la LCSA), à savoir TransAlta Renewables Inc. Au 31 décembre 2019, à TransAlta Renewables Inc., les femmes représentaient environ 17 % du conseil et 20 % de la haute direction, comme il est indiqué dans le tableau ci-après.

Filiale importante ¹⁾	Conseil		Haute direction	
	Hommes (%)	Femmes (%)	Hommes (%)	Femmes (%)
TransAlta Renewables Inc.	83 %	17 %	80 %	20 %

Note :

- 1) TransAlta Generation Partnership répond également à la définition de « filiale importante » bien qu'elle soit gérée par TransAlta et ne possède pas son propre conseil d'administration ou sa propre équipe de membres de la haute direction.

Présence des administrateurs

Nous nous attendons à ce que les administrateurs assistent à toutes les réunions du conseil et des comités prévues au calendrier. De plus, nous nous attendons à ce que les administrateurs assistent aux assemblées annuelles des actionnaires de notre Société. En outre, si des réunions extraordinaires du conseil ou des comités sont requises, nous nous efforçons de les planifier de façon à réunir la majorité des administrateurs.

Sièges au sein d'autres conseils d'administration

Le conseil n'a pas adopté de lignes directrices fixant le nombre précis d'autres conseils et comités auxquels un administrateur peut siéger. Toutefois, le ou les postes au sein de conseils ou de comités externes sont pris en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle rigoureuse de l'apport et de l'efficacité de chaque administrateur. En règle générale, nos administrateurs reconnaissent que la participation à des conseils et à des comités exige beaucoup de temps et d'attention afin de bien s'acquitter de leurs responsabilités, et que la participation à des conseils ou à des comités d'autres organisations doit tenir compte de ce principe et respecter les normes en matière de conflits d'intérêts de la Société établies dans notre code de conduite commerciale à l'intention des administrateurs.

Le tableau suivant présente les sièges au sein du conseil d'autres sociétés ouvertes qu'occupent nos candidats aux postes d'administrateur ainsi que les comités dont ils sont membres. Le CGSDD examine les autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes de chaque administrateur et détermine si l'un de ces postes pourrait avoir une incidence défavorable sur l'engagement de l'administrateur concerné envers la Société. Le CGSDD n'a soulevé aucune préoccupation à l'égard des autres postes d'administrateur au sein de sociétés ouvertes des membres du conseil.

Sièges au conseil / aux comités d'autres sociétés ouvertes

Nom	Sièges au sein d'autres sociétés ouvertes	Bourse	Membre du conseil / de comités
Ambrose, R.H.	Société financière Manuvie	TSX/NYSE	Rémunération et dotation en personnel-cadre; gestion des risques
	Andlauer Health Care Group Ltd.	TSX	Rémunération, mises en candidature et gouvernance; audit
Dielwart, J.P.	ARC Resources Ltd.	TSX	Sécurité, réserves et excellence opérationnelle (président); risques
	Crescent Point Energy Corp.	TSX	Réserves; environnement, santé et sécurité (président)
	Denbury Resources Inc.	NYSE	Président du conseil; réserves et santé, sécurité et environnement; risques; rémunération
Farrell, D.L.	The Chemours Company	NYSE	Rémunération; mises en candidature et gouvernance
Flexon, R.	Capstone Turbine Corporation	NYSE	Audit; rémunération
	Charah Solutions, Inc.	NYSE	Audit; rémunération
Fohrer, A.J.	PNM Resources, Inc.	NYSE	Audit et éthique; rémunération et ressources humaines (président)
Goldgut, H.	Terraform Power, Inc.	NASDAQ	Comité des candidatures et de la gouvernance (président)
Legault, R.	Terraform Power, Inc.	NASDAQ	-
Mansour, Y.	Aucun	-	-
Nelson, G.R.	Ball Corporation	NYSE	Ressources humaines; mises en candidature et gouvernance
	Cummins, Inc.	NYSE	Audit; rémunération; gouvernance et mises en candidature
	Sims Metals Management Ltd.	ASX	Risques; rémunération et audit
Park, B.F.	SSR Mining Inc.	TSX/NASDAQ	Audit (présidente); gouvernance et mises en candidature; rémunération

Nom	Sièges au sein d'autres sociétés ouvertes	Bourse	Membre du conseil / de comités
Pinney, B.	North American Energy Construction Group Ltd.	TSX/NYSE	Administrateur principal; audit (président); ressources humaines et rémunération
	Persta Resources Inc.	HKG	Audit (président); ressources humaines et rémunération
	Sundial Growers Inc.	NASDAQ	Audit et risques (président); ressources humaines et rémunération; activités

EXPERTISE DU CONSEIL

Orientation et formation continue

Orientation

Le 26 avril 2019, MM. Flexon, Goldgut et Legault ont été nommés en tant que nouveaux administrateurs. Avant d'être nommé au conseil, chacun d'eux a reçu une description claire de sa charge de travail et du temps qu'il doit y consacrer. Des rencontres individuelles ont aussi été prévues avec chaque administrateur afin que chacun puisse se familiariser avec les exigences de ses fonctions et les attentes du conseil et de la direction. Ces démarches introductives pour les nouveaux administrateurs s'inscrivaient dans le cadre du programme d'orientation et de formation de la Société, qui comprend :

- un manuel de l'administrateur comprenant de la documentation écrite sur les fonctions et obligations des administrateurs, du conseil et de chaque comité (y compris les règles de chaque comité), les documents constitutifs de la Société, le code de conduite commerciale à l'intention des administrateurs, le code de conduite de la Société, le code de conduite des fournisseurs, notre politique en matière de communication de l'information, notre politique en matière d'opérations d'initiés, les autres politiques clés de la Société ainsi qu'un aperçu de notre entreprise et de nos activités;
- l'accès à des documents et aux procès-verbaux se rapportant aux récentes réunions du conseil et des comités;
- des discussions avec la chef de la direction, le chef des finances et chacun des autres membres de la haute direction au cours desquelles ils reçoivent de l'orientation relativement aux stratégies, aux activités, aux technologies de production, au développement des affaires ainsi qu'aux questions juridiques et financières, aux relations avec les investisseurs, aux effectifs en ressources humaines et aux programmes d'efficacité des coûts, notamment le projet Greenlight, de TransAlta;
- au début de leur mandat, leur participation à toutes les réunions des comités pour mieux saisir le rôle des comités, leurs responsabilités de surveillance et l'ensemble des travaux et des responsabilités du conseil.

Les nouveaux administrateurs bénéficient également de séances d'orientation ciblées, d'une durée de plusieurs heures, qui portent sur de nombreux sujets essentiels à la compréhension de nos activités, comme le secteur de l'énergie et des services publics, la stratégie, l'exploitation, les questions financières, la conformité avec les lois, la gestion des risques, l'assurance et divers autres sujets. De plus, dans certaines circonstances, les nouveaux administrateurs peuvent également assister à des présentations ou recevoir des rapports d'analyse de la part de nos conseillers externes, notamment des conseillers juridiques et financiers, sur certaines questions liées entre autres à nos activités, à notre stratégie, à nos solutions de rechange stratégiques, à nos finances, à la conformité aux lois et aux programmes de rémunération.

Formation continue

Notre formation continue à l'intention des administrateurs vise à renseigner ces derniers sur la nature et le fonctionnement de la Société et comprend ce qui suit :

- une trousse d'information complète avant chaque réunion du conseil et des comités;
- périodiquement, des présentations sur nos principales activités et des visites à nos principales installations, souvent dans le cadre des réunions du conseil, afin de maintenir le niveau de connaissances des administrateurs à l'égard des activités et du personnel opérationnel de TransAlta et des collectivités au sein desquelles nous exerçons nos activités;

- des séances et des discussions stratégiques ciblées, notamment des présentations de la direction et de conseillers externes, l'examen des options stratégiques et la mise à l'essai de stratégies et de solutions de rechange;
- des présentations de consultants externes, notamment des conseillers financiers et des conseillers juridiques;
- l'accès à un site en ligne sécurisé où la direction affiche des mises à jour sur nos activités et d'autres sujets d'intérêt pour le conseil afin de le tenir à jour sur les questions dont s'occupe la direction;
- des présentations par la direction de TransAlta ayant pour objectif de donner aux administrateurs de l'information pertinente sur nos activités;
- des séances d'information sur des sujets suggérés par la direction ou les administrateurs; avec l'apport du secrétaire, le CGSDD établit un calendrier de conférences et de présentations en recourant à des sources internes ou externes;
- des rapports sur les travaux des comités du conseil à la suite des réunions des comités;
- l'accès sans restriction à nos membres de la haute direction et à nos employés;
- des cours de perfectionnement professionnel; par exemple, notre conseil est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et de la National Association of Corporate Directors, organisations qui font la promotion de la formation continue des administrateurs;
- l'encouragement des administrateurs à participer à d'autres occasions de formation qui leur permettraient de mieux comprendre nos activités et d'améliorer leur performance au conseil.

En 2019, nos administrateurs ont effectué des visites sur place ou ont assisté à des présentations sur les sujets suivants :

Date	Sujet	Préparées ou organisées par	Présence
Juillet	Visite des installations hydroélectriques et éoliennes	TransAlta Corporation	Tous les administrateurs
Octobre	Tutoriel à l'intention du CAFR (Évaluation classe III)	TransAlta Corporation	D. Farrell B. Park G. Giffin A. Fohrer B. Pinney R. Flexon
Octobre	Repérage et évaluation des risques	PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.	Tous les administrateurs

Le conseil organise en outre régulièrement des soupers la veille des réunions prévues du conseil. Les soupers du conseil sont vus comme des occasions de réaliser plusieurs d'objectifs de gouvernance importants, notamment : favoriser la collégialité grâce à des rencontres d'administrateurs dans un contexte moins formel, rencontrer des employés montrant un grand potentiel et ainsi assurer la planification de la relève et tenir des séances de formation sur des sujets importants pour l'orientation commerciale et stratégique de la Société.

En 2016, le CGSDD a mis sur pied un projet de formation qui incite les administrateurs à accompagner la chef de la direction à l'occasion de ses visites des différentes installations de la Société. En 2019, le conseil a ainsi accompagné des membres de la direction et des analystes financiers à certaines installations hydroélectriques et éoliennes albertaines de la Société lors de visites visant à donner un accès privilégié à la direction et aux activités de la Société.

Compétences financières

Une personne possède des compétences financières lorsqu'elle peut lire et comprendre des états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables à celles qui sont soulevées par nos états financiers. Le conseil a établi que tous les administrateurs possèdent des compétences financières conformément à cette définition. De plus, M. Flexon, M^{me} Park et M. Pinney ont été désignés à titre d'« experts financiers du comité d'audit » (au sens d'*audit committee financial expert*) aux termes de la *Securities Exchange Act of 1934* des États-Unis, en sa version modifiée. Cette détermination est fondée sur une analyse de la formation, des compétences et de l'expérience de chacun des administrateurs. La désignation d'« expert financier du comité d'audit » n'impose aucun devoir ni aucune obligation ou responsabilité qui soient plus exigeants que les devoirs, obligations ou responsabilités imposés à un membre d'un comité du conseil n'ayant pas reçu cette désignation.

Conseillers externes et autres tiers

Le conseil et ses comités peuvent faire appel à des conseillers externes ou à d'autres tiers, à leur gré. Le CRH a retenu les services de Farient Advisors à titre de conseillers en rémunération indépendants pour qu'ils le conseillent sur le plan

de rémunération de la Société. Voir la rubrique « Rapport sur la rémunération des membres de la haute direction – Conseillers indépendants ».

EFFICACITÉ DU CONSEIL

Évaluation du conseil

Nous avons mis sur pied un processus d'évaluation annuel dans le cadre duquel nos administrateurs ont l'occasion d'évaluer le conseil, les comités du conseil, les administrateurs et la performance du président du conseil. Vous trouverez ci-après un résumé des processus liés à l'évaluation annuelle :

Examen (fréquence)	Par	Mesure	Résultat
Conseil plénier (annuel)	Tous les membres du conseil	<p>Les membres du conseil remplissent un questionnaire détaillé qui : a) prévoit une note quantitative dans des secteurs clés; b) demande des commentaires subjectifs à l'égard de chacun de ces secteurs.</p> <p>Les réponses sont passées en revue par le CGSDD et le président du conseil.</p> <p>Chaque membre du conseil rencontre également individuellement le président du conseil pour discuter de l'efficacité du conseil.</p> <p>Le CGSDD et le conseil examinent les changements que l'on propose d'apporter aux lignes directrices générales en matière de gouvernance à l'intention du conseil.</p>	<p>Un rapport sommaire est préparé par le président du conseil.</p> <p>Le rapport sommaire est présenté au conseil plénier par le président du conseil pendant une réunion à huis clos.</p> <p>Les points à améliorer et les objectifs sont précisés et surveillés.</p> <p>Des suggestions sont données à la chef de la direction et communiquées aux membres de la haute direction en vue d'apporter des améliorations dans des secteurs qui aideront le conseil à s'acquitter de ses responsabilités.</p>
Président du conseil (annuel)	Tous les membres du conseil	<p>Les membres du conseil évaluent la performance du président du conseil par rapport à la description de poste et formulent des commentaires à cet égard.</p> <p>Le président du CGSDD prend connaissance des réponses de chacun des membres pendant les rencontres individuelles.</p>	<p>Un rapport sommaire est préparé par le président du CGSDD et fourni au président du conseil et au conseil plénier pendant une réunion à huis clos.</p> <p>Avant la fin du premier mandat du président du conseil, le président du CGSDD fait des recommandations au conseil plénier sur le renouvellement du mandat.</p>
Comités du conseil (annuel)	Tous les membres du conseil	<p>Les membres du conseil remplissent un questionnaire détaillé pour évaluer le degré d'efficacité des comités et pour faire des suggestions qui permettraient de l'améliorer.</p> <p>Les réponses sont passées en revue par le CGSDD et le président du conseil.</p> <p>Les membres du conseil tiennent également des rencontres individuelles avec le président du conseil pour discuter de l'efficacité des comités.</p> <p>Le CGSDD et le conseil examinent tous les changements que l'on propose d'apporter aux règles des comités.</p>	<p>Un rapport sommaire est préparé par le président du CGSDD.</p> <p>Le rapport sommaire est présenté au conseil plénier par le président du CGSDD pendant une réunion à huis clos.</p> <p>Les présidents de chacun des comités doivent s'assurer de faire un suivi sur les questions soulevées au cours de l'évaluation et prendre les mesures qui s'imposent.</p>

Examen (fréquence)	Par	Mesure	Résultat
Administrateurs (annuel)	Chaque administrateur	<p>Chaque administrateur rencontre de façon formelle le président du conseil pour avoir une discussion franche sur les questions soulevées par l'un ou l'autre d'entre eux.</p> <p>Chaque administrateur devrait être prêt à discuter de la façon dont les administrateurs pourraient, de façon individuelle ou collective, optimiser leur efficacité.</p>	<p>Le président du conseil présente les conclusions sommaires au conseil plénier pendant une réunion à huis clos.</p> <p>Le président du conseil rencontre également chaque administrateur individuellement afin de discuter de la façon dont ce dernier peut optimiser son efficacité.</p>

En 2018, l'ambassadeur Giffin a annoncé son intention de quitter le conseil en 2020. Par conséquent, en 2019, le conseil a confié à un groupe d'administrateurs le mandat de trouver et de recommander un remplaçant au président du conseil. Ce groupe, composé de M^{me} Ambrose, de M. Pinney, de M. Mansour et de l'ambassadeur Giffin (membre d'office), s'est réuni à plusieurs reprises et a examiné divers facteurs en vue de la nomination d'un nouveau président du conseil. Dans le cadre de ce processus, il a été décidé qu'il serait préférable de confier ces fonctions à un administrateur déjà en poste (plutôt qu'à un nouvel administrateur) compte tenu de la transition en cours de la Société et de la complexité de ses activités. De plus, ce processus a comporté des entretiens avec chaque membre du conseil, notamment pour connaître son opinion sur les attributs que doit posséder un président du conseil efficace compte tenu des priorités stratégiques de la Société. À la suite de ce processus, M. Dielwart a été recommandé pour occuper la présidence du conseil, recommandation que le conseil a approuvée à l'unanimité le 16 janvier 2020.

La décision de nommer M. Dielwart au poste de président du conseil a été prise en fonction de plusieurs facteurs, dont les suivants :

- M. Dielwart siège au conseil depuis 2014 et connaît bien l'histoire de la Société, le milieu concurrentiel et les défis réglementaires récents;
- M. Dielwart est actuellement le président du CGSDD et a fait en sorte que ce comité assume une plus grande surveillance de la performance de la sécurité, tout en surveillant l'amélioration conséquente des pratiques en matière de développement durable et de gouvernance. M. Dielwart siège actuellement au comité de la performance des investissements et a déjà été membre du CAFR;
- M. Dielwart possède de très solides antécédents en matière de croissance, de leadership et de compétences opérationnelles, principalement acquises lorsqu'il a développé l'entreprise en démarrage ARC Resources Ltd. en une société ouverte d'une capitalisation boursière de plusieurs milliards de dollars;
- M. Dielwart a acquis une grande expérience dans la réalisation de la valeur pour les actionnaires, notamment en tant que chef de la direction et administrateur d'ARC Resources Ltd.;
- M. Dielwart est un leader chevronné, tirant son expérience de ses fonctions de chef de la direction d'ARC Resources Ltd. et de membre du conseil d'administration de diverses sociétés énergétiques, ce qui facilite le mentorat de l'équipe de haute direction de la Société;
- M. Dielwart est également président du conseil de Denbury Resources ainsi qu'administrateur d'ARC Resources Ltd. et de Crescent Point Energy Corp. M. Dielwart n'est pas considéré comme siégeant à trop de conseils, car il est membre de moins de cinq conseils de sociétés ouvertes. Sa capacité à consacrer le temps nécessaire à ses fonctions de président du conseil de la Société est attestée en partie par son assiduité aux réunions depuis sa nomination au conseil (en 2019, M. Dielwart a participé à toutes les réunions sauf une réunion extraordinaire par téléphone et affiche un bilan de présence de plus de 96 %);
- M. Dielwart fait montre d'intégrité et de crédibilité. En 2015, M. Dielwart a été admis au Calgary Business Hall of Fame et il a reçu en 2018 le prix Canadian Lifetime Achievement du Oil and Gas Council. M. Dielwart est un administrateur et ancien coprésident du Child Advocacy Centre de la région métropolitaine de Calgary;
- M. Dielwart possède de bonnes aptitudes d'écoute, de communication et de motivation;
- M. Dielwart est un résident du Canada (plus précisément de l'Alberta), qui demeure le principal territoire de la Société.

Par conséquent, à condition qu'il soit réélu en tant qu'administrateur de la Société à l'assemblée, M. Dielwart sera nommé président du conseil avec prise d'effet immédiate après l'assemblée.

Recherche de nouveaux candidats pour le conseil

Le CGSDD tient à jour une liste évolutive de candidats potentiels à des postes au conseil. Ces candidats potentiels proviennent de diverses sources, y compris des recommandations et des réseaux de nos administrateurs et de nos membres de l'équipe de haute direction, des demandes de renseignements non sollicitées de candidats potentiels à des postes d'administrateur, des références fournies par nos actionnaires et, dans certains cas, d'organismes de recrutement. Le CGSDD examine la liste des candidats afin de repérer les meilleurs d'entre eux et demande à la chef de la direction ou au président du conseil de tenir une première réunion avec eux; la liste de candidats doit compter au moins 50 % de femmes. Ensuite, les candidats jugés les plus aptes à siéger au conseil rencontrent d'autres membres du conseil et, s'il y a lieu, d'autres membres de l'équipe de haute direction. Ce processus permet d'assurer une relève efficace et ordonnée des administrateurs en permettant au conseil de planifier la nomination de ses membres compte tenu des départs, en vue de maintenir une composition appropriée de compétences et d'expérience.

Lorsqu'il recrute de nouveaux administrateurs, le CGSDD examine les candidatures en fonction des qualités de chaque personne, compte tenu de la vision et de la stratégie commerciale de la Société, de la diversité, des aptitudes et des compétences requises au sein du conseil en fonction de la grille de compétences de la Société et compte tenu de sa politique concernant la diversité du conseil et des effectifs. Le CGSDD révisé régulièrement la liste évolutive des candidats potentiels au conseil pour veiller à ce qu'un ensemble diversifié de compétences soit présent et à ce qu'il y ait une représentation appropriée des femmes. Le CGSDD tient également compte du leadership relatif des candidats éventuels, de leurs antécédents en droit et en entrepreneuriat et de leur expérience en tant qu'administrateur de sociétés ouvertes, toutes ces compétences étant appréciées mais non déterminantes pour tout nouveau membre du conseil. En outre, il est également tenu compte du genre, des groupes désignés, de l'âge, de l'expérience et de l'expertise professionnelles, des aptitudes personnelles, des points de vue des parties prenantes et de l'origine géographique de tout candidat potentiel. Ces facteurs sont ensuite étudiés afin de créer un conseil diversifié pouvant offrir des connaissances, une surveillance et une vision au profit de la Société. Ce processus a permis à la Société d'établir un conseil solide composé à 41,66 % de candidates et appuyé par une équipe forte de membres de la haute direction composée à plus de 50 % de femmes, dont la présidente et chef de la direction.

Droits de mise en candidature

Aux termes de la convention d'investissement, tant que Brookfield est propriétaire des titres échangeables, elle a le droit de proposer deux (2) candidats à l'élection au conseil à chaque assemblée annuelle des actionnaires. Chaque candidat doit (i) être acceptable pour le CGSDD, agissant raisonnablement et appliquant la grille des compétences et les lignes directrices en matière de gouvernance de la Société et (ii) satisfaire aux exigences de la législation applicable et être éligible comme administrateur de la Société en vertu de cette législation. La Société doit déployer des efforts raisonnables sur le plan commercial pour s'assurer que les candidats de Brookfield soient élus au conseil à chaque assemblée annuelle des actionnaires, notamment en sollicitant des procurations en faveur de leur élection et en prenant les mêmes mesures qu'elle prend pour assurer l'élection des autres candidats qu'elle choisit en vue de leur élection au conseil. Chaque candidat de Brookfield doit être une personne de grande qualité et d'une grande intégrité, posséder une expérience et une expertise importantes dans le secteur des affaires ou applicable à ce secteur, avoir occupé des postes de haute direction, de leadership ou d'entrepreneur, avoir une connaissance et une compréhension approfondies de la communauté des affaires canadienne, posséder les qualités requises pour orienter la direction d'une société et faire preuve de la motivation et de la disponibilité, dans chaque cas, requise pour une entreprise dont la complexité, la taille et l'envergure sont comparables à celles de la Société, en conformité avec les normes les plus élevées pour les administrateurs de sociétés ouvertes canadiennes qui sont dans la même situation. MM. Goldgut et Legault sont les candidats de Brookfield relativement l'assemblée.

Si l'un ou l'autre des candidats aux postes d'administrateur proposés par Brookfield, ou les deux candidats, ne sont pas élus à l'assemblée ou à une assemblée subséquente des actionnaires, l'obligation de Brookfield de porter à 9 % le pourcentage d'actions ordinaires qu'elle détient et de maintenir ce pourcentage, ainsi que ses obligations de maintien du statu quo, de vote et de blocage aux termes de la convention d'investissement pourraient être suspendues jusqu'à la date à laquelle ses deux candidats auront été élus ou nommés au conseil. Comme l'a précédemment annoncé la Société, la convention d'investissement contient des obligations de maintien du statu quo, de vote et de blocage qui, sous réserve de certaines exceptions, produiront leurs effets pendant trois ans à compter de la première date de déboursement dans le cadre de l'Investissement de Brookfield, à savoir le 1^{er} mai 2019. Brookfield a notamment convenu qu'elle votera en

faveur de chacun des candidats aux postes d'administrateur proposés par le conseil; contre tout candidat à un poste d'administrateur proposé par les actionnaires qui n'est pas approuvé par le conseil; contre toute proposition ou résolution visant la destitution d'un membre du conseil; et conformément aux recommandations du conseil sur toutes les autres propositions.

INTERACTION AVEC LES ACTIONNAIRES

Le conseil estime qu'il est important d'interagir régulièrement et de manière constructive directement avec ses actionnaires. Il importe de les encourager à exprimer leurs points de vue sur la stratégie, la gouvernance et d'autres sujets directement au conseil et à faciliter ces interventions. Notre conseil invite aussi les actionnaires à participer à nos assemblées annuelles, où le président du conseil sera disponible pour répondre à leurs questions. Entre les assemblées, la Société a en place un processus ouvert et transparent permettant aux actionnaires de communiquer avec le conseil, notamment avec les présidents des comités du conseil, par l'intermédiaire du bureau du secrétaire de la Société ou de l'adresse courriel indiquée ci-après. À la Société, il est d'usage que le président du conseil et le président de l'un des comités permanents rencontrent les grands investisseurs institutionnels une fois par année.

Tout au long de 2019, des représentants du conseil et de la haute direction (dont la chef de la direction) ont eu de nombreuses interactions avec les actionnaires importants de la Société. Depuis 2019, des membres du conseil ont rencontré directement des actionnaires représentant environ 42 % du total des actions ordinaires émises et en circulation de la Société. De plus, en septembre 2019, TransAlta a tenu une journée des investisseurs à l'occasion de laquelle elle a communiqué des renseignements détaillés au sujet des stratégies, des plans, des activités et de la performance passée, présente et prévue de la Société. La journée des investisseurs a permis aux actionnaires d'interagir avec les membres de la haute direction de la Société.

Les sujets de discussion appropriés entre le conseil et les actionnaires peuvent comprendre la surveillance de la stratégie de la Société, la gouvernance, la surveillance de la gestion des risques, la performance ou la rémunération des membres de la haute direction, la surveillance financière, les propositions d'actionnaires, ou encore la composition, la performance, la diversité, la durée des mandats et la planification de la relève du conseil ou des comités. Le président du conseil, avec le secrétaire, détermine quelles demandes d'interaction avec les actionnaires doivent être traitées par le conseil et lesquelles doivent être traitées par la direction. Habituellement, le conseil renvoie à la direction les questions de nature opérationnelle ou liées aux résultats financiers, aux opérations ou à la performance de la Société. En plus de répondre aux demandes de réunions ou aux demandes de renseignements des actionnaires, les administrateurs non membres de la direction participent à des événements d'interaction avec les actionnaires, y compris des rencontres individuelles en personne ou par téléphone avec nos actionnaires importants, des tables rondes, des tournées de présentation, des journées des investisseurs, des réunions virtuelles et d'autres tribunes.

La politique en matière d'interaction avec les actionnaires de la Société est assujettie aux lois applicables et aux politiques relatives à la communication de l'information de la Société, qui interdisent la communication sélective de faits importants non divulgués ou de changements importants. Cette politique vise à promouvoir et à faciliter l'échange de points de vue sur la gouvernance et sur d'autres questions générales dans le domaine public. Le CGSDD supervise cette politique et la passe en revue chaque année pour s'assurer qu'elle permet l'atteinte de ses objectifs et qu'elle cadre avec des solides pratiques en matière de gouvernance. La politique en matière d'interaction avec les actionnaires peut être consultée sur le site Web de la Société au www.transalta.com/about-us/governance/shareholder-engagement-policy.

Le conseil s'efforcera de répondre à toute la correspondance pertinente de façon opportune. Chaque trimestre, le secrétaire de la Société rend également compte au CGSDD de toutes les communications envoyées au conseil.

Les actionnaires peuvent communiquer directement avec le conseil, aux soins du secrétaire, par courrier adressé au conseil d'administration de TransAlta (en inscrivant sur l'enveloppe « Confidentiel – Conseil – Interaction avec les actionnaires ») ou par courriel (l'objet étant « Confidentiel – Conseil – Interaction avec les actionnaires ») comme suit :

Secrétaire
TransAlta Corporation
110 – 12th Avenue SW
Box 1900, Station « M »
Calgary (Alberta) T2P 2M1

ou :

corporate_secretary@transalta.com

Les demandes d'interaction avec les actionnaires envoyées au conseil seront examinées par notre secrétaire. Les actionnaires et autres parties prenantes sont également invités à communiquer avec nous au moyen de notre Ligne d'assistance en matière d'éthique au 1-855-374-3801 (Canada/États-Unis) ou au 1-800-339276 (Australie), ou par courriel au comité de déontologie, composé de membres de la direction, à ethics_helpline@transalta.com.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Prêts aux administrateurs et aux dirigeants

La Société a pour principe de ne pas accorder de prêts à ses administrateurs et à ses dirigeants, et, au cours de l'exercice 2019, aucun prêt n'a été accordé ni n'était en cours. Le conseil doit approuver tout prêt qui pourrait être accordé aux administrateurs et aux dirigeants.

Au 31 décembre 2019, nulle personne qui a des liens avec un administrateur ou un membre de la haute direction de la Société n'avait de dette envers la Société.

Assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants

La Société a souscrit, à ses frais, des polices d'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants pour se protéger contre les responsabilités que ses administrateurs ou ses dirigeants pourraient engager en leur qualité d'administrateurs ou de dirigeants de la Société ou des filiales de celle-ci. La prime de ces polices pour la période comprise entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 s'est élevée à 6 477 624 \$ US. Les polices prévoient une garantie allant jusqu'à 100 millions de dollars par sinistre, pour un maximum de 100 millions de dollars par année. Il n'y a pas de franchise pour les administrateurs et les dirigeants, et il y a une franchise de 3 millions de dollars pour chaque demande d'indemnité faite par la Société. L'assurance s'applique dans les cas où la Société n'est pas en mesure d'indemniser ses administrateurs ou ses dirigeants à l'égard de leurs actes ou de leurs omissions.

Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes

Mis à part ce qui est indiqué ci-après et ailleurs dans la présente circulaire, ni les administrateurs, ni les membres de la haute direction de la Société, ni les candidats proposés à l'élection aux postes d'administrateur de la Société, ni aucune autre « personne informée » (au sens attribué à ce terme dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*) ni aucune personne qui, à la connaissance des administrateurs ou des dirigeants de la Société, est propriétaire véritable de titres conférant plus de 10 % des droits de vote rattachés aux titres comportant droit de vote en circulation de toute catégorie de la Société, ou qui exerce une emprise sur de tels titres, ni aucune personne qui a un lien avec l'une des personnes précitées ni aucun membre du même groupe que l'une des personnes précitées n'a eu un intérêt important, direct ou indirect, dans une opération au cours du plus récent exercice clos de la Société ou dans une opération proposée qui a eu un effet important ou qui aurait un effet important sur la Société ou sur l'une de ses filiales.

Dans le cadre de l'Investissement de Brookfield, Brookfield a proposé la candidature de M. Richard Legault et de M. Harry Goldgut, qui ont été élus au conseil le 26 avril 2019, puis proposés de nouveau comme candidats à l'élection à des postes d'administrateur à l'assemblée de cette année. Aux termes de la convention d'investissement intervenue entre la Société et un membre du même groupe que Brookfield, tant que Brookfield est propriétaire des titres échangeables qui lui ont été émis dans le cadre de l'Investissement de Brookfield, elle a le droit de proposer deux candidats à l'élection au conseil de TransAlta à chaque assemblée annuelle des actionnaires. MM. Legault et Goldgut sont les candidats actuels de Brookfield et ont été recommandés aux actionnaires en vue de leur élection à l'assemblée. Dans le cadre de l'Investissement de Brookfield, Brookfield et les membres du même groupe qu'elle ont reçu ou ont le droit de recevoir des frais de financement, des honoraires de gestion et des intérêts ainsi que des dividendes relativement à l'Investissement de Brookfield. Voir la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'assemblée – Élection des administrateurs » de la présente circulaire pour de plus amples renseignements sur MM. Legault et Goldgut, qui sont également des administrateurs et/ou des dirigeants de Brookfield et/ou de membres du même groupe que celle-ci. MM. Legault et Goldgut n'étaient pas administrateurs de la Société au moment où celle-ci a approuvé et conclu l'Investissement de Brookfield.

En outre, RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., le plus important actionnaire unique de la Société à la date de référence, a appuyé l'Investissement de Brookfield et, pour démontrer cet appui, elle a conclu une convention de soutien avec la Société aux termes de laquelle elle a exercé tous les droits de vote rattachés aux actions ordinaires qu'elle-même ou un membre du même groupe qu'elle ou une personne ayant un lien avec elle détenait ou sur lesquelles une telle personne

exercerait une emprise pour les candidats proposés par TransAlta aux postes d'administrateur et pour les autres questions présentées par la direction lors de la précédente assemblée des actionnaires de TransAlta qui s'est tenue le 26 avril 2019.

Pour de plus amples détails concernant l'Investissement de Brookfield ainsi que les droits et les restrictions de Brookfield en matière de proposition de candidats, de vote, de statu quo et de blocage, ainsi que d'autres conditions et dispositions clés de l'Investissement, il y a lieu de se reporter à la déclaration de changement important de la Société datée du 26 mars 2019, déposée sous le profil de la Société sur SEDAR au www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov. Une copie complète de la convention d'investissement, ainsi que des copies de la débenture échangeable émise à Brookfield le 1^{er} mai 2019, de la convention relative aux droits d'inscription conclue avec Brookfield relativement aux actions ordinaires de TransAlta que celle-ci détient ainsi que de la convention d'échange et d'option avec Brookfield qui régit les modalités de l'échange des titres échangeables émis aux termes de l'Investissement, peuvent également être consultées sur SEDAR et sur EDGAR. Les actionnaires sont priés de lire ces documents intégralement.

Personnes intéressées par certains points à l'ordre du jour

Mis à part ce qui est indiqué sous la rubrique « Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes » ci-dessus et ailleurs dans la présente circulaire, aucune personne ayant été administrateur ou dirigeant de la Société à un moment donné au cours de l'exercice 2019, ni aucun candidat proposé à l'élection à un poste d'administrateur de la Société, ni aucune personne ayant un lien avec l'une des personnes précitées ni aucun membre du même groupe que l'une des personnes précitées n'a un intérêt important, direct ou indirect, notamment parce que ces personnes sont propriétaires véritables de titres, relativement à certains points à l'ordre du jour de l'assemblée.

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT, DES FINANCES ET DES RISQUES ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ

MEMBRES

Le CAFR est composé d'administrateurs indépendants conformément au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*. Tous les membres du CAFR ont des « compétences financières », comme l'exigent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la NYSE. M^{me} Park, M. Flexon et M. Pinney ont été désignés « experts financiers du comité d'audit » (au sens d'*audit committee financial expert*), en vertu de la *Securities Exchange Act of 1934* des États-Unis, dans sa version modifiée.



Beverlee Park
(présidente)



Robert Flexon



Alan Fohrer



Bryan Pinney

MANDAT

Le CAFR aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance quant à l'intégrité des états financiers et du processus d'information financière de la Société, aux systèmes de contrôles financiers internes et de contrôles à l'égard de la communication de l'information de la Société établis par la direction et au processus de repérage et d'évaluation des risques de la Société mené par la direction.

Le texte intégral des règles du CAFR et des renseignements supplémentaires sur le CAFR peuvent être consultés sur le site Web de TransAlta, au www.transalta.com/about-us/governance/board-committees, ou sur SEDAR, au www.sedar.com, en tant qu'annexe à la notice annuelle de la Société.

Dans le cadre de son mandat en 2019, le CAFR :

Information financière

- a passé en revue et a approuvé et recommandé au conseil, dans le cas des états financiers annuels, les états financiers consolidés trimestriels et annuels de la Société, y compris les notes annexes et le rapport de gestion connexe;
- a reçu des mises à jour régulières provenant de la direction à l'égard de changements apportés aux principes, pratiques ou politiques comptables et a analysé avec la direction et l'auditeur externe leur applicabilité et leur incidence sur l'entreprise de la Société;
- a reçu des mises à jour régulières provenant de la direction au sujet des contrôles et procédures de communication de l'information et de l'efficacité de ces contrôles;
- a passé en revue la notice annuelle de la Société et toute autre information communiquée au public qui contient de l'information financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Gestion des risques financiers et conformité à la réglementation

- a reçu des mises à jour relativement à l'évaluation et à la réduction des menaces à la cybersécurité par la Société et a surveillé le processus d'évaluation et de réduction de ces menaces;
- a reçu des mises à jour trimestrielles sur les processus d'évaluation de la gestion, de l'atténuation et du repérage des risques de la Société en fonction du cadre officiel de gestion des risques d'entreprise de la Société et a surveillé ces processus;
- a reçu des rapports et analyses trimestriels détaillés sur le profil de risque de la Société, l'évaluation des risques, la couverture du risque, les paramètres de risques liés aux opérations, l'élaboration de prévisions en matière de risques et les programmes/politiques mis en place pour atténuer ces risques ou s'y attaquer.

Planification financière

- a modifié le mandat du CAFR afin de mettre davantage l'accent sur la planification financière en ce qui a trait au soutien des objectifs stratégiques de la Société ;
- a reçu des mises à jour sur la fiscalité et a passé en revue le plan en matière de fiscalité et de financement à long terme;
- conjointement avec le CGSDD, a passé en revue les programmes d'assurance de la Société et sa protection en la comparant à son profil de risque;

- a examiné des rapports de l'auditeur externe et de l'auditeur interne quant au caractère adéquat des pratiques de gestion des risques financiers de la Société ainsi que les réponses de la direction à cet égard;
- a examiné les politiques de la Société à l'égard de la gestion des risques financiers et des risques liés aux produits de base et a recommandé des changements à ce sujet au conseil;
- a reçu des mises à jour trimestrielles sur les activités de gestion des risques financiers et des risques liés aux produits de base de la Société;
- a reçu des mises à jour trimestrielles relatives aux questions touchant la conformité à la législation et à la réglementation qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers de la Société;
- a examiné la performance financière des régimes de retraite de la Société.

Auditeur externe

- a examiné la performance et les compétences de l'auditeur externe et a recommandé au conseil la reconduction de son mandat pour approbation par les actionnaires;
- a passé en revue, avec l'auditeur externe, les méthodes comptables adoptées par la direction, les estimations faites par celle-ci et le caractère raisonnable des évaluations faites par celle-ci;
- a examiné l'indépendance de l'auditeur externe, d'après la déclaration de l'auditeur quant à ses liens avec la Société, et a conclu à l'indépendance de l'auditeur;
- a obtenu et examiné, avec l'auditeur externe, son rapport à l'égard de ses procédures de contrôle de la qualité interne, de toutes les questions importantes soulevées par l'examen ou du récent examen des pairs et s'est informé afin de savoir si des enquêtes avaient été menées par des autorités gouvernementales ou professionnelles au cours des cinq dernières années et a conclu qu'il n'existait aucun élément de cette nature qui puisse influencer sur la capacité de l'auditeur externe d'agir en tant qu'auditeur externe indépendant;
- a examiné et approuvé les honoraires payables à l'auditeur externe;
- a examiné et approuvé la portée générale et les plans de l'audit annuel avec l'auditeur externe et la direction;
- a examiné et approuvé les services non interdits qui seront fournis par l'auditeur externe;
- a rencontré l'auditeur externe en privé, sans la présence de membres de la direction, afin de discuter de la portée de son travail, de sa relation avec la direction et l'auditeur interne et d'autres questions dont l'auditeur externe souhaitait discuter à chaque réunion du CAFR tenue en personne et à chaque réunion prévue au calendrier.

Auditeur interne

- a examiné le mandat, l'indépendance, les compétences et les ressources de l'auditeur interne;
- a examiné et approuvé le plan de travail annuel et du service d'audit interne;
- a reçu des mises à jour trimestrielles régulières des audits exécutés, des résultats de chaque audit et des plans en place pour appliquer toute mesure corrective nécessaire;
- a encouragé l'auditeur interne à entreprendre des examens indépendants d'entreprise afin de dresser un portrait clair des questions de conformité et des pratiques exemplaires;
- a rencontré en privé, sans la présence de membres de la direction, l'auditeur interne, pour discuter des processus, de l'appui de la direction quant à l'exécution des responsabilités du service et de toute autre question qui a été soulevée.

De plus, au cours de 2019, le CAFR :

- a rencontré régulièrement l'auditeur externe, l'auditeur interne, la chef de la direction, le chef des finances, le directeur général et contrôleur, le chef des services juridiques et des affaires réglementaires et externes, le secrétaire ainsi que d'autres membres de la direction, au besoin;
- s'est réuni à huis clos, sans la présence de la direction, à la fin de sept réunions du CAFR prévues au calendrier;
- a revu les changements apportés au programme de conformité des opérations de la Société;
- a revu et reçu des mises à jour trimestrielles concernant les plaintes à l'égard de la comptabilité, des contrôles comptables internes, de l'audit ou de questions touchant la présentation de l'information financière soumises aux termes de la politique de dénonciation et surveillé l'enquête et la résolution s'y rapportant en collaboration avec le comité chargé des enquêtes en matière d'éthique de la Société;
- a reçu des rapports trimestriels concernant les plaintes soumises en vertu du code de conduite de la Société, y compris les plaintes communiquées par l'intermédiaire de la Ligne d'assistance en matière d'éthique.

Le CAFR a examiné son mandat et estime qu'en 2019, il a rempli les fonctions prévues dans ses règles.

Beverlee Park (présidente)

Alan J. Fohrer

Robert Flexon

Bryan Pinney

RAPPORT DU COMITÉ DE LA GOUVERNANCE, DE LA SÉCURITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ

MEMBRES

Le CGSDD est composé d'administrateurs indépendants. Chaque membre a l'expérience et les connaissances pertinentes pour que le comité s'acquitte de ses responsabilités, notamment en ce qui concerne la gouvernance, la santé et la sécurité, l'environnement et le développement durable, le secteur, les finances et l'appréciation commerciale.



John
Dielwart
(président)



Rona
Ambrose



Yakout
Mansour



Georgia
Nelson

MANDAT

Le CGSDD est chargé d'élaborer et de recommander au conseil un ensemble de principes de gouvernance applicables à la Société et de surveiller la conformité à ces principes. Le CGSDD est également chargé du recrutement des membres du conseil, de la planification de la relève et de la proposition de candidats pour siéger au conseil et aux comités. En outre, le CGSDD aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en ce qui a trait au suivi, par la Société, de la réglementation en matière d'environnement, de santé et de sécurité et des changements apportés à la politique publique de même qu'à l'établissement et au respect de pratiques, de procédures et de politiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

Le texte des règles du CGSDD peut être consulté sur le site Web de TransAlta, au www.transalta.com/investor-centre/governance.

Dans le cadre de son mandat en 2019, le CGSDD :

Gouvernance

- a examiné la taille et la composition du conseil, la date de départ à la retraite de chacun des administrateurs et la grille de compétences des administrateurs, pour évaluer les lacunes au chapitre des compétences et définir les compétences principales dont le conseil a besoin afin de maximiser la surveillance de l'orientation stratégique future de la Société;
- a évalué la taille et la composition des comités du conseil, y compris le CPI mis sur pied en 2019, pour que les membres de chaque comité aient la combinaison de compétences et d'expérience appropriée de sorte à maximiser l'efficacité du processus décisionnel et a modifié le nom du comité d'audit et des risques, qui est devenu le CAFR;
- a évalué et recommandé les candidats à l'élection aux postes d'administrateur à l'assemblée;
- a examiné et recommandé des modifications, au besoin, des lignes directrices générales en matière de gouvernance de la Société pour le conseil;
- a examiné et recommandé des modifications des règles de chacun des comités, qui ont été approuvées par le conseil;
- a examiné et recommandé des améliorations du code de conduite des administrateurs et du code de conduite de la Société ainsi que l'adoption d'un code de conduite commerciale à l'intention des fournisseurs;
- a examiné et évalué le mandat du président du conseil;
- le président du comité a effectué une évaluation du rendement du président du conseil en se fondant sur des discussions privées avec chaque membre du conseil;
- a examiné la politique concernant l'alcool et les drogues;
- a examiné les commandites, les dons et les contributions politiques;
- a examiné la compétitivité de la rémunération des administrateurs sur le marché;
- a effectué une évaluation du conseil, de ses comités et de chacun des administrateurs et a eu une discussion à huis clos pendant une réunion du conseil sur les résultats des évaluations confidentielles et s'est également penché sur les points à améliorer et les changements à apporter, au besoin;
- conjointement avec le CAFR, a examiné le programme d'assurance et l'indemnisation des administrateurs et dirigeants.

Environnement, santé et sécurité

- a reçu des rapports réguliers de la direction concernant la conformité et les tendances en matière d'environnement, de santé et de sécurité ainsi que les réactions de TransAlta à cet égard;
- a reçu des rapports et des comptes rendus portant sur les initiatives de la direction en réponse aux modifications apportées à la législation sur les changements climatiques, à l'évolution de la réglementation et aux autres projets de loi ainsi que sur leur incidence éventuelle sur les activités de la Société au Canada comme aux États-Unis et en Australie;
- a évalué l'incidence des politiques et d'autres mesures législatives relatives aux gaz à effet de serre sur les activités de la Société;
- a examiné, avec la direction, les politiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité de la Société;
- a reçu des mises à jour concernant le programme de sécurité des barrages;
- a reçu des rapports réguliers de la direction sur le programme de quasi-incidents et a analysé, avec la direction, des façons d'améliorer les processus et les pratiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité;
- a examiné l'efficacité de la réaction de TransAlta aux problèmes en matière d'environnement, de santé et de sécurité et les nouvelles initiatives mises en place pour améliorer davantage la culture de la Société en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

De plus, au cours de 2019, le CGSDD s'est réuni à huis clos, sans la présence de la direction, à la fin des quatre réunions régulières du CGSDD.

En raison de la nomination de M. Dielwart au poste de président du conseil immédiatement après l'assemblée, le poste de président du CGSDD sera vacant. On prévoit que le conseil examinera la composition de chaque comité permanent du conseil en avril et qu'il approuvera la nouvelle composition du comité devant entrer en vigueur immédiatement après l'assemblée.

Le CGSDD a examiné son mandat et estime qu'en 2019, il a rempli les fonctions prévues dans ses règles.

John P. Dielwart (président) Rona Ambrose Yakout Mansour Georgia Nelson

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ

MEMBRES

Tous les membres du CRH sont indépendants. Chaque membre a l'expérience et les connaissances pertinentes pour que le comité s'acquitte de ses responsabilités, notamment en ce qui concerne les ressources humaines, la rémunération des membres de la haute direction, la gestion des risques liés à la rémunération, la gouvernance, le secteur, les finances et l'appréciation commerciale.



Georgia Nelson
(présidente)



Rona Ambrose



Alan Fohrer



Beverlee Park



Bryan Pinney

MANDAT

Le CRH est habilité par le conseil à surveiller, à examiner et à approuver les principales politiques et les principaux plans en matière de rémunération, de ressources humaines et de retraite de TransAlta qui visent à attirer, à recruter, à conserver et à motiver les employés de la Société. Le CRH formule également des recommandations au conseil quant à la rémunération des membres de la haute direction de la Société, y compris l'examen et l'adoption de plans de rémunération incitative fondés sur des titres de capitaux propres et de régimes de retraite, à l'adoption de politiques en matière de ressources humaines qui soutiennent les droits de la personne et à l'éthique, à la surveillance des processus d'évaluation et de gestion des risques liés à la rémunération, et à l'examen et l'approbation de plans de relève et de perfectionnement des membres de la haute direction.

Le texte des règles du CRH peut être consulté sur le site Web de TransAlta, au www.transalta.com/investor-centre/governance.

Dans le cadre de son mandat en 2019, le CRH :

Rémunération des membres de la haute direction

- a examiné et approuvé les cibles incitatives annuelles ainsi que les paramètres et les cibles de performance applicables au plan incitatif à long terme, a examiné la performance de la chef de la direction, a reçu et passé en revue l'évaluation de la performance des autres membres de la haute direction au cours du dernier exercice effectuée par la chef de la direction et a examiné le plan portant sur la politique de la Société en matière de vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction;
- a examiné les profils et les responsabilités des membres de la haute direction;
- a examiné et modifié ses règles et discuté de la nomination du chef des finances et du processus général de planification de la relève au sein de la haute direction et a fait des recommandations à cet égard;
- a approuvé le groupe de sociétés comparables révisé et a examiné les paramètres applicables à la rémunération variable ainsi que le processus d'évaluation et les lignes directrices en matière d'actionnariat des membres de la haute direction;
- a discuté de questions de gouvernance ayant trait à la rémunération;
- a examiné les évaluations du leadership au sein de la Société;
- a examiné les paramètres applicables à la rémunération incitative et recommandé au conseil les objectifs fixés pour les membres de la haute direction pour 2019 et la rémunération de la chef de la direction pour 2019;
- et examiné et approuvé le plan des travaux pour 2019.

Ressources humaines et régimes de retraite

- a examiné et approuvé les politiques, pratiques et structures en matière de ressources humaines de la Société et en a fait rapport au conseil;
- a examiné les prestations de retraite et les autres avantages similaires prévus par les régimes de retraite et plans similaires de la Société ainsi que la gouvernance globale s'y rapportant;
- conjointement avec le CAFR, a examiné le rapport annuel sur les régimes de retraite et a recommandé ce rapport au conseil.

De plus, en 2019, le CRH :

- a effectué des examens annuels du salaire des membres de la haute direction;
- a examiné la politique concernant la diversité du conseil et des effectifs;
- a examiné la description du poste de chef de la direction;
- a tenu des discussions sur la relève des membres de la haute direction;
- conjointement avec la direction, a examiné et évalué les risques liés à la rémunération ainsi que les stratégies de gestion et d'atténuation de ces risques de la Société.

En outre, au cours de 2019, le CRH s'est réuni à huis clos, sans la présence de la direction, à la fin de quatre réunions du CRH prévues au calendrier.

Le CRH a examiné son mandat et estime qu'en 2019, il a rempli les fonctions prévues dans ses règles.

Georgia R. Nelson (présidente) Rona Ambrose Alan Fohrer Beverlee Park Bryan Pinney

RAPPORT DU COMITÉ DE LA PERFORMANCE DES INVESTISSEMENTS ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ

MEMBRES

Le CPI est composé d'administrateurs indépendants. Chaque membre a l'expérience et les connaissances pertinentes pour que le comité s'acquitte de ses responsabilités, notamment en ce qui concerne la répartition du capital, l'expertise du secteur, le développement de projets, la construction, les finances et l'appréciation commerciale.



Robert Flexon
(Président)



John Dielwart



Harry Goldgut



Richard Legault



Yakout Mansour

MANDAT

Le CPI aide le conseil en assurant la surveillance des conclusions de la direction en matière d'investissement et de l'exécution des projets d'immobilisations importants approuvés par le conseil qui font avancer les plans stratégiques de la Société.

Le texte intégral des règles du CPI et des renseignements supplémentaires sur le CPI peuvent être consultés sur le site Web de TransAlta, au www.transalta.com/investor-centre/governance.

Le CPI, créé en 2019, a été chargé au premier chef d'aider le conseil à surveiller la stratégie visant à transformer la Société en chef de file dans la production d'énergie propre, principalement au moyen de la conversion, d'ici 2025, des centrales au charbon de la Société en centrales au gaz naturel, et en second lieu pour appuyer le conseil dans son rôle de surveillance des autres priorités de la Société en matière de croissance stratégique liées aux énergies renouvelables et à la production sur place.

Dans le cadre de son mandat en 2019, le CPI :

- a examiné et approuvé ses règles et son mandat;
- a examiné les conversions du charbon au gaz et a recommandé leur approbation au conseil;
- a examiné certaines options dont dispose la Société pour garantir l'approvisionnement en combustibles nécessaires pour effectuer la conversion au gaz naturel des centrales alimentées au charbon;
- a examiné l'opération touchant Kineticor Holdings Limited Partnership #2 visant l'acquisition indirecte de deux turbines à gaz Siemens de classe F d'une capacité de 230 MW et de l'équipement connexe pour 84 millions de dollars;
- a examiné les éléments clés des projets d'immobilisations importants de la Société;
- a examiné et évalué des occasions d'investissement.

De plus, en 2019, le CPI :

- s'est réuni à huis clos, sans la présence de la direction, à la fin de une réunion du CPI.

Le CPI a examiné son mandat et estime qu'en 2019, il a rempli les fonctions prévues dans ses règles.

Robert Flexon (président) Harry Goldgut Richard Legault John Dielwart Yakout Mansour

RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Philosophie et approche

Le conseil est chargé d'élaborer, d'adopter et de surveiller le programme de rémunération des administrateurs et il a délégué au CGSDD la responsabilité d'évaluer la rémunération des administrateurs et de formuler des recommandations au conseil à cet égard. Les pratiques en matière de rémunération des administrateurs tiennent compte de ce qui suit :

- les plans et priorités stratégiques de la Société;
- la complexité du secteur et la taille de l'entreprise;
- le recrutement et le maintien en fonction de personnes qualifiées pour siéger au conseil à titre d'administrateurs;
- l'offre d'une rémunération concurrentielle;
- l'importance que nous accordons à faire concorder la rémunération des administrateurs avec les intérêts des actionnaires.

La rémunération des administrateurs ne comprend pas de prestations de retraite, d'indemnités en cas de changement de contrôle ou de cessation d'emploi, de couverture médicale, de dons de charité, de véhicules, d'adhésion à des clubs, de rentes ou d'autres avantages accessoires. De plus, les administrateurs ne faisant pas partie de la direction ne sont pas admissibles à participer au plan incitatif à long terme (qui comprend des unités d'actions incessibles et des unités d'actions fondées sur la performance) ou au plan d'options sur actions.

Le CGSDD examine annuellement le caractère concurrentiel de la rémunération des administrateurs par rapport à celle que versent des sociétés de taille et d'envergure semblables au Canada. Il passe aussi en revue l'engagement en temps et l'expérience requis des membres qui siègent au conseil et, pour s'assurer d'attirer et de garder à son service les administrateurs compétents, la Société compare sa rémunération à la médiane des sociétés canadiennes faisant partie de notre groupe de référence, qui sont généralement de taille semblable au chapitre des produits des activités ordinaires, des actifs et de la capitalisation boursière. À compter du 1^{er} janvier 2015, conformément aux tendances relatives aux pratiques exemplaires en matière de rémunération des administrateurs, un programme de rémunération fixe à l'intention des administrateurs indépendants a été mis en œuvre. Au cours de 2016, le conseil a examiné les changements que connaissait le taux de change entre le dollar canadien et américain et a approuvé, à la recommandation du CGSDD, des révisions à apporter à la rémunération des administrateurs afin d'offrir une rémunération libellée en dollars américains à ceux qui résident à l'extérieur du Canada. Pour recommander ce qui précède, le CGSDD a étudié, entre autres, les pratiques en matière de rémunération de sociétés comparables et les répercussions potentielles d'une telle révision sur notre capacité à attirer et à fidéliser des administrateurs chevronnés, expérimentés et dotés de grandes connaissances. Aucune modification à la rémunération des administrateurs n'a été apportée en 2019.

Le comité permanent de la performance des investissements et le comité spécial *ad hoc* ont été créés en 2019. Le comité spécial était un comité *ad hoc* composé d'administrateurs indépendants créé pour encadrer l'examen et la négociation de l'investissement de Brookfield et de diverses solutions de rechange s'y rapportant, et en recommander l'approbation, de même que pour diriger le programme d'interaction avec les actionnaires de la Société, conformément à un mandat écrit. Le comité spécial a rempli son mandat et a été dissous en 2019.

Éléments de la rémunération pour 2019

Provision sur honoraires ¹⁾	Somme ²⁾
Président du conseil (50 % en espèces / 50 % sous forme de titres de capitaux propres) ¹⁾	330 000 \$
Membre du conseil (50 % en espèces / 50 % sous forme de titres de capitaux propres) ¹⁾	160 000 \$
Jetons de présence pour chaque réunion du conseil après 10 réunions	1 500 \$
Provision sur honoraires annuels pour les présidents et membres de comité²⁾	
Comité d'audit, des finances et des risques (président)	25 000 \$
Comité des ressources humaines (président)	25 000 \$
Comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable (président)	15 000 \$
Comité de la performance des investissements (président)	15 000 \$
Comité spécial (président)	55 000 \$
Comité spécial (membres)	30 000 \$
Jetons de présence pour les réunions du comité spécial (président et membres)	2 000 \$
Frais de déplacement	
Si le déplacement dépasse 1 000 kilomètres, aller-retour	1 500 \$
Si le déplacement dépasse 7 500 kilomètres, aller-retour	3 000 \$
Frais de déplacement – Comité spécial (président)	9 000 \$
Frais de déplacement – Comité spécial (membres)	6 000 \$

Notes :

- 1) L'administrateur peut choisir de recevoir la provision sur honoraires annuels en espèces, en unités d'actions différées ou en actions ordinaires. La provision sur honoraires annuels sous forme de titres de capitaux propres est versée en unités d'actions différées ou en actions ordinaires.
- 2) Les sommes sont payables en dollars canadiens pour les administrateurs qui résident au Canada et payables en dollars américains pour les administrateurs qui résident à l'extérieur du Canada, sauf les honoraires des membres du comité spécial, qui ont été payés entièrement en dollars canadiens.

Unités d'actions différées

Chaque unité d'action différée (une « UAD ») est une action fictive dont la valeur équivaut à celle d'une action ordinaire de TransAlta. Les UAD ne peuvent être rachetées que lorsque l'administrateur quitte le conseil. Par conséquent, les administrateurs maintiennent une participation continue dans la Société tant qu'ils demeurent en poste au sein du conseil.

Les UAD sont attribuées au compte de chaque administrateur le 16^e jour du dernier mois de chaque trimestre de rémunération (la « date d'accumulation »), soit les mois de mars, de juin, de septembre et de décembre, en fonction du cours de clôture d'une action ordinaire de TransAlta à la TSX le dernier jour de bourse qui précède la date d'accumulation. Des UAD équivalant aux dividendes en espèces déclarés, fondées sur le cours de clôture d'une action ordinaire de TransAlta à la TSX à la date où les dividendes sont versés sur nos actions ordinaires, sont portées au crédit des comptes d'UAD des administrateurs.

Lorsqu'un administrateur quitte le conseil, il reçoit une somme en espèces correspondant au nombre d'UAD qu'il détient dans son compte, multiplié par la valeur marchande d'une action ordinaire de TransAlta à la TSX à moment où il quitte ses fonctions, déduction faite des taxes et impôts applicables. Au 31 décembre 2019, la somme accumulée au titre des UAD qui étaient alors en cours à l'intention des administrateurs s'élevait à 6 082 286 \$, d'après le cours de clôture d'une action ordinaire de TransAlta à la TSX du 31 décembre 2019 de 9,28 \$.

Exigences en matière d'actionariat des administrateurs

Le conseil est d'avis que la rémunération des administrateurs devrait concorder avec les intérêts des actionnaires. Par conséquent, une partie de la provision sur honoraires annuels de chaque administrateur doit être versée sous forme d'actions ordinaires de TransAlta (souscrites sur le marché libre pour le compte de l'administrateur) ou d'UAD, comme il est décrit ci-dessus. En date du 31 décembre 2019, chaque administrateur indépendant était tenu d'acquiescer et de détenir

une valeur minimale correspondant au triple de la provision sur honoraires annuels dans les cinq années suivant son entrée au conseil ou à compter de la date de toute augmentation de la rémunération. De plus, les nouveaux administrateurs sont tenus d'acquérir et de détenir une valeur minimale correspondant à leur provision sur honoraires annuels dans les deux années suivant leur entrée au conseil ou à compter de la date de toute augmentation de la rémunération.

Actionnariat des administrateurs au 31 décembre 2019 :

Administrateur et année de nomination	Année	Total des actions et des unités d'actions ¹⁾	Variation d'un exercice à l'autre	Valeur ²⁾	Titres de capitaux propres à risque Multiple de la provision sur honoraires annuels de 2019	Atteinte de l'exigence en matière d'actionnariat ³⁾
R.H. Ambrose – 2017	2019	31 673	15 625	286 323 \$	1,78x	En voie de l'être ⁴⁾
	2018	16 058		105 822 \$	0,66x	
J.P. Dielwart – 2014	2019	120 210	20 596	1 086 698 \$	6,79x	Oui
	2018	99 614		656 456 \$	4,10x	
D.L. Farrell – 2012	2019	895 307	93 293	8 093 575 \$	s.o.	Oui ⁵⁾
	2018	802 014		5 285 272 \$		
R.C. Flexon – 2019	2019	8 236	8 236	74 453 \$	0,35x	En voie de l'être ⁶⁾
	2018	-		-	s.o.	
A.J. Fohrer – 2013	2019	101 451	13 977	917 117 \$	4,31x	Oui
	2018	87 474		576 453 \$	3,60x	
G.D. Giffin – 2002	2019	205 230	25 841	1 855 279 \$	4,23x	Oui
	2018	179 389		1 182 173 \$	3,45x	
H. Goldgut – 2019	2019	12 289 ⁷⁾	12 289	111 097 \$	0,69x	En voie de l'être ⁸⁾
	2018	-		-	s.o.	
R. Legault – 2019	2019	12 289 ⁷⁾	12 289	111 097 \$	0,69x	En voie de l'être ⁸⁾
	2018	-		-	s.o.	
Y. Mansour – 2011	2019	105 847	14 090	956 856 \$	4,50x	Oui
	2018	91 757		604 678 \$	3,77x	
G. Nelson – 2014	2019	97 309	13 922	879 673 \$	4,14x	Oui
	2018	83 387		549 520 \$	3,43x	
B.F. Park – 2015	2019	97 921	10 664	885 205 \$	5,53x	Oui
	2018	87 257		575 023 \$	3,59x	
B.D. Pinney – 2018	2019	55 282	29 121	499 749 \$	3,12x	Oui ⁹⁾
	2018	26 161		172 401 \$	1,07x	

Notes :

- 1) Comprend les UAD attribuées et les UAD créditées à la place des dividendes réinvestis. Voir la rubrique « Rapport sur la rémunération des administrateurs – Éléments de la rémunération pour 2019 – Unités d'actions différées » pour de plus amples renseignements sur le plan d'UAD. Les unités d'actions de M^{me} Farrell sont composées d'actions admissibles aux fins de la politique d'actionnariat des membres de la haute direction, qui consistent en des actions ordinaires, des UAI et des UADD (comme il est décrit à la rubrique « Analyse de la rémunération – Notre programme de rémunération variable »). Au 31 décembre 2019, elle détenait 283 598 UAI et 419 628 UADD. De plus, au 31 décembre 2019, M^{me} Farrell détenait 623 917 UAP et 1 384 106 options lui permettant d'acquérir des actions ordinaires. Voir la rubrique « Analyse de la rémunération – Concordance avec les intérêts des actionnaires – Exigences en matière d'actionnariat ».
- 2) La valeur de 2018 est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré des actions ordinaires de TransAlta à la TSX au cours des 20 jours de bourse précédant le 31 décembre 2018, inclusivement, soit 6,59 \$, et la valeur de 2019 est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré des actions ordinaires de TransAlta à la TSX au cours des 20 jours de bourse précédant le 31 décembre 2019, inclusivement, soit 9,04 \$.
- 3) La politique en matière d'actionnariat des administrateurs indépendants prévoit qu'à compter du 31 décembre 2019, ces derniers sont tenus d'acquérir et de maintenir une valeur minimale correspondant au triple de leur provision sur honoraires annuels dans les cinq années suivant la date de leur entrée au conseil pour satisfaire à l'exigence en matière d'actionnariat des administrateurs indépendants. Les nouveaux administrateurs sont tenus de détenir l'équivalent de leur provision sur

honoraires annuels dans les deux années suivant la date de leur entrée au conseil ou à compter de la date de toute augmentation de leur rémunération, pour satisfaire à l'exigence en matière d'actionnariat des administrateurs indépendants.

- 4) M^{me} Ambrose est entrée au conseil le 13 juillet 2017 et a jusqu'au 13 juillet 2022 pour détenir des actions correspondant au triple de sa provision sur honoraires annuels (480 000 \$).
- 5) M^{me} Farrell doit détenir des titres correspondant au quintuple de son salaire de base conformément à la politique d'actionnariat des membres de la haute direction. M^{me} Farrell a atteint cette exigence.
- 6) M. Flexon est entré au conseil le 26 avril 2019 et a jusqu'au 26 avril 2021 pour détenir l'équivalent de sa provision sur honoraires annuels (160 000 \$) et jusqu'au 26 avril 2024 pour détenir des actions correspondant au triple de sa provision sur honoraires annuels (480 000 \$).
- 7) MM. Goldgut et Legault ont tous deux choisi de recevoir 100 % de leur rémunération d'administrateur sous forme d'actions ordinaires, qu'ils ont demandé à la Société d'immatriculer au nom d'une entité membre du même groupe que Brookfield. MM. Goldgut et Legault renoncent expressément à la propriété véritable de ces actions ordinaires dont ils sont réputés propriétaires véritables. Au total, 24 579 actions ordinaires ont été immatriculées au nom d'un membre du même groupe que Brookfield en date du 31 décembre 2019 conformément aux instructions de MM. Goldgut et Legault.
- 8) MM. Goldgut et Legault sont dispensés de l'obligation de satisfaire directement à l'exigence en matière d'actionnariat tant qu'ils agissent comme candidats de Brookfield au conseil et tant que Brookfield respecte ses obligations aux termes de la convention d'investissement.
- 9) M. Pinney est entré au conseil d'administration le 20 avril 2018 et a jusqu'au 20 avril 2020 pour détenir l'équivalent de sa provision sur honoraires annuels (160 000 \$) et jusqu'au 20 avril 2023 pour détenir des actions correspondant au triple de sa provision sur honoraires annuels (480 000 \$).

Sommaire de la rémunération des administrateurs pour l'exercice 2019

À compter du 1^{er} janvier 2015, conformément aux tendances relatives aux pratiques exemplaires en matière de rémunération des administrateurs, un programme de rémunération fixe à l'intention des administrateurs indépendants a été mis en œuvre. La rémunération fixe prévoit le versement d'une provision sur honoraires annuels de 160 000 \$ à chaque membre du conseil indépendant et de 330 000 \$ au président du conseil. La rémunération fixe est prévue pour les 10 premières réunions du conseil. Pour chaque réunion du conseil suivante, un jeton de présence de 1 500 \$ par réunion est versé. Ce jeton de présence par réunion applicable à compter de la 11^e réunion est établi en tenant compte du temps, de l'attention et des responsabilités considérablement accrus que les administrateurs devront accorder et assumer si plus de 10 réunions par année sont requises.

La rémunération est établie en tenant compte de l'investissement considérable en temps et en énergie requis de la part des administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions. On attend des administrateurs qu'ils se préparent pour la tenue des réunions et qu'ils assistent à toutes les réunions du conseil et qu'ils veillent à rester informés des activités de la Société de même que de l'évolution rapide du secteur, des activités et du contexte réglementaire. De plus, le conseil estime que la Société doit offrir un programme de rémunération concurrentiel afin d'attirer des administrateurs chevronnés, expérimentés et dotés de grandes connaissances qui sont disposés et capables de répondre à ces attentes, et de les maintenir en poste.

Nom	Rémunération gagnée (\$)	Jetons de présence pour les réunions du conseil/de comités et frais de déplacement ⁽¹⁾²⁾ (\$)	Rémunération du président/des membres (comité) (\$)	Attributions fondées sur des actions (\$)	Autre rémunération (\$)	Total (\$)
R.H. Ambrose	80 000 (espèces)	6 000	-	80 000 (UAD)	-	166 000
J.P. Dielwart	-	7 500	15 000 (CGSDD)	160 000 (UAD)	-	182 500
T. W. Faithfull ³⁾	13 991	3 991	-	54 447 (actions)	3 067	75 496
D.L. Farrell ⁴⁾	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
J.C. Flexon ⁵⁾⁶⁾	72 239 (espèces)	5 967	12 557 (CPI)	72 239 (UAD)	-	163 002
A.J. Fohrer ⁶⁾	106 166 (espèces)	35 895	30 000 (comité spécial)	106 166 (UAD)	-	278 227
G.D. Giffin ⁶⁾⁷⁾	218 967 (espèces)	40 890	55 000 (comité spécial)	218 967 (actions)	-	533 824
H. Goldgut ⁸⁾	-	-	-	109 011 (actions)	-	109 011
R. Legault ⁹⁾	-	-	-	109 011 (actions)	-	109 011
Y. Mansour ⁶⁾	106 166 (espèces)	19 897	-	106 166 (UAD)	-	232 229
G.R. Nelson ⁶⁾	106 166 (espèces)	21 890	33 177 (CRH)	106 166 (UAD)	-	267 399
B.F. Park	80 000 (espèces)	31 500	55 000 (CAFR et comité spécial)	80 000 (UAD)	-	246 500
B.D. Pinney	-	9 000	-	160 000 (UAD)	-	169 000
TOTAL	783 695	182 530	200 734	1 362 173	3 067	2 532 199

Notes :

- 1) Frais de déplacement de 1 500 \$ (si le voyage aller-retour est supérieur à 1 000 km, mais inférieur à 7 500 km) ou 3 000 \$ (lorsque le voyage aller-retour dépasse 7 500 km). Frais de déplacement de 6 000 \$ pour les membres du comité spécial et de 9 000 \$ pour le président de celui-ci.
- 2) Une rémunération fixe est prévue pour les 10 premières réunions du conseil. Pour chaque réunion qui suit la 10^e réunion, un jeton de présence de 1 500 \$ par réunion est versé. En 2019, le conseil a tenu 16 réunions. Le jeton de présence pour les membres et le président du comité spécial était de 2 000 \$ par réunion.
- 3) M. Faithfull a quitté le conseil le 26 avril 2019.
- 4) M^{me} Farrell est la présidente et chef de la direction de la Société et, à ce titre, elle n'a pas reçu de rémunération comme administratrice. Sa rémunération est présentée dans le « Tableau sommaire de la rémunération » des membres de la haute direction visés figurant dans la présente circulaire.
- 5) M. Flexon est entré au conseil le 26 avril 2019.
- 6) La rémunération à verser à M. Flexon, à M. Fohrer, à l'ambassadeur Giffin et à M. Mansour ainsi qu'à M^{me} Nelson est convertie en dollars américains au moyen du taux de change le 13^e jour du dernier mois de chaque trimestre de rémunération. Les sommes figurant dans ce tableau sont en dollars canadiens et tiennent compte des sommes réelles payées selon un tel taux de change.
- 7) L'ambassadeur Giffin est président du conseil et était président du comité spécial. Il ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat à l'assemblée.
- 8) M. Goldgut est entré au conseil le 26 avril 2019. Il a choisi de recevoir 100 % de sa rémunération d'administrateur sous forme d'actions ordinaires, qu'il a demandé à la Société d'immatriculer au nom d'une entité membre du même groupe que Brookfield. M. Goldgut renonce expressément à la propriété véritable de ces actions ordinaires dont il est réputé propriétaire véritable.
- 9) M. Legault est entré au conseil le 26 avril 2019. Il a choisi de recevoir 100 % de sa rémunération d'administrateur sous forme d'actions ordinaires, qu'il a demandé à la Société d'immatriculer au nom d'une entité membre du même groupe que Brookfield. M. Legault renonce expressément à la propriété véritable de ces actions ordinaires dont il est réputé propriétaire véritable.

Ventilation de la rémunération annuelle

Le tableau suivant indique la façon dont chaque administrateur a reçu sa provision sur honoraires annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Administrateur	Espèces (%)	Titres de capitaux propres (%)
R. Ambrose	50	50
J.P. Dielwart	-	100
D.L. Farrell ¹⁾	s.o.	s.o.
R.C. Flexon	50	50
A.J. Fohrer	50	50
G.D. Giffin	50	50
H. Goldgut ²⁾	-	100
R. Legault ²⁾	-	100
Y. Mansour	50	50
G.R. Nelson	50	50
B.F. Park	50	50
B.D. Pinney	-	100

Notes :

- ¹⁾ À titre de présidente et chef de la direction de la Société, M^{me} Farrell ne reçoit pas de rémunération comme administratrice.
- ²⁾ MM. Goldgut et Legault ont choisi de recevoir 100 % de leur rémunération d'administrateur sous forme d'actions ordinaires, qu'ils ont demandé à la Société d'immatriculer au nom d'une entité membre du même groupe que Brookfield.

Attributions fondées sur des actions

Pour plus de renseignements sur les attributions fondées sur des actions et la valeur acquise durant l'exercice, voir le tableau « Sommaire de la rémunération des administrateurs pour l'exercice 2019 ».

RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

La présente section porte sur la rémunération des membres de la haute direction de TransAlta – notre stratégie, notre gouvernance en matière de rémunération, les éléments rémunérateurs, la rémunération versée aux membres de la haute direction aux plus hauts échelons pour 2019 et les motifs la justifiant ainsi que ses liens avec la performance de nos actions. Le comité des ressources humaines (le « CRH ») a examiné et approuvé le contenu de cette section ainsi que l'information sur la rémunération présentés à partir de la présente page.

Lettre du comité des ressources humaines	80
Membres de la haute direction en 2019	83
Sommaire	84
Analyse de la rémunération	
• Philosophie en matière de rémunération	85
• Décisions en matière de rémunération en 2019	87
• Performance des membres de la haute direction en 2019	96
• Analyse de la rémunération réalisée de la chef de la direction en 2019	99
• Performance des actions et rémunération des membres de la haute direction	100
Gouvernance en matière de rémunération	
• Rémunération, gouvernance et gestion du risque	101
• Conseiller indépendant	103
• Étalonnage de la rémunération des membres de la haute direction	104
• Processus rigoureux de prise de décisions	105
• Exigences en matière d'actionariat des membres de la haute direction visés	106
Détails concernant la rémunération des membres de la haute direction en 2019	
• Tableau sommaire de la rémunération	107
• Attributions en vertu d'un plan incitatif	109
• Régimes de retraite, avantages sociaux et assurance-vie	111
• Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle	114

LETTRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Chers actionnaires,

Le comité des ressources humaines (le « CRH ») de la Société s'emploie à ce que la rémunération des membres de la haute direction de TransAlta soit fondée sur la performance et fasse concorder les intérêts de la direction avec notre stratégie commerciale tout autant qu'avec les intérêts des actionnaires. Notre philosophie en matière de rémunération des membres de la haute direction consiste à motiver la direction à élaborer et à atteindre des objectifs stratégiques qui permettront de réaliser la valeur existante et de créer de la valeur nouvelle et à long terme pour les actionnaires, en plus de soutenir la transition de TransAlta qui vise à devenir un producteur d'énergie propre de premier plan. L'analyse de la rémunération qui suit fournit des détails sur notre philosophie, nos pratiques exemplaires et notre solide gouvernance en matière de rémunération.

Faire concorder notre stratégie d'entreprise avec notre plan de rémunération

En 2019, TransAlta a vu sa performance financière dépasser les attentes, les flux de trésorerie disponibles comparables ayant été les plus élevés en quatre ans. En outre, nous avons fait d'importants progrès vers l'atteinte des objectifs stratégiques de la Société. Pour plus de détails sur nos principales réalisations en 2019, voir la page 84.

La Société demeure attachée à améliorer sa performance opérationnelle, à réaliser sa transition vers la production d'énergie propre et à faire en sorte que la croissance découle de l'optimisation et de la diversification de ses actifs existants ainsi que de l'expansion de son portefeuille global au Canada, aux États-Unis et en Australie. Afin de procurer des rendements à nos actionnaires, nous poursuivons nos investissements dans diverses technologies propres et renouvelables, comme l'éolien, l'hydroélectricité, le solaire, le stockage à batteries et le thermique, qui produisent l'électricité destinée à nos clients industriels et aux collectivités.

En septembre 2019, nous avons annoncé notre plan d'investissement dans l'énergie propre qui établit nos cinq priorités stratégiques :

1. Le succès des conversions du charbon au gaz, en investissant entre 800 millions de dollars et 1,0 milliard de dollars pour notamment réorienter et repositionner notre parc de centrales alimentées au charbon afin de générer des rendements encore plus élevés pour nos actionnaires;
2. Le soutien de la croissance de notre secteur de l'énergie renouvelable grâce, entre autres, à quatre nouveaux projets éoliens, à savoir trois aux États-Unis et un en Alberta, ce qui représente un investissement total de 800 millions de dollars;
3. L'accroissement de notre présence sur le marché américain de l'énergie renouvelable, où l'on s'attend à une hausse de la demande pouvant procurer davantage de dividendes à TransAlta. À l'heure actuelle, notre filiale de développement compte des projets d'une capacité totalisant 2 000 MW à différents stades de développement;
4. L'avancement et l'expansion de nos activités de production sur place et de cogénération, secteur dans lequel nous possédons une vaste expérience, pour lequel nous évaluons en ce moment des projets d'une capacité totalisant environ 900 MW;
5. La poursuite du renforcement de notre situation financière déjà solide et le maintien de notre discipline dans l'application de notre stratégie d'investissement.

Afin de faire concorder nos programmes de rémunération de 2019 avec la stratégie de la Société, le CRH a apporté d'importantes améliorations, notamment :

- En mettant l'accent sur la composante conditionnelle de la rémunération des membres de la haute direction en n'augmentant pas le salaire de base de ceux-ci en 2020, suivant la recommandation de la chef de la direction;
- En mettant à jour notre groupe de référence pour l'examen de la rémunération des membres de la haute direction;
- En s'alignant davantage sur les intérêts des actionnaires, en atténuant les risques et en favorisant la propriété d'actions par l'augmentation des exigences prévues par les lignes directrices en matière d'actionnariat pour les faire concorder avec les pratiques exemplaires;
- En cessant progressivement de régler en espèces les unités d'actions fondées sur la performance (« UAP ») et les unités d'actions incessibles (« UAI ») pour les régler plutôt en actions.

Rémunération fondée sur la performance

La responsabilité première du CRH consiste à faire en sorte que le plan de rémunération encourage l'adoption de bons comportements et de bonnes stratégies pour assurer le succès à long terme de la Société. Le CRH renforce nos programmes de rémunération des membres de la haute direction en privilégiant la rémunération fondée sur la performance; il examine et approuve les lignes directrices, les cibles et les objectifs de la Société en matière de planification des salaires annuels pour les programmes de rémunération incitative, en tenant tout particulièrement compte des mesures et des objectifs stratégiques. Nous estimons qu'un lien étroit entre la rémunération des membres de la haute direction et la performance de la Société doit reposer sur une RIA et un PILT fondés sur des mesures et composés d'options sur actions, d'UAI et d'UAP.

En 2019, nous avons révisé et mis à jour les composantes de la rémunération fondée sur la performance en faisant ce qui suit :

Plan de rémunération incitative annuelle (la « RIA »).

- En établissant des mesures pour 2020 qui demeurent axées sur le bénéfice dégagé et le contrôle des coûts.
- En faisant concorder rigoureusement les cibles avec l'objectif de créer de la valeur pour les actionnaires, tout en continuant de mettre l'accent sur les flux de trésorerie et la gestion des coûts.
- En réalignant les cibles de notre tableau de bord d'entreprise de 2020 consistant à obtenir des flux de trésorerie disponibles de 355 millions de dollars et des charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration de 479 millions de dollars.

Plan incitatif à long terme (le « PILT »)

- En attribuant des UAP conformément à des paramètres et à des cibles de performance axés sur la performance financière et l'atteinte de nos objectifs stratégiques.
- En axant nos paramètres de 2020 concernant les UAP sur les progrès réalisés dans la croissance de la production d'énergie propre et notre apport continu à l'élaboration de la réglementation d'une structure de marché viable en Alberta.

Nous estimons que ces améliorations renforcent la philosophie de TransAlta en matière de rémunération des membres de la haute direction, exposée à la page • de notre analyse de la rémunération, car elles font concorder encore plus étroitement les intérêts de nos membres de la haute direction avec ceux des actionnaires.

Interaction avec les actionnaires

Nous entretenons un dialogue régulier avec les actionnaires. En 2019 et au début de 2020, le conseil a interagi directement avec des actionnaires représentant 42 % des actions en circulation. Le CRH considère que la communication directe avec les actionnaires est un outil important pour assurer l'harmonisation du programme de rémunération des membres de la haute direction avec les intérêts des actionnaires. De plus, nous rencontrons régulièrement des groupes de défense des intérêts des actionnaires et des agences de conseil en vote pour leur présenter le programme de rémunération de TransAlta, nous tenir au courant des pratiques exemplaires et entendre et étudier les commentaires des actionnaires. Par exemple, au milieu de 2019, nous avons tenu compte des commentaires des actionnaires au moment de mettre à jour notre groupe de référence pour l'examen de la rémunération des membres de la haute direction.

Nous sommes d'avis que nos interactions continues avec nos actionnaires sont primordiales. Nous sommes heureux que 85,75 % des actionnaires aient appuyé notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2019.

Stratégie évolutive en matière de gestion des talents

Une autre responsabilité clé du CRH consiste à veiller à la mise en place de solides programmes de gestion des talents et de planification de la relève. Cette année, la direction et le CRH ont consacré beaucoup de temps à des discussions continues et approfondies sur les programmes permanents de gestion des talents et sur les plans de relève de la Société afin de s'assurer que celle-ci soit dotée d'un vivier fertile d'employés talentueux. Nous favorisons la diversité et l'inclusion au sein de notre effectif, nous passons en revue les plans de relève chaque année et nous appuyons les programmes de perfectionnement continu du leadership que la Société a élaborés. Nous savons que TransAlta considère ses employés

comme son principal atout et que le perfectionnement et le maintien en poste des talents sont essentiels à la croissance continue de la Société et à sa réussite dans l'avenir.

Pratiques exemplaires en matière de rémunération des membres de la haute direction

Le CRH travaille en étroite collaboration avec son conseiller indépendant, Farient Advisors, LLC (« Farient »), à l'élaboration de cibles et d'objectifs annuels de rémunération. Farient a soutenu les efforts que le conseil a constamment déployés afin d'harmoniser le plan de rémunération des membres de la haute direction de la Société avec les pratiques exemplaires et de faire en sorte qu'il soit directement lié à la stratégie commerciale et aux intérêts des actionnaires.

Le CRH revoit régulièrement les programmes de rémunération des membres de la haute direction de la Société en surveillant les tendances sur le marché et les pratiques exemplaires, et en ajustant ses plans en conséquence. Le CRH examine les stratégies et les besoins changeants de la Société à la lumière de l'évolution du contexte réglementaire et concurrentiel, en réalisant notamment ce qui suit :

- Il établit une rémunération cible au 50^e centile d'un groupe de référence sectoriel à l'aide de données du marché recueillies par des entreprises de consultation externes, comme il est indiqué à la page 106 de l'analyse de la rémunération;
- Il examine régulièrement le groupe de référence afin de maintenir la position concurrentielle de Société au 50^e centile d'un groupe approprié de sociétés comparables;
- Il utilise ces données de rémunération provenant de sociétés comparables afin de déterminer le caractère concurrentiel du salaire de base, de la rémunération incitative et de la structure des plans ainsi que des niveaux de rémunération généraux.

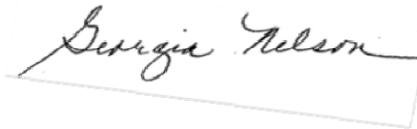
Nous sommes persuadés que le programme de rémunération de TransAlta fonctionne, qu'il est fondé sur la performance et qu'il concorde avec l'objectif de la Société de devenir un producteur d'énergie propre de premier plan. Pour 2020 et les années subséquentes, nous estimons avoir établi un plan de rémunération concurrentiel qui incitera la direction à mettre en œuvre notre stratégie commerciale, à continuer de dégager la valeur de nos actifs et à créer de la valeur nouvelle à long terme pour nos actionnaires.

Il est important que vous votiez de manière éclairée

L'analyse de la rémunération qui suit vise à fournir des renseignements clairs et complets sur notre programme de rémunération des membres de la haute direction afin que les actionnaires puissent prendre des décisions éclairées sur le vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction, et elle mérite votre soutien. Votre participation en tant qu'actionnaire est très importante pour nous. Nous sollicitons votre appui et vous demandons de voter en faveur de l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction qui est décrite dans la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction. Nous vous remercions de l'appui, de la confiance et de l'intérêt indéfectible que vous manifestez à l'égard du succès continu de TransAlta.



L'ambassadeur Gordon D. Giffin
Président du conseil



Georgia R. Nelson
Présidente du comité des ressources humaines

MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION EN 2019

La liste suivante des membres de la haute direction visés indique leur poste actuel au sein de TransAlta. L'analyse de la rémunération qui suit décrit la rémunération des membres de la haute direction visés pour 2019.

Dawn L. Farrell, présidente et chef de la direction



Compétences et expérience

M^{me} Farrell est devenue présidente et chef de la direction de TransAlta le 2 janvier 2012. Avant sa nomination, elle a agi à titre de chef de l'exploitation (de 2009 à 2011) et de vice-présidente à la direction, Activités commerciales et développement (de 2008 à 2009). M^{me} Farrell compte plus de 34 années d'expérience dans le secteur de l'électricité.

Industrie

M^{me} Farrell siège également au conseil d'administration de The Chemours Company, société de produits chimiques inscrite à la NYSE, et du Alberta Business Council. Elle est également membre de la Commission trilatérale et du Canada-US Council for Advancement of Women Entrepreneurs and Business Leaders. Auparavant, elle a siégé notamment au conseil d'administration du Stampede de Calgary, du Mount Royal College, du Fording Coal Income Fund, du New Relationship Trust Fund, de la Mount Royal College Foundation, de Vision Quest Windelectric, du Conference Board du Canada et du Conseil canadien des affaires.

Formation

M^{me} Farrell est titulaire d'un baccalauréat en commerce, avec une majeure en finances, et d'une maîtrise en économie de l'Université de Calgary. Elle a aussi suivi le programme intitulé Advanced Management Program de l'Université Harvard.

Todd Stack, chef des finances



Compétences et expérience

M. Stack est devenu chef des finances le 16 mai 2019. Il assure le leadership et la direction des affaires financières de TransAlta et possède une vaste expérience dans les domaines de la finance, de l'évaluation, de l'économie et du secteur de l'énergie. Avant remplir ces fonctions, M. Stack a occupé les postes de contrôleur et de trésorier de la Société, et a été membre de l'équipe de développement de la Société chargée d'examiner les occasions nouvelles et les possibilités d'acquisitions.

Industrie

Avant de se joindre à l'équipe des finances de TransAlta, M. Stack a occupé diverses fonctions au sein de l'équipe d'ingénierie, notamment dans les activités de conception, d'exploitation et de gestion de projets.

Formation

M. Stack est titulaire d'un baccalauréat ès sciences spécialisé en génie électrique de l'Université de l'Alberta et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Calgary. Il est ingénieur professionnel inscrit en Alberta et analyste financier agréé (CFA).

John H. Kousinioris, chef de l'exploitation



Compétences et expérience

M. Kousinioris s'est joint à TransAlta le 3 décembre 2012 et est devenu chef de l'exploitation le 18 juillet 2019. Il est chargé de superviser l'exploitation, les services partagés, les activités commerciales, la négociation, les solutions clients, les opérations de couverture et l'optimisation chez TransAlta. Auparavant, il occupait le poste de chef de la croissance de TransAlta. M. Kousinioris est aussi président de TransAlta Renewables Inc.

Industrie

Avant d'entrer au service de TransAlta, M. Kousinioris était associé et cochef de la section de droit des sociétés et de droit commercial du cabinet Bennett Jones LLP. Il compte plus de 30 années d'expérience en droit des valeurs mobilières, en fusions et acquisitions et en gouvernance et a représenté des clients dans certaines des plus importantes opérations d'appels publics à l'épargne et de fusions au Canada.

Formation

M. Kousinioris est titulaire d'un baccalauréat ès arts en administration des affaires de la Richard Ivey School of Business de l'Université Western Ontario, d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université York et d'un baccalauréat en droit de la Osgoode Hall Law School de l'Université York. Il a aussi suivi le programme intitulé Advanced Management Program de l'Université Harvard.

Brett M. Gellner, chef du développement



Compétences et expérience

M. Gellner est chargé de surveiller les initiatives et les investissements stratégiques clés de la Société, y compris les initiatives essentielles à la transition de la Société vers la production d'une énergie entièrement propre d'ici 2025. Avant d'être nommé à ce poste le 9 août 2019, il a été nommé chef de la stratégie et des investissements en 2018, chef des investissements en 2014, chef des finances par intérim en 2018 et chef des finances de 2010 jusqu'au début de 2014. M. Gellner est aussi membre du conseil de TransAlta Renewables Inc. et en a été le président de 2013 à 2017.

Industrie

M. Gellner a une grande connaissance du secteur de l'énergie, ayant été codirecteur du groupe Énergie et services publics de Marchés mondiaux CIBC, où il a participé à de nombreuses opérations, notamment des acquisitions par emprunt, des financements par titres d'emprunt à haut rendement et de grande qualité, des premiers appels publics à l'épargne, des financements par titres hybrides et des placements privés de titres de capitaux propres et de titres d'emprunt. Avant d'assumer des fonctions chez Marchés mondiaux CIBC, il a occupé des postes de haute direction au sein des groupes Fusions et acquisitions et Expansion d'entreprise d'une grande société ouverte et au sein d'une importante société d'experts-conseils internationale.

Formation

M. Gellner est titulaire d'une maîtrise en économie appliquée de l'Université de l'Alberta et il est analyste financier agréé. Il a aussi suivi le programme intitulé Advanced Management Program de l'Université Harvard.

Dawn E. de Lima, chef des services partagés



Compétences et expérience

M^{me} de Lima est chargée de la direction des services partagés de TransAlta. Elle est responsable de la prestation efficace et efficace des services et dirige la conception et la mise en œuvre des projets relatifs à l'amélioration des processus, à l'automatisation et à l'innovation. Elle agit en tant que partenaire stratégique des cadres opérationnels dans le but de devenir un fournisseur de services de premier plan et de contrôler les charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration dans l'ensemble de l'entreprise. Les services partagés jouent un rôle essentiel dans les efforts de TransAlta pour devenir le leader de l'énergie propre au Canada.

Industrie

Depuis qu'elle s'est jointe à TransAlta en 2006, M^{me} de Lima a occupé divers postes de leadership, dont ceux de chef des services commerciaux et opérationnels, chef de l'administration, chef des ressources humaines et des communications, vice-présidente, Chaîne d'approvisionnement et vice-présidente, Ressources humaines. Avant d'entrer au service de TransAlta, M^{me} de Lima a accumulé près de deux décennies d'expérience comme leader en matière de ressources humaines et de communications dans des postes de cadre supérieur au sein de Bell Canada et de Norigen Communications. Elle siège actuellement au conseil de Jeunes entreprises du Canada.

Formation

M^{me} de Lima est titulaire d'une maîtrise en commerce de l'Université Queens et d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Calgary.

SOMMAIRE

Performance en 2019

En 2019, nous avons continué de mettre en œuvre notre stratégie visant à devenir un producteur canadien d'énergie propre de premier plan. Nous demeurons positifs et restons résolument concentrés sur nos objectifs stratégiques à long terme, tout en continuant de réaliser nos conversions du charbon au gaz, de renforcer notre bilan et de mettre l'accent sur la croissance et le développement durables, ainsi que de faire progresser et s'accroître nos activités de production sur place et de cogénération. Dans le cadre de notre transformation, nous avons pu franchir plusieurs étapes importantes qui ont directement contribué à créer de la valeur à long terme pour les actionnaires. Nos principales réalisations sont décrites en détail dans notre rapport de gestion. Les réalisations de 2019 comprennent notamment ce qui suit :

✓ Performance financière

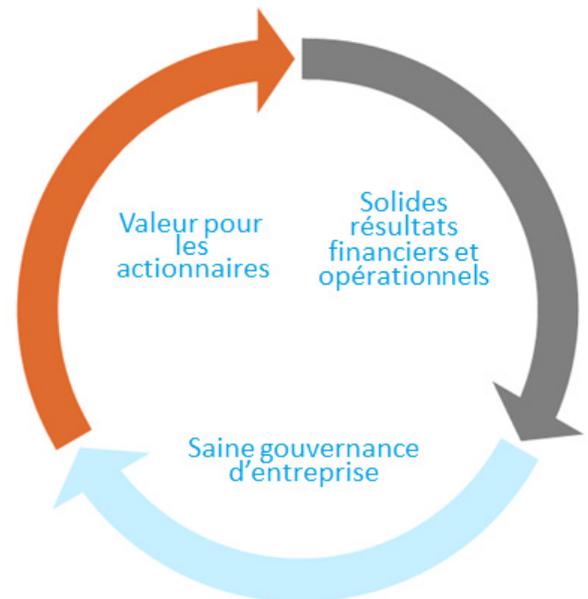
- Flux de trésorerie disponibles en hausse de 3 % s'établissant à 379 millions de dollars
- Charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration en baisse de 8 % s'établissant à 475 millions de dollars

✓ Transition vers l'énergie propre

- Annonce d'un investissement stratégique de 750 millions de dollars de Brookfield Renewable Partners
- Annonce du plan d'investissement dans l'énergie propre dans le cadre duquel TransAlta prévoit investir jusqu'à 1,9 milliard de dollars dans des projets à haut rendement de TransAlta et de TransAlta Renewables

✓ Renforcement du bilan

- Nous disposons actuellement de 1,7 milliard de dollars de liquidités, dont 411 millions de dollars en espèces
- Nous avons augmenté de 200 millions de dollars nos facilités de crédit pour les porter à 700 millions de dollars et avons reporté l'échéance de un an pour la fixer en 2023
- Nous avons obtenu la somme de 126 millions de dollars américains dans le cadre d'un financement par titres de capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux lié aux projets éoliens américains



Rémunération en 2019

Notre plan de rémunération des membres de la haute direction de 2019 concorde avec les intérêts des actionnaires ainsi qu'avec la performance financière et stratégique.

✓ Attributions en espèces au titre de la rémunération incitative annuelle (la « RIA ») en 2019

Résultat du tableau de bord : 150 %

- Les flux de trésorerie disponibles ont été pondérés à 60 % et le résultat a atteint 200 % de la cible
- Les charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ont été pondérées à 40 % et le résultat a atteint 75 % de la cible

✓ Attributions d'unités d'actions fondées sur la performance (les « UAP ») de 2017 à 2019

Résultat du tableau de bord : 175 %

- Le ratio fonds provenant des activités d'exploitation (les « FPAE »)/dette a été pondéré à 70 % et le résultat a atteint 178 % de la cible
- La mesure stratégique a été pondérée à 30% et le résultat global a atteint 133 % de la cible
- Le résultat en fonction du modificateur du rendement total pour les actionnaires (le « RTA ») s'est établi à 106 %

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

La présente analyse de la rémunération fournit une description détaillée de notre philosophie en matière de rémunération des membres de la haute direction, des liens entre cette rémunération et les décisions concernant la stratégie d'entreprise que le comité de la rémunération a prises dans le cadre de nos programmes de rémunération ainsi que des facteurs examinés pour la prise de ces décisions.

Philosophie en matière de rémunération

Liens entre la stratégie et la rémunération

Notre philosophie en matière de rémunération vise à favoriser les bonnes interventions pour que nous atteignions nos objectifs stratégiques, à établir une concordance entre la rémunération et les intérêts des actionnaires et à lier la rémunération aux résultats de performance mesurables. Les cinq piliers de notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction sont les suivants :



1. Atteinte des objectifs stratégiques

Objectif Lier la conception de la rémunération à la réalisation d'objectifs stratégiques déclarés, déterminés une fois par année. En 2019, les objectifs stratégiques de TransAlta étaient les suivants :

- succès de nos conversions du charbon au gaz;
- soutien de la croissance de notre secteur des énergies renouvelables;
- accroissement de notre présence sur le marché américain de l'énergie renouvelable;
- avancement et expansion de nos activités de production sur place et de cogénération;
- poursuite du renforcement de notre situation financière déjà solide et maintien de notre discipline dans l'application de notre stratégie d'investissement.

Ces objectifs ont été choisis parce qu'ils représentent les priorités dominantes ayant le plus de retombées sur la valeur à long terme pour les actionnaires.

Approche Des facteurs de performance liés aux UAP sont établis et concordent avec l'atteinte d'objectifs stratégiques pour chaque année de performance.

2. Rémunération fondée sur la performance

Objectif Lier directement la rémunération des membres de la haute direction à des mesures financières et opérationnelles qui concordent avec notre stratégie et avec la performance de nos actions ordinaires.

Approche La majeure partie de la rémunération de chaque membre de la direction est considérée comme « conditionnelle » et se compose d'incitatifs à long terme et à court terme.

3. Concordance avec les intérêts des actionnaires

Objectif Structurer le plan de rémunération de manière à récompenser la performance de l'entreprise qui aide à générer une valeur à long terme durable.

Approche Dans une structure de rémunération conditionnelle, la rémunération des membres de la haute direction est plus élevée si la performance de l'entreprise et les rendements pour les actionnaires dépassent les attentes, et moins élevée si la performance est inférieure aux attentes. La fourchette du multiple de paiement possible de la RIA et des UAP est de 0 à 2, ce qui signifie que le paiement pourrait être aussi minime que 0 \$ et aussi élevé que 200 % de la cible. Les UAI et les options sur actions offrent une valeur supplémentaire qui cadre avec les rendements totaux pour les actionnaires.

4. Surveillance efficace et gestion des risques

Objectif Faire en sorte que l'ensemble des plans incitatifs et le plan de rémunération n'encouragent pas la prise de risques inappropriés.

Approche Étant donné que le CRH est responsable au premier chef de la rémunération des membres de la haute direction, il effectue une évaluation annuelle des risques pour s'assurer que l'ensemble du programme de rémunération, y compris tous les plans incitatifs, n'encourage pas la prise de risques inappropriés. Le CRH obtient également des conseils d'un conseiller indépendant externe et examine les faits nouveaux en matière de réglementation ayant trait à la rémunération.

5. Recrutement et maintien en poste de personnes ayant des compétences clés

Objectif Attirer des membres de la haute direction et les maintenir dans des postes clés pour qu'ils mettent en œuvre la stratégie de TransAlta axée sur une croissance durable à long terme.

Approche La rémunération cible est établie au 50^e centile d'un groupe de référence sectoriel à l'aide de données sur le marché recueillies par des entreprises de consultation externes. Les données comprennent un échantillon de sociétés canadiennes et américaines du secteur de l'énergie dont le modèle économique, les produits des activités ordinaires et la taille sont semblables aux nôtres, ainsi que des sociétés avec lesquelles nous sommes en concurrence pour le recrutement de membres de la haute direction. La somme que touche un membre de la haute direction sera au niveau cible, au-dessus de la cible de rémunération ou en dessous de celle-ci, selon la performance de la Société.

Décisions en matière de rémunération en 2019

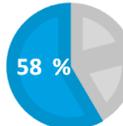
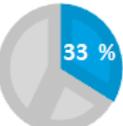
Améliorations et mises à jour apportées aux plans en 2019

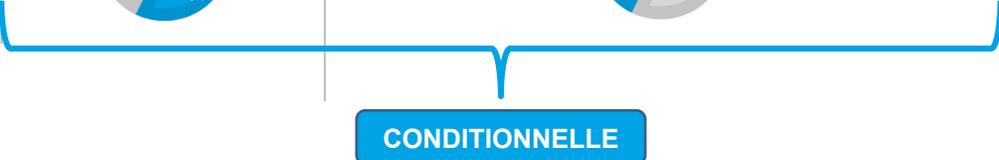
Améliorations/mises à jour	Justification
ÉTALONNAGE	
<p>Le CRH a approuvé des changements apportés au groupe de sociétés faisant partie du groupe de référence :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sociétés retirées : Husky Energy, Vermillion Energy, Obsidian Energy Ltd., Cenovus Energy Inc., Cameco, AES Corporation, NRG Energy Inc. et SCANA Corporation.• Sociétés ajoutées : PNM Resources Inc., Clearway Energy Inc., Avista Corporation et Innergex énergie renouvelable inc.	<ul style="list-style-type: none">• Fait concorder le groupe plus étroitement avec le modèle économique, les produits des activités ordinaires, la taille et le secteur de TransAlta.
PLAN INCITATIF À COURT TERME	
<ul style="list-style-type: none">• La performance individuelle a été supprimée des facteurs de pondération utilisés pour l'établissement de la RIA des membres de la haute direction visés au cours de l'année de performance 2019.	<ul style="list-style-type: none">• Harmonise entièrement la rémunération des membres de la haute direction visés avec la performance de l'entreprise.
LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE D'ACTIONNARIAT	
<ul style="list-style-type: none">• Le CRH a approuvé l'augmentation des exigences prévues par les lignes directrices en matière d'actionnariat applicables à tous les membres de la haute direction visés autres que la chef de la direction pour les faire passer du double du salaire de base en 2018 au triple du salaire de base en 2019.• Le CRH a modifié la période de cinq ans prévue pour se conformer aux exigences en matière d'actionnariat.	<ul style="list-style-type: none">• Conforme au groupe de référence élargi de TransAlta, place celle-ci à l'avant-garde des sociétés canadiennes faisant partie de son groupe de référence et est concurrentielle par rapport à ces sociétés.• Harmonise plus étroitement la rémunération des membres de la haute direction visés avec l'intérêt des actionnaires.• Donne aux membres de la haute direction visés l'occasion de s'ajuster aux lignes directrices plus exigeantes.• Les membres de la haute direction visés ne sont pas autorisés à vendre les titres qu'ils détiennent tant qu'ils ne sont pas en conformité avec la politique, de sorte à les inciter davantage à respecter en temps opportun les exigences en matière d'actionnariat qui leur sont applicables.
PLAN INCITATIF À LONG TERME	
<p>En 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le RTA relatif sera un paramètre pondéré plutôt qu'un modificateur du tableau de bord et sera mesuré par rapport à l'indice plafonné des services publics S&P/TSX plutôt que par rapport à l'indice composé S&P/TSX.	<ul style="list-style-type: none">• Mieux aligné sur les intérêts des actionnaires.• Cadre davantage avec les marchés dans lesquels TransAlta exerce ses activités.
<p>Règlements des UAP et des UAI :</p> <ul style="list-style-type: none">• Toutes les UAP et les UAI en cours qui ont été attribuées et celles qui le seront pour le présent exercice aux membres de la haute direction dans le cadre du plan de rémunération incitative à long terme sont réglées en actions sur le marché libre au moment de l'acquisition des droits.	<ul style="list-style-type: none">• Harmonise davantage les intérêts des membres de la haute direction visés et des autres membres de la haute direction avec ceux des actionnaires.• Favorise la détention d'actions.

Composantes de la rémunération en 2019

Les composantes de la rémunération que nous offrons aux membres de la haute direction comprennent un salaire de base ainsi que des incitatifs à court terme et à long terme qui priorisent la rémunération fondée sur la performance et concordent avec les cinq piliers de notre plan d'investissement dans l'énergie propre, ce qui permet de lier la stratégie et la rémunération.

La rémunération des membres de la haute direction est axée sur la rémunération variable ou conditionnelle, qui est directement liée à notre performance et à la performance de nos actions ordinaires et fait concorder les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires.

	Salaire de base	Incitatifs à court terme (RIA)	Incitatifs à long terme (« PILT »)		
			UAP	UAI	Options
Objectif principal	Rémunération en espèces fixe concurrentielle sur le marché tenant compte des principales fonctions et responsabilités du membre de la haute direction visé et du travail effectué par celui-ci	Renforce et stimule les réalisations à court terme par rapport aux résultats de l'exercice antérieur Reconnait et récompense la performance	Harmonise les intérêts du membre de la haute direction visé avec ceux des actionnaires Reconnait et récompense la performance	Renforce et stimule la valeur à long terme pour les actionnaires	Renforce et stimule la valeur à long terme pour les actionnaires
Période de performance	Courante	1 an	3 ans	3 ans	7 ans
Païement	Courant	Après la fin de la période de performance, payables en mars	Après la fin de la période de performance, à l'acquisition, payables en mars		Au moment de l'exercice
Espèces ou titres de capitaux propres¹⁾	Espèces	Espèces ou unités d'actions différées (« UAD ») au choix du membre de la haute direction visé	Espèces ou actions ordinaires, à l'appréciation du conseil		Actions ordinaires, espèces au moment de l'exercice
Composition de la rémunération cible de la chef de la direction					
Composition de la rémunération cible des membres de la haute direction visés					



CONDITIONNELLE

¹⁾ Les UAD accumulent des dividendes chaque trimestre et favorisent une meilleure harmonisation des intérêts des membres de la haute direction visés et des autres membres de la haute direction avec ceux des actionnaires. La valeur en espèces est remboursée le jour suivant la date de cessation d'emploi de tout membre de la haute direction participant.

Salaire de base

Le tableau ci-après indique les salaires gagnés par les membres de la haute direction visés de TransAlta en 2019. Les salaires sont révisés chaque année et les augmentations, le cas échéant, sont accordées en fonction de la performance individuelle, de l'élargissement du champ d'action et de l'ajout de responsabilités, ou pour que les salaires demeurent concurrentiels sur le marché.

	2018	2019	2020
Dawn Farrell Présidente et chef de la direction	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Todd J. Stack¹⁾ Chef des finances	s.o.	425 000 \$	425 000 \$
Christophe Dehout²⁾ Ancien chef des finances	450 000 \$	-	-
John Kousinioris³⁾ Chef de l'exploitation	500 000 \$	625 000 \$	625 000 \$
Brett Gellner Chef du développement	500 000 \$	550 000 \$	550 000 \$
Dawn de Lima Chef des services partagés	425 000 \$	460 000 \$	460 000 \$

¹⁾ M. Stack a été promu au poste de chef des finances le 16 mai 2019. Son salaire établi au prorata pour l'exercice était de 361 310 \$.

²⁾ M. Dehout s'est joint à TransAlta en novembre 2018, et son salaire établi au prorata pour l'exercice était de 61 442 \$. M. Dehout a quitté TransAlta en mai 2019 et son salaire établi au prorata pour 2019 était de 168 750 \$.

³⁾ M. Kousirionis, qui était auparavant chef de la croissance, a été promu au poste de chef de l'exploitation le 18 juillet 2019. Son salaire établi au prorata pour l'exercice était de 597 656 \$.

Rémunération incitative annuelle

En 2019, afin d'harmoniser plus étroitement la rémunération des membres de la haute direction visés avec la performance de la Société, la rémunération incitative annuelle (la « RIA ») des membres de la haute direction visés a été entièrement subordonnée à la performance de l'entreprise.



En 2019, notre tableau de bord d'entreprise comprend deux mesures financières qui représentent les plus grandes priorités à court terme ayant les plus grandes répercussions sur la valeur pour nos actionnaires : les flux de trésorerie disponibles et les charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration.

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure importante, car ils représentent le montant des flux de trésorerie pouvant servir à investir dans des initiatives de croissance, effectuer les remboursements prévus sur la dette et rembourser la dette à l'échéance.

Charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration

Les charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration s'alignent sur notre objectif visant à réduire les coûts et à devenir une entreprise plus allégée, plus efficace et plus souple.

Le tableau ci-après indique comment le CRH a calculé le résultat du tableau de bord d'entreprise en 2019. Le conseil et le CRH sont d'avis qu'il illustre adéquatement l'excellent progrès accompli en 2019 dans le cadre de la poursuite de la transformation de TransAlta.

Résultats du tableau de bord d'entreprise

	Pondération	Seuil 50 %	Cible 100 %	Maximum 200 %	Résultat en 2019	% de la cible atteint	Facteur de performance en 2019
Flux de trésorerie disponibles ¹⁾	60 %	295 M\$	325 M\$	375 M\$	379 M\$	200 %	120 %
Charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	40 %	480 M\$	470 M\$	425 M\$	475 M\$	75 %	30 %
RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ							150 %

¹⁾ Y compris le régime de réinvestissement des dividendes (le « RRD ») de TransAlta Renewables de 25 millions de dollars.

Le tableau suivant présente les incitatifs annuels de chaque membre de la haute direction visé en 2019. Ni le CRH ni le conseil n'ont eu recours à leur pouvoir discrétionnaire pour rajuster l'attribution calculée pour chacun des membres de la haute direction visés.

RIA des membres de la haute direction en 2019

	Salaire gagné en 2019 ¹⁾	Cible de RIA (% du salaire)	Facteur de performance de la Société et pondération ²⁾	RIA en 2019
Dawn Farrell Présidente et chef de la direction	1 000 000 \$	x 100 %	x (150 % x 100 %)	= 1 500 000 \$
Todd Stack³⁾ Chef des finances	361 310 \$	x 70 %	x (150 % x 100 %)	= 330 413 \$
Christophe Dehout⁴⁾ Ancien chef des finances	168 750 \$	x 70 %	x (100 % x 100 %)	= 118 125 \$
John Kousinioris⁵⁾ Chef de l'exploitation	597 656 \$	x 75 %	x (150 % x 100 %)	= 647 207 \$
Brett Gellner Chef du développement	550 000 \$	x 70 %	x (150 % x 100 %)	= 577 500 \$
Dawn de Lima Chef des services partagés	460 000 \$	x 70 %	x (150 % x 100 %)	= 483 000 \$

¹⁾ Les salaires gagnés reflètent les gains établis au prorata au cours de l'exercice 2019.

²⁾ En 2019, la RIA des membres de la haute direction a été entièrement fondée sur les résultats de la performance de l'entreprise.

³⁾ Lorsque M. Stack a été promu au poste de chef des finances le 16 mai 2019, le pourcentage de sa cible de RIA fondée uniquement sur la performance de l'entreprise est passé de 25 % à 70 %. Une partie de sa RIA a été fondée sur son mandat à titre de directeur général et contrôleur et une tranche de 278 906 \$ de sa rémunération incitative a été fondée sur ses gains à titre de chef des finances (265 625 \$).

⁴⁾ M. Dehout a cessé d'occuper les fonctions de chef des finances le 15 mai 2019. La RIA de M. Dehout en 2019 a été versée à la performance cible, conformément aux dispositions de cessation d'emploi sans cause juste et suffisante figurant à la page •.

⁵⁾ La cible fixée pour M. Kousinioris est passée de 70 % à 75 % lorsque celui-ci a été promu chef de l'exploitation en juillet 2019. Le calcul d'une partie de son incitatif a été fondé sur son salaire gagné de 335 417 \$ et sur sa cible de RIA de 70 % applicables avant sa promotion. Le reste de l'incitatif a été fondé sur son salaire gagné de 262 239 \$ et la nouvelle cible de RIA de 75 % applicables après sa promotion. Sa RIA en 2019 est le résultat de l'addition de ces sommes.

Incitatifs à long terme

Pour le cycle de performance 2019-2021, les attributions aux termes du PILT étaient fondées sur un pourcentage du salaire et consistaient en UAP, en UAI et en options sur actions.



Membre de la haute direction	Valeur à l'attribution cible		Répartition		
	Montant	% du salaire	UAP	UAI	Options
Dawn Farrell	2 800 000 \$	280 %	55 %	25 %	20 %
Todd Stack ¹⁾	531 250 \$	125 %	55 %	25 %	20 %
Christophe Dehout ²⁾	562 500 \$	125 %	55 %	25 %	20 %
John Kousinioris ³⁾	825 000 \$	150 %	55 %	25 %	20 %
Brett Gellner	962 500 \$	175 %	55 %	25 %	20 %
Dawn de Lima	690 000 \$	150 %	55 %	25 %	20 %

- 1) La valeur à l'attribution cible indiquée ci-dessus est fondée sur le salaire de M. Stack à titre de chef des finances. Sa valeur à l'attribution réelle pour 2019 était fondée sur le salaire et la cible associés à son ancien poste de directeur général et contrôleur.
- 2) L'attribution faite à M. Dehout pour 2019 a été payée au prorata, conformément aux dispositions de cessation d'emploi dont il est question à la page 114.
- 3) La valeur à l'attribution faite à M. Kousinioris pour 2019 est fondée sur son salaire et sur sa cible en tant que chef de la croissance, qui sont respectivement de 575 000 \$ et de 150 %.

À la recommandation du CRH, le conseil approuve le nombre d'UAP, d'UAI et d'options sur actions qui sont attribuées chaque année, ainsi que les mesures de la performance, les cibles et les pondérations aux fins des attributions d'UAP. Les options sur actions peuvent être exercées pour obtenir des actions ordinaires réservées aux fins d'émission sur le capital autorisé. Les UAP et les UAI dont les droits sont acquis aux termes du PILT sont réglées en actions ordinaires ou en espèces, au gré du conseil; si le conseil décide de les régler en actions ordinaires, celles-ci sont achetées sur le marché libre.

UAP

Les droits aux UAP attribuées en 2017 pour le cycle de performance 2017-2019 ont été acquis le 7 mars 2020. Leur prix s'élevait à 7,25 \$ l'unité, elles donnaient droit à des équivalents de dividendes et leur valeur de règlement en actions correspondait à 256 % de leur valeur à l'attribution initiale.

Mesure	Tableau de bord des UAP				Résultat	Score
	Pondération	Seuil	Cible	Max		
<i>Fourchette de paiement</i>		<i>50 %</i>	<i>100 %</i>	<i>200 %</i>		
Ratio FPAE/dette	70 %	Voir le tableau ci-dessous			178 %	125 %
Transition vers les énergies renouvelables ¹⁾	30 %	Mesure approuvée par le conseil 2017-2019			133 %	40 %
Modificateur du tableau de bord – RTA relatif	-	P25	P50	P75	P58	1,06x
Résultat du tableau de bord UAP 2017-2019						175 %

- 1) Renvoi à la capacité de la direction de progresser et d'avancer réellement de manière importante dans la réalisation de la transition du charbon au gaz, y compris, sans limitation, sa capacité d'obtenir une réglementation qui soutient cette conversion, de réaliser le projet d'accumulation par pompage à la centrale de Brazeau, de s'assurer que le marché de capacité qui était alors prévu en Alberta traite les producteurs d'énergie thermique et renouvelable de façon équitable et/ou de développer l'énergie éolienne en Alberta et en Saskatchewan.

Le ratio FPAE/dette est calculé au moyen des ratios à la fin de chaque exercice et de la moyenne sur trois ans.

Exercice	Pondération	Seuil	Cible	Max	Résultat	% de la cible atteint	Score
<i>Fourchette de paiement</i>		<i>50 %</i>	<i>100 %</i>	<i>200 %</i>			
2017	25 %	17,20 %	18,20 %	19,20 %	20,4 %	200 %	50 %
2018	25 %	19,70 %	20,70 %	21,70 %	20,8 %	110 %	27,5 %
2019	25 %	15,40 %	16,40 %	17,40 %	19,0 %	200 %	50 %
Moyenne sur 3 ans	25 %	17,00 %	18,50 %	20,00 %	20,07 %	200 %	50 %
Résultat cumulatif							178%

Pour bien mesurer la performance de la direction par rapport aux mesures stratégiques, le CRH a pris en considération les facteurs suivants :

- la position de TransAlta et du marché de l'électricité de l'Alberta au début de chaque exercice ainsi que pendant la période triennale;
- les priorités stratégiques de l'équipe de direction au début de chaque exercice;
- les réalisations de la direction, contrebalancées par des revers, pour chaque exercice ainsi que pendant la période de trois ans;
- les retombées et les conséquences définitives à la fin de chaque exercice ainsi que pendant la période triennale.

Le CRH a évalué la performance par rapport à chaque objectif stratégique et est arrivé à un résultat cumulatif sur trois exercices de 175 %. On trouvera des détails sur cette évaluation ci-après.

Évaluation des mesures stratégiques pour les UAP 2017-2019

Les faits saillants des éléments relatifs à chaque mesure de la « transition vers les énergies renouvelables » de la Société sont les suivants :

Avancées dans la transition vers les énergies renouvelables

Finances

Annnonce d'un investissement stratégique de 750 millions de dollars par Brookfield Renewable Partners qui nous permet de faire progresser notre stratégie de transition vers une énergie propre.

Conversion du charbon au gaz

Réalisation du premier transport de gaz au moyen du gazoduc Pioneer quatre mois plus tôt que prévu, ce qui a permis à TransAlta de réaliser une économie de 60 millions de dollars en coûts du carbone annuels grâce aux seules activités de cogénération, d'accélérer sa conversion au gaz et de réduire ses charges d'exploitation.

Premier ordre de démarrage des travaux (FNTP) pour l'unité n° 6 de Sundance et l'unité n° 2 de Keephills.

Progrès

Progression de la mise en œuvre de notre stratégie de rééquipement grâce à une entente avec Kinetico. Acquisition de deux turbines à gaz à des prix intéressants auprès de Kinetico, ce qui nous a permis de faire progresser notre stratégie de rééquipement à cycle combiné et de décrocher un contrat à long terme de 420 MW avec Shell.

Conclusion d'une convention avec SemCAMS pour l'élaboration, la construction et l'exploitation d'une centrale de cogénération d'une capacité de 40 MW. Toute la production de vapeur et environ la moitié de la production d'électricité seront confiées à SemCAMS aux termes d'un contrat à prix fixe de 13 ans.

Clôture de l'acquisition d'un portefeuille de développement éolien américain comptant 7 sites dans 4 États pour une capacité potentielle totale de 1 250 MW.

Annonces

Annonce du plan d'investissement en énergie propre. TransAlta prévoit investir jusqu'à 1,9 milliard de dollars dans des projets à rendement élevé.

Signature avec Southern Power d'une convention d'achat d'une participation de 49 % dans la centrale éolienne de Skookumchuck, centrale de 136,8 MW en cours de construction.

Début de l'exploitation commerciale pour les parcs éoliens de Big Level et d'Antrim.

Annonce de notre intention d'installer la première batterie adaptée aux services publics en Alberta à notre parc éolien Summerview 2 et conclusion, avec le gouvernement de l'Alberta, d'accords de financement de 50 % du coût en capital. Progression du processus d'approbation de permis pour le projet de batterie susmentionné.

Effectif et sécurité

Le total du taux de fréquence des blessures de 1,35 a été notre amélioration la plus marquée à ce jour et représente une amélioration de 38 % par rapport à 2018 (total du taux de fréquence des blessures de 2,18).

Réglementation

Crédits de carbone compensatoires conservés pour les centrales éoliennes et hydroélectriques existantes en Alberta aux termes du nouveau règlement *Technology Innovation and Emissions Reduction* (« TIER »).

Règlement en actions des attributions d'UAP pour 2017-2019



Comme il est indiqué ci-dessus, le prix d'attribution des UAP en 2017 s'élevait à 7,25 \$, les UAP donnaient droit à des équivalents de dividendes et leur valeur de règlement en actions ordinaires correspondait à 256 % de leur valeur à l'attribution initiale. Le facteur de performance lié aux UAP de 175 % a été établi et approuvé par le conseil sur le fondement des mesures établies pour la période de performance de trois ans. Le tableau qui suit indique la valeur des actions que chaque membre de la haute direction visé a reçues, qui a été calculée en fonction d'un cours de 10,01 \$, soit le cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX le 6 mars 2020.

	Attributions d'UAP en 2017 (n ^{bre} d'unités)		Équivalents de dividendes		Facteur de performance lié aux UAP		Cours de clôture		Valeur totale
Dawn Farrell	(166 897	+	9 909)	x	175 %	x	10,01 %	=	3 097 200 \$
Todd Stack	(13 793	+	819)	x	175 %	x	10,01 %	=	255 964 \$
John Kousinioris	(47 414	+	2 815)	x	175 %	x	10,01 %	=	879 888 \$
Brett Gellner	(66 379	+	3 941)	x	175 %	x	10,01 %	=	1 231 832 \$
Dawn de Lima	(40 302	+	2 393)	x	175 %	x	10,01 %	=	747 907 \$

UAI

Règlement en actions des attributions d'UAI pour 2017-2019



Les droits aux UAI attribuées pour 2017 ont été acquis le 7 mars 2020. Le prix d'attribution des UAI s'élevait à 7,25 \$ l'unité, les UAI donnaient droit à des équivalents de dividendes et leur valeur de règlement correspondait à 146 % de leur valeur à l'attribution initiale. Le tableau qui suit indique la valeur des actions que chaque membre de la haute direction visé a reçues à l'acquisition des droits aux UAI attribuées pour 2017, valeur qui a été calculée en fonction d'un cours de 10,01 \$, soit le cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX le 6 mars 2020.

	Attribution d'UAI en 2017 (n ^{bre} d'unités)		Équivalents de dividendes		Cours de clôture des actions		Valeur totale
Dawn Farrell	(75 862	+	4 504)	X	10,01 \$	=	804 465 \$
Todd Stack	(6 897	+	409)	X	10,01 \$	=	73 138 \$
John Kousinioris	(21 552	+	1 280)	X	10,01 \$	=	228 544 \$
Brett Gellner	(30 172	+	1 791)	X	10,01 \$	=	319 953 \$
Dawn de Lima	(18 319	+	1 088)	X	10,01 \$	=	194 260 \$

Options sur actions

Les droits aux options sur actions attribuées en 2017 ont été acquis le 7 mars 2020, et ces options expireront le 1^{er} mars 2024. Leur prix d'exercice s'élevait à 7,25 \$ l'option.

Le nombre total d'actions pouvant être émises à tout moment dans le cadre du plan d'options en vigueur ne doit en aucun cas dépasser 13 000 000 d'actions (soit 4,7 % des actions ordinaires émises et en circulation). Au 31 décembre 2019, 3 764 742 options étaient en circulation (soit 0,5 % des actions ordinaires émises et en circulation) aux termes du plan d'options tant pour les participants canadiens que pour les participants américains et 1 326 392 de ces options pouvaient être exercées. Comme il est indiqué sous la rubrique « Points à l'ordre du jour — Modifications au plan d'options sur actions afin d'augmenter le nombre d'actions disponibles aux fins d'émission » de la circulaire, le 3 mars 2020, le conseil a approuvé une augmentation du nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission dans le cadre du plan d'options pour le faire passer à 16 500 000, sous réserve de l'approbation de la TSX et de celle des actionnaires à l'assemblée.

Résumé du plan d'options

Objectif principal	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Encourager les membres de la haute direction visés à promouvoir les intérêts financiers, la croissance et le développement de TransAlta en leur donnant la possibilité, au moyen d'options sur actions, d'acquérir une participation dans la Société. ✓ Reconnaître la contribution des membres de la haute direction visés au succès de la Société et encourager ces derniers à demeurer au service de la Société.
Admissibilité et participation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Employés non syndiqués de TransAlta que le conseil désigne comme des participants sur l'avis du chef de la direction, y compris les membres de la haute direction visés. ✓ Le conseil détermine à quel moment et dans quelle mesure les personnes par ailleurs admissibles pour une contrepartie deviennent ou cessent d'être des participants au plan d'options et détermine à quel moment et dans quelles circonstances une personne est considérée comme ayant cessé d'occuper son emploi pour les besoins du plan d'options. ✓ Les membres de la haute direction à l'emploi desquels il est mis fin sans cause juste et suffisante peuvent exercer leurs options dans un délai de 60 jours ou, si celle-ci est antérieure, à la date d'expiration des options, dans la mesure où les options pouvaient être exercées à la date de la cessation d'emploi.
Période de performance	7 ans pour les attributions à des membres de la haute direction et à des personnes ne faisant pas partie de la haute direction
Acquisition des droits	Acquisition en bloc après 3 ans pour les attributions aux membres de la haute direction et à des personnes ne faisant pas partie de la haute direction
Règlement	Au moment de l'exercice
Espèces ou titres de capitaux propres	Règlement en espèces
Actions visées par le plan	✓ 13 000 000 au total (sous réserve des augmentations susmentionnées).

Plafond des attributions	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le nombre total d'actions émises à des initiés au cours d'une période de un an et pouvant être émises à tout moment à des initiés ne peut dépasser 10 % du nombre total d'actions émises et en circulation de la Société.
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le nombre d'actions pouvant être acquises par un participant donné à l'exercice d'options dans le cadre du plan d'options (et dans le cadre de tous les autres mécanisme de rémunération fondée sur des titres de la Société) ne peut dépasser cinq pour cent (5 %) du nombre d'actions en circulation (à cette fin, le « nombre d'actions en circulation » s'entend du nombre d'actions en circulation à un moment donné, moins le nombre d'actions qui ont été émises à l'exercice d'options l'année précédente).
Prix d'exercice	Fixé par le conseil au moment de l'attribution d'une option et ne doit pas être inférieur au dernier cours vendeur des actions à la TSX
Changement de contrôle	<p>Aux termes du plan d'options, en cas de changement de contrôle, le conseil peut prendre l'une des mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire en sorte que les droits relatifs à toutes les options en circulation soient acquis et que les options puissent être exercées (soit en totalité ou en partie, soit immédiatement ou avant la date de changement de contrôle); ✓ Annuler la totalité des options en circulation en échange d'une attribution de remplacement; ✓ Annuler toutes les options en circulation en échange d'une attribution de remplacement dont la valeur correspond au nombre d'actions multiplié par l'écart, s'il y a lieu, entre le prix d'exercice de l'option et le cours de clôture de nos actions à la TSX à la date du changement de contrôle; toutefois, si le cours de clôture à la date du changement de contrôle est inférieur au prix d'exercice de l'option, le conseil peut alors annuler cette option sans règlement.

Performance des membres de la haute direction en 2019

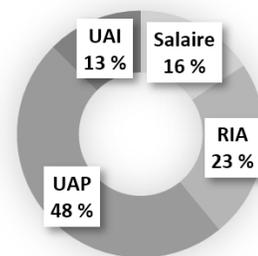
Dawn L. Farrell, présidente et chef de la direction

En qualité de présidente et chef de la direction, M^{me} Farrell est responsable de la performance globale de la Société, et son leadership exceptionnel a permis à TransAlta de poursuivre avec succès la transition du charbon à un portefeuille d'énergies renouvelables. Sa prime annuelle est entièrement fondée sur les résultats du tableau de bord de la Société, car nous croyons que ceux-ci reflètent son apport personnel au succès de TransAlta.

Rémunération en 2019

La rémunération réalisée de M^{me} Farrell en 2019, qui comprend la valeur de l'attribution reçue aux termes du PILT de 2017, était de 52 % au-dessus de la cible et de 37 % au-dessus de sa rémunération de 2018. Le plan de rémunération incitative à court terme et à long terme de M^{me} Farrell est entièrement fondé sur les résultats du tableau de bord de la Société et la performance du cours de l'action. Cependant, nous continuons à évaluer la performance individuelle de M^{me} Farrell et sommes d'avis que son leadership et son exécution de la stratégie en 2019 sont entièrement et précisément pris en compte dans les résultats de TransAlta.

Composition de la rémunération réelle en 2019



	2017 (réalisé)	2018 (réalisé)	2019 (cible)	2019 (réalisé)	2020 (cible)
Salaire de base	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
RIA	1 710 000 \$	1 570 000 \$	1 000 000 \$	1 500 000 \$	1 000 000 \$
Incitatif à long terme					
• UAP	1 116 122 \$	1 534 345 \$	1 210 000 \$	3 097 200 \$	1 540 000 \$
• UAI	569 450 \$	536 487 \$	550 000 \$	804 465 \$	700 000 \$
• Options sur actions ¹⁾	s.o.	s.o.	440 000 \$	s.o.	560 000 \$
Avantages indirects / allocation pour automobile	70 000 \$	70 000 \$	70 000 \$	70 000 \$	70 000 \$
Rémunération directe totale	4 465 572 \$	4 710 832 \$	4 270 000 \$	6 471 665 \$	4 870 000 \$

¹⁾ Les options sur actions attribuées en 2017 ont pu être exercées à partir du 7 mars 2020. M^{me} Farrell n'a pas exercé les options sur actions attribuées en 2016 qui auraient pu être exercées en 2019.

M^{me} Farrell est actionnaire de TransAlta et a atteint son obligation en matière d'actionnariat, laquelle correspond au quintuple de son salaire de base (voir la page 106 pour plus de détails).

Todd Stack, chef des finances

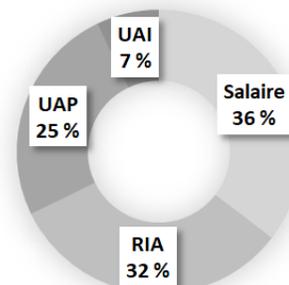
En mai 2019, M. Stack a été promu chef des finances.

Rémunération en 2019

La composition de la rémunération cible de M. Stack illustrée ci-après, à droite, est représentative de la composition de sa rémunération pour l'avenir.

	2019 (cible)	2019 (réalisé)	2020 (cible)
Salaire de base ¹⁾	361 310 \$	361 310 \$	425 000 \$
RIA	252 917 \$	330 413 \$	297 500 \$
Incitatif à long terme			
• UAP	99 999 \$	255 964 \$	309 375 \$
• UAI	50 003 \$	73 138 \$	140 625 \$
• Options sur actions	s.o.	s.o.	112 500 \$
Avantages indirects / allocation pour automobile	20 062 \$	20 062 \$	26 000 \$
Rémunération directe totale	986 664 \$	1 040 887 \$	1 353 500 \$

Composition de la rémunération cible en 2020



¹⁾ Le salaire de base cible et réalisé en 2019 de M. Stack a été calculé au prorata à partir de la date de son entrée en fonction à titre de chef des finances le 15 mai 2019.

M. Stack est actionnaire de TransAlta et est en voie de satisfaire à son obligation en matière d'actionariat, laquelle correspond au triple de son salaire de base (voir la page 106 pour plus de détails).

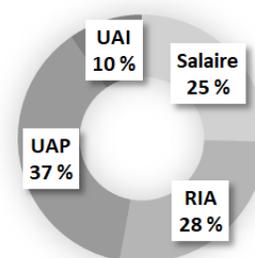
John H. Kousinioris, chef de l'exploitation

Rémunération en 2019

La rémunération réalisée de M. Kousinioris en 2019, qui comprend la valeur de paiement de son attribution aux termes du PILT de 2017, était de 15 % au-dessus de la cible et de 39 % au-dessus de sa rémunération de 2018. Le salaire de base de M. Kousinioris a augmenté en juillet 2019 pour tenir compte de l'augmentation de sa charge et de ses responsabilités au sein de la Société, lorsqu'il est passé de chef de la croissance à chef de l'exploitation. En 2020, la cible d'attribution aux termes du PILT de M. Kousinioris sera haussée pour passer de 150 % à 200 %.

	2017 (réalisé)	2018 (réalisé)	2019 (cible)	2019 (réalisé)	2020 (cible)
Salaire de base	500 000 \$	531 250 \$	575 000 \$	597 656 \$	625 000 \$
RIA	623 875 \$	565 129 \$	402 500 \$	647 207 \$	468 750 \$
Incitatif à long terme ¹⁾					
• UAP	317 083 \$	435 422 \$	343 752 \$	879 888 \$	601 562 \$
• UAI	161 773 \$	152 248 \$	156 252 \$	228 544 \$	273 437 \$
• Options sur actions ²⁾	s.o.	s.o.	557 822 \$	s.o.	218 750 \$
Avantages indirects / allocation pour automobile	26 000 \$	26 000 \$	26 000 \$	26 000 \$	26 000 \$
Rémunération directe totale	1 628 731 \$	1 710 049 \$	2 061 326 \$	2 379 295 \$	2 213 500 \$

Composition de la rémunération réelle en 2019



¹⁾ La cible de M. Kousinioris dans le cadre du PILT sera haussée, passant de 125 % en 2018 à 150 % en 2019, afin de tenir compte de l'accroissement de sa charge et de ses responsabilités. Lorsque M. Kousinioris a été promu chef de l'exploitation en juillet 2019, sa cible dans le cadre du PILT a été portée à 200 % pour 2020.

²⁾ Les options sur actions attribuées en 2017 ont pu être exercées à partir du 7 mars 2020. M. Kousinioris n'a pas exercé les options sur actions attribuées en 2016 qui auraient pu être exercées en 2019.

M. Kousinioris est actionnaire de TransAlta et est en voie de satisfaire à son obligation en matière d'actionariat, laquelle correspond au triple de son salaire de base (voir la page 106 pour plus de détails).

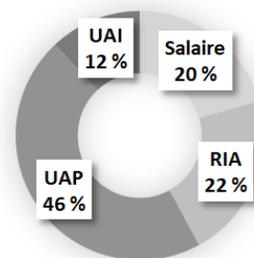
Brett M. Gellner, chef du développement

Rémunération en 2019

La rémunération réalisée de M. Gellner en 2019, qui comprend la valeur de paiement de son attribution aux termes du PILT de 2017, était de 11 % au-dessus de la cible et de 24 % au-dessus de sa rémunération de 2017. En 2019, le titre de M. Gellner a changé, passant de chef de la stratégie et des investissements à chef du développement pour mieux tenir compte de sa charge.

	2017 (réalisé)	2018 (réalisé)	2019 (cible)	2019 (réalisé)	2020 (cible)
Salaire de base ¹⁾	500 000 \$	715 833 \$	550 000 \$	550 000 \$	550 000 \$
RIA	558 250 \$	554 622 \$	385 000 \$	577 500 \$	385 000 \$
Incitatif à long terme					
• UAP	467 277 \$	654 774 \$	481 248 \$	1 231 832 \$	529 375 \$
• UAI	238 407 \$	228 939 \$	218 747 \$	319 953 \$	240 625 \$
• Options sur actions ²⁾	s.o.	s.o.	780 956 \$	s.o.	192 500 \$
Avantages indirects / allocation pour automobile	26 000 \$	26 000 \$	26 000 \$	26 000 \$	26 000 \$
Rémunération directe totale	1 789 934 \$	2 180 168 \$	2 441 950 \$	2 705 285 \$	1 923 500 \$

Composition de la rémunération réelle en 2019



¹⁾ Le salaire de base gagné par M. Gellner en 2018 comprend la rémunération de 195 000 \$ qu'il a reçue pour avoir occupé les fonctions de chef des finances par intérim entre le 1^{er} mai et le 15 novembre 2018, en sus de son salaire de base de 520 833 \$.

²⁾ Les options sur actions attribuées en 2017 ont pu être exercées à partir du 7 mars 2020. M. Gellner n'a pas exercé les options sur actions attribuées en 2016 qui auraient pu être exercées en 2019.

M. Gellner est actionnaire de TransAlta et satisfait à son obligation en matière d'actionnariat, laquelle correspond au triple de son salaire de base (voir la page 106 pour plus de détails).

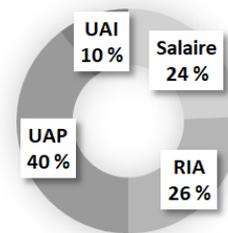
Dawn E. de Lima, chef des services partagés

Rémunération en 2019

La rémunération réalisée de M^{me} de Lima en 2019, qui comprend la valeur de paiement de son attribution aux termes du PILT de 2017, était de 34 % au-dessus de la cible et de 12 % au-dessus de sa rémunération de 2018. En 2019, le titre de M^{me} de Lima a changé, passant de chef des services commerciaux et opérationnels à chef des services partagés. La cible d'attribution aux termes du PILT de M^{me} de Lima est passée de 125 % à 150 % et est demeurée inchangée en 2019.

	2017 (réalisé)	2018 (réalisé)	2019 (cible)	2019 (réalisé)	2020 (cible)
Salaire de base	425 000 \$	439 583 \$	460 000 \$	460 000 \$	460 000 \$
RIA	511 700 \$	468 101 \$	322 000 \$	483 000 \$	322 000 \$
Incitatif à long terme					
• UAP	200 259 \$	366 673 \$	292 190 \$	747 907 \$	379 500 \$
• UAI	102 173 \$	128 208 \$	132 813 \$	194 260 \$	172 500 \$
• Options sur actions ¹⁾	s.o.	s.o.	474 150 \$	s.o.	138 000 \$
Avantages indirects / allocation pour automobile	26 000 \$	26 000 \$	26 000 \$	26 000 \$	26 000 \$
Rémunération directe totale	1 265 132 \$	1 428 565 \$	1 707 152 \$	1 911 167 \$	1 498 000 \$

Composition de la rémunération réelle en 2019



¹⁾ Les options sur actions attribuées en 2017 ont pu être exercées à partir du 7 mars 2020. M^{me} de Lima n'a pas exercé les options sur actions attribuées en 2016 qui auraient pu être exercées en 2019.

M^{me} de Lima est actionnaire de TransAlta et est en voie de satisfaire à son obligation en matière d'actionnariat, laquelle correspond au triple de son salaire de base (voir la page 106 pour plus de détails).

Analyse de la rémunération réalisée de la chef de la direction en 2019

Le tableau rétrospectif de la rémunération de la chef de la direction ci-après compare la rémunération cible de M^{me} Farrell pour les cinq derniers exercices à sa rémunération indiquée dans le tableau sommaire de la rémunération, ainsi que la valeur réalisée moyenne, et met en évidence la nature conditionnelle de sa rémunération incitative.

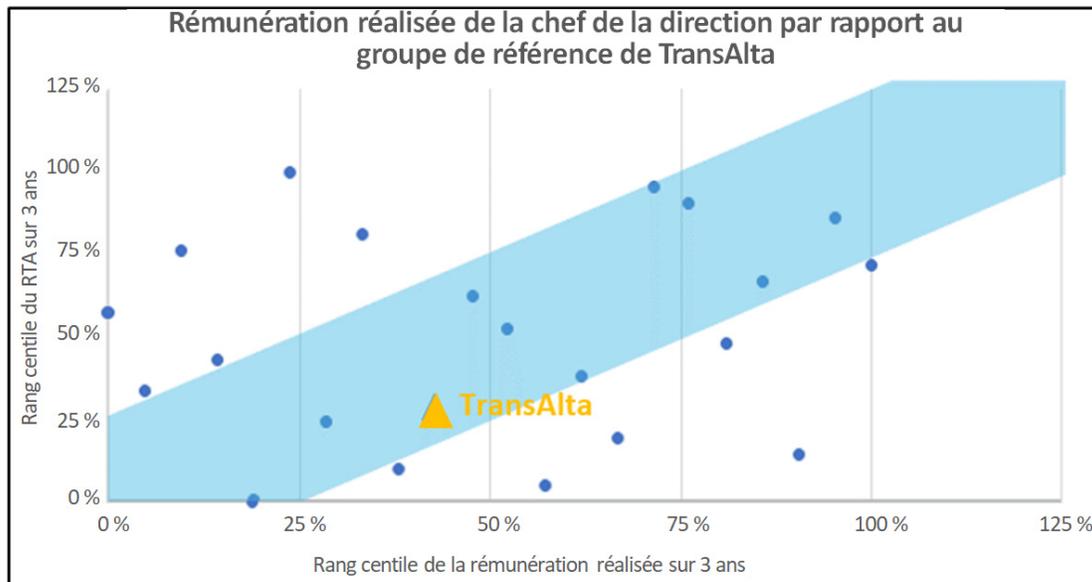
	Rémunération cible ¹⁾	Rémunération indiquée dans le tableau sommaire de la rémunération ²⁾	Rémunération réalisée ³⁾
2019	4 870 000 \$	6 760 014 \$	6 471 665 \$
2018	4 270 000 \$	6 175 614 \$	4 710 832 \$
2017	4 200 000 \$	6 518 416 \$	4 465 572 \$
2016	3 653 000 \$	7 389 778 \$	4 432 160 \$
2015	3 965 000 \$	4 515 675 \$	2 220 077 \$

¹⁾ La rémunération cible comprend le salaire de base, la RIA versée à la performance cible, la valeur à l'attribution des attributions aux termes du PILT ainsi que les avantages indirects.

²⁾ La rémunération présentée dans le tableau sommaire de la rémunération comprend le salaire de base, la RIA versée, la valeur à l'attribution des attributions aux termes du PILT, les régimes de retraite et les avantages indirects.

³⁾ La rémunération réalisée comprend le salaire de base, la RIA versée, les paiements des attributions aux termes du PILT, les avantages indirects et toute attribution spéciale.

Le graphique suivant compare la rémunération de M^{me} Farrell à celle qui a été versée par les sociétés du groupe de référence (voir la page 104), selon le RTA sur trois ans et la rémunération réalisée moyenne sur trois ans. Comme l'indique la position de TransAlta dans la section ombragée, il existe un lien manifeste entre la rémunération et la performance.

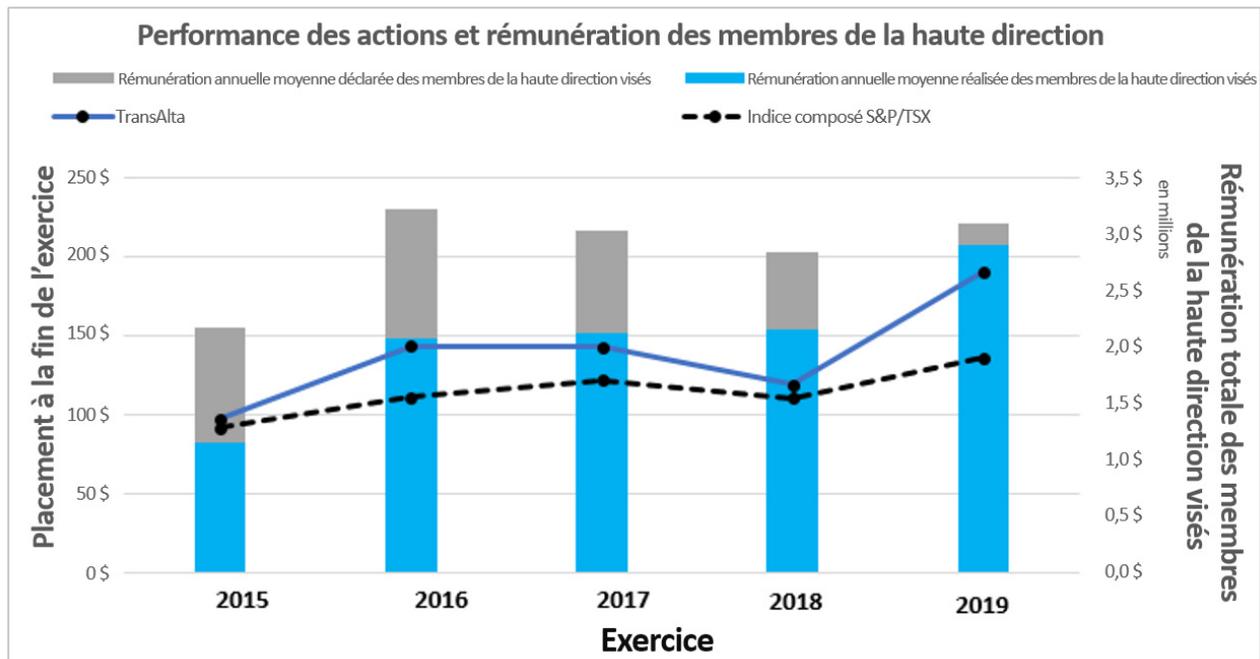


La rémunération réalisée comprend la moyenne sur trois ans du salaire de base, de la RIA payée, des paiements des attributions aux termes du PILT, des avantages indirects et de toute attribution spéciale. Nous avons utilisé les chiffres de la rémunération de 2017 à 2019 pour TransAlta et les données sur la rémunération de 2016 à 2018 pour les autres sociétés de notre groupe de référence, publiées dans leurs circulaires de sollicitation de procurations.

Performance des actions et rémunération des membres de la haute direction en 2019

Le CRH et le conseil ne doutent pas que la chef de la direction et son équipe de haute direction permettront à la Société de réaliser sa stratégie à long terme avec succès et de produire une valeur durable pour TransAlta et ses actionnaires.

Le graphique et le tableau ci-après comparent le rendement total d'un placement initial de 100 \$ fait le 31 décembre 2014 dans des actions ordinaires de TransAlta, dans l'hypothèse du réinvestissement des dividendes, au rendement total d'un placement similaire dans l'indice composé S&P/TSX pour la même période. Le tableau présente également la rémunération moyenne annuelle totale des membres de la haute direction visés (indiquée dans le tableau sommaire de la rémunération des exercices précédents) et le montant réalisé. Bien que le cours de l'action de TransAlta ait diminué à la fin de 2018, il s'est rapidement redressé et s'est accru au cours de 2019, clôturant à 9,28 \$ sur l'indice composé S&P/TSX le 31 décembre 2019. La rémunération des membres de la haute direction de TransAlta est alignée sur la performance du cours de l'action, comme l'illustre le graphique suivant portant sur les cinq derniers exercices.



(au 31 décembre)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TransAlta	100 \$	97 \$	143 \$	142 \$	119 \$	191 \$
Indice composé S&P/TSX	100 \$	92 \$	111 \$	122 \$	111 \$	136 \$
Rémunération annuelle moyenne des membres de la haute direction visés déclarée dans le tableau sommaire de la rémunération	2 316 784 \$	2 164 943 \$	3 226 066 \$	3 032 575 \$	2 838 115 \$	3 087 896 \$
Rémunération annuelle moyenne réalisée des membres de la haute direction visés	1 185 166 \$	1 144 728 \$	2 071 386 \$	2 121 671 \$	2 146 568 \$	2 901 660 \$

Membres de la haute direction visés :

2015 : Dawn Farrell, Donald Tremblay, Brett Gellner, John Kousinioris et Wayne Collins.

2016 : Dawn Farrell, Donald Tremblay, Brett Gellner, John Kousinioris et Wayne Collins.

2017 : Dawn Farrell, Donald Tremblay, Brett Gellner, John Kousinioris et Dawn de Lima.

2018 : Dawn Farrell, Donald Tremblay, Christophe Dehout, Brett Gellner, John Kousinioris et Wayne Collins.

2019 : Dawn Farrell, Todd Stack, Christophe Dehout, John Kousinioris, Brett Gellner et Dawn de Lima.

GOVERNANCE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

Sur le fondement d'un examen annuel des risques effectué par le CRH, le conseil estime que le plan de rémunération des membres de la haute direction n'accroît pas le profil de risque de TransAlta. Nous nous assurons d'une bonne gouvernance en matière de rémunération qui favorise les intérêts à long terme des actionnaires. Le conseil a délégué la gouvernance des politiques et des pratiques en ressources humaines de la Société au CRH.

Rémunération, gouvernance et gestion du risque

Le tableau qui suit présente nos pratiques exemplaires en matière de gouvernance et de gestion des risques :

Ce que nous faisons	Atténuation du risque	Rémunération fondée sur la performance	Surveillance efficace	Alignement sur les intérêts des actionnaires	Recrutement et maintien en poste
Maintenir des principes de rémunération fondée sur la performance aux termes desquels la majeure partie de la rémunération des membres de la haute direction est « conditionnelle » et fondée sur la performance mesurée par rapport à des critères préétablis qui tiennent compte de nos priorités stratégiques		✓		✓	✓
Intégrer des principes de gestion des risques dans tous les processus de prise de décisions et nous assurer que nos programmes de rémunération n'encouragent pas la prise de risques indus ou excessifs	✓		✓	✓	
Le pouvoir de dépenser est encadré par des limites établies pour différents échelons hiérarchiques au sein de la Société et les dépenses pouvant être engagées et les nouveaux programmes ou projets d'investissement pouvant être adoptés doivent être étudiés par un comité d'investissement formé de quatre membres	✓		✓		
Politique de récupération de la rémunération – permet au conseil de récupérer la totalité de la rémunération variable attribuée à un membre de la haute direction dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> le paiement était fondé sur l'atteinte de certains résultats financiers qui ont par la suite fait l'objet d'un retraitement dans les états financiers de TransAlta déposés auprès de toute autorité de réglementation des valeurs mobilières; le membre de la haute direction a fait preuve de négligence grave ou de faute intentionnelle ou a commis une fraude ayant causé, en totalité ou en partie, la nécessité de procéder à un retraitement; la rémunération incitative aurait été inférieure si les résultats financiers avaient été dûment présentés. 	✓			✓	✓
Politique interdisant les opérations de couverture – interdit aux membres de la haute direction et aux administrateurs de prendre part à des opérations spéculatives sur nos actions. Il est interdit aux initiés de faire ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> procéder, directement ou indirectement, à la vente à découvert de titres de TransAlta ou d'un des membres du même groupe qu'elle s'ils ne possèdent pas le titre sous-jacent; procéder, directement ou indirectement, à la vente d'une option d'achat ou à l'achat d'une option de vente sur les titres de TransAlta ou d'un membre du même groupe qu'elle; acheter des instruments financiers et procéder à une opération de monétisation de titres ou à toute autre opération de couverture visant à réduire ou à compenser une diminution de la valeur marchande des titres de TransAlta que détient l'initié, directement ou indirectement. 	✓			✓	✓
Maintenir un comité des ressources humaines composé d'administrateurs indépendants qui possèdent les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités de façon efficace	✓		✓		✓
Exiger que le comité des ressources humaines fasse appel à un conseiller indépendant	✓		✓		✓
Les facteurs de performance et les paiements aux termes du plan de RIA et du plan d'UAP sont plafonnés à 200 % afin d'éviter la prise de risques excessifs	✓	✓	✓		
Permettre aux membres de la haute direction de convertir une partie de leur prime annuelle en unités d'actions différées	✓	✓		✓	
Examiner le plan de rémunération des membres de la haute direction tous les ans pour qu'il demeure conforme à la réglementation, qu'il concorde avec les intérêts des actionnaires et respecte des principes de saine gestion des risques et de saine gouvernance	✓		✓		
Les cibles relatives aux attributions d'incitatifs annuels et d'incitatifs à long terme sont fixées chaque année en fonction de notre profil de risque et fournissent suffisamment d'encouragements aux membres de la haute direction pour qu'ils atteignent les objectifs d'entreprise	✓	✓		✓	
Les périodes de performance relatives aux UAP se chevauchent		✓		✓	
Étalonner la rémunération des membres de la haute direction et nos plans incitatifs par rapport à un groupe de sociétés de référence semblables à TransAlta			✓	✓	✓
Nous avons des codes de conduite à l'intention de nos employés, de nos dirigeants et de nos administrateurs afin de nous assurer que nous protégeons les actifs de TransAlta et que nous exécutons toutes nos tâches de façon éthique et responsable	✓		✓	✓	✓
Notre politique sur les opérations d'initiés et nos lignes directrices sur le signalement empêchent les initiés et les autres personnes qui ont un lien particulier avec TransAlta de négocier nos titres sur la base de renseignements importants non divulgués ou pendant des périodes d'interdiction totale des opérations. Les initiés doivent également demander une autorisation avant de conclure des opérations sur nos titres	✓		✓	✓	

Ce que nous ne faisons pas

	Atténuation du risque	Rémunération fondée sur la performance	Surveillance efficace	Alignement sur les intérêts des actionnaires	Recrutement et maintien en poste
Aucun paiement d'attributions incitatives lorsque la performance est inférieure au seuil		✓	✓	✓	
Aucune disposition d'augmentation garantie de la rémunération dans les contrats d'emploi des membres de la haute direction	✓	✓		✓	
Aucune réévaluation, aucun antidatage et aucun échange d'options sur actions ou d'autres attributions incitatives à long terme	✓		✓	✓	
Aucune majoration de la rémunération des membres de la haute direction, y compris les avantages indirects ou les attributions incitatives, pour tenir compte des retenues d'impôt	✓				
Non-comptabilisation des UAP ou d'options sur actions dont les droits ne sont pas acquis ou qui ne sont pas exercées afin d'atteindre l'exigence d'actionnariat minimum	✓			✓	
Aucune disposition en matière de changement de contrôle à un seul élément déclencheur dans les contrats d'emploi	✓		✓	✓	
Aucune opération de couverture à l'égard des titres de TransAlta	✓		✓	✓	
Aucun octroi de prêts aux administrateurs ou membres de la haute direction	✓		✓	✓	
Aucune attribution d'options sur actions aux administrateurs indépendants	✓		✓	✓	

L'examen des risques tient compte des risques majeurs auxquels nous sommes exposés (l'équipement et la maintenance de l'équipement, les dépenses d'investissement, la sous-traitance à long terme, la concurrence sur le marché et l'établissement des prix, la commercialisation de l'énergie, les occasions de croissance, la construction et l'incidence de la réglementation), ainsi que de notre approche en matière de rémunération, de la composition de la rémunération, des plans incitatifs et des mesures de la performance, de la rémunération fondée sur des actions et de nos exigences en matière d'actionnariat. La combinaison de ces éléments, leur équilibre général et les limites comprises dans nos plans incitatifs font également partie de l'examen.

Tous les membres du CRH sont indépendants et la durée moyenne des mandats est de moins de cinq ans. Le tableau qui suit présente les compétences et l'expérience des membres du CRH :

Principales compétences et expérience	Nombre de membres du comité possédant des compétences et une expérience spécifiques
Ressources humaines/Rémunération des membres de la haute direction	3 sur 5
Réglementation/Conformité	1 sur 5
Énergie électrique/Services publics	3 sur 5
Environnement/Changements climatiques	3 sur 5
Comptabilité, finances et fiscalité	3 sur 5
Fusions et acquisitions/Changements organisationnels	2 sur 5
Génie et technique	2 sur 5
Gestion des risques	1 sur 5
Affaires gouvernementales	1 sur 5
Technologie/Télécommunications	1 sur 5
Opérations internationales	1 sur 5

Conseiller indépendant

Le CRH retient les services d'un conseiller externe pour obtenir des conseils indépendants sur la stratégie et le plan de rémunération de TransAlta et sur toutes les questions relatives à la rémunération des membres de la haute direction. Le CRH examine les facteurs suivants pour évaluer l'indépendance d'un conseiller :

- l'existence d'activités ou de relations personnelles entre un membre du CRH ou de l'équipe de haute direction de TransAlta et le conseiller;
- la portée, le cas échéant, d'autres services fournis à TransAlta par le conseiller;
- les politiques et procédures du conseiller visant à éviter les conflits d'intérêts.

Le CRH confirme l'indépendance de son conseiller tous les ans et vérifie si le travail accompli soulève des conflits d'intérêts. Le conseil d'administration et le CRH approuvent au préalable tous les services rendus à la Société par le conseiller et les membres du même groupe que lui. Depuis 2019, la direction retient ponctuellement les services de Mercer moyennant paiement à la prestation, pour des mandats concernant la rémunération des membres de la haute direction. La direction retient les services d'Aon Hewitt depuis 2007 en qualité d'actuaire principal et de conseiller à l'égard de nos régimes de retraite. La direction approuve les honoraires de Mercer et d'Aon Hewitt.

Le tableau suivant présente les honoraires, en dollars canadiens, versés en 2018 et en 2019 aux conseillers externes indépendants en rémunération de la Société, à savoir Willis Towers Watson (en 2018), Farient Advisors LLC (« Farient ») (en 2018 et en 2019) et Mercer (en 2019 pour des services liés à la rémunération des membres de la haute direction). Les honoraires versés à Aon Hewitt pour des services liés aux régimes de retraite sont également inclus dans ce tableau.

	2019	2018
Honoraires liés à la rémunération des membres de la haute direction		
Willis Towers Watson	-	28 367 \$
Farient ¹⁾	548 809 \$	473 219 \$
Mercer	82 342 \$	-
Tous les autres honoraires (régimes de retraite)²⁾	150 116 \$	204 363 \$
Total	781 267 \$	705 949 \$

¹⁾ À la mi-exercice 2018, le CRH a changé de conseiller en rémunération et retenu les services de Farient, conseiller externe en matière de rémunération des membres de la haute direction, pour que ce conseiller lui prodigue des conseils indépendants.

²⁾ En plus des honoraires susmentionnés, Aon Hewitt a reçu la somme de 165 120 \$ US en 2019 et de 150 859 \$ US en 2018 pour des services liés aux régimes de retraite fournis à nos filiales américaines.

Étalonnage de la rémunération des membres de la haute direction

La rémunération cible est établie au 50^e centile d'un groupe de référence sectoriel à l'aide de données sur le marché recueillies par des entreprises de consultation externes indépendantes. Les données comprennent un échantillon de sociétés canadiennes et américaines du secteur de l'énergie dont le modèle d'affaires et les produits des activités ordinaires sont semblables aux nôtres, et des sociétés avec lesquelles nous sommes en concurrence pour le recrutement de membres de la haute direction.

Le CRH analyse les données sur la rémunération afin de déterminer le caractère concurrentiel du salaire de base, de la rémunération incitative et des plans ainsi que des niveaux de rémunération généraux par rapport à notre stratégie en matière de rémunération. Le CRH examine également le caractère concurrentiel du marché de Calgary en ce qui a trait aux ressources de talent pour des postes de haute direction.

La rémunération totale est étalonnée sur des postes similaires dans le groupe de référence, et la rémunération cible totale est établie dans une fourchette concurrentielle (+/- 20 %) de la médiane du groupe. Pour les sociétés américaines, nous tenons compte d'un taux de change nominal afin d'éliminer les effets de la fluctuation du taux de change.

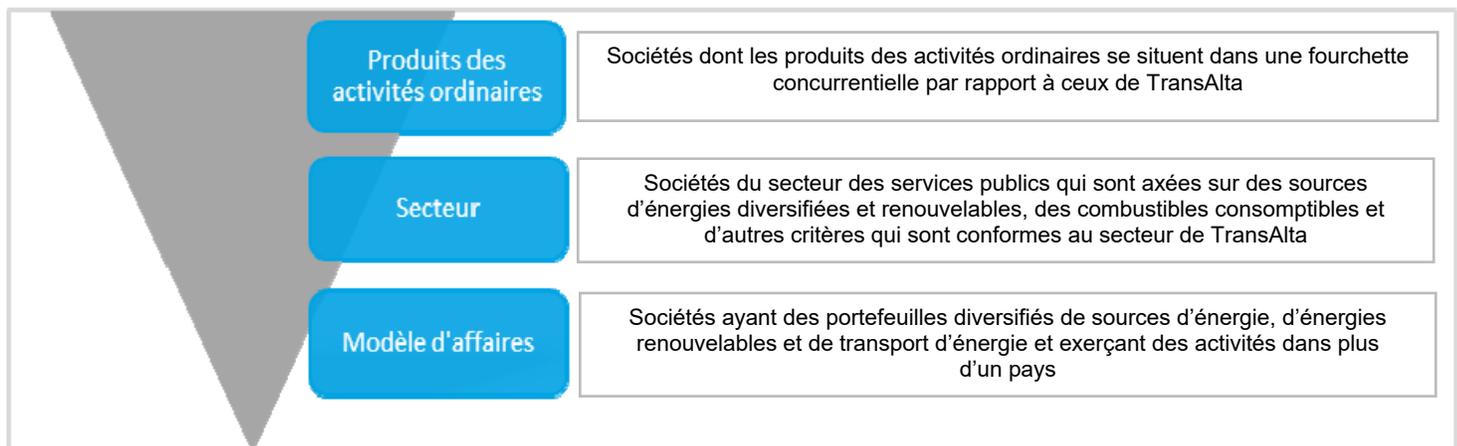
En juillet 2019, le CRH a approuvé :

- le retrait des sociétés suivantes du groupe de référence : Husky Energy, Vermillion Energy, Obsidian Energy Ltd., Énergie Cenovus Inc., Cameco, AES Corporation, NRG Energy Inc. et SCANA Corporation.
- l'ajout au groupe de référence des sociétés suivante, dont le modèle d'affaires et la taille sont très semblables à ceux de TransAlta : PNM Resources Inc., Clearway Energy Inc., Avista Corporation et Innergex énergie renouvelable inc.

Le groupe de référence de TransAlta pour 2019 aux fins de la rémunération des membres de la haute direction comprend les sociétés suivantes :

Sociétés canadiennes (pondération à 75 %)		Sociétés américaines (pondération à 25 %)	
Algonquin Power & Utilities Corp. AltaGas Ltd. ATCO Group Brookfield Renewable Energy Capital Power Corp. Emera Inc. Encana Corp.	Fortis Inc. Inter Pipeline Ltd. Keyera Corp. Northland Power Inc. Pembina Pipeline Corp. Innergex énergie renouvelable	Alliant Energy Corp. Avista Corp. Black Hills Corp. Clearwater Energy Inc. OGE Energy Corp. Pinnacle West Capital Corp.	PNM Resources Inc. Portland General Electric

Les produits des activités ordinaires, le secteur d'activités et le modèle d'affaires des sociétés du groupe de référence ci-dessus sont semblables à ceux de TransAlta. Les sociétés avec lesquelles TransAlta rivalise sur le plan du recrutement de talents ont également été prises en compte dans le cadre de l'examen.



Processus rigoureux de prise de décisions

Avec le concours du conseiller externe indépendant du conseil en matière de rémunération, la haute direction, le CRH et le conseil participent à l'élaboration du plan de rémunération et à la prise de décisions.



Examen et analyse de la stratégie de rémunération actuelle	Examen des recommandations de la direction	Étude des recommandations du CRH, de ses conseillers et de la direction
Examen des commentaires du conseiller en rémunération indépendant du CRH	Étude des données comparatives, de l'étalonnage et des conseils de son conseiller indépendant en rémunération	Prise en compte de la stratégie et des objectifs de la Société
Examen des stratégies de rémunération de sociétés comparables et formulation de recommandations au CRH	Examen de la conception et des mesures des plans incitatifs à court terme et à long terme pour s'assurer qu'ils concordent avec nos priorités stratégiques	Examen de la conjoncture des marchés
	Examen des simulations et analyse a posteriori des facteurs inclus dans le budget annuel et de divers scénarios selon les plans incitatifs pour que les cibles et les modifications proposées donnent les résultats escomptés	Examen de la performance de la Société et prise de décisions définitives, notamment sur la rémunération de la chef de la direction et sur toutes les attributions fondées sur des titres de capitaux propres
	Évaluation de la performance de l'entreprise et de celle de la direction à la fin de l'exercice et formulation de recommandations en matière de rémunération au conseil	Exercice du pouvoir discrétionnaire avec modération et dans des circonstances extraordinaires où des événements imprévus font que les décisions en matière de rémunération fondées sur une formule ne conviennent pas, notamment dans les cas suivants : circonstances ponctuelles indépendantes de la volonté de la direction, comme des modifications réglementaires majeures; modification de l'orientation stratégique de la Société; et effets imprévus et exceptionnels sur le groupe de référence qui ont une incidence sur le calcul des résultats comparatifs

Exigences en matière d'actionnariat des membres de la haute direction visés

Nous sommes d'avis que les membres de la haute direction et les membres du conseil devraient détenir une participation significative dans la Société afin de faire concorder leurs intérêts à long terme avec ceux de nos actionnaires. En 2019 :

- Les exigences en matière d'actionnariat applicables aux membres de la haute direction visés, à l'exception de la chef de la direction, ont été haussées, passant d'un multiple du salaire de base de 2 en 2018 à un multiple du salaire de base de 3 en 2019, ce qui est concurrentiel par rapport au groupe de référence de TransAlta et un bon indicateur de la position de TransAlta par rapport à son groupe de référence de sociétés canadiennes, dont la médiane du multiple du salaire de base est de 2. L'objectif de cette modification est de positionner TransAlta comme chef de file du secteur parmi son groupe de référence. L'exigence en matière d'actionnariat applicable à la chef de la direction est demeurée inchangée et correspond à un multiple du salaire de base de 5.
- En plus de l'augmentation des exigences en matière d'actionnariat, le délai de cinq ans a été modifié, pour permettre aux membres de la haute direction visés de s'adapter aux nouvelles exigences plus strictes. La structure de rémunération actuelle permet donc aux membres de la haute direction visés de se conformer aux exigences dans un délai raisonnable. Toutefois, ils ne sont pas autorisés à vendre les titres qu'ils détiennent tant qu'ils ne satisfont pas à la politique relative aux exigences en matière d'actionnariat, ce qui les incite à le faire rapidement.

Le conseil et le CRH examineront tous les facteurs pertinents et prendront les mesures appropriées pour maintenir l'efficacité des lignes directrices. Le CRH examine nos exigences en matière d'actionnariat tous les ans pour s'assurer qu'elles sont conformes aux pratiques du marché.

Les exigences en matière d'actionnariat varient selon l'échelon hiérarchique, et les membres de la haute direction visés et les autres membres de la haute direction doivent atteindre le niveau d'actionnariat requis dans un délai raisonnable. Les UAP et les options sur actions ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'atteinte de l'obligation en matière d'actionnariat.

Le tableau qui suit présente la participation en actions de chacun des membres de la haute direction visés, calculée selon le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume (le « CMPV ») sur 20 jours de 9,01 \$ au 31 décembre 2019 :

	Exigence en matière d'actionnariat (multiple du salaire de base)	Nombre de titres de capitaux propres requis	Participation actuelle	Valeur de la participation actuelle	Multiple actuel de la participation	Conforme à la politique	Période de conservation après avoir quitté TransAlta
Dawn Farrell Présidente et chef de la direction	5x	554 868	895 307	8 066 716 \$	8,07x	Oui	1 an
Todd Stack Chef des finances	3x	141 491	48 476	436 769 \$	1,03x	En voie de l'être ¹⁾	–
John Kousinioris Chef de l'exploitation	3x	208 075	170 124	1 532 817 \$	2,45x	En voie de l'être ¹⁾	–
Brett Gellner Chef du développement	3x	183 106	188 128	1 695 033 \$	3,08x	Oui	–
Dawn de Lima Chef des services partagés	3x	153 143	104 216	939 986 \$	2,04x	En voie de l'être ¹⁾	–

¹⁾ En voie de respecter les lignes directrices dans un délai raisonnable compte tenu des niveaux cibles d'attribution dans le cadre du PILT et des restrictions en matière de dessaisissement.

DÉTAILS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION EN 2019

Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau suivant présente la rémunération annuelle versée aux membres de la haute direction visés pour les exercices clos les 31 décembre 2019, 2018 et 2017.

	Exercice	Salaire	Attributions fondées sur des actions ¹⁾	Attributions fondées sur des options	Plans incitatifs non fondés sur des titres de capitaux	Valeur du régime de retraite	Autre rémunération	Rémunération totale
Dawn L. Farrell Présidente et chef de la direction	2019	1 000 000 \$	2 240 000 \$	560 000 \$	1 500 000 \$	1 375 300 \$	84 714 \$	6 760 014 \$
	2018	1 000 000 \$	1 760 000 \$	440 000 \$	1 570 000 \$	1 320 900 \$	84 714 \$	6 175 614 \$
	2017	1 000 000 \$	1 760 000 \$	440 000 \$	1 710 000 \$	1 525 800 \$	82 616 \$	6 518 416 \$
Todd Stack²⁾ Chef des finances	2019	361 310 \$	387 423 \$	219 945 \$	330 413 \$	24 263 \$	20 062 \$	1 343 416 \$
	2018	-	-	-	-	-	-	-
	2017	-	-	-	-	-	-	-
Christophe Dehout³⁾ Ancien chef des finances	2019	168 750 \$	460 000 \$	115 000 \$	118 125 \$	17 615 \$	1 436 447 \$	2 315 937 \$
	2018	61 442 \$	0 \$	0 \$	65 428 \$	1 875 \$	339 685 \$	468 430 \$
	2017	-	-	-	-	-	-	-
John H. Kousinioris⁴⁾ Chef de l'exploitation	2019	597 656 \$	833 041 \$	172 500 \$	647 207 \$	485 300 \$	32 147 \$	2 769 851 \$
	2018	531 250 \$	500 000 \$	125 000 \$	565 129 \$	467 900 \$	32 147 \$	2 221 426 \$
	2017	500 000 \$	500 000 \$	125 000 \$	623 875 \$	383 800 \$	31 123 \$	2 163 798 \$
Brett M. Gellner⁵⁾ Chef du développement	2019	550 000 \$	907 500 \$	192 500 \$	577 500 \$	378 300 \$	26 000 \$	2 631 800 \$
	2018	715 833 \$	700 000 \$	175 000 \$	554 622 \$	504 900 \$	26 000 \$	2 676 355 \$
	2017	500 000 \$	700 000 \$	175 000 \$	558 250 \$	494 800 \$	26 000 \$	2 454 050 \$
Dawn E. de Lima Chef des services partagés	2019	460 000 \$	552 000 \$	138 000 \$	483 000 \$	282 300 \$	26 000 \$	1 941 300 \$
	2018	439 583 \$	425 000 \$	106 250 \$	468 101 \$	435 900 \$	26 000 \$	1 900 834 \$
	2017	425 000 \$	425 000 \$	106 250 \$	511 700 \$	448 800 \$	26 000 \$	1 942 750 \$

- 1) Les « attributions fondées sur des actions » de MM. Stack, Gellner et Kousinioris comprennent les UAI attribuées en 2019 pour leur contribution à la réussite de l'investissement de Brookfield. MM. Stack, Gellner et Kousinioris ont reçu respectivement 15 %, 25 % et 25 % de leur salaire de base en UAI.
- 2) Le salaire de M. Stack tient compte de son salaire gagné en qualité de directeur général et contrôleur et de chef des finances en 2019.
- 3) M. Dehout a perdu ses attributions fondées sur des options en quittant TransAlta en mai 2019. L'« autre rémunération » de M. Dehout comprend, en plus des avantages indirects et de l'allocation pour automobile, une indemnité de cessation d'emploi de 1 312 875 \$, une indemnité de reclassement professionnel de 20 000 \$ et un paiement proportionnel de 87 575 \$ à l'égard des UAP et des UAI. Voir la page 114 pour plus de détails sur l'indemnité de cessation d'emploi.
- 4) Le salaire de M. Kousinioris tient compte de son salaire gagné en qualité de chef de la croissance et de chef de l'exploitation en 2019.
- 5) Le salaire de base de M. Gellner en 2018 comprend la rémunération de 195 000 \$ qu'il a reçue pour avoir occupé les fonctions de chef des finances par intérim entre les 1er mai et 15 novembre 2018.

Définitions et considérations

Augmentations salariales

- **2019** : Le salaire de M. Kousinioris est passé de 575 000 \$ à 625 000 \$, lorsqu'il a été promu au poste de chef de l'exploitation. Le salaire de M. Stack a également augmenté, pour passer à 425 000 \$, lorsqu'il a été promu au poste de chef des finances.
- **2018** : Le salaire de M. Kousinioris est passé de 500 000 \$ à 575 000 \$, le salaire de M. Gellner est passé de 500 000 \$ à 550 000 \$ et celui de M^{me} de Lima est passé de 425 000 \$ à 460 000 \$.
- **2017** : Aucune augmentation de salaire n'a été accordée.

Il est à noter que la rémunération totale de nos membres de la haute direction visés en 2019 représente 0,76 % de nos produits des activités ordinaires de 2019.

Attributions fondées sur des actions

La juste valeur totale à la date d'attribution des unités attribuées aux termes du plan incitatif à long terme.

- **2019** : Attributions faites le 1^{er} janvier 2019 selon le cours de clôture de 5,59 \$ de nos actions à la TSX le jour de bourse précédant la date de l'attribution.

- **2018** : Attributions faites le 1^{er} janvier 2018 selon le cours de clôture de 7,45 \$ de nos actions à la TSX le jour de bourse précédant la date de l'attribution.
- **2017** : Attributions faites le 7 mars 2017 selon le cours de clôture de 7,25 \$ de nos actions à la TSX le jour de bourse précédant la date de l'attribution.

Cette méthode d'établissement de la valeur des attributions est utilisée, car elle représente la valeur en dollars approuvée par le CRH ou le conseil, selon le cas.

Attributions fondées sur des options

La juste valeur totale à la date d'attribution des options sur actions attribuées aux termes du plan incitatif à long terme. En conformité avec les pratiques exemplaires du marché, nous utilisons la méthode d'évaluation des options de Black-Scholes pour évaluer les attributions d'options et déterminer le nombre d'options à attribuer. Le tableau ci-après présente les hypothèses utilisées pour calculer la juste valeur des attributions en 2019, en 2018 et en 2017.

	Date d'attribution	Prix à l'attribution	Taux sans risque	Dividende	Valeur par option	Valeur des options en pourcentage du prix d'attribution ¹⁾
2019	1 ^{er} janvier 2019	5,59 \$	1,90 %	2,86 %	1,19 \$	21 %
2018	1 ^{er} janvier 2018	7,45 \$	1,94 %	2,15 %	1,79 \$	24 %
2017	7 mars 2017	7,25 \$	1,38 %	2,21 %	1,62 \$	22 %

¹⁾ Si la valeur des options calculée est inférieure à 12 % du cours de notre action ordinaire au moment de l'attribution, nous utiliserons une valeur d'option fixe correspondant à 12 % du cours de l'action ordinaire. Cette caractéristique vise à réduire le risque que nous attribuons un nombre inapproprié d'options sur actions pendant une période d'extrême volatilité du cours de l'action.

Plans incitatifs non fondés sur des titres de capitaux propres

Les primes en espèces au titre de la performance annuelle représentent des paiements faits aux termes du plan de RIA.

Valeur du régime de retraite

Somme des montants rémunérateurs liés au régime de retraite à cotisations déterminées et au régime complémentaire de retraite.

Autre rémunération

Sommes pour allocations pour automobiles et avantages indirects annuels. Ces sommes comprennent également la prime d'une assurance-vie additionnelle en sus du programme d'avantages standard de la Société. En 2019, cette somme correspondait à 15 062 \$ pour M. Stack. En 2018 et en 2019, les sommes au titre d'une assurance correspondaient à 14 714 \$ pour M^{me} Farrell et à 6 147 \$ pour M. Kousinioris. En 2017, ces sommes correspondaient à 12 616 \$ pour M^{me} Farrell et à 5 123 \$ pour M. Kousinioris.

Attributions en vertu d'un plan incitatif

Attributions d'actions et d'options en cours

Le tableau ci-après présente la totalité de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres en cours qui a été attribuée aux membres de la haute direction visés au 31 décembre 2019.

Membre de la haute direction visé	Date		Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions				
	Attribution	Acquisition des droits	N ^{bre} de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice de l'option	Date d'expiration de l'option	Valeur des options dans le cours non exercées ¹⁾	N ^{bre} d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis ²⁾		Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ³⁾		Valeur marchande ou de paiement des actions acquises non payées
							UAP	UAI	UAP	UAI	
Dawn Farrell	01/01/2019	01/01/2022	471 307	5,59 \$	01/01/2026	1 739 123 \$	280 440	127 473	2 602 483 \$	1 182 949 \$	0 \$
	01/01/2018	01/01/2021	246 338	7,45 \$	01/01/2025	450 799 \$	169 407	77 003	1 572 097 \$	714 588 \$	0 \$
	07/03/2017	07/03/2020	270 833	7,25 \$	07/03/2024	549 791 \$	176 806	80 366	1 640 760 \$	745 796 \$	0 \$
	23/02/2016	23/02/2019	395 628	5,93 \$	23/02/2023	1 325 354 \$	-	-	-	-	-
Total			1 384 106			4 065 067 \$	626 653	284 842	5 815 340 \$	2 643 333 \$	0 \$
Todd Stack	13/08/2019	13/08/2022	-	-	-	-	-	7 514	-	69 730 \$	0 \$
	21/05/2019	21/05/2022	24 994	8,80 \$	21/05/2022	11 997 \$	14 010	5 094	130 013 \$	47 272 \$	0 \$
	01/01/2019	01/01/2022	-	-	-	-	18 484	9 242	171 532 \$	85 766 \$	0 \$
	01/01/2018	01/01/2021	-	-	-	-	14 001	7 000	129 929 \$	64 960 \$	0 \$
	07/03/2017	07/03/2020	-	-	-	-	14 612	7 306	135 599 \$	67 800 \$	0 \$
Total			24 994			11 997 \$	61 107	36 156	567 073 \$	335 528 \$	0 \$
John Kousinioris	13/08/2019	13/08/2022	-	-	-	-	-	16 944	-	157 240 \$	0 \$
	01/01/2019	01/01/2022	145 180	5,59 \$	01/01/2026	535 713 \$	86 386	39 266	801 659 \$	364 388 \$	0 \$
	01/01/2018	01/01/2021	69 982	7,45 \$	01/01/2025	128 067 \$	48 127	21 876	446 619 \$	203 009 \$	0 \$
	07/03/2017	07/03/2020	76 941	7,25 \$	07/03/2024	156 190 \$	50 229	22 832	466 126 \$	211 881 \$	0 \$
	23/02/2016	23/02/2019	112 273	5,93 \$	23/02/2023	376 115 \$	-	-	-	-	-
Total			404 376			1 196 085 \$	184 742	100 918	1 714 403 \$	936 518 \$	0 \$
Brett Gellner	13/08/2019	13/08/2022	-	-	-	-	-	16 208	-	150 410 \$	0 \$
	01/01/2019	01/01/2022	162 012	5,59 \$	01/01/2026	597 824 \$	96 401	43 819	894 601 \$	406 640 \$	0 \$
	01/01/2018	01/01/2021	97 975	7,45 \$	01/01/2025	179 294 \$	67 378	30 626	625 266 \$	284 209 \$	0 \$
	07/03/2017	07/03/2020	107 718	7,25 \$	07/03/2024	218 668 \$	70 320	31 963	652 570 \$	296 617 \$	0 \$
	23/02/2016	23/02/2019	168 831	5,93 \$	23/02/2023	565 584 \$	-	-	-	-	-
Total			536 536			1 561 370 \$	234 099	122 616	2 172 439 \$	1 137 876 \$	0 \$
Dawn de Lima	01/01/2019	01/01/2022	116 144	5,59 \$	01/01/2026	428 570 \$	69 108	31 413	641 327 \$	291 513 \$	0 \$
	01/01/2018	01/01/2021	59 485	7,45 \$	01/01/2025	108 858 \$	40 908	18 595	379 626 \$	172 562 \$	0 \$
	07/03/2017	07/03/2020	65 400	7,25 \$	07/03/2024	132 762 \$	42 695	19 407	396 210 \$	180 097 \$	0 \$
	23/02/2016	23/02/2019	94 546	5,93 \$	23/02/2023	316 729 \$	-	-	-	-	-
Total			335 575			986 919 \$	152 711	69 415	1 417 163 \$	644 172 \$	0 \$
Total			2 685 586			7 821 438 \$	1 259 312	613 947	11 686 419 \$	5 697 427 \$	0 \$

¹⁾ La valeur des options dans le cours non exercées correspond à la différence entre le cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2019 (9,28 \$) et le prix d'exercice des options, multipliée par le nombre d'options sur actions en cours dont les droits ont été ou non acquis.

²⁾ Le nombre d'UAI et d'UAP en cours, y compris les équivalents de dividendes, au 31 décembre 2019.

³⁾ Calculé à l'aide du cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2019, soit 9,28 \$. Les UAP attribuées en 2018 et 2019 supposent un facteur de performance de 100 %. La valeur des UAP attribuées en 2017 tient compte d'un facteur de performance lié aux UAP de 175 %.

Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice

Le tableau ci-après présente le montant de la rémunération variable dont les droits ont été acquis et qui a été payée en 2019, y compris les paiements que la chef de la direction et les membres de la haute direction visés ont reçus en 2019 par suite de l'acquisition des droits aux UAP et aux UAI de 2016, et les primes en espèces reçues le 15 mars 2019 pour l'année de performance 2018.

	Attributions fondées sur des options	Attributions fondées sur des actions		
		UAP	UAI	Plans incitatifs non fondés sur des titres de capitaux propres
Dawn Farrell	0 \$	1 534 345 \$	536 487 \$	1 570 000 \$
Todd Stack	0 \$	174 609 \$	61 049 \$	123 943 \$
Christophe Dehout ¹⁾	0 \$	60 206 \$	27 366 \$	65 428 \$
John Kousinioris	0 \$	435 422 \$	152 248 \$	565 129 \$
Brett Gellner	0 \$	654 774 \$	228 939 \$	554 622 \$
Dawn de Lima	0 \$	366 673 \$	128 208 \$	468 101 \$

¹⁾ Les UAP et les UAI de M. Dehout pour 2019 ont été payées au prorata, au moment de sa cessation d'emploi le 15 mai 2019.

Les droits aux UAP attribués le 1^{er} janvier 2016 ont été acquis le 1^{er} janvier 2019 et le paiement correspondait à 114 % de leur valeur à l'attribution. Les sommes sous plans incitatifs non fondés sur des titres de capitaux propres comprennent la RIA aux termes du plan de RIA.

Valeur totale des titres de capitaux propres détenus à la fin de l'exercice

	Actions	UAI	UAD	Total
Dawn Farrell	1 730 872 \$	2 645 658 \$	3 781 334 \$	8 157 864 \$
Todd Stack	52 382 \$	324 393 \$	60 050 \$	436 825 \$
John Kousinioris	627 600 \$	905 414 \$	0 \$	1 533 014 \$
Brett Gellner	595 169 \$	1 100 082 \$	0 \$	1 695 251 \$
Dawn de Lima	206 500 \$	622 761 \$	109 846 \$	939 107 \$

La valeur des titres de capitaux propres détenus est fondée sur le CMPV de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de 20 jours de bourse prenant fin le jour de bourse précédant le 31 décembre 2019, soit 9,01 \$. La valeur des UAI comprend des UAI dont les droits ne sont pas acquis et des UAI dont les droits sont acquis qui n'ont pas encore été payés. Toutes les UAI et les UAD comprennent des unités additionnelles reçues à titre d'équivalents de dividendes selon les modalités du plan. Les UAP et les options sur actions ne sont pas prises en compte dans la valeur totale des titres de capitaux propres détenus, car aucun de ces incitatifs n'est utilisé pour remplir l'obligation d'actionariat.

Information sur les plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres

Le CRH approuve les attributions d'options sur actions. Des options peuvent être attribuées aux employés au Canada et aux États-Unis et leur prix est fixé selon les dispositions du plan d'options, dans la monnaie du pays où réside l'employé. Le nombre total d'options qui peuvent être émises aux termes du plan ne peut dépasser le nombre maximal d'actions actuellement réservées aux fins du plan, soit 13 000 000. Comme il est indiqué sous la rubrique « Points à l'ordre du jour — Modifications au plan d'options sur actions afin d'augmenter le nombre d'actions disponibles aux fins d'émission » ailleurs dans la circulaire, le 3 mars 2020, le conseil a approuvé une augmentation du nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission dans le cadre du plan d'options pour le faire passer à 16 500 000, sous réserve de l'approbation de la TSX et de celle des actionnaires à l'assemblée.

Au 31 décembre 2019, on comptait 3 764 742 options en circulation aux termes du plan d'options tant pour les participants canadiens que pour les participants américains, et 1 326 392 options pouvaient être exercées.

Catégorie de plan	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice des options, des bons ou des droits en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré des options, bons et droits en circulation	Nombre de titres restant à émettre en vertu de plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (à l'exclusion des titres indiqués dans la première colonne)
Plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs	3,76 millions	8,21 \$	1,58 million

Le tableau ci-après donne des détails sur le taux d'épuisement du plan d'options de TransAlta au cours des trois derniers exercices.

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Nombre d'options attribuées au cours de l'exercice	1 243 744	691 481	760 239
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	282 753 360	286 928 917	288 000 000
Taux d'épuisement	0,44 %	0,24 %	0,26 %

La dilution des options de TransAlta était de 1,33 % au 31 décembre 2019, représentant la totalité des options sur actions attribuées mais non exercées, exprimée en pourcentage du nombre moyen pondéré d'actions de TransAlta en circulation.

Régimes de retraite, avantages sociaux et assurance-vie

Régimes de retraite

Tous les employés, y compris les membres de la haute direction visés et les autres membres de la haute direction, participent à un régime à cotisations déterminées enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et de la loi de l'Alberta intitulée *Employment Pension Plans Act*.

Les membres de la haute direction visés et les autres membres de la haute direction embauchés avant le 1^{er} janvier 2016 participent également à un régime complémentaire de retraite, qui est un régime à prestations déterminées non enregistré. Les membres de la haute direction embauchés le 1^{er} janvier 2016 et après cette date participent à un régime complémentaire de retraite à cotisations déterminées non enregistré.

Régime à cotisations déterminées

Nous versons au plan une cotisation égale à 5 % des gains des employés ouvrant droit à pension, qui correspondent à 100 % du salaire de base et de la RIA. Les cotisations sont déposées dans les comptes des participants et placées selon leurs directives.

Les participants sont admissibles à la retraite après avoir atteint l'âge de 55 ans. Ils doivent transférer le solde de leur compte (cotisations et gains sur les placements) dans une rente ou un fonds de revenu viager pour pouvoir recevoir des prestations de retraite. Si un participant quitte TransAlta pour prendre sa retraite, mais ne veut pas recevoir de revenu de retraite à ce moment, ou si un participant quitte la Société avant d'avoir atteint l'âge de 55 ans, il peut transférer le solde de son compte dans un compte immobilisé personnel.

En 2019, la cotisation annuelle maximale aux termes du plan était de 24 507 \$ (soit 90 % du maximum de 27 230 \$ permis par l'Agence du revenu du Canada). Le tableau ci-après indique la valeur accumulée des cotisations dans le régime à cotisations déterminées de chacun des membres de la haute direction visés au 31 décembre 2019.

	Valeur accumulée au début de l'exercice (\$)	Montant rémunératoire (\$)	Montant non rémunératoire (\$)	Valeur accumulée à la fin de l'exercice (\$)
Dawn Farrell	377 672	12 254	70 479	460 404
Todd Stack	761 595	24 263	160 999	946 857
Christophe Dehout	1 914	17 615	1 273	20 802
John Kousinioris	165 089	12 254	46 393	223 736
Brett Gellner	330 885	12 254	60 955	404 094
Dawn de Lima	401 010	12 254	70 878	484 142

Régime complémentaire de retraite

En compensation du plafond de cotisations à un régime de retraite enregistré qu'impose la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), nous avons un régime complémentaire de retraite non contributif pour les membres de la haute direction visés et les autres membres de la haute direction.

Pour les membres de la haute direction visés et les autres membres de la haute direction embauchés avant le 1^{er} janvier 2016, le régime complémentaire de retraite prévoit une prestation de retraite déterminée correspondant à 2 % des gains ouvrant droit à pension moyens de fin de carrière (salaire de base et RIA) en sus de la limite des gains ouvrant droit à pension moyens aux fins du régime à cotisations déterminées pour chaque année de service décomptée. Les gains ouvrant droit à pension moyens de fin de carrière correspondent à la moyenne la plus élevée sur 5 années consécutives des 10 dernières années d'emploi du membre de la haute direction, y compris la prime annuelle (aucun plafond).

Pour les membres de la haute direction visés et les autres membres de la haute direction embauchés le 1^{er} janvier 2016 ou après cette date, le régime complémentaire de retraite à cotisations déterminées prévoit une pension à cotisations déterminées correspondant à une cotisation additionnelle de 5 % sur la tranche des gains ouvrant droit à pension de chacun des membres de la haute direction (salaire de base et RIA) qui est en sus du maximum permis aux termes du régime à cotisations déterminées enregistré.

Les participants ont le droit de prendre leur retraite après avoir atteint l'âge de 55 ans et accompli deux années de service, mais le montant de la pension qu'ils reçoivent est fondé sur plusieurs facteurs :

- Ils reçoivent une rente mensuelle non réduite s'ils prennent leur retraite après avoir atteint l'âge de 60 ans ou si la somme de leurs années de service et de leur âge atteint 85 ou plus.
- Leur rente mensuelle est réduite de 5/12 de 1 % pour chaque mois d'avancement de leur date de retraite qui précède leur date de retraite sans réduction.
- Les versements de rente sont majorés de 2 % par année, le 1^{er} janvier, après que le membre est devenu admissible à une rente non réduite. La première majoration est calculée en proportion du nombre de mois écoulés depuis que le membre a atteint la date d'admissibilité, ou, s'il est moindre, du nombre de mois écoulés depuis que le membre a pris sa retraite.

Un participant qui quitte la Société avant l'âge de 55 ans et après avoir accompli deux années de service a le droit de recevoir une rente mensuelle différée aux termes du régime complémentaire de retraite.

Les rentes aux termes du régime complémentaire de retraite sont payables la vie durant du membre et les mensualités sont garanties pendant cinq ans. Si un participant décède après avoir pris sa retraite, mais avant la fin de la période garantie de cinq ans, son bénéficiaire recevra la rente restante pendant cette période garantie. Les participants peuvent choisir d'autres modalités à l'égard de leur rente, notamment une période de garantie de 10 ou 15 ans et des prestations au conjoint survivant. Les contribuables américains sont tenus de recevoir une valeur actualisée pendant un délai précis selon l'article 409A de l'*Internal Revenue Code* des États-Unis.

Le tableau ci-après présente la valeur estimative du régime complémentaire de retraite de chaque membre de la haute direction visé au 31 décembre 2019 et notre obligation au titre des prestations constituées à cette date.

Nom	Années de service décomptées (n ^{bre})	Prestations annuelles payables (\$)		Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice (\$)	Montant rémunérateur (\$)	Montant non rémunérateur (\$)	Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice (\$)
		A la fin de l'exercice	A 65 ans				
Dawn Farrell	12,42	596 000	844 000	10 530 000	1 363 000	1 738 000	13 631 000
John Kousinioris	7,08	127 000	303 000	1 710 000	473 000	396 000	2 579 000
Brett Gellner	11,33	198 000	351 000	2 893 000	366 000	624 000	3 883 000
Dawn de Lima	14,00	164 000	269 000	2 779 000	270 000	657 000	3 706 000

La valeur est fondée sur les hypothèses suivantes :

- taux d'escompte annuel de 3,0 % (pour mesurer le passif au titre des prestations constituées au 31 décembre 2019);
- augmentations de salaire de 3,0 % compte non tenu des limites sur les gains moyens de fin de carrière;
- taux de retraite fondés sur notre expérience en matière de régime de retraite;
- augmentation de 2,5 % des limites relatives aux gains du régime à cotisations déterminées (pour déterminer les gains ouvrant droit à pension moyens de fin de carrière).

Avantages sociaux et assurance-vie

Les membres de la haute direction visés et les autres membres de la haute direction participent aux mêmes programmes de retraite et d'avantages sociaux que nos autres employés. Une assurance-vie, une assurance-invalidité ainsi qu'une assurance pour soins médicaux et dentaires sont comprises dans le régime d'avantages.

- Les employés affectent leurs indemnités annuelles aux différentes composantes du plan en fonction de leurs besoins et peuvent obtenir une couverture accrue au moyen de cotisations déduites sur leur paie. Une couverture flexible des soins médicaux est offerte, l'employé choisissant la protection tous les deux ans.
- Une assurance-vie de base couvrant le double du salaire de base est offerte, avec la possibilité d'opter pour des niveaux de couverture inférieurs.
- Une assurance-vie facultative est aussi offerte aux particuliers, aux conjoints ou aux personnes à charge.
- Les avantages indirects annuels remplacent les avantages additionnels, et le membre de la haute direction visé et le membre de la haute direction peuvent les utiliser à leur gré. Les allocations pour automobile sont fixes et établies en fonction des pratiques du marché :

	Allocation pour automobile (\$)	Avantages indirects (\$)
Dawn Farrell	20 000	50 000
Todd Stack	16 000	10 000
John Kousinioris	16 000	10 000
Brett Gellner	16 000	10 000
Dawn de Lima	16 000	10 000

Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

En octobre 2016, nous avons conclu de nouveaux contrats d'emploi avec chaque membre de la haute direction visé. Les dispositions sont demeurées semblables à ce qu'elles étaient dans le cas de cessation d'emploi sans cause juste et suffisante et de changement de contrôle à deux éléments déclencheurs, et des dispositions ont été ajoutées en cas de départ à la retraite, de décès et d'invalidité permanente pour qu'elles concordent davantage avec les tendances observées sur le marché.

Tous les membres de la haute direction visés sont assujettis à des clauses de non-concurrence dans leur contrat s'ils quittent TransAlta. Pour protéger nos intérêts, ils ne peuvent faire la promotion de sociétés en Alberta qui exercent des activités semblables aux nôtres, s'engager auprès de celles-ci, travailler pour celles-ci ou y investir, pendant la période de versement de l'indemnité de cessation d'emploi indiquée dans le tableau à la page suivante.

Le tableau ci-après indique la façon dont chaque élément rémunérateur est traité s'il est mis fin à l'emploi du membre de la haute direction visé.

Événement	Salaire	RIA	Incitatif à long terme			Valeur additionnelle du régime de retraite	Prestations
			UAI	UAP	Options sur actions		
Démission / Cessation d'emploi pour une cause juste et suffisante	Prend fin à la date de la démission	Annulé	Annulées	Annulées	Annulées	Aucune	Aucune
Départ à la retraite	Prend fin à la date du départ à la retraite	Calculé au prorata à partir de la date du départ à la retraite, paiement fondé sur la performance réelle	Acquises selon le calendrier normal	Droits acquis selon le calendrier normal, paiement fondé sur la performance réelle	Droits acquis selon le calendrier normal, options pouvant être exercées pendant 36 mois ou à l'expiration normale, selon la première de ces éventualités	Aucune	Aucune
Décès	Prend fin à la date du décès	Calculé au prorata à partir de la date du décès, paiement fondé sur la performance réelle	Entièrement acquises	Droits entièrement acquis, paiement fondé sur la performance réelle	Droits entièrement acquis, options pouvant être exercées pendant un an ou jusqu'à l'expiration normale, selon la première de ces éventualités	Aucune	Selon le plan d'avantages de TransAlta
Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante	18 mois de salaire de base M ^{me} Farrell : 24 mois de salaire de base	Calculé au prorata à partir de la date de cessation d'emploi, paiement à la performance cible	Calculé au prorata à partir de la date de cessation d'emploi M ^{me} Farrell : droits acquis en entier selon les dispositions initiales	Calculé au prorata à partir de la date de cessation d'emploi, paiement fondé sur la performance réelle M ^{me} Farrell : droits acquis en entier, paiement maximum selon les dispositions initiales	Les options dont les droits ne sont pas acquis sont annulées, les options acquises peuvent être exercées pendant 60 jours ou jusqu'à l'expiration normale, selon la première de ces éventualités	Droit à des prestations de retraite constituées plus la valeur des crédits de service pour la période de versement de l'indemnité de cessation d'emploi	16 % du salaire de base M ^{me} Farrell : 22 % du salaire de base
Changement de contrôle à deux éléments déclencheurs	24 mois de salaire de base 18 mois de salaire de base pour les membres de la haute direction embauchés après le 1 ^{er} janvier 2016	Calculé au prorata à partir de la date de changement de contrôle à deux éléments déclencheurs, paiement fondé sur la performance réelle	Entièrement acquises	Entièrement acquises, paiement fondé sur la performance réelle M ^{me} Farrell et M ^{me} de Lima : paiement maximum selon les dispositions initiales	Au gré du conseil, voir ci-après	Droit à des prestations de retraite constituées plus la valeur des crédits de service pour la période de versement de l'indemnité de cessation d'emploi	Selon le plan d'avantages de TransAlta

Au sujet des options sur actions en cas de changement de contrôle

Selon le plan d'options, en cas de changement de contrôle, le conseil peut faire ce qui suit :

- Faire en sorte que les droits relatifs à toutes les options en cours soient acquis et que les options puissent être exercées (soit en totalité ou en partie, soit immédiatement ou avant la date de changement de contrôle);
- Annuler la totalité des options en cours en échange d'une attribution de remplacement;
- Annuler toutes les options en cours en échange d'une attribution de remplacement dont la valeur correspond au nombre d'actions multiplié par l'écart, le cas échéant, entre le prix d'exercice de l'option et le cours de clôture de nos actions à la TSX à la date du changement de contrôle; toutefois, si le cours de clôture à la date du changement de contrôle est inférieur au prix d'exercice de l'option, le conseil peut alors annuler cette option sans paiement.

Le tableau ci-après indique les sommes supplémentaires qui auraient été payées à chaque membre de la haute direction visé s'il avait été mis fin à leur emploi au 31 décembre 2019.

Événement	Période de versement de l'indemnité de cessation d'emploi (en mois)	Salaire de base (\$)	RIA ¹⁾ (\$)	Avantages (\$)	Valeur additionnelle du régime de retraite			Total (\$)	
					PILT (\$)	Autres ²⁾ (\$)			
Dawn Farrell	Démission	-	-	-	-	-	-	-	
	Départ à la retraite ³⁾	-	1 120 000	-	-	7 095 603	-	8 215 603	
	Décès	-	1 120 000	-	-	9 443 136	-	10 563 136	
	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante	24	2 000 000	3 000 000	440 000	2 826 000	14 274 032	950 000	23 490 032
	Changement de contrôle à deux éléments déclencheurs	24	2 000 000	3 000 000	440 000	2 826 000	14 274 032	950 000	23 490 032
Todd Stack	Démission	-	-	-	-	-	-	-	
	Départ à la retraite	-	-	-	-	-	-	-	
	Décès	-	238 486	-	-	983 979	-	1 222 465	
	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante	18	637 500	743 750	102 000	69 063	630 125	-	2 145 250
	Changement de contrôle à deux éléments déclencheurs	18	637 500	743 750	102 000	69 063	983 979	-	2 536 292
Christophe Dehout ⁴⁾	Démission	-	-	-	-	-	-	-	
	Départ à la retraite	-	-	-	-	-	-	-	
	Décès	-	-	-	-	-	-	-	
	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante	18	675 000	590 625	108 000	57 375	87 572	-	1 518 572
	Changement de contrôle à deux éléments déclencheurs	-	-	-	-	-	-	-	-
John Kousinioris	Démission	-	-	-	-	-	-	-	
	Départ à la retraite	-	483 248	-	-	2 078 465	-	2 561 713	
	Décès	-	483 248	-	-	2 930 600	-	3 413 848	
	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante	18	937 500	1 171 875	150 000	839 000	2 078 465	370 000	5 546 840
	Changement de contrôle à deux éléments déclencheurs	24	1 250 000	1 406 250	200 000	1 042 000	2 930 600	740 000	7 568 850
Brett Gellner	Démission	-	-	-	-	-	-	-	
	Départ à la retraite	-	431 200	-	-	2 745 394	-	3 176 594	
	Décès	-	431 200	-	-	3 701 862	-	4 133 062	
	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante	18	825 000	962 500	132 000	770 000	2 745 394	375 000	5 809 894
	Changement de contrôle à deux éléments déclencheurs	24	1 100 000	1 155 000	176 000	965 000	2 770 577	500 000	6 666 577
Dawn de Lima ⁵⁾	Démission	-	-	-	-	-	-	-	
	Départ à la retraite	-	360 640	-	-	1 722 230	-	2 082 870	
	Décès	-	360 640	-	-	2 299 055	-	2 659 695	
	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante	18	690 000	805 000	110 400	824 000	1 722 230	150 000	4 301 630
	Changement de contrôle à deux éléments déclencheurs	24	920 000	966 000	147 200	974 000	3 478 487	200 000	6 685 687

¹⁾ La RIA comprend les sommes auxquelles le membre de la haute direction visé a droit pour l'année de performance 2019, ainsi que les sommes pour la durée de la période de versement de l'indemnité de cessation d'emploi.

²⁾ « Autres » comprend les paiements initiaux aux termes des plans incitatifs à long terme antérieurs selon les modalités prévues dans le contrat d'emploi antérieur du membre de la haute direction visé.

³⁾ Au 31 décembre 2019, tous les membres de la haute direction visés étaient admissibles à la retraite, à l'exception de M. Stack. Les provisions au titre de retraite de chaque document relatif au plan applicable ont été utilisées pour calculer les valeurs ci-dessus; les valeurs des attributions sont calculées au prorata en fonction du temps, selon la performance du trimestre précédent.

⁴⁾ M. Dehout a touché le paiement indiqué à la ligne de l'événement « Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante » à l'occasion de la cessation de son emploi le 15 mai 2019.

⁵⁾ Les montants de rémunération de M^{me} de Lima en cas de « Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante » et de « Changement de contrôle à deux éléments déclencheurs » comprennent ses paiements initiaux aux termes des anciens plans incitatifs et une prime de maintien en poste de 500 000 \$ versée par la Société.

Approbation des administrateurs

Le soussigné atteste par les présentes que le conseil a approuvé le contenu et l'envoi par la poste de la présente circulaire de sollicitation de procurations aux actionnaires ayant le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée, à chaque administrateur de la Société, à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. et aux organismes gouvernementaux compétents.

Par ordre du conseil d'administration

Le directeur général et secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Jeffers', with a long horizontal stroke extending to the right.

Scott Jeffers

Calgary (Alberta)
Le 9 mars 2020

ANNEXE A

LISTE DE CONTRÔLE DE L'INFORMATION À FOURNIR CONCERNANT LA GOUVERNANCE – ANNEXE 58-101A1

1 a)	Indiquer les administrateurs qui sont indépendants (tous sauf le président et chef de la direction)	Majorité de 11 sur 12
1 b)	Indiquer les administrateurs qui ne sont pas indépendants	Chef de la direction (page 53)
1 c)	Indiquer si la majorité des administrateurs sont indépendants	Oui
1 d)	Indiquer les administrateurs qui sont également administrateurs d'autres émetteurs et le nom de ces émetteurs (aucun ne mettant en cause notre chef de la direction et aucun ne mettant en cause des membres du comité de la rémunération)	Voir le tableau à la page 57
1 e)	Les administrateurs indépendants tiennent des réunions périodiques sans la présence des administrateurs non indépendants et des membres de la direction	Oui
1 f)	Le président du conseil est un administrateur indépendant	Oui
1 g)	Relevé des présences de chaque administrateur	Voir le tableau à la page 31
2	Mandat écrit du conseil d'administration	Voir l'annexe B et le site www.transalta.com
3 a)	Description de poste écrite pour les postes de président du conseil et de président de chaque comité du conseil	Oui et site www.transalta.com
3 b)	Description de poste écrite pour le poste de chef de la direction	Oui
4 a)	Orientation des nouveaux administrateurs	Oui page 58
4 b)	Programme de formation continue des administrateurs	Oui page 58
5 a)	Code de conduite écrit à l'intention des administrateurs, des dirigeants et des employés	Oui page 47
5 b)	Le conseil prend des mesures pour garantir l'exercice d'un jugement indépendant par les administrateurs	Oui, annexe B
5 c)	Le conseil fait la promotion d'une culture d'éthique commerciale	Oui page 47
6 a)	Le conseil suit une procédure pour trouver de nouveaux candidats aux postes d'administrateur	Oui page 87
6 b)	Le conseil d'administration a un comité des candidatures composé entièrement d'administrateurs indépendants	Oui page 68
6 c)	Décrire les responsabilités, les pouvoirs et le fonctionnement du comité des candidatures	Voir à la page 68
7 a)	Procédure en vertu de laquelle le conseil d'administration fixe la rémunération des administrateurs et des dirigeants	Voir les pages 73 et 78
7 b)	Le comité de la rémunération est entièrement composé d'administrateurs indépendants	Oui page 70
7 c)	Décrire les responsabilités, les pouvoirs et le fonctionnement du comité de la rémunération	Voir à la page 70
8	Indiquer les comités permanents, outre le comité d'audit, le comité de la rémunération et le comité des candidatures et décrire leur fonction	Voir à la page 49
9	Indiquer si le conseil d'administration, les comités du conseil et chaque administrateur sont soumis ou non à une évaluation régulière et exposer la procédure d'évaluation	Voir à la page 60
10	Indiquer si l'émetteur a fixé ou non une limite à la durée du mandat des administrateurs siégeant à son conseil d'administration ou prévu d'autres mécanismes de renouvellement de celui-ci et, dans l'affirmative, décrire cette limite ou ces mécanismes	Voir à la page 33
11 a)	Indiquer si l'émetteur a adopté ou non une politique écrite sur la recherche et la sélection de candidates aux postes d'administrateurs	Voir à la page 54

12	Indiquer si le conseil d'administration ou le comité des candidatures tient compte ou non de la représentation des femmes au sein du conseil dans la recherche et la sélection des candidats aux postes d'administrateur pour le premier ou un nouveau mandat et, dans l'affirmative, de quelle façon	Voir aux pages 54 et 60
13	Indiquer si l'émetteur tient compte ou non de la représentation des femmes à la haute direction dans la nomination des candidats aux postes de membres de la haute direction et, le cas échéant, de quelle façon	Voir à la page 54
14 b)	Indiquer si l'émetteur s'est donné ou non une cible à l'égard de la représentation féminine à son conseil d'administration	Voir à la page 54
14 c)	Indiquer si l'émetteur s'est donné ou non une cible à l'égard de la représentation féminine à sa haute direction	Voir à la page 54
15 a)	Indiquer le nombre et la proportion (en pourcentage) de femmes siégeant au conseil d'administration de l'émetteur	Voir à la page 54
15 b)	Indiquer le nombre et la proportion (en pourcentage) de femmes occupant un poste à la haute direction de l'émetteur, y compris de toute filiale importante de l'émetteur	Voir à la page 54

BOURSE DE NEW YORK – DIVERGENCES IMPORTANTES DANS LES PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Respect des normes de la NYSE

La Société doit respecter diverses lignes directrices et obligations en matière de gouvernance adoptées par la Bourse de Toronto (la « TSX »), les autorités de réglementation canadiennes en valeurs mobilières, la Bourse de New York (la « NYSE ») et la SEC. Elle est inscrite à la cote de la NYSE, mais n'est pas tenue de se conformer à la plupart des règles de gouvernance de la NYSE auxquelles elle serait soumise si elle était une société des États-Unis. Néanmoins, les seules différences qui existent entre ses pratiques de gouvernance et celles des émetteurs des États-Unis sont les suivantes. Les règles de la NYSE exigent des émetteurs des États-Unis qu'ils soumettent à l'approbation des actionnaires tous les plans de rémunération en titres de capitaux propres (au sens attribué au terme *equity compensation plans* dans les règles de la NYSE), peu importe que ces plans visent des actions nouvellement émises, des actions non émises ou des actions que la Société a achetées sur le marché libre. Les règles de la TSX exigent que soient approuvés par les actionnaires les mécanismes de rémunération en actions qui comportent de nouvelles émissions d'actions et certaines modifications apportées à ces mécanismes, mais pas ceux qui visent uniquement des actions achetées sur le marché libre. Les règles de la NYSE exigent également que les émetteurs des États-Unis soumettent à l'approbation des actionnaires certaines opérations ou séries d'opérations connexes qui entraînent l'émission d'actions ordinaires ou de titres dont la conversion ou l'exercice permet d'obtenir des actions ordinaires auxquelles sont rattachés ou seront rattachés au moment de leur émission, des droits de vote correspondant à 20 % ou plus des droits de vote rattachés aux titres comportant droit de vote en circulation avant l'opération ou qui entraînent l'émission d'un nombre d'actions ordinaires ou de titres dont la conversion ou l'exercice permet d'obtenir des actions ordinaires correspond ou correspondra à l'émission à 20 % ou plus du nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'opération. Les règles de la TSX exigent que soient approuvées par les actionnaires les acquisitions qui entraînent une dilution supérieure à 25 %. La TSX a également toute latitude pour exiger l'approbation des actionnaires pour toute émission de titres inscrits. La Société se conforme aux règles de la TSX dont il est question dans le présent paragraphe.

ANNEXE B

TRANSALTA CORPORATION

LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE POUR LE CONSEIL

A. INTRODUCTION

Le conseil d'administration (le « conseil ») est responsable de la supervision de la gestion de TransAlta Corporation (la « Société »), en établissant des politiques et normes clés, y compris des politiques à l'égard de l'évaluation et de la gestion des principaux risques de la Société, de la révision et de l'approbation des plans stratégiques de la Société et du recrutement du président et chef de la direction. Le conseil a légalement le pouvoir et l'obligation d'agir honnêtement et de bonne foi au mieux des intérêts de la Société, y compris l'ensemble des actionnaires et de ses autres parties prenantes. Bien qu'il soit responsable de l'intendance de la Société, le conseil a délégué au président et chef de la direction et à l'équipe de la haute direction la responsabilité du leadership et de la gestion quotidienne de la Société. Le conseil surveille et évalue la performance et les progrès réalisés dans l'accomplissement des objectifs de la Société par des rapports transparents et en temps opportun de la chef de la direction et de l'équipe de la haute direction.

Le conseil a adopté les lignes directrices suivantes pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de gouvernance.

B. ORGANISATION DU CONSEIL ET PARTICIPATION AU CONSEIL

1) Indépendance du président du conseil

Le conseil a choisi de séparer les postes de président du conseil et de chef de la direction. Le président du conseil est élu chaque année par les actionnaires et il est indépendant de la direction et de la Société.

2) Description du poste de président du conseil

Les responsabilités du président du conseil sont énoncées dans une description de poste comprenant le rôle du président du conseil par rapport au conseil, à ses comités, au chef de la direction et à la Société, de façon générale.

3) Taille du conseil

Le conseil est d'avis qu'un nombre de 8 à 12 administrateurs suffit à assurer une diversité de connaissances et de compétences permettant une organisation efficace des comités et qu'il est suffisant pour assurer l'efficacité des réunions et du processus décisionnel.

Le comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable (le « comité ») examine chaque année la taille et la composition du conseil et, au besoin, recommande au conseil de les modifier.

4) Indépendance des administrateurs

Le conseil détermine annuellement l'indépendance de chaque administrateur en fonction des recommandations du comité. Un administrateur indépendant est un administrateur qui est indépendant de la direction et qui n'a aucun lien important direct ou indirect ni aucun autre lien qui, de l'avis du conseil, risquerait vraisemblablement d'empêcher un membre d'exercer un jugement indépendant. Pour arriver à cette détermination, le conseil respecte les exigences prévues dans les règles et règlements des commissions de valeurs et Bourses canadiennes et américaines. Chaque administrateur est tenu de remplir une déclaration d'intérêt annuelle qui indique tous les postes de direction et au conseil occupés par ce dernier et s'il a des liens avec la Société ou avec l'une de ses filiales ou avec l'un des membres de son groupe. Le comité examine annuellement ces déclarations pour veiller à ce que la majorité des administrateurs soient indépendants. Le conseil entreprend aussi ce processus de détermination lors de la nomination de tout nouvel administrateur au conseil.

Tout ancien membre de la direction de la Société siégeant au conseil est considéré comme étant non indépendant aux fins de la gouvernance jusqu'à ce que la période d'attente réglementaire applicable soit respectée et que les administrateurs indépendants jugent qu'aucun lien important, direct ou indirect, n'existe avec la Société en raison des anciennes fonctions et obligations du membre de la direction pour la Société.

En principe, le conseil est constitué d'une majorité d'administrateurs indépendants. Les décisions en matière de gouvernance et de rémunération des membres de la direction sont prises par les administrateurs indépendants ou un comité d'administrateurs indépendants.

5) Vote à la majorité pour les administrateurs et formulaire de procuration

Le conseil d'administration est d'avis que chacun de ses membres devrait être investi de la confiance et bénéficier du soutien de ses actionnaires. Les administrateurs se portent candidats à l'élection chaque année à l'assemblée annuelle des actionnaires. Les actionnaires ont la possibilité de voter en faveur de chaque candidat aux postes d'administrateur séparément, ou de s'abstenir de voter à leur égard.

Au cours d'une élection non contestée des administrateurs à une assemblée des actionnaires, les voix exprimées en faveur de l'élection d'un candidat au poste d'administrateur doivent représenter la majorité des voix exprimées et faisant l'objet d'une abstention pour l'élection de l'administrateur. Si tel n'est pas le cas, le candidat au poste d'administrateur doit présenter dans les plus brefs délais sa démission au reste du conseil afin que celui-ci l'examine. L'administrateur qui présente sa démission en vertu de cette politique ne participera à aucune réunion du conseil ou d'un sous-comité du conseil à laquelle sa démission est examinée. En l'absence de circonstances atténuantes, il est prévu que le conseil acceptera la démission dans un délai conforme aux intérêts de la Société et, dans tous les cas, dans les 90 jours suivant la date de l'assemblée des actionnaires pertinente. La démission prendra effet au moment de son acceptation par le conseil. Dans le cas où le conseil décide de ne pas accepter la démission, il publiera un communiqué de presse présentant les raisons de cette décision et devra par la suite en fournir une copie à la Bourse de Toronto et à tout autre organisme de réglementation dans la mesure requise en vertu de la loi applicable, y compris les règles de n'importe quelle bourse à la cote de laquelle la Société a inscrit des titres.

6) Critères applicables à la participation au conseil

Le comité examine chaque année la composition du conseil afin de s'assurer que celui-ci présente la meilleure composition de connaissances et d'expérience lui permettant de guider la stratégie à long terme et les activités commerciales continues de la Société. Cet examen tient compte de la diversité des compétences et de l'expérience, du genre, de l'origine ethnique, de l'âge, des points de vue des parties prenantes et de l'origine géographique. De plus, une attention particulière est portée aux départs à la retraite à venir, aux besoins en matière de relève, aux exigences particulières de composition des comités, à l'industrie, au marché et à la direction stratégique de la Société. Cette information est recueillie au moyen d'un questionnaire qui indique les compétences, la formation et l'expérience de chaque administrateur en poste et des facteurs dont il faut tenir compte pour promouvoir la diversité et pour diriger l'orientation stratégique de la Société. Cette information est ensuite compilée sous forme de grille.

Si un poste devient vacant ou un besoin particulier se présente, le comité, avec le président du conseil, identifie les candidats potentiels à l'aide d'une entreprise de recrutement de professionnels ou à partir de sa propre liste évolutive de candidats et examine leurs compétences et leur convenance au conseil, à la suite de quoi le comité formule des recommandations au conseil pour la nomination ou l'élection des candidats. Il incombe au conseil de recommander des candidats qualifiés à l'élection au conseil par les actionnaires et de nommer des administrateurs au besoin pour pourvoir des postes ou assurer que les membres du conseil ont les compétences souhaitées entre les assemblées annuelles.

7) Changement des fonctions principales d'un administrateur

Un administrateur qui effectue un changement important dans ses fonctions principales doit en aviser le conseil afin que celui-ci puisse étudier, à l'aide du comité, l'incidence possible de ce changement sur la Société.

8) Orientation des nouveaux administrateurs

Les nouveaux administrateurs reçoivent un programme d'orientation et de formation qui comprend des renseignements écrits au sujet des devoirs et responsabilités des administrateurs, d'entreprise et des activités de la Société, les procès-verbaux et des documents des récentes réunions du conseil et des comités, des réunions individuelles avec les cadres supérieurs et les membres du conseil et des visites des lieux. Un manuel exhaustif à l'intention des administrateurs est également remis à chaque nouvel administrateur. Le programme d'orientation propre à chaque nouvel administrateur est conçu en fonction de ses besoins et domaines d'intérêt. Une formation spécialisée et indépendante est aussi offerte au besoin.

9) Formation continue des administrateurs

Il incombe à chaque administrateur de se renseigner au sujet d'entreprise de la Société et des faits nouveaux dans l'industrie. La direction aide les administrateurs en leur fournissant régulièrement des bulletins d'actualité à chaque réunion du conseil à laquelle ils participent en personne sur divers sujets se rapportant aux affaires, aux développements dans l'industrie ainsi qu'à l'évolution de la situation politique et l'économie dans les diverses régions où la Société fait affaire et dans le marché en général. Le conseil reçoit aussi des communications régulières de la part de la chef de la direction sur des faits nouveaux touchant l'entreprise, les progrès réalisés par la Société dans l'atteinte des objectifs et de la stratégie qu'elle s'est fixés et des mises à jour sur des sujets d'intérêt pertinents.

En outre, la direction mandate de temps à autre des conférenciers externes pour donner des exposés au conseil et à la direction sur des questions touchant la Société, l'industrie ou le marché. Les administrateurs participent également à des visites guidées des installations de la Société ou de ses fournisseurs et assistent à des exposés de la direction portant sur le fonctionnement de différents aspects d'entreprise de la Société. Ces exposés, discussions et visites guidées améliorent les discussions entre la direction et le conseil et offrent aux membres du conseil davantage de connaissances et d'éléments contextuels pour l'exercice de leurs fonctions.

Il est de plus recommandé aux administrateurs de prendre part à des cours de perfectionnement professionnel et de rester membres d'associations professionnelles qui assurent la formation continue des administrateurs. Tous les frais d'inscription à ces cours de perfectionnement ou d'adhésion à ces associations sont remboursés par la Société.

10) Âge de la retraite et relève

L'âge de la retraite pour les administrateurs membres du conseil est établi à 75 ans; toutefois, le conseil peut, à sa discrétion, prolonger le mandat d'un administrateur au-delà de l'âge de 75 ans si le conseil décide que la Société et le conseil bénéficieraient du maintien en fonction de cet administrateur.

Le comité examine chaque année la taille et la composition du conseil et étudie les besoins en matière de planification de la relève relativement aux membres afin de s'assurer que le conseil dispose des compétences et de l'expérience nécessaires. Le conseil examine également le besoin de continuité en son sein par rapport au besoin d'ajouter de nouvelles compétences pour assurer l'orientation de la Société.

11) Rémunération des administrateurs

Le comité examine annuellement la rémunération du président du conseil et des administrateurs et formule des recommandations au conseil lorsqu'il croit que des changements dans la rémunération sont nécessaires. À cette fin, le comité évalue le caractère concurrentiel de sa rémunération par rapport à celle d'autres sociétés de taille et d'envergure semblables au Canada au sein de son groupe de référence au Canada. Le comité passe aussi en revue les données relatives à la rémunération compilées par des cabinets indépendants dans le cadre de l'évaluation du caractère concurrentiel de sa rémunération.

Selon le conseil, la propriété d'actions ou d'unités d'actions différées (les « UAD ») de la Société par les administrateurs est souhaitable et fait coïncider les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires de la Société. Une partie de la provision sur honoraires annuels d'administrateur est versée en actions et/ou en UAD de la Société. La Société a établi des exigences minimales en matière de détention d'actions ou d'UAD, en vertu desquelles chaque administrateur de la Société est tenu d'acquérir et de détenir une valeur minimale équivalant à trois fois la provision sur honoraires annuels de l'administrateur dans les cinq ans suivant sa nomination au conseil. De plus, les administrateurs nouvellement nommés sont tenus d'acquérir et de détenir l'équivalent d'une fois leur provision sur honoraires annuels dans les deux années qui suivent leur nomination au conseil.

C. RÉUNIONS DU CONSEIL ET DOCUMENTATION

1) Ordres du jour et documentation

Le président du conseil et le chef de la direction, en collaboration avec le chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire ou le secrétaire adjoint, déterminent l'ordre du jour de chaque réunion du conseil en veillant à ce que toutes les questions devant être traitées de la façon prévue dans les présentes lignes directrices fassent partie des ordres du jour prévus pour l'exercice. Avant chaque réunion, la direction distribue au conseil des renseignements écrits et les données nécessaires pour que les membres du conseil connaissent les sujets à l'ordre du jour de la réunion. Tout membre du conseil peut suggérer d'inclure d'autres points à l'ordre du jour.

2) Quorum

Le quorum est constitué de la majorité des membres du conseil présents en personne, par téléphone ou par un autre moyen de communication qui permet à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer entre elles.

3) Réunions et réunions à huis clos

Les cadres supérieurs sont invités à assister aux réunions du conseil au besoin.

La réunion des administrateurs indépendants sans la présence de la direction à chaque réunion du conseil prévue au calendrier tenue en personne constitue un point permanent à l'ordre du jour. Le président du conseil et le chef de la direction discutent de toutes les questions pouvant avoir été soulevées à ces réunions qui sont pertinentes pour le chef de la direction ou la direction.

D. ORGANISATION ET RÉUNIONS DES COMITÉS

1) Comités du conseil

Chaque comité fonctionne selon des règles approuvées. Les comités permanents du conseil sont les suivants : audit et risques; ressources humaines; gouvernance, sécurité et développement durable. Le conseil peut former un nouveau comité ou dissoudre un comité existant s'il juge approprié de le faire, à condition que le conseil ait en tout temps un comité d'audit.

2) Affectation des membres des comités

Le conseil, sur les recommandations du comité, nomme les membres et présidents des comités. La recommandation du comité est tirée de consultations avec le président du conseil et chaque administrateur en vue d'utiliser des compétences particulières tout en reconnaissant et établissant un équilibre entre la nécessité de renouveler les idées et d'assurer la continuité des connaissances et un leadership.

3) Réunions des comités

Les présidents des comités, en collaboration avec les membres des comités, déterminent la fréquence (en conformité avec les règles de chaque comité) des réunions des comités. Le comité d'audit et des risques et le comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable se réunissent au moins chaque trimestre, tandis que le comité des ressources humaines se réunit quatre fois par année. Chaque comité fait rapport au conseil relativement aux procédures de ses réunions. Selon un point permanent à l'ordre du jour, les administrateurs indépendants se réunissent sans la présence de la direction à chaque réunion des comités en personne prévue au calendrier.

4) Ordres du jour des comités

Le président de chaque comité, en collaboration avec les membres pertinents de la direction ainsi que le chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire ou le secrétaire adjoint, établit les ordres du jour des comités. Chaque comité s'assure, au moyen d'une liste de contrôle établie en fonction de ses règles, que toutes les questions devant être traitées, tel qu'il est indiqué dans ses règles, font partie de ses ordres du jour prévus pour l'année.

E. RESPONSABILITÉS DU CONSEIL ET DE LA DIRECTION

1) Lien du conseil avec la direction

Les membres du conseil peuvent s'adresser en tout temps à la direction pour obtenir des renseignements pertinents et il est recommandé à la direction d'utiliser de manière appropriée les compétences des membres du conseil. Des discussions ouvertes sont favorisées entre le conseil et les membres de la direction au sujet de questions se rapportant à la Société. Le conseil encourage également les membres de la haute direction à inviter de temps à autre aux réunions du conseil les employés qui ont les aptitudes pour devenir de futurs hauts dirigeants et qui pourraient en bénéficier.

2) Nomination du chef de la direction et des cadres supérieurs

Le conseil, sur recommandation du comité des ressources humaines (le « CRH »), est chargé de recruter et de nommer le chef de la direction, et notamment d'approuver sa rémunération et tout contrat de travail.

Le conseil approuve aussi, suivant la recommandation du chef de la direction et du CRH, la nomination des dirigeants qui relèvent directement du chef de la direction.

3) Évaluation du chef de la direction

Le CRH évalue annuellement la performance du chef de la direction par rapport aux objectifs mutuellement établis par le CRH et celui-ci et approuvés par le conseil. Le président du conseil et le président du CRH transmettent l'évaluation de la performance au chef de la direction et au conseil. Le CRH utilise cette évaluation pour formuler des recommandations au conseil à l'égard de la rémunération variable du chef de la direction pour l'exercice.

4) Stratégie d'entreprise

La direction est responsable de l'élaboration de l'orientation et des plans stratégiques de la Société. Il incombe au conseil d'étudier, d'évaluer et d'approuver les plans stratégiques de la Société, et d'y contribuer et d'en superviser l'exécution. Chaque année, le conseil consacre du temps à l'examen, à l'analyse et à l'approbation des plans stratégiques de la Société et il reçoit des mises à jour à chaque réunion du conseil prévue au calendrier ainsi que des mises à jour périodiques du chef de la direction.

5) Limites du pouvoir de la direction

Le conseil a établi des lignes directrices générales en matière de pouvoirs qui identifient les limites du pouvoir de la direction et qui délimitent aussi les sphères de responsabilité nécessitant la participation du conseil. Certaines de ces sphères comprennent les changements organisationnels importants, l'élaboration de politiques, les budgets, les plans et les engagements financiers importants, les questions d'entreprise de même que les questions personnelles importantes. Ces lignes directrices imposent des limites au pouvoir de la direction en fonction de la nature et de l'importance de la mesure proposée.

6) Planification de la relève et perfectionnement de la direction

Le chef de la direction présente annuellement au CRH un rapport détaillé sur le perfectionnement de la direction et la planification de la relève. Le chef de la direction, en collaboration avec le CRH, recherche également, sur une base continue, un remplaçant dans l'éventualité d'une incapacité inattendue du chef de la direction. Le CRH examine et approuve les plans de relève de la direction et en fait rapport au conseil chaque année au besoin, mais au moins une fois l'an.

7) Évaluation des risques principaux

Il incombe au conseil de comprendre les principaux risques associés à l'entreprise de la Société et de veiller à ce que la direction ait mis en place des stratégies appropriées pour gérer ces risques. La direction doit voir à ce que le conseil soit bien informé de l'évolution de ces risques en temps opportun.

i. Gestion du risque d'entreprise

Le conseil a délégué au comité d'audit, des finances et des risques (le « CAFR ») la supervision de l'évaluation faite par la direction des principaux risques de la Société. La direction a adopté un système de gestion des risques d'entreprise complet axé sur le repérage des risques, la classification des risques, l'atténuation des risques et le repérage des risques résiduels et des risques extrêmes. Ces risques doivent être interprétés en fonction de la tolérance au risque approuvé par le conseil. Une fois par trimestre, la direction passe en revue avec le CAFR l'analyse de la Société relativement à l'évaluation des risques et des risques résiduels, y compris le repérage des changements du profil de risque, le cas échéant. Le CAFR fait rapport trimestriellement au conseil de cet examen. Le conseil entreprend un examen exhaustif de l'évaluation de la direction chaque année ainsi que de son plan d'intervention.

La direction mène aussi une analyse exhaustive des risques par rapport aux avantages associés à tous les projets et à toutes les occasions de croissance portés à l'attention du conseil à des fins d'approbation.

ii. Évaluation du risque lié à la rémunération

Le conseil a délégué au CRH la supervision des risques liés à la rémunération. La direction a adopté un cadre d'examen des risques qui, conjugué à son examen de la gestion du risque d'entreprise, évalue les risques de la Société liés à la rémunération et cible les secteurs où la Société serait le plus vulnérable. Le conseil a adopté une politique de récupération de la rémunération pour prévenir les activités entraînant une prise de risques injustifiée. Le CRH entreprend un examen exhaustif annuel du risque lié à la rémunération et en fait rapport au conseil.

8) Contrôles internes

La Société cherche sans cesse à établir des contrôles applicables à diverses questions, notamment financières, pour permettre au conseil de s'assurer qu'il s'est acquitté de ses responsabilités. La Société a adopté un cadre d'évaluation des contrôles internes et, de concert avec les auditeurs internes et externes, elle fait régulièrement rapport des questions de contrôles internes au CAFR, lequel fait ensuite rapport au conseil plénier.

La Société a un code de conduite qui décrit les principes et politiques clés régissant l'organisation et a adopté un code de conduite distinct pour les employés s'occupant de présenter l'information financière et de commercialiser les produits énergétiques. Le conseil, par l'entremise du CAFR, examine le rapport des employés à l'égard de leur conformité à ces codes et les politiques financières clés de la Société et est informé de toute dérogation soulevée aux termes de l'un de ces codes.

9) Pratiques relatives aux opérations d'initiés et à la communication de l'information

La Société a adopté une politique en matière d'opérations d'initiés, laquelle est examinée chaque année par le CAFR et fait l'objet d'un rapport au conseil. La politique exige, notamment, que les administrateurs et les membres de la direction respectent une période d'interdiction totale des opérations lorsqu'ils sont en possession d'une information importante non publique. Tous les administrateurs et les membres de la direction, qui sont considérés comme des initiés de la Société,

doivent consulter le chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire ou le secrétaire adjoint avant d'effectuer des opérations sur des titres de la Société et fournir une confirmation immédiatement après toute opération de ce genre.

Pour faciliter et favoriser les relations avec les actionnaires et les autres parties prenantes, la Société a adopté une politique en matière d'interaction avec les actionnaires et une politique visant la diffusion en temps opportun de toute l'information importante. Cette dernière exige également que le président du CAFR examine et approuve la diffusion de l'information financière tirée des états financiers de la Société. La Société est également dotée d'une politique relative aux opérations d'initiés, qui interdit à tout employé possédant de l'information importante non divulguée d'effectuer des opérations sur les titres de la Société avant que cette information soit rendue publique. Ces politiques sont examinées chaque année par le CAFR et le comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable, selon le cas, et font l'objet d'un rapport au conseil.

10) Conseillers externes pour les administrateurs

Si un administrateur a besoin des services d'un conseiller indépendant pour l'aider à traiter des questions relatives à ses responsabilités en qualité de membre du conseil, il peut retenir les services d'un tel conseiller aux frais de la Société à condition d'avoir d'abord obtenu l'autorisation du président du conseil. L'administrateur doit adhérer aux principes énoncés dans les règles du CRH en déterminant l'indépendance du conseiller.

F. ÉVALUATION DU CONSEIL ET DU LIEN ENTRE LE CONSEIL ET LA DIRECTION

1) Évaluation de la performance du président du conseil

Au cours de chaque année du mandat du président du conseil, le président du comité, pour remplir une partie du questionnaire d'évaluation du conseil et dans le cadre des rencontres individuelles avec chaque administrateur, évalue la performance du président du conseil par rapport à sa description de poste. Le président du comité résume les résultats, discute de l'évaluation avec le président du conseil et examine les résultats de cette évaluation au cours d'une discussion à huis clos avec le conseil. Les objectifs du président du conseil pour l'année à venir sont fondés sur les résultats de cet examen. En outre, avant l'expiration du premier mandat du président du conseil, le comité s'appuie sur ces examens afin de formuler des recommandations au conseil à l'égard du renouvellement du mandat du président du conseil.

2) Évaluation de la performance du conseil, des comités, de chaque administrateur et des relations entre le conseil et la direction

Le président du conseil rencontre annuellement chaque administrateur pour obtenir son opinion au sujet de l'efficacité du conseil, des comités du conseil, des relations entre le conseil et la direction, de l'apport et de la performance de chaque administrateur, de l'apport de la direction et des travaux généraux du conseil. Afin de faciliter ces rencontres individuelles, des questionnaires relatifs aux évaluations du conseil et de chaque comité sont fournis à chaque administrateur pour que celui-ci les remplisse de façon anonyme. Les questionnaires portent sur des sujets en particulier et contiennent des questions à des fins de discussion, y compris (notamment) une évaluation globale de la performance du conseil à s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités, ainsi que des questions visant à déterminer si le conseil est satisfait des initiatives stratégiques de la Société, des processus de gestion du risque de la Société, des processus d'information de la Société, du plan de planification de la relève de la direction, de la relation du conseil avec la direction, de la qualité et de la présentation en temps opportun de l'information fournie au conseil en vue des réunions, de l'exploitation du conseil et de ses comités et de la contribution de chaque administrateur.

Le président utilise aussi l'information obtenue au cours de cette évaluation afin de cerner les points qui pourraient être améliorés et les objectifs pour l'année à venir, et communique cette information au conseil au cours d'une discussion à huis clos. De plus, le président du conseil fait part de ses commentaires aux administrateurs lors de l'évaluation réalisée par leurs pairs et fournit des directives sur les points à améliorer, au besoin. Le président du conseil se sert également de cette information pour transmettre ses commentaires au chef de la direction quant à sa performance et aux fins de communications aux membres de la haute direction afin d'améliorer certains points qui aideront le conseil à s'acquitter de ses responsabilités.

G. RELATIONS ET COMMUNICATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES ET LES PARTIES PRENANTES

1) Politique en matière de communications du conseil

Le conseil, ou son comité approprié, examine et approuve le contenu des principales communications de la Société à l'intention des actionnaires, des autres parties prenantes et du public investisseur, y compris les rapports trimestriels et annuels, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, la notice annuelle et tout prospectus et supplément pouvant être publiés.

Le conseil est d'avis qu'il incombe habituellement à la direction de parler au nom de la Société dans ses communications avec la communauté financière, les médias, les clients, les fournisseurs, les employés, les gouvernements et le grand public portant sur des questions touchant la direction et l'exploitation.

2) Communication avec les actionnaires et les autres parties prenantes

Le conseil est d'avis qu'il est important de prendre un engagement constructif envers ses actionnaires et les autres parties prenantes et a pris les mesures nécessaires pour que les actionnaires de la Société et les autres parties prenantes puissent communiquer avec le conseil conformément à la politique en matière d'interaction avec les actionnaires de manière confidentielle ou en écrivant directement au conseil. Le nom de la personne-ressource pour communiquer avec le conseil se trouve dans cette politique et est également publié chaque année dans le rapport annuel de la Société. Les actionnaires et les autres parties prenantes peuvent, s'ils le désirent, communiquer avec le conseil de façon anonyme.

En outre, le conseil a adopté la pratique du vote consultatif non contraignant annuel portant sur l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction. La Société est déterminée à prendre les mesures nécessaires pour continuer d'avoir de bonnes relations et communications avec ses actionnaires et les autres parties prenantes et continuera à évaluer ses pratiques compte tenu des faits nouveaux et autres initiatives en matière de gouvernance.

TransAlta Corporation

110- 12th Avenue SW
Box 1900, Station "M"
Calgary (Alberta)
Canada T2P 2M1

403.267.7110

www.transalta.com